Dre French lang

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'AMÉNAGEMENT DE LA NÉOLOGIE

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Lévis, Québec

du 29 septembre au 2 octobre 1974

Janvier 1975

Rédactrice: Henriette DUPUIS

104-04074/

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'AMÉNAGEMENT DE LA NÉOLOGIE

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Lévis, Québec

du **29** septembre au **2** octobre **1974**

Janvier **1975**

Rédactrice: Henriette DUPUIS

P R O G R A M M E

Dimanche, 29 septembre 1974

20 h 30 CONFÉRENCE D'OUVERTURE

- M. Jean-Claude CORBEIL
  Directeur linguistique de l'Office
  de la langue française

- Thème: Présentation de l'objet du colloque.

Lundi, 30 septembre 1974

9 h EXPOSÉS LIMINAIRES

- Thème: Aspects théoriques de l'aménagement de la néologie.

- a) Essai de définition du concept de néologisme.

  M. Alain REY, secrétaire général de
  rédaction des dictionnaires Robert

- b) Analyse des fonctions constitutives d'un réseau de néologie.

  M. Jean-Claude CORBEIL

10 h 30 PAUSE

11 h QUESTIONS ET DISCUSSION

12 h DÉJEUNER

15 h ATELIERS

17 h PAUSE

17 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

19 h DÎNER

Mardi, 1er octobre 1974

La journée sera consacrée à l'inventaire et la présentation d'éléments dont dispose déjà la francophonie pour constituer la première phase d'un réseau de néologie.

9 h - a) Les travaux de l'OLF en néologie de la langue commune.

M. Gilles LECLERC, agent culturel, OLF

- b) Les travaux de l'OLF en néologie de la langue technique et scientifique.

M. Pierre AUGER, agent culturel linguiste, OLF

- c) Le mode de participation de la Banque de terminologie du Québec au réseau de néologie.

M. Jean-Marie FORTIN, agent culturel, OLF

10 h 30 PAUSE

11 h QUESTIONS ET DISCUSSION

12 h DÉJEUNER

15 h EXPOSÉS LIMINAIRES

- a) Les travaux du CILF en néologie.

M. Alain REY

- b) Les travaux de l'Observatoire du français moderne et contemporain de l'université de Montréal.

M. André CLAS, directeur du département de linguistique de l'université de Montréal

- c) Les travaux de linguistique en matière de néologie.

M. Louis GUILBERT, professeur et directeur d'une équipe de recherche associée au CNRS sur la néologie lexicale

16 h 30 PAUSE

17 h QUESTIONS ET DISCUSSION

19 h DÎNER

Mercredi, 2 octobre 1974

La journée sera consacrée à l'analyse des éléments dont devrait être constitué le réseau de néologie et des rapports entre eux.

9 h	SÉANCE PLÉNIÈRE
9 h 30	ATELIERS
10 h 30	PAUSE
11 h	ATELIERS
12 h	DÉJEUNER
15 h	SÉANCE PLÉNIÈRE
	- Rapports des ateliers et discussion
17 h	PAUSE
17 h 30	SÉANCE DE CLÔTURE
19 h	COCKTAIL ET DÎNER offerts par l'Office de la langue française, sous la présidence de M. Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, directeur de l'OLF

COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Institut coopératif Desjardins, Lévis,
les 29 et 30 septembre, 1er et 2 octobre 1974

SÉANCE D'OUVERTURE

Le troisième colloque international de terminologie, organisé par l'Office de la langue française, et regroupant une cinquantaine de spécialistes, s'est tenu à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis, du 29 septembre au 2 octobre 1974. Lors de la séance d'ouverture, dimanche, à 20 h 30, M. Jean-Claude CORBEIL, directeur linguistique de l'Office et président du colloque, souhaite la plus cordiale bienvenue aux participants, au nom du ministre de l'Éducation, M. François CLOUTIER et du sous-ministre M. Gaston CHOLETTE, directeur de l'Office.

Au cours de son allocution, dont on trouvera le texte ci-après, M. CORBEIL précise, en premier lieu, ce qu'il faut entendre par l'expression d'aménagement linguistique; il expose ensuite comment le plan du colloque a été conçu de façon à faciliter l'approche des différentes questions qui se posent, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, relativement à la création et à l'organisation d'un réseau de néologie.

Allocution de M. Jean-Claude CORBEIL
Directeur linguistique de l'OLF

- Présentation de l'objet du colloque

Mesdames, Messieurs,

Le thème de notre colloque, cette année, est l'aménagement de la néologie. L'expression est curieuse, pour ne pas dire baroque, le terme "aménagement" étant, en général, en relation avec des mots correspondant à des choses concrètes comme "territoire", "ressources hydrauliques", "maison", et non à un terme abstrait comme celui de néologie. Nous avons voulu évoquer par là d'une part le fait que l'univers dans lequel nous vivons est sans cesse le lieu de changements rapides, variés, profonds ou superficiels, qui provoquent l'apparition de mots nouveaux, de sens nouveaux attribués à des mots existants ou la renaissance de mots ou de sens qu'on croyait à jamais disparus sous l'étiquette d'archaïsmes; ou encore de changements qui se produisent ailleurs et qui s'expriment dans une autre langue, l'anglais surtout, plaçant le technicien, l'ingénieur, l'homme de science devant l'alternative ou d'emprunter le terme étranger ou de chercher, de trouver, d'inventer l'équivalent le meilleur, opération délicate qui donne naissance souvent à des expressions synonymiques plus ou moins nombreuses, qui se feront concurrence et qu'il faudra un jour normaliser; d'autre part, nous avons voulu évoquer l'idée que la création néologique est une fonction normale et spontanée de la langue, que les usagers trouvent dans la langue française les moyens de créer des centaines et des milliers de néologismes, comme en font foi les travaux des observatoires du français moderne et contemporain, qu'enfin cette activité créatrice a surtout besoin d'être guidée, organisée, ses résultats inventoriés et mis à la disposition de tout le monde.

Dans le monde francophone, beaucoup de personnes sont convaincues ou ont le sentiment que la création néologique est un grave problème. Il ne se passe pas de semaines sans que, d'une manière ou d'une autre, les clients de l'Office ne nous parlent de néologie, dans tous les domaines de l'activité humaine. Si on tente une synthèse rapide et intuitive des sources de leurs besoins néologiques et de l'état d'esprit avec lequel il les aborde, on dégage les trois points suivants:

1° Au Québec, la principale source de besoins en matière de néologismes est l'écart entre le vocabulaire américain et le vocabulaire

français, dont on prend conscience lorsqu'il faut passer souvent, et dans des domaines variés, d'une langue à l'autre. Le monde scientifique et technique américain est toujours à l'avant-garde; là s'élaborent et se nomment des concepts nouveaux, des nouveaux objets, ou produits, de nouveaux procédés de fabrication, de contrôle, de manutention. La langue américaine manifeste, de son côté, une activité créatrice débordante, luxuriante, anarchique, langue d'une société de super-abondance et de super-consommation, où les mots se font, se défont, s'entrechoquent, se croisent, se recouvrent, partent en flèche grâce à la mode, s'écrasent en catastrophe dans l'oubli, se téléscopent en contraction sans pareil. D'où, pour les traducteurs ou les bilingues, toujours le même trouble: comment passer de l'américain au français?

2° On ne trouve pas toujours, dans les dictionnaires les plus récents, les mots nouveaux dont on a besoin. La chose serait normale et sans conséquence si elle n'avait des conséquences psychologiques et linguistiques regrettables. Sur le plan psychologique, les gens en tirent le sentiment que la langue française est pauvre et pas apte à la néologie (nous en parlerons plus loin). Sur le plan linguistique, on voit plusieurs signifiants différents s'inventer pour le même signifié, sans qu'aucun des inventeurs n'aient pu connaître l'existence des autres mots. Il y a comme un désert d'information en matière de néologie: chacun va son chemin, sans carte et sans boussole.

3° Les attitudes des francophones à l'égard de la langue française, tout particulièrement en matière de néologie, sont troubles, contradictoires. Nous décrirons d'une phase celles qui nous semblent hanter le plus souvent le subconscient de nos interlocuteurs. On a l'impression que la langue française a pris un coup de vieux, qu'elle n'a plus la force d'exprimer nos besoins. La langue française est dépassée, elle ne se prête pas à l'expression de la nouveauté, c'est une langue figée, dont les ressources pour créer des mots nouveaux sont trop peu nombreuses, trop lourdes, trop lentes pour exprimer un monde aussi intensément et rapidement changeant que le nôtre. Mais, en même temps, on ressent une sorte de malaise à l'idée de créer un mot nouveau, comme si ce geste était sacrilège. On consulte les dictionnaires, on s'effraie si notre mot ne s'y trouve pas, le néologisme est tabou, chaque fois qu'il est senti comme tel. Il y a là, dans ces attitudes, quelque chose de si profond sur le plan psycho-linguistique qu'il faut en tenir compte.

La néologie a déjà été le thème d'un colloque organisé par le Conseil international de la langue française en 1971 et dont les principales conférences ont été reproduites dans la Banque des Mots, revue publiée par le même organisme. On y a surtout traité la question sous l'angle linguistique et théorique.

Aujourd'hui, nous voudrions examiner avec vous les deux questions suivantes:

Les pays francophones veulent-ils se doter d'un réseau de néologie, c'est-à-dire d'un système constitué d'un certain nombre de modules dont l'activité serait coordonnée et qui maintiendrait à jour un fichier de néologismes. Les modules dont je viens de parler, tout en ayant en commun de s'intéresser à la néologie, seraient différents les uns des autres ou bien de par les objectifs qu'ils poursuivent, ou bien du fait qu'ils appartiennent à des organismes ou à des pays différents. L'essentiel serait qu'ils soient en relation et que leurs travaux soient mis en commun. Ce qui suppose que les pays francophones se définissent un projet collectif en matière de néologie.

Si l'idée d'un réseau de néologie est acceptée, comment faut-il l'organiser? Pour bien répondre à cette deuxième question, il faut en considérer trois aspects. Premièrement, de quels éléments disposons-nous aujourd'hui pour constituer le noyau de départ du réseau? Deuxièmement, de quelles ressources financières disposons-nous pour mettre en marche et faire fonctionner le réseau? Troisièmement, comment assurer la coordination des modules?

Le colloque a été conçu de manière à faciliter l'approche de ces questions.

La première journée, nous examinerons d'une part la manière dont se manifeste le besoin néologique, d'autre part les fonctions qui doivent être assurées au sein d'un réseau de néologie.

La deuxième journée, nous entendrons parler de divers travaux qui se poursuivent actuellement en matière de néologie. L'intention est de donner des exemples de modules qui pourraient se joindre à un éventuel réseau de néologie.

La troisième journée sera entièrement consacrée aux échanges de vues, la matinée en ateliers, l'après-midi en séance plénière. Nous espérons qu'il s'en dégagera des conclusions ou des propositions qui nous permettront, aux uns et aux autres, de mieux concevoir et orienter nos réflexions et nos actions.

Je formule le voeu que nos trois jours de vie en commun soient agréables et fructueux.

M. CORBEIL enchaîne en donnant quelques renseignements relatifs à l'organisation et au fonctionnement du colloque. Il signale que la composition des ateliers a été faite à l'avance, de façon à ce que chacun d'entre eux soit représentatif de l'assemblée plénière, et note, avec une pointe d'humour, que cette façon de procéder enlève, d'ailleurs, aux participants la lourde responsabilité d'avoir à choisir leur atelier! Il présente ensuite les animateurs d'ateliers, après avoir rappelé quel est leur rôle, ainsi que celui des secrétaires. Les participants intéressés sont invités à réclamer au Secrétariat les Actes du colloque de 1973 et tout autre service dont ils auraient éventuellement besoin. Puis M. CORBEIL rappelle certains détails techniques relatifs aux Actes du présent colloque, dont la rédaction a été confiée, cette année, à Mademoiselle Henriette DUPUIS, agent culturel à l'Office de la langue française.

M. Léo GAGNÉ prend ensuite la parole, afin de mettre au clair certaines questions relatives à l'organisation matérielle du colloque. Le PRÉSIDENT, enfin, invite chacun des participants, inscrits sur la liste figurant en annexe, à s'identifier; après avoir réitéré ses voeux en vue d'un séjour agréable et fructueux, il déclare la séance levée.

Lundi, 30 septembre

PREMIÈRE SÉANCE

Le PRÉSIDENT du colloque, M. Jean-Claude CORBEIL, ouvre la première séance lundi, à 9 h, en exposant brièvement quel sera le déroulement de la journée. Tel que prévu au programme, il y aura d'abord deux exposés, le premier présenté par M. Alain REY, et le second, par M. CORBEIL lui-même. Ces exposés se proposent de cerner la notion de néologisme et de préciser chacune des fonctions qui seraient à remplir à l'intérieur d'un réseau de néologie.

Une période d'une heure est prévue, après les exposés, pour les questions, réponses, observations et discussions. Dans l'après-midi, le temps consacré aux ateliers permettra à chacun de revenir sur l'une ou l'autre des questions abordées le matin. C'est à dessein que les ateliers sont appelés à traiter tous du même sujet, en même temps. Cette façon de procéder permet de mieux saisir, au moment de la séance plénière, quels sont les points de convergence et les points de divergence, et de concentrer la discussion finale sur ces derniers.

Ceci dit, le PRÉSIDENT cède la parole au premier conférencier, M. Alain REY.

I. EXPOSÉS LIMINAIRES

Exposé de M. Alain REY
Rédacteur en chef
Dictionnaire Robert

- Essai de définition du concept de néologisme

Mesdames, Messieurs,

Dans l'ouvrage dirigé par André Martinet et intitulé La linguistique, on trouve à l'index un seul renvoi au terme "néologisme". Mais ce renvoi ne concerne pas le chapitre sur le lexique; il réfère à une étude sur la Pathologie du langage, où l'on apprend (p. 267) que, dans certains troubles mentaux, les formes produites sont parfois "inadéquates, non cohérentes du point de vue de la langue à l'ensemble de l'énoncé" et peuvent alors constituer un "néologisme étranger au code". En effet, pour l'anglais, le dictionnaire Webster définit aussi néologisme par "a meaningless word coined by a psychotic".

Si l'on remarque que le terme est absent des index de nombreux ouvrages de référence en linguistique générale (Bloomfield, Harris, Gleason, John Lyons), du Glossary of American technical usage publié par Eric Hamp, du Dictionnaire des sciences du langage de Ducrot et Todorov, et que l'on est, en innocent lexicographe, amené à taxer de néologisme des milliers de formes linguistiques, on commence à s'inquiéter sérieusement. Heureusement, les ouvrages orientés vers la lexicographie, et des dictionnaires de linguistique plus accueillants, reconnaissent aux sujets non psychosés le droit d'employer des néologismes. Mais les définitions de ces dictionnaires posent de graves problèmes. Sans s'attarder sur la naïveté du rédacteur qui déclare: "Par opposition à l'archaïsme, le néologisme désigne une expression qui n'a pas toujours existé dans la langue, mais qui est d'un emploi récent", on doit remarquer la récurrence de l'adjectif "récent" ou "nouveau" dans ces définitions, et une hésitation quant à la nature du néologisme. Pour le dictionnaire de linguistique publié chez Larousse, le néologisme est un "mot", "de création récente" ou "emprunté depuis peu", ou enfin "une acception nouvelle d'un mot déjà ancien". Cependant, la néologie est définie: "Le processus de formation de nouvelles unités lexicales"; ceci englobe des unités autres que le mot, mais semble différencier la néologie de l'emprunt. Dans le recueil de lexicologie que j'ai publié chez

Klincksieck, j'ai défini le néologisme: "Unité lexicale sentie comme récente par les locuteurs", ce qui réduit la nouveauté à un concept psycho-social et non pas objectif, chronologique.

Admettons provisoirement une définition problématique, évitant de se prononcer sur la nature linguistique du néologisme comme sur son caractère chronologique. Le néologisme peut être en tout état de cause considéré comme: une unité nouvelle dans un code linguistique défini.

Ce concept, apparemment clair et cohérent, pose trois types de difficultés. Premièrement, de quelle unité linguistique s'agit-il? Deuxièmement, de quelle nouveauté? Troisièmement, quelle définition du code ou du système est la plus pertinente, et quels sont les rapports entre l'unité néologique et le système où elle se manifeste?

L'examen de ces trois difficultés constituera le premier volet de cet exposé. Le second tentera d'indiquer les conséquences pratiques qui en découlent.

I. Problématique

1.1 Nature linguistique du néologisme

Pour délimiter un concept, il est parfois bon de montrer ou de construire un domaine adjacent et nettement différencié. En admettant de voir dans le néologisme une unité linguistique nouvelle (d'une certaine manière), on remarque immédiatement, parmi les unités fondamentales dégagées par la théorie, que celle qui est appelée "phrase" est, dans la communication, la plus fréquemment nouvelle et, au sens étymologique, inouïe. On sait que le langage depuis Humboldt est, plus explicitement avec Chomsky, abordé comme une créativité illimitée, capable d'engendrer avec un ensemble fini d'éléments, un nombre indéfini de phrases. Or, une phrase nouvelle, jamais encore produite, n'est jamais considérée comme un néologisme, quelle que soit la théorie linguistique à laquelle on se réfère.

A l'autre bout de la chaîne, envisageons l'apparition d'un élément nouveau de la "seconde articulation", celle qui se réalise dans le système phonologique de chaque langue. Un phonème nouveau, qu'il apparaisse par une évolution ou par emprunt, n'est évidemment pas qualifié de néologisme. En effet, dans néologie et néologisme, il y a logos, c'est-à-dire à la fois langage et pensée rationnelle. La combinatoire formelle des phonèmes est donc exclue de ce concept, comme l'était, pour de toutes autres raisons, la créativité du locuteur dans l'énoncé.

En effet, au niveau de la combinatoire qui fait passer du morphème au syntagme, et là seulement, le concept de néologisme peut s'appliquer. Or, entre ces deux unités fonctionnelles bien définies que sont les morphèmes et les syntagmes, s'étend le domaine spécifique de la lexicologie. Ce domaine est occupé par le mot, terme qui répugne à de nombreux linguistes théoriciens, mais qui ne peut être évité ni par une théorie compréhensive du langage, ni par l'empirisme, qu'il soit naïf ou scientifique.

Les difficultés pour définir le mot et le lexique (ou l'adjectif lexical) se retrouvent lorsqu'on analyse "néologisme" - (j'ai exposé mes idées sur ce sujet dans Pour une définition de la lexicologie, Méta, XVIII, 1-2) - Si l'on admet de voir dans l'unité lexicale à la fois un concept de nature sémantique (unité dont la forme est liée à une substance de contenu) et un concept de nature informationnelle (unité à mettre en mémoire comme élément du code), on constate vite que le concept de néologisme ne coïncide pas exactement avec lui.

En effet, alors que je proposerai d'exclure des néologismes les morphèmes nouveaux (c'est minijupe et eurocrate qui seront des néologismes, et non pas les morphèmes mini- et euro-), il serait difficile de ne pas considérer comme tels les créations lexicales individuelles que sont les "mots de discours". Voyons concrètement quelles unités nouvelles peuvent être dites "néologismes".

Parmi les unités lexicales, on distinguera les mots-morphèmes, les mots complexes et certains syntagmes (dits lexicalisés). Parmi les morphèmes qui sont en même temps des mots figurent notamment des mots "grammaticaux" qui peuvent, selon les théories, être inclus ou non dans le lexique. Peu nombreux, ils appartiennent à des paradigmes stables; essentiels au fonctionnement syntactique de la langue, ils caractérisent la structure même du système. La néologie, au moins à courte période, y est inopérante. Les mots "lexicaux", au contraire, appartiennent à des ensembles ouverts et sont nombreux; mais ceux qui n'ont qu'un seul morphème donnent lieu à moins de"nouveauté". Les néologismes simples sont en général des emprunts, d'anciens noms propres, des sigles, ou des "néologismes de sens" (on en parlera plus loin). Il suffit de feuilleter un recueil consacré à l'évolution des vocabulaires, supplément de dictionnaire ou dictionnaire de mots nouveaux, pour constater que l'écrasante majorité des formes nouvelles (excluant donc les néologismes de sens) concerne des mots complexes. Le domaine central de la néologie, le plus important quantitativement, se trouve clivé en deux ensembles:

a) celui des emprunts et autres formes non motivées pour la majorité des locuteurs, imprévisibles et étrangers à la grammaire de la langue;

b) celui de la morphologie, qui reflète - par la structure sémantique - une structure syntaxique plus profonde. Ce clivage a des implications pratiques fondamentales.

Les nouveautés morphologiques, mots formés d'une base et d'un suffixe, d'un préfixe et d'une base, ou de deux bases, mots parasynthétiques plus complexes encore, peuvent ou non entrer dans le lexique en formant une unité conceptuelle ou informationnelle (faisant partie du code). Toutes les combinaisons possibles, autorisées par la grammaire, sont virtuellement acceptables; des contraintes, notamment socio-culturelles, font que certaines seulement fonctionnent dans le code. Maisonnette est un "mot français", mais pas usinette. Que l'on rencontre ce dernier dans une conversation ou dans un texte (l'exemple est aisément imaginable: "vous appellez "usine" ce petit atelier?, à peine une usinette!") et voilà un "néologisme". C'est dire que le passsage du virtuel (morphologie) à l'actuel (lexique; néologisme) est une affaire psycho-sociologique, et non pas purement linguistique.

Mais les forces psycho-sociales sont aussi contraignantes que le système, que le schéma linguistique; ce sont elles qui construisent la norme lexicale et qui garantissent l'efficace de la communication. Elles sont mal étudiées, alors que la grammaire - entendant par là, notamment, la morpho-syntaxe - est bien décrite. Dès lors, la tentation est forte d'assimiler tout simplement la néologie à la créativité du système. Les contraintes psycho-sociales dont on vient de parler, et notamment les circonstances historiques, font que le lexique observable à un moment donné est partiellement régulier et partiellement irrégulier (phénomène étudié dès l'antiquité: Varron). La néologie "morphologique" est un des moyens dont dispose la langue pour se régulariser (alors que le processus de l'emprunt ou de la siglaison la dérégularise). Aussi bien, alors que l'on peut polémiquer sur le facteur de régularité dans le lexique, je m'accorde absolument avec Louis GUILBERT en ce qui concerne les rapports entre créativité morpho-syntaxique et néologie. Pour le citer: "la création du néologisme ne peut être dissociée du discours tenu par le créateur, individu intégré à une communauté, s'exprimant dans une situation donnée"; ceci est particulièrement vrai pour la suffixation et la préfixation, dont les lois sémantiques sont très stables.

Précisément, le concept de "néologisme" est le seul qui permette d'articuler "morphologie" et "lexique", les deux concepts étant indissolubles, mais tout à fait distincts. L'unité de discours, opposée à l'unité de langue, est un néologisme individuel ou dialectal; s'il fonctionne à l'échelle de la langue, il relève de la lexicologie, de la lexicographie. D'où le caractère hybride des recueils consacrés aux néologismes observés sans contrôle (intuitif ou fréquentiel) de leur niveau de fonctionnement: le Dictionnaire des mots sauvages signé par Maître Rheims enregistre les produits d'une créativité non prise en charge par la collectivité; pour moi, il s'agit bien là de néologismes, mais pas de lexique. En revanche, le Dictionnaire des Mots nouveaux de P. Gilbert, substituant à l'attestation littéraire souvent

unique l'attestation journalistique multiple (donc un modèle de communication beaucoup plus massif) concerne toujours le lexique.

Le lexique, outre les unités fusionnées appelées mots, comprend des unités complexes. Là encore, c'est la norme sociale qui, par la capacité d'intégration fonctionnelle, la cohérence sémantique et la stabilité formelle, décide du passage du statut d'unité lexicale. Pomme de terre est devenu un mot, et non plus une métaphore, lorsque poire de terre a cessé de se dire. Mais les deux syntagmes étaient des néologismes, tout comme usinette dans l'exemple proposé, dès leur apparition en relation avec un signifié stable.

Ce problème est essentiel en néologie technique et scientifique, car un très grand nombre de besoins terminologiques y sont satisfaits par des "groupes de mots". On les trouve éventuellement sous une entrée simple dans les dictionnaires généraux, mais ils peuvent faire l'objet d'une entrée spécifique dans les dictionnaires techniques, lesquels se préoccupent précisément d'unités terminologiques et non pas lexicales. Même en admettant un point de vue terminologique, la frontière n'est pas nette. L'on peut hésiter à qualifier de groupe stable, et donc de néologisme, des groupes que les scientifiques considèrent pourtant comme indécomposables, car ils constituent des unités désignatives. Bacille de Koch, Bacille de Calmette-Guérin, etc., unité d'angle, unité d'arc, etc., sont conceptuellement stables; mais, parce qu'ils peuvent entrer dans de nombreuses combinaisons analogues (critère formel) et parce que leurs éléments conservent leur valeur d'emploi habituelle, le lexicologue ne peut les admettre comme des unités (Cf. A. Phal, Cahier de lexicologie, 1964 - 1).

Or, tout relevé terminologique comprend de nombreux groupes de mots, et le lexicologue spécialisé en néologie comme le terminologue enfreint les habitudes de la lexicographie classique: (on trouve chez Gilbert: éducation permanente, encadrement du crédit, enseignement programmé comme entrées). On voit donc que, là encore, l'étude de la néologie déborde celle du fait lexical stricto sensu. Le découpage conceptuel que manifeste la terminologie utilise des moyens morpho-syntaxiques parfaitement réguliers: tant qu'une irrégularité, notamment sémantique, ne s'est pas manifestée, le lexicologue linguiste refusera de considérer tel groupe comme faisant partie du code: conceptuellement, paralysie générale et lymphogranulomatose bénigne d'inoculation sont sur le même plan; mais, dans le premier syntagme, paralysie n'a plus sa valeur d'emploi isolé; dans le deuxième, lymphogranulomatose l'a gardé. Pour le linguiste qui construit un modèle de la langue, le premier terme doit figurer dans le code, dans la composante lexicale; pas le deuxième. Ce point de vue est peu satisfaisant pour le terminologue. On pourra donc considérer des groupes terminologiques, le seul critère étant la stabilité formelle et conceptuelle, outre les groupes lexicalisés, les deux types relevant de la néologie.

Bien entendu, les éléments complexes du lexique, locutions verbales, adverbiales..., des dictionnaires, sont à envisager en néologie. Les syntagmes nouveaux ou verbaux décrits comme "locutions" ne posent pas de problèmes particuliers, s'ils sont difficiles à décrire (ce sont les "idiomes"). En avoir ras le bol (verbe), ras le bol! (exclamation) sont des néologismes. Il me semble toutefois que les locutions proverbiales, constituées par des propositions ou des phrases complètes, ne peuvent être incluses sans danger dans le domaine, même si elles figurent dans le code.

Un néologisme peut donc être une forme simple (mot-morphème) ou complexe (mot ou groupe syntagmatique), et pour ces dernières une forme: (1) acceptée par l'usage social ou (2) conforme aux règles de la grammaire (auquel cas, une simple production en discours constitue un néologisme). Il est toujours un signe (ni un phonème, ni une figure au sens de Hjelmslev); il ne peut être ni un morphème en tant que tel, ni, pratiquement un mot grammatical; on peut admettre provisoirement qu'il peut être un groupe syntagmatique, aussi complexe qu'on voudra, mais pas une proposition ou une phrase.

1.2 En quoi le néologisme est-il nouveau?

1.2.1 On doit distinguer, avant de caractériser la "nouveauté" du néologisme, la qualité néologique, qui peut être (a) formelle, (b) sémantique, (c) pragmatique.

a) Nouveauté formelle. Elle peut être le résultat de l'application des règles de la grammaire au stock de morphèmes de la langue. C'est le cas de néologismes en puissance dans le système et qui en manifestent la régularité (mots suffixés, préfixés, composés; Cf. Enseigneur, essayeur, envisageable, endurcissement, euphorisation, eurocrate, eurovision, érotologie, etc.). La présence de noms propres parmi les bases disponibles donne à ce système une ouverture indéterminée ((anti)maoiste, (pro)giscardien, etc., étaient imprévisibles).

Un procédé intéressant, plus étranger à la grammaire, s'ajoute à la morphologie stricto sensu. C'est l'intégration ou la syllabation des lettres formant les sigles (CNRS, CAPES en franco-français, CEGEP ou PQ au Québec) ou l'intégration de syllabes dans les acronymes.

Ce procédé fournit des bases nouvelles, que la morphologie peut utiliser (Smigard, cégétiste, énarque, péquiste). Mais, en lui-même, il fonctionne sur le son correspondant à des lettres, sur les noms de lettres, ou enfin sur les syllabes prélevées à des syntagmes nominaux désignatifs trop complexes et longs (Cf. L'Afnor, le Cilf). Déjà amplement discutés,

mais peu étudiées théoriquement, l'acronymie et la siglaison utilisent la combinatoire formelle de la deuxième articulation (phonèmes). Si une séquence de noms de lettres initiales est conforme aux règles de cette combinatoire (par ex. consonne-voyelle-consonne, en français) le néologisme-sigle peut entrer rapidement dans l'usage; dans le cas contraire, on épelle les initiales, dont les noms s'articulent phonétiquement, sinon élégamment (Hlm, Tlf, Few) ou l'on enchaîne des syllabes. Il s'agit surtout de "noms propres logiques" ou de néologie scientifique et technique (ADN, BCG, LSD).

La nouveauté formelle est pour ainsi dire plus intime que dans la morphologie, mais elle provient du discours, du fonctionnement de la langue, par le syntagme complexe qui en est l'origine.

On peut imaginer, et il en existe quelques exemples, une nouveauté formelle absolue, provenant d'une combinaison arbitraire. Ce passage direct de la deuxième articulation au fait lexical, préconisé par quelques linguistes (A. Sauvageot), sans support dans la créativité linguistique acceptée par la communauté, relève du volontarisme et de l'illusionisme. Certes, des combinaisons comme Kodak peuvent réussir, mais leur production ad hoc sur ordinateur selon les besoins terminologiques fait fi de la dimension sociale du langage, ce qui est suffisant pour la rendre inopérante, semble-t-il. A peine peut-on signaler comme exemple de nouveauté formelle par combinaison phonétique les onomatopées des bandes dessinées, celles-ci étant trop libres (discours) pour se lexicaliser et provenant souvent d'emprunts.

En effet, la nouveauté formelle peut n'être telle que dans et par rapport au système linguistique. L'emprunt consiste en une opération non pas de créativité grammaticale (morphologique), mais de transfert lexical d'un élément tout formé. Il peut s'effectuer d'une langue étrangère vivante ou d'une variété à l'autre d'un même système (emprunt interne, comme rescapé, du picard, pissaladière, du niçois par le français régional de Nice). L'assimilation (ex.: sentimental), de même que la parenté des formes et des morphologies (Cf. les éléments gréco-latins étudiés par H. Cottez: voir l'histoire de téléphone en français) peut masquer l'origine et la nature de véritables emprunts. A contrario, certaines formations d'apparence étrangère - notamment anglaises, en français - sont des pseudo-emprunts. Wattman a été fabriqué sur watt, plus un élément man.

b) Nouveauté sémantique. Elle concerne tous les néologismes, sans exception. Pour ceux qui présentent une nouveauté formelle, la nouveauté sémantique peut être concomitante et totale dans le système (emprunts), partielle (sémantisme de la préfixation, de la suffixation, de l'agglutination dans les mots complexes, sémantisme du syntagme dans les groupes de mots) ou très faible (le sigle, l'anonyme véhiculent le sens de l'expression qu'ils abrègent, mais, en l'abrégeant, ils modifient ses connotations). S'ajoutent à ces néologismes, les cas de dérivation dite interne, c'est-à-dire de transfert fonctionnel, et les "néologismes de sens", c'est-à-dire les transferts sémantiques, qui peuvent être internes (album (de disques) ou empruntés (cf. réaliser, au sens de to realize). Les règles de ce transfert ont été amplement étudiées par la sémantique lexicale, (G. Stern, St. Ullmann).

L'adjonction des néologismes de sens permet de préciser la définition proposée. "Unité nouvelle" doit être compris comme "unité linguistique véhiculant un rapport signifiant soit nouveau ou ancien, que le signifié (la forme et la substance du contenu) soit une innovation ou non (néologismes renvoyant à un concept déjà nommé).

c) Nouveauté pragmatique, dans la communication. Il est impossible de considérer le néologisme in abstracto, comme un élément nouveau dans un système, indépendamment du fonctionnement concret du langage. Une forme fonctionnelle, un signe lexical ancien, mais limité dans sa fonction à un sous-système (dialecte, sociolecte, en général usage ou norme objective), peut passer dans un autre sous-système, où il fera figure de néologisme. Sur le plan psycholinguistique, l'apprentissage lexical est une suite de processus d'intégration de néologismes subjectifs, d'ailleurs assortis d'une créativité individuelle, où l'on retrouve la valeur pathologique (anormale) de "néologisme" (mots forgés par les enfants, sur des bases audio-phonologiques ou par ignorance des contraintes et application trop générale de règles).

Cet aspect, qui ne nous concerne guère, est fort important, car son étude pourrait fonder les appréciations, les critères d'acceptabilité des néologismes fonctionnant dans tout le groupe. Bien entendu, toute nouveauté formelle et sémantique déclenche et suppose la nouveauté pragmatique. Les trois aspects liés sont nécessaires pour définir la valeur du morphème néo- dans néologisme.

1.2.2 Par une définition de la nouveauté lexicale

1.2.2.1 La nouveauté objective. Elle est de nature chronologique, et les datations lexicographiques, repérages d'une première attestation, la reflètent. Comme l'a remarqué J. Dubois (Introduction à la lexicographie, p. 52) la qualification de néologisme dans les dictionnaires superpose souvent un jugement implicite à l'observation d'un fait objectif. En effet, entre la datation de 1974 dans un dictionnaire paru en 1974 et néologisme, il y a une différence de nature. La première information est neutre; l'autre suppose dans le lexique deux sous-ensembles: l'un formé des unités complètement admises et reçues, l'autre d'unités en cours d'acceptation. Une sorte de purgatoire. Aussi bien les plus récents dictionnaires de langue française, en cours de parution (T.L.F., Larousse de langue) ont-ils, semble-t-il, abandonné cette notation. Le premier repérage d'une unité lexicale est en général celui d'un emploi notoire ou d'un enregistrement lexicographique. Rare sont les unités - en dehors des découvertes scientifiques, et des inventions techniques - dont on peut connaître avec précision l'apparition même. A supposer que l'histoire du lexique soit mieux connue - et elle tend à l'être - le concept de néologisme se confond avec celui de mobilité de l'ensemble lexical. Le repérage chronologique n'épargne aucune unité, et, en datant un mot de Sainte Eulalie ou d'Alexis, on fait fictivement surgir un lexique partiel et infime du néant, on généralise la néologie, sans tenir compte de l'existence à chaque état du système d'un ensemble fonctionnel complet.

La notion de néologisme, dans ce cadre temporel abstrait, dépend uniquement de l'ensemble fonctionnel envisagé. Comme le dit très justement Louis GUILBERT, on ne peut définir ce néologisme qu'en synchronie; car, en diachronie, toutes les unités sont, à un moment donné des néologismes, et le concept n'est pas pertinent. Or, la notion de synchronie est une abstraction méthodologique, un objet entièrement construit. De ce point de vue, il est toujours possible d'envisager un état fonctionnel bref, considéré comme stable, entre deux modifications du lexique; on peut ainsi faire disparaître le néologisme et définir arbitrairement un système stable.

De fait, la prise en considération d'une "synchronie" assez ample pour tolérer des mutations et des apparitions d'unités compromet la notion de structure. Il est pourtant indispensable de poser le problème, car la synchronie instantanée est un objet construit, tout comme

le concept philosophique de "présent". L'introduction d'une unité nouvelle dans un système en modifie, nous enseigne le structuralisme, la nature même. Mais la situation est plus complexe quand il s'agit de lexique qu'en matière de jeu d'échec. D'ailleurs, ajouter un pion à chaque joueur en début de partie ne modifierait pas profondément la pratique du jeu, le fonctionnement du système. Au contraire, ajouter ou retrancher un pion, un cavalier, une reine, pourrait bouleverser les règles et la pratique. De même, l'introduction d'une unité grammaticale ou d'un terme de très haute fréquence aura un impact certain sur le système lexical, alors que la modification d'une terminologie spécifique n'affectera qu'un secteur limité du lexique, à un niveau fonctionnel subordonné à d'autres niveaux plus généraux.

Le lexique lui-même peut être profondément remanié sans bouleverser le niveau plus profond encore de la grammaire (au sens large). C'est le cas de l'anglais envahi par l'anglo-normand à la fin du moyen âge. L'appartenance de la morpho-syntaxe et de la phonologie au noyau du système linguistique est reconnue; au contraire, le lexique en tant que tel, s'il est structuré par la morpho-syntaxe, par la phonologie (qui lui assignent des limites) et surtout par les structures sémantiques plus ou moins profondes, possède une variabilité et une irrégularité latentes. Celles-ci dépendent de facteurs intralinguistiques, mais étrangers au schéma profond de la langue (on peut les étudier grâce au concept d'usage de norme objective), de facteurs interlinguistiques (contacts, emprunts) et extralinguistiques (socio-culturels, économiques et politiques).

Si la création néologique fait partie du système par la morphologie, elle lui échappe par de nombreux facteurs, articulés par l'Histoire, au sens le plus global du terme. La chronologie n'est qu'un repère commode; un élément étranger au fonctionnement du mot comme l'étymologie. Le "néologisme" doit donc, à mon avis, être envisagé comme une nouveauté lexicale fonctionnelle, pragmatique, et le concept doit dépendre d'un jugement collectif.

1.2.2.2 Nouveauté fonctionnelle et jugement de nouveauté

La nouveauté fonctionnelle se définit par rapport à un modèle de communication. Telle unité potentielle (morphologie) ou tel emprunt, peut être effectivement réalisée,et fonctionner très peu, dans un modèle trop restreint pour avoir la moindre importance dans la langue.

Les fantômes néologiques abondent; ils ont des créateurs systématiques (un cas extrême est celui de Richard de Radonvilliers, au milieu du XIX^{e} siècle). Aussi, les récits de voyageurs comportent-ils souvent des emprunts pittoresques qui restent des hapax. Le problème est que ces néologismes peuvent, dans une autre occasion, accéder à une importance fonctionnelle véritable. Les datations de dictionnaire, si elles ne signalent pas ces faits par des formules complémentaires, telles que "répandu à telle époque", etc., sont fictives.

La nouveauté est donc à envisager en fonction d'un modèle d'échange. Le cas du passage d'un emploi technique, limité à un milieu socio-professionnel, à un emploi généralisé, est particulièrement important. Tel terme technique-scientifique ancien peut être considéré à bon droit comme néologisme à un autre niveau (ex. Coelacanthe). Il ne faut pas confondre la nouveauté dans une classe de locuteurs avec la nouveauté dans une situation de communication, mais, pratiquement, et notamment pour les vocabulaires techniques, les deux notions tendent à coïncider (un mot apparaissant dans le vocabulaire des techniciens de la métallurgie tend à fonctionner dans un type de communication professionnel précis).

En résumé, la conception chronologique du caractère néologique, supposant abstraitement qu'un seul acte de communication (un texte) ou l'enregistrement d'actes communicatifs non analysés (par ex. introduction dans un dictionnaire) suffit à garantir l'existence d'un néologisme, n'est pas satisfaisante.

Deux concepts peuvent lui être substitués. (1) Celui de nouveauté fonctionnelle, qui suppose la définition d'un domaine pragmatique et celle d'un niveau sociologique (en plus des informations chronologiques). (2) Celui de sentiment néologique, qui se rattache à la connaissance des jugements linguistiques, domaine neuf de la sociolinguistique.

Le sentiment de nouveauté, pour être pris en considération, doit être collectif et partagé par la majorité des locuteurs. En effet, la variabilité de la compétence lexicale ferait du néologisme le synonyme d'"acquisition". Si, visitant une usine, j'apprends des termes que j'ignorais, ils sont pour moi, avant leur assimilation, des néologismes. En psycholinguistique comme en linguistique diachronique, le concept de néologisme, parce qu'il aurait un champ d'application trop général, n'a pas de pertinence.

Au contraire, c'est le sentiment collectif de la nouveauté qui caractérise socio-culturellement le néologisme, et qui rend compte de l'emploi concret de néologie, néologisme, dans l'usage. Il est facile de constater la présence de termes anciens parmi les mots qualifiés de néologismes par Littré ou Hatzfeld. La conscience linguistique des puristes, celle par exemple de l'abbé Desfontaines au XVIII^{e} siècle, élargit démesurément le champ du néologisme par un jugement de valeur, une estimation largement intuitive.

Le problème est le même pour le sentiment d'emprunt, d'anglicisme, etc. J'ai pu constater que le mot stockfish, emprunté au néerlandais au XIV^{e} siècle, déclenche le sentiment néologique et celui d'anglicisme au même titre que stockcar. On ne peut cependant considérer de tels mots, sentis comme nouveaux mais qui sont effectivement fonctionnels depuis longtemps, comme des néologismes, mais le sentiment collectif de nouveauté est généralement observable lorsqu'il y a en effet nouveauté fonctionnelle, et il est indispensable d'en tenir compte, sans le faire entrer dans la définition du néologisme.

1.2.3 Reste à examiner dans quel système, dans quel code linguistique le néologisme se manifeste. La question est en rapport étroit avec celle qui vient d'être envisagée, puisque: 1) code et situation de communications ne peuvent être décrits séparément; 2) la nature du système ne peut être définie que selon une coupe synchronique effectuée arbitrairement.

Le système envisagé étant celui d'une langue, pour nous le français, on s'aperçoit immédiatement que ce concept abstrait ne recouvre pas celui de code. Le français parlé en Orléanais au XVIII^{e} siècle et le français actuel de Québec peuvent être considérés comme appartenant à un système (si l'on oppose globalement le français et une autre langue, par exemple), mais non pas comme des variantes d'un même code fonctionnel. C'est une opposition, très générale en sciences humaines, entre structure et fonctions; en linguistique, entre schéma et usage. Le système abstrait lui-même, la structure, ne peut être défini sans limitation: si le "français du XII^{e} siècle" est simplement une variante d'une structure abstraite, dite "le français", cette structure est appauvrie jusqu'à ne plus avoir les caractères d'une grammaire. Le roman, l'ancien français et le français contemporain, comme le français de Paris et le créole haïtien, sont des structures différentes. Si l'on passe de la structure abstraite à la notion de code de communication, les distinctions deviennent plus fines.

Pour définir un lexique, et donc le néologisme, dans une langue, il faut envisager cette langue comme un code fonctionnel, avec ses variantes (normes). Il faut donc en préciser les limites, sur le plan chronologique, spatial et socio-informationnel.

1.2.3.1 Définition d'une synchronie. Elle concerne en premier chef la relation entre les vocabulaires et le néologisme. Le lexique, ensemble théorique formant une des composantes de la langue, se réalise fonctionnellement par des vocabulaires observables en discours. Moins structuré que la morpho-syntaxe et la phonologie, il tolère des modifications de détails, dont la principale est la néologie. La néologie morphologique ne s'attaque qu'aux contraintes ajoutées au système par la norme: elle tend donc, non pas à modifier la structure, mais à mieux la réaliser. La néologie par emprunt, au contraire, est la perturbation essentielle du lexique. Les deux formes de néologies fonctionnent sans arrêt: en diachronie, les vocabulaires se modifient sans cesse. C'est seulement en synchronie que des structures lexicales peuvent être étudiées et que leurs modifications peuvent être appréhendées. On aura intérêt à étudier le néologisme dans une synchronie définie par rapport aux buts de l'étude. S'il s'agit d'une description historique du français, on définira de larges tranches selon les grandes tendances (conservatisme restrictif du XVII^{e} siècle, première vague d'anglicisme et néologie organisée dans la deuxième moitié du XVIII^{e}, etc.). S'il s'agit de définir une politique néologique, il convient de subordonner les limites de la synchronie à l'objectif. Par exemple, si l'on considère l'emprunt à l'anglais, l'assimilation complète des mots usuels après un certain temps de fonctionnement empêche de considérer comme néologismes les emprunts du XVIII^{e}, du XIX^{e} siècle, etc. Il sera plus efficace de définir le lexique français par les termes fonctionnels entre 1960 et 1974, par exemple et de ne considérer comme néologiques que les unités postérieures à la première de ces dates, qu'il s'agisse de morphologie ou d'emprunt. C'est une question méthodologique, et même stratégique, plus que théorique.

1.2.3.2 Aspect géographique. Toute langue de grande diffusion a des usages divergents selon les lieux. C'est à l'évidence le cas du français. Un travail québéco-français sur la néologie pose donc le problème. L'existence d'un large élément lexical commun permet d'économiser de

l'énergie en ne considérant les différences que pour des sous-ensembles (vocabulaires thématiques) déterminés. Dans certains cas, on aura (a) un ensemble de termes fonctionnels communs, (b) des éléments n'appartenant qu'à un des deux systèmes, (c) des néologismes communs, (d) des néologismes spécifiques. L'objectif est non seulement d'harmoniser la néologie, mais de faire tendre cette harmonisation à la réduction des divergences. Ainsi, si l'on dit au Québec annuler un appel (anglicisme), ou déconnecter, il est aisé de recommander de les remplacer par les verbes annuler ou débrancher effectivement employés en France. Mais appel à charges renversées (pour collect call) se dit en France appel en P.C.V. (de "payable contre vérification"), et il est difficile de modifier des habitudes néologiques divergentes: dans un cas un syntagme, dans l'autre un sigle plus bref mais sans doute trop immotivé, trop obscur pour être accepté. Une comparaison entre les variantes locales de français s'impose constamment et la politique néologique doit être adaptée aux données, dans le sens de la réduction des écarts.

1.2.3.3 Aspect social et informationnel. Les vocabulaires fonctionnent dans un cadre social et selon des situations concrètes de communication. Un même néologisme n'aura pas la même valeur, le même poids, la même importance s'il est propre à une classe de locuteurs ou à tous, s'il est employé uniquement à l'usine, au bureau ou s'il est dans la rue, dans les foyers. Les anglicismes ou les formations gréco-latines des sciences sont fréquemment cantonnés au domaine où ils apparaissent. Il n'en est pas de même des emprunts et des créations morphologiques des techniques de diffusion généralisée (électro-ménager, automobile, aviation...) et le modèle de diffusion dépend entièrement de facteurs économiques, technologiques, en tout cas extra-linguistiques.

Ainsi, le néologisme est une unité du lexique, mot, lexie ou syntagme, dont la forme signifiante ou la relation signifiant-signifié, supposant un fonctionnement effectif dans un modèle de communication déterminé, n'était pas réalisée au stade immédiatement antérieur du code de la langue. Cette nouveauté, qui doit être appréciée par rapport à une définition précise et empirique du code, correspond en général à un sentiment spécifique chez les locuteurs. Selon le modèle de code choisi, on distinguera donc des néologismes en synchronie

large et étroite, des néologismes pour la langue dans son ensemble ou pour un usage déterminé, des néologismes dans un contexte thématique spécialisé (technique et science) ou non spécialisé, etc.

Les éléments de définition mettent en relief le caractère relatif du concept. Il n'y a évidemment pas de néologisme en soi, mais par rapport à un ensemble d'usages arbitrairement définis.

II. Aspects pratiques

Un simple exposé des difficultés à définir le néologisme suffit pour rendre plus visibles les problèmes concrets de l'observation, de l'évaluation et de l'intervention en matière de néologie. Préalablement, on peut évoquer la question générale des besoins, en relation avec les possibilités de la langue.

2.1 Besoins en matière de lexique et tendances de la langue. Les besoins en matière de nomination, de désignation, de réalisation lexicale relèvent de l'onomasiologie. Comme toujours en sémantique, il faut distinguer l'aspect extensionnel ou référentiel (relations choses-signes) de la compréhension (relation concept-signes). Les processus de désignation, en discours, relèvent de l'extension, qu'il s'agisse d'objets concrets, de processus ou d'abstractions réalisées individuellement. Cet aspect, essentiel pour la théorie et auquel on pense intuitivement avant tout autre, n'est pas fondamental pour le linguiste ou le terminologue. Seules les désignations de choses uniques, pour les noms propres, les concernent (par exemple les sigles désignant des organismes, etc.).

L'aspect essentiel concerne la prise en charge par le lexique, au moyen d'un signe adéquat (mot ou lexie) d'une classe d'objets ou de phénomènes liés par des caractères communs. Ces caractères peuvent être perçus intuitivement, et il s'agit alors de classes pragmatiques. On ne nomme pas une chose nouvelle mais une classe de choses que leur nom réunit sans précision, en un ensemble flou. C'est le cas des objets concrets et des phénomènes de la vie quotidienne, de la mini-jupe ou du hot-dog, de la motoneige ou de l'avion à réaction, dénommé aussi en France jet, etc. Linguistiquement distinct, le cas des adjectifs, verbes, etc. est analogue logiquement: européaniser et européanisation ne posent pas de problèmes différents. Les lois transformationnelles du langage permettent dans une large mesure de ramener le problème onomasiologique à celui dú nom.

Sur le plan pratique, la distinction essentielle est celle des classes pragmatiques opposées aux classes définies réciproquement au sein d'une structure de traits pertinents explicites. Les premières concernent le vocabulaire courant et la partie du vocabulaire technique qui s'y absorbe, les secondes correspondent aux sciences et à la partie scientifique des techniques.

Un autre clivage est celui qui existe entre les vocabulaires thématiques à faible valeur connotative (sciences et techniques) et le vocabulaire courant où le néologisme correspond à un "niveau de langue" déterminé.

Les besoins de désignation, à un moment donné et dans un milieu donné, sont définis par le rapport entre concepts nouveaux (y compris les classes d'objets concrets) et vocabulaire disponible. Un vocabulaire riche peut absorber une nouveauté par néologisme sémantique (par exemple l'invention de la "plume" métallique - mais il y a eu création lexicale pour porte-plume; ou le vocabulaire de l'automobile par transfert de celui de la voiture à cheval, pour la carrosserie). Mais toute évolution rapide des pratiques sociales, des techniques, des structures de connaissance (sciences, etc.) constitue un appel terminologique, surtout lorsque pratiques et connaissances ne sont pas suscitées dans la culture, mais déjà élaborées ailleurs et nommées dans une autre langue. Alors, la pression empirique des pratiques s'ajoute à celle des formes linguistiques qui leur sont associées.

Le dépistage des besoins suppose un certain nombre d'inventaires préalables.

2.2 Dépistage des besoins néologiques

2.2.1 Schéma

I. Inventaire des besoins selon leurs domaines (onomasiologie thématique)

I.1 Listage et classification des domaines concernés (sciences; techniques en évolution; techniques nouvelles; pratiques sociales en évolution ou en cours de diffusion): ex. physique atomique, génétique; électricité, informatique; techniques spatiales; navigation de plaisance.

I.2 Repérage des domaines impliquant une pression culturelle et linguistique extérieure: ex. bande dessinée (américain); espace (américain, russe).

C'est en général le cas des techniques et des sciences importées; des descriptions culturelles, institutionnelles d'autres systèmes (du xénisme à l'emprunt ou à l'équivalence.

I.3 Inventaire des relations entre domaines (types des transferts analogies thématiques: ex. chasse --> élevage; cueillette --> culture; pêche --> X ("aquiculture" et sa terminologie).

2. Inventaire des besoins sémantiques (onomasiologie componentielle).

Classification des sémantismes à "remplir": ex. matière, qualités, processus (naturels), objets naturels, éléments et parties; opérations humaines, objets fabriqués, etc.; abstractions, concepts théoriques (sciences).

Mise en rapport avec les catégories fonctionnelles (noms, adjectifs, verbes, etc.).

Mise en rapport avec les moyens morphologiques (inventaire sémantique des préfixes et suffixes, onomasiologie des éléments de formation).

3. Inventaire des besoins en traduction (cf I.2)

3.I Classement selon les domaines

3.2 Examen des langues-sources (notamment l'anglais) de leur lexique, de leur morphologie, des caractères communs avec les français (pour l'anglais: fonds lexical latin commun avec divergences sémantiques éléments gréco-latins identiques...)

2.2.2 L'ajustement de ces besoins avec les possibilités de la langue ne peut se faire que par une répartition des procédés: morphologie siglaison et acronymie, emprunts, formation de syntagmes codés, etc.

Certaines langues ont développé des procédés et en ont inhibé d'autres (ex. la morphologie française par rapport à l'allemand, à l'anglais (spaceman), etc.). Mais dans l'ensemble et théoriquement, tout système linguistique est capable de maîtriser les besoins terminologiques et conceptuels. Seule

l'histoire des pratiques langagières est comptable des différences de conceptualisation (hypothèse de Sapir-Whorf). Le problème pratique est stratégique: il s'agit pour un système lexical, compte tenu de sa structuration et de ses tendances, de s'adapter à des besoins. Lorsque ces besoins sont internes et proviennent de la culture même, les difficultés sont faibles. Lorsqu'ils sont suscités de l'extérieur, parfois brutalement, elles sont énormes (cas des langues africaines, du chinois, etc., devant l'afflux technico-scientifique).

2.3 Observation et évolution de la néologie

2.3.1 La question des observatoires et réseaux de néologie sera traitée ici en détail. Cependant, il faut noter que l'observatoire (relevé de textes écrits, enregistrements, isolement de l'unité dans le discours, classement et mise en mémoire) dépend de la définition, comme on l'a vu, toujours relative, du néologisme. Des questions comme l'élimination d'unités empruntées mais anciennes ou profit de "bons" néologismes doivent y être jointes.

Cette dernière phrase introduit un élément d'appréciation, indispensable en matière d'usage - même sur le plan théorique de la description (voir A. REY, "Usages, jugements et prescriptions linguistiques", in Langue française n° 16). On peut distinguer cinq points dans l'appréciation des unités lexicales considérées comme néologismes.

1. La conformité au système de la langue. Sur le plan phonologique et graphique, une forme peut ou non être conforme aux structures de la langue. Le problème se pose concrètement avec les créations absolues (onomatopées), les sigles et les acronymes, enfin les emprunts qui impliquent l'assimilation d'un système différent par des processus mal étudiés (Cf. jet (djet) opposé à design, mal réalisable en français). Quant aux nouveautés morphologiques, il faut envisager la nature des éléments, selon qu'ils sont bien intégrés ou non, cohérents sur le plan de la formation (problèmes des "hybrides"), selon leur cohésion formelle (hiatus), la nature phonétique et graphique du produit (complexité, longueur, coût informationnel, acceptabilité).

2. Les nouveautés lexicales ou les syntagmes codés ont plus ou moins d'aptitude sémantique. Le niveau d'arbitraire est à envisager: un mot non motivé ou mal motivé est moins bon qu'un mot bien motivé (ex. le DEUG, examen à connotation fort négative, le barbecue prononcé (ky).

3. La valeur intégrative du néologisme peut être testée. Sur le plan paradigmatique, un terme peut être ou non cohérent dans un système (ex. en logique et en sémantique: connotation-dénotation; extension-intension; extension-compréhension). Sur le plan syntagmatique, il peut ou non se prêter à des constructions variées. Enfin, quant à l'aspect transformationnel de la créativité, il est plus ou moins apte à produire des dérivés et composés (ex. des sigles: cégétiste, smigard, énarque (E.N.A. (eena) puis (ena)).

4. Le néologisme considéré peut être le seul à assumer un rôle onomasiologique ou il peut être en concurrence avec des termes néologiques ou non. On songera par exemple que les nombreux équivalents proposés pour hardware ont favorisé le maintien de l'anglicisme, alors que la réussite d'ordinateur a éliminé ses concurrents (calculateur, -trice, compteur). On rappellera à ce sujet que les disponibilités néologiques sont a) lexicales, b) syntagmatiques. Seules les premières correspondent à une inscription dans le code de la langue. Proposer, comme on le fait trop souvent, des syntagmes longs pour traduire un terme étranger emprunté ou en voie d'emprunt, ne correspond qu'à une traduction et n'a pas de chance de réussite. Mais ce peut être un stade intermédiaire résolu par le sigle. Les unités lexicales, on l'a vu, peuvent être a) des formes déjà en fonction (néologie de sens), b) des formes morphologiques (morphologie courante; morphologie savante: éléments gréco-latins), c) des emprunts, d) des sigles et acronymes, provenant de syntagmes.

5. Enfin, point essentiel et fort mal connu, la valeur socio-linguistique du néologisme au moment envisagé et dans le modèle de communication concerné. On ne peut observer que des résultats: fréquence, disponibilité du mot, jugement positif ou négatif porté par les locuteurs (mots à la mode, scies, par exemple ras le bol en France en 1974), diffusion géographique, socio-culturelle, diffusion hors du domaine initial, etc.

Seule la mise en rapport de ces données et des caractéristiques 1 à 4 permettrait de construire un modèle de comportement prévisible du néologisme, avec de forts risques d'erreur, dus aux facteurs non analysés de la pragmatique sociale (besoins plus pressants; réactions très complexes des milieux sociaux...).

2.4 L'intervention et l'aménagement

Sans empiéter sur les autres exposés, je voudrais conclure en insistant sur la nécessité de garder présentes certaines considérations théoriques, non seulement linguistiques, mais sociologiques, politiques, techniques et scientifiques, dans l'élaboration des politiques d'intervention ou d'aménagement.

Les besoins et les situations lexicales sont une donnée contre laquelle il est inutile de se dresser. Au contraire, l'exploitation maximale des moyens linguistiques, l'analyse des conditions de réussite d'un néologisme, et notamment la motivation des locuteurs, est indispensable. On peut évidemment susciter ou stimuler le locuteur.

Encore faut-il que cette motivation soit basée sur des réalités socio-culturelles. Lorsqu'Etiemble dénonce le franglais en s'appuyant sur des arguments esthétiques, politiques ou idéologiques, ses exagérations, les interférences entre ses thèmes favoris (pauvreté de la langue ou indépendance culturelle par rapport aux Etats-Unis) compromettent son action.

Il convient de partir des tendances spontanées, comme le refus du snobisme, etc., et de les utiliser dans le sens souhaité. Un homme de télévision me disait récemment que cadreur, recommandé pour remplacer cameraman, réussissait à l'ORTF. Non pas parce que le mot était recommandé par le Journal Officiel, ce qui est généralement ignoré, mais parce que le néologisme paraissait plus moderne, plus "chic" que l'anglicisme déjà usé.

Concrètement, les observatoires consacrés aux nouveautés du vocabulaire, les banques de données, la formation des terminologues, la constitution de réseaux récoltant, traitant et diffusant les néologismes sont plus importants que les décisions légales ou administratives. Ces éléments peuvent jouer un rôle important, mais à condition:

1. de s'appuyer sur des bases scientifiques, formées par la linguistique et la lexicographie, la terminologie, la sociologie ou l'Histoire.

2. de disposer d'informations abondantes et sûres. Celles-ci existent en ordre dispersé et elles sont réunies selon des méthodes et des objectifs différents.

Une coordination est indispensable pour la diffusion des connaissances, mais aussi des besoins.

Exposé de M. Jean-Claude CORBEIL
Directeur linguistique de l'OLF

- Analyse des fonctions constitutives d'un réseau de néologie

0. Introduction

Je vais traiter d'un sujet complètement différent et qui est le pendant pragmatique de l'exposé théorique de M. REY en tentant une analyse des fonctions constitutives d'un réseau de néologie.

0.1 Définition du concept de néologie aux fins de l'exposé

Au moment où j'ai préparé ce texte, je n'avais pas connaissance de l'exposé de Monsieur Alain REY, que vous venez d'entendre. Je crois donc nécessaire de vous indiquer quel sens j'ai donné au mot "néologie", très brièvement, sans intention d'analyse critique poussée de ce concept, avec la seule préoccupation d'éviter les malentendus et de vous permettre de situer le contenu de mon intervention par rapport à la précédente. De plus, on ne peut traiter de néologie sans distinguer différents aspects, qu'il faut nommer, surtout qu'il n'existe pas de terminologie établie faute d'analyse profonde de ce phénomène sur le plan paralinguistique (nouveauté des choses et des concepts) et sur le plan linguistique (nouveauté des signifiants). J'indiquerai donc au passage le sens que j'ai accordé à certains mots ou à certaines expressions.

Il est nécessaire de distinguer soigneusement, (et de garder présente à l'esprit la distinction tout au long de nos travaux), entre nouveauté des choses ou des concepts et nouveauté des moyens d'expression (mot ou syntagme). La nouveauté des choses ou des concepts précède la nouveauté des moyens d'expression et en est la cause. J'appellerai "besoin néolotique" la nouveauté des choses et des concepts, utilisant le terme "besoin" pour suggérer d'une part l'existence réelle et

précise d'une chose nouvelle, d'autre part le fait que cette nouveauté cherchera un moyen de se nommer soit en utilisant un signifiant déjà existant, dont le signifié correspond à peu près à la nouveauté, soit en associant un signifié nouveau à un signifiant existant par l'un ou l'autre des procédés habituels, soit en créant un signifiant nouveau. J'appellerai "néologisme" le moyen nouveau utilisé pour exprimer le besoin néologique en distinguant entre "néologisme sémantique" (sens nouveau accordé à un signifiant existant) et "néologisme lexical" (signifiant nouveau, donc nouveau signe linguistique). J'appellerai "néologie" le processus par lequel s'élabore l'émergence d'un néologisme et qui est un aspect particulier de l'acte de nommer. Je résume de qui précède dans le schéma suivant:

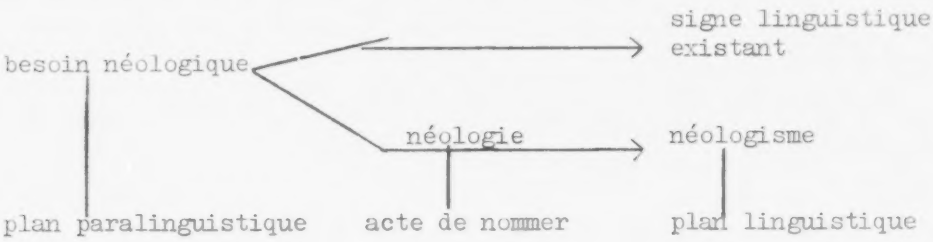

Une remarque importante s'impose: tout besoin néologique ne provoque pas la néologie, c'est-à-dire ne donne pas naissance nécessairement à un néologisme.

Sans doute sous l'influence de la situation linguistique québécoise, je distinguerai la néologie interne et la néologie externe, sans, cependant, que le choix de ces adjectifs me satisfasse entièrement. Par "néologie interne", j'entends le processus par lequel un besoin néologique provoque l'apparition d'un nouveau mot ou d'un nouveau sens à même les ressources de la langue de celui ou de ceux qui ressentent le besoin, c'est-à-dire, pour nous, francophones, que la néologie interne donne naissance à des néologismes français. Par "néologie externe", j'entends le processus par lequel un besoin néologique est ressenti alors qu'il a déjà été nommé dans une autre langue, quelle qu'elle soit, c'est-à-dire sous la forme première d'un emprunt. La néologie externe met le locuteur en face de l'alternative soit d'accepter l'emprunt, soit de lui substituer un signifiant déjà existant ou un néologisme. D'où le schéma

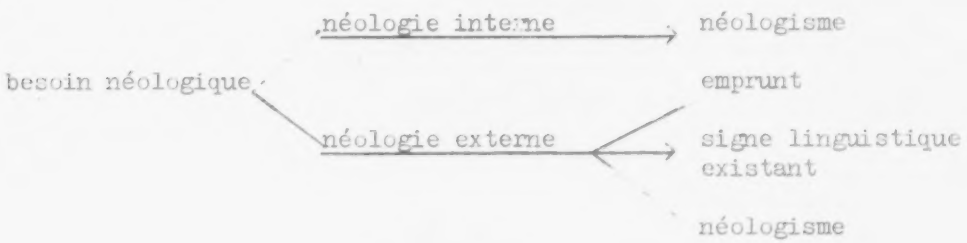

Au Québec, la néologie externe provient uniquement de nos contacts étroits avec la civilisation américaine, donc sous forme d'emprunt à l'anglais.

0.2 Définition de l'expression "réseau de néologie"

L'existence d'un "réseau de néologie" implique trois choses:

a) l'existence préalable d'équipes de travail qui s'intéressent toutes à la néologie. Je les appellerai des modules.

b) la coordination de l'activité de ces modules.

c) la participation progressive de tous les pays francophones, en ce qui regarde la langue française.

Les modules seront distincts les uns des autres soit de par les objectifs qu'ils poursuivent, soit de par la situation linguistique où ils s'insèrent. Ils auront une très large autonomie de fonctionnement.

La coordination de l'activité des modules doit surtout viser à une mise en commun des résultats des travaux de chaque module et à une information des travaux en cours dans chacun. Autrement dit, savoir ce que chaque module fait, chaque année et en détail; mettre en commun les besoins et les moyens de les satisfaire; centraliser les résultats acquis et les diffuser.

0.3 Définition du mot fonction

Le réseau est un organisme complexe, dont l'existence et la qualité des travaux exigent que certains rôles soient assurés par des groupes spécialisés. J'appelle ces rôles des "fonctions". Pour les isoler, et les décrire, je me suis placé à un niveau abstrait, me préoccupant uniquement d'identifier les organes vitaux d'un réseau de néologie qui serait animé d'une vie propre, sans chercher à savoir qui ou quel groupe pourrait remplir telle fonction, sans porter jugement sur la taille du réseau: s'il est bien conçu, il fonctionnera et se développera de lui-même. Mon intention ici est donc de vous proposer une conception du réseau, dont vous pourrez ensuite discuter au cours du colloque.

0.4 Enumération des fonctions

Pour que le réseau existe, fonctionne et se développe,

j'estime que quatre fonctions doivent être assumées: la fonction dépistage, la fonction traitement, la fonction recherche et la fonction diffusion.

Les fonctions sont en relation l'une avec l'autre. L'ordre d'énumération est arbitraire. La fonction traitement et la fonction dépistage reposent sur les travaux de la fonction recherche et, en même temps, l'orientent. La fonction dépistage et la fonction traitement sont en très étroite relation.

Je suis obligé de décrire chaque fonction l'une après l'autre. Mais j'insiste sur le fait qu'elles sont constamment en relation, qu'elles dépendent l'une de l'autre, qu'il faut les concevoir dans leur appartenance à la même structure, le réseau de néologie.

1. La fonction dépistage

La fonction dépistage est d'ordre paralinguistique.

1.1 Objectifs

La fonction dépistage vise:

a) à identifier les besoins néologiques, c'est-à-dire les choses et les concepts nouveaux.

b) à signaler les "synonymies néologiques" provoquées par l'expression des besoins néologiques. J'appelle synonymie néologique le fait que plusieurs moyens d'expression apparaissent pour désigner le même besoin néologique, d'où nécessité d'examiner ces synonymes. Nous sommes ainsi ramenés au problème de la synonymie, que nous avons abordé lors du colloque de l'année dernière consacré à la normalisation linguistique.

c) à guider les premiers pas de la fonction traitement, soit en proposant une ou des solutions à l'expression d'un besoin néologique, soit en donnant son avis sur les synonymes en concurrence, soit en formulant des opinions face à l'alternative où nous place la néologie externe: accepter l'emprunt ou utiliser une expression française, quitte à créer un néologisme.

1.2 Moyens

Aujourd'hui, nous pensons que la meilleure façon d'assurer

la fonction dépistage est de la confier à des informateurs animés et guidés par les linguistes responsables de la fonction traitement.

Les informateurs seront des spécialistes d'une science ou d'une technique qui s'intéressent à l'aspect terminologique de leur spécialité, qui lisent beaucoup dans leur domaine, soit en langue maternelle, soit en langue étrangère et qui connaissent bien la langue en général et la langue de leur spécialité en particulier.

Le rôle du linguiste dans la fonction dépistage est:

a) de trouver les informateurs et de les intéresser à la néologie.

b) de leur proposer des méthodes de travail, d'une part pour les guider dans le choix des besoins néologiques, d'autre part pour faciliter la notation et la transmission de leurs observations.

Le choix des informateurs découle de l'identification des secteurs d'activité où les besoins néologiques sont nombreux et difficiles à satisfaire. En principe, tous les domaines de la connaissance et de l'activité devraient être couverts: mais en pratique, il faudra se restreindre et choisir, sans doute en fonction des besoins de la société, ou, en d'autres mots, en fonction des besoins de groupes de locuteurs très bien identifiés.

2. La fonction traitement

La fonction traitement est d'ordre linguistique.

2.1 Objectifs

La fonction traitement vise:

a) à animer et guider les informateurs de la fonction dépistage;

b) à poursuivre des recherches terminologiques sur les besoins néologiques identifiés par la fonction dépistage, selon une méthodologie qui assure une grande qualité à ces travaux. Pour chaque besoin néologique est ainsi produit un dossier terminologique complet

où on trouve tous les renseignements nécessaires au choix d'une solution: description de la chose ou définition du concept, spécialité concernée, mots ou expressions proposés, statut de ces mots ou expressions dans le vocabulaire et la documentation spécialisés.

c) à constituer des comités de référence en vue de la normalisation des dossiers terminologiques. Ces comités de références sont constitués d'experts du domaine visé, à qui il revient, après étude des dossiers, de décider du mot ou de l'expression à privilégier en langue officielle. Nous renvoyons ceux que la question intéresse aux travaux du colloque sur la normalisation linguistique. Dans la perspective du Québec, ces comités de référence sont à la fois locaux et internationaux, en assurant l'entière information des uns et des autres: les comités français doivent connaître les opinions des comités québécois et vice versa.

d) à préparer le dossier terminologique final, qui sera emmagasiné en quelque part et diffusé auprès de tous les intéressés.

e) à assurer les contacts et relations avec les linguistes de la fonction recherche.

2.2 Moyens

La fonction traitement doit être confiée à des équipes de terminologues qui sont ou linguistes ou traducteurs de formation.

3. La fonction recherche

La fonction recherche est d'ordre linguistique.

3.1 Objectifs

Dans l'état actuel des travaux et connaissances en matière de néologie, nous croyons que la fonction recherche devrait aborder les domaines suivants:

a) Identification et emmagasinage des néologismes qui apparaissent soit dans le vocabulaire commun, soit dans les vocabulaires techniques ou scientifiques.

Le matériel ainsi réuni pourrait servir à des fins multiples:

- documentation pour les recherches de la fonction traitement
- datation des néologismes
- mise à jour des dictionnaires
- corpus pour recherches sur la fréquence des néologismes, sur le rendement des préfixes et suffixes, sur les mécanismes de la création néologique, etc.

Cet aspect de la fonction recherche est déjà assumé par les équipes des Observatoires du français moderne et contemporain, animés par le professeur Quémada, directeur du Centre d'étude du français moderne et contemporain, organisme rattaché au CNRS.

b) L'étude et la description des procédés morphosyntaxiques utilisés en création néologique. Les résultats de ces travaux donneront, aux linguistes de la fonction traitement, une base théorique solide.

Cet aspect de la fonction traitement intéresse déjà le professeur Guilbert, qui a fondé et qui dirige un Centre d'étude de la néologie lexicale, rattaché au CNRS. Le Conseil international de la langue française s'y intéresse également et cherche à doter les pays francophones d'un guide en matière de néologie.

c) L'étude des aspects socio-linguistiques de la néologie, tout particulièrement les raisons qui font qu'un néologisme réussit alors qu'un autre échoue.

d) L'étude des aspects psycho-linguistiques de la néologie, entre autres l'étude des attitudes des francophones en matière de néologie.

3.2 Moyens

La fonction recherche doit être assumée par des équipes universitaires, et intégrée aux programmes de recherches en linguistique financés par les Etats.

4. La fonction diffusion

La fonction diffusion est d'ordre paralinguistique.

4.1 Objectifs

La fonction diffusion a pour objet:

a) de faire connaître le plus rapidement possible les résultats des travaux en matière de néologie;

b) de participer au processus de normalisation par l'édition de travaux soumis à l'enquête publique;

c) de modifier les attitudes et préjugés en matière de néologie.

4.2 Moyens

Les moyens au service de la fonction diffusion sont nombreux. Citons:

- les banques de terminologie
- les ressources et procédés audio-visuels: média d'information, films, montages, photos et sons, etc.
- les publications: cahiers, bulletins, revues, ouvrages, etc.
- la participation aux congrès scientifiques et techniques, non seulement en linguistique, mais dans les domaines où des travaux de néologie se poursuivent.

5. Conclusion

Ainsi voyons-nous les fonctions constitutives d'un réseau de néologie.

Elles seront remplies par des personnes nombreuses, de différentes spécialités ou vocations, appartenant à des Etats différents, réunies en modules.

La co-existence et l'activité concertée de ces modules sera le résultat de négociations continues entre eux et entre les Etats auxquels ils se rattachent.

L'essentiel, pour l'instant, est de bien concevoir les fonctions et de les mettre en marche dans une forme quelconque de collaboration.

SCHEMA

Enfin, j'ai tenté de suggérer en schéma[1] les rapports entre les fonctions. Pour les besoins du schéma, j'ai isolé, en bas, à droite, la fonction de normalisation, parce que c'est un processus complexe qu'il faut mettre en dehors de la fonction traitement. Vous voyez donc les quatre fonctions principales: dépistage, traitement, diffusion, recherche: j'ai essayé, par les flèches, d'indiquer l'essentiel des communications entre elles. Par exemple, entre la fonction dépistage et la fonction traitement, vous avez au moins deux grands mouvements d'aller-retour: d'une part, les experts de la fonction dépistage signalent les besoins néologiques aux linguistes de la fonction traitement, d'autre part, les linguistes de la fonction traitement fournissent une méthodologie de la recherche et de l'observation aux informateurs de la fonction dépistage. Et entre les experts de la fonction dépistage et les experts de la fonction traitement, s'établit une relation suivie de collaboration. Entre la fonction traitement et la fonction diffusion, il y a la question des dossiers terminologiques finals; la fonction diffusion peut participer à la fonction traitement sous forme d'enquête publique, par le fait des travaux terminologiques qui sont soumis aux locuteurs pour connaître leurs avis sur l'un ou l'autre des éléments. La fonction traitement et la fonction dépistage est intimement liée à la fonction recherche, c'est-à-dire à l'activité des groupes de recherche en linguistique ou en psycho-linguistique, soit que les linguistes de la fonction traitement formulent des questions, soit encore que les linguistes de la fonction recherche fournissent des résultats, d'ordre théorique, ou d'ordre pratique aux linguistes de la fonction traitement, ou encore fournissent des dépouillements très puissants aux observateurs de la fonction dépistage. La fonction de normalisation a des relations avec la fonction traitement, c'est-à-dire que les linguistes de la fonction traitement soumettent à des comités de normalisation leurs résultats, pour que les experts jugent

1. Voir page 39

et décident. Les linguistes théoriciens doivent, eux aussi, se préoccuper de tout le mécanisme complexe de la normalisation, parce qu'il y a des besoins de théorie, en cette matière qui ne sont pas comblés actuellement, entre autres le fameux problème du concept de norme et la théorie de l'emprunt.

Pour conclure, j'ai l'impression que ce réseau de néologie dont on parle serait un ensemble relativement complexe qui pourrait se définir d'une autre manière. Le schéma que je vous ai proposé est un schéma dit fonctionnel, c'est-à-dire que je me suis préoccupé uniquement d'indiquer les fonctions et leurs rapports; on pourrait refaire un autre schéma, où, cette fois, à la place des fonctions, on identifierait des modules; je pense qu'il est prématuré de le faire tout de suite, avant qu'on ait poussé beaucoup plus loin l'inventaire des différents groupes qui pourraient, d'une manière ou de l'autre, s'insérer dans un tel réseau. Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT rappelle que la période des questions est fixée à 11 h, et la séance est levée à 10 h 30.

RELATIONS ENTRE LES FONCTIONS CONSTITUTIVES

D'UN RÉSEAU DE NÉOLOGIE

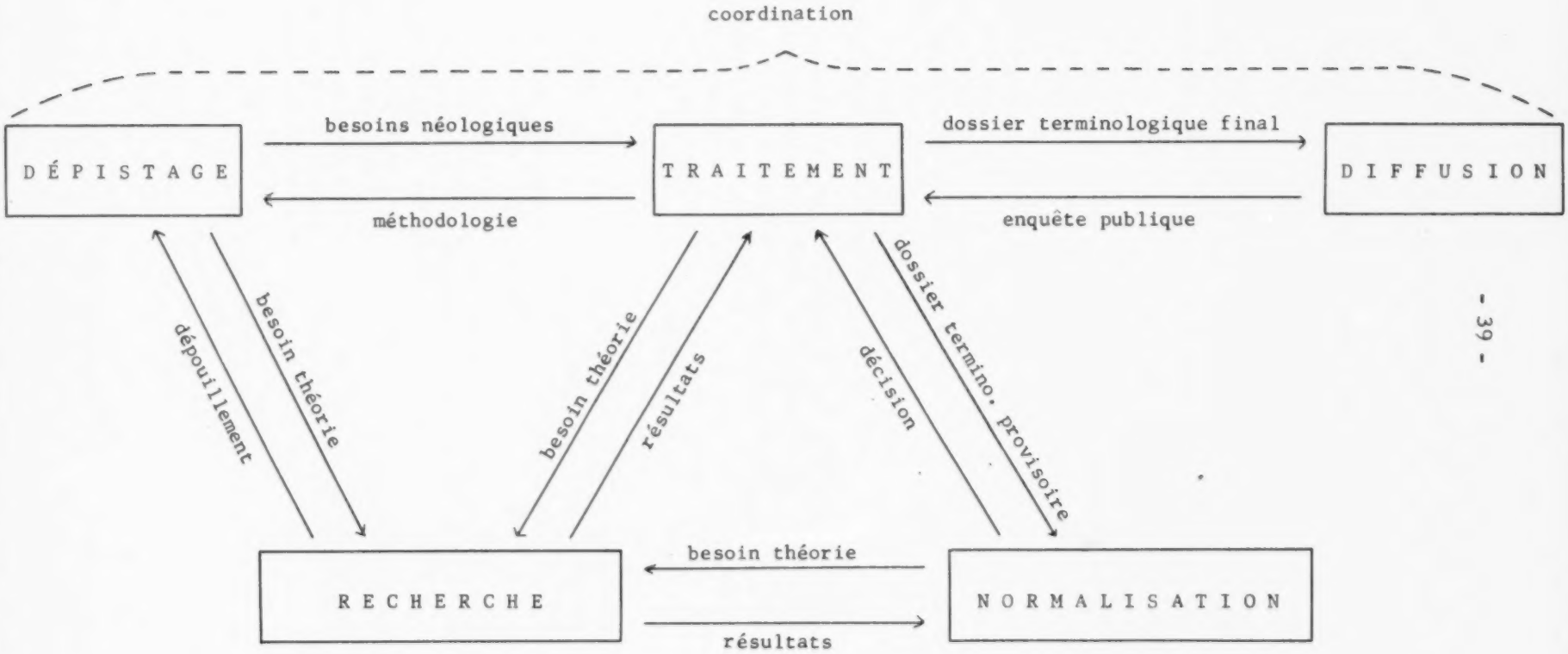

Remarque: pour la clarté du schéma, le processus de normalisation a été extrait de la fonction traitement.

II. SÉANCE PLÉNIÈRE: QUESTIONS ET DISCUSSION

La séance est ouverte à 11 h. Le PRÉSIDENT rappelle que les questions peuvent porter soit sur l'exposé de M. REY, soit sur celui qu'il a lui-même présenté.

C'est M. IMBS qui ouvre le débat, en développant les réflexions que lui a suggérées l'exposé de M. REY. Il tentera, dit-il, d'appliquer à la terminologie les théories exposées au plan de la néologie, et de transmuer cette théorie en pragmatique.

La réflexion de M. IMBS porte sur trois points:

A) les présupposés à la terminologie
B) la mise en situation de communication
C) les conditions de la diffusion

A) Les présupposés à la terminologie

A ce propos, la première question que pose M. IMBS est celle de savoir s'il y a vraiment nécessité de terminologie (ou de néologie). Autrement dit, s'il y a vraiment une situation objective différente qui oblige à inventer quelque chose de différent, quelque soit le mode dont cette différence se manifeste dans la réalisation linguistique. Cette différence, cette pertinence comme on dit en linguistique, devrait se manifester à trois niveaux, que M. IMBS désigne par les termes "ontème", "noème" et "logème".

1° L'ontème, c'est ce qui est relatif à la situation réelle. Le présupposé est ici que le terminologue procède, face à un certain nombre d'éléments nouveaux, et en liaison avec l'industrie et la recherche scientifique, à une analyse "ontématique".

2° Il y a ensuite le noème, et par conséquent une analyse noématique, une conceptualisation qui doit aboutir à définir ce qui dans un procédé de fabrication, par exemple, est vraiment typique.

3° Et, enfin, vient le logème, donc une analyse logématique qui amène à rechercher quel serait le morphème, au sens le plus général du terme, le plus apte à traduire de façon pertinente l'originalité absolue de ce que nous voulons dénommer.

B) La mise en situation de communication

Elle implique que l'on se préoccupe à la fois du destinataire, de l'émetteur (ou destinateur) et du canal par lequel le néologisme doit passer.

1° Le destinataire

M.IMBS rappelle ici la distinction établie par M. WÜSTER entre quatre types, quatre niveaux possibles de destinataires:

a) l'inventeur (généralement un scientifique ou un ingénieur)
b) l'ingénieur de fabrication ("courroie de transmission" entre l'ingénieur de conception et le contremaître)
c) le contremaître (chargé d'expliquer aux ouvriers quelles sont les différentes opérations que pourrait totaliser un projet).
d) les ouvriers (lorsqu'ils parlent entre eux, en termes plus ou moins argotiques).

2° L'émetteur

C'est là que le linguiste est le plus étroitement associé au travail. Il faut, en effet, pour qu'un terme soit adopté par l'émetteur, que la conformité structurelle du terme avec le système soit garantie. Ici intervient la question de "norme" que M. IMBS définit comme "la conformité aux règles d'usage d'un domaine". Le travail qu'il fait pour le Trésor de la langue française lui permet de constater fréquemment, en effet, à quel point les usages (relativement à la formation des mots) diffèrent suivant les domaines.

3° Le canal de transmission

Il s'agit maintenant de mettre les mots en circuit. Ici interviennent:

a) les "problèmes du bruit" comme disent les théoriciens de la communication, c'est-à-dire les obstacles de niveau physique, moral ou intellectuel qui s'opposent à la transmission d'un terme. C'est là un problème essentiel, comme l'avait suggéré M. REY en parlant de la redondance. Il faut avoir égard au volume optimum d'un mot, cet optimum étant un compromis entre un minimum strictement nécessaire, en pure logique, et cet étoffement supplémentaire qui permet à un mot de franchir tous les obstacles du bruit.

b) la différence du code: code oral et code écrit. M. IMBS souligne ici que dans un grand pays industriel comme le Japon le code écrit a une importance considérable, puisque pour eux le français est avant tout une langue écrite. Il faut donc accorder une importance particulière au problème de la graphie des néologismes.

C) Le problème de la diffusion

Il doit être situé dans une problématique de socio-linguistique: c'est le problème de l'acculturation, qui est double. Il faut d'abord que le mot plaise non seulement à ce que M. IMBS appelle la "francité" (acculturation nationale) mais aussi à l'ensemble du monde de civilisation industrielle ou post-industrielle dans lequel nous sommes et qui est caractérisé par l'universalité (acculturation trans-nationale). En effet, un mot a aujourd'hui des chances d'avoir du succès si, non seulement il réussit à s'acculturer nationalement, à l'intérieur d'un monde comme la francophonie, mais aussi s'il réussit à le franchir, à le dépasser.

C'est sur une note d'humour que M. IMBS conclut son intervention en demandant au "professeur REY" de le noter "bien" ou "mal"!

Sur cette pointe finale, M. REY remercie M. IMBS d'avoir souligné quelques-unes des lacunes de son exposé du matin, lacunes qui sont dues, en majorité, au temps restreint qui lui était imparti. Il reprend les points successifs énumérés par son interlocuteur en commençant par les derniers.

Les problèmes d'acculturation doivent être mentionnés, en effet, non seulement à propos de néologie, mais aussi en matière de terminologie et de lexiques, "d'aménagement lexical" pour utiliser l'expression très heureuse employée par M. CORBEIL.

Quant aux conditions de la diffusion, comme M. IMBS vient de le souligner, elles sont difficilement étudiables dans un cadre étroitement national. Le problème est différent, évidemment, selon qu'il s'agit des réalités quotidiennes qui, elles, sont fortement imprégnées par la nature même de la structure linguistique, ou des réalités de nature technique ou scientifique, qui, en plus d'être en mutation plus rapide, sont un des facteurs d'unification du monde. Et l'acculturation intérieure, dans un milieu donné, dans un modèle de communication, passe par la question des jugements de valeur. M. REY revient incidemment sur une discussion qu'il a eue avec M. DUBOIS et où celui-ci lui reprochait d'avoir employé une métaphore affective, en parlant du "sentiment de la néologie", ou du "sentiment de l'anglicisme". Pour bien étudier les conditions objectives de l'acculturation d'un mot, explique M. REY, ou des conditions de sa diffusion, il est nécessaire, non seulement d'examiner les conditions matérielles, qui font partie des conditions objectives, mais aussi les conditions socio-culturelles, lesquelles impliquent des jugements de valeur. La socio-linguistique, comme en témoignent, par exemple, les travaux de William LABOV, commence d'ailleurs à étudier le système des jugements de valeur. Ceux-ci sont très importants, parce que les unités lexicales peuvent être admises, acculturées, se répandre, ou

au contraire, être rejetées, non seulement pour des raisons objectives, concrètes (souvent de nature économique et parfois de nature conceptuelle), mais aussi par l'intervention de jugements de valeur. Plus la cohérence conceptuelle et plus les éléments économiques sont faibles, ce qui se rencontre surtout dans le domaine du vocabulaire général, plus alors les jugements de valeur sont importants et décisifs. Ils sont moins importants, quoiqu'ils subsistent, lorsqu'il y a un besoin conceptuel, (noématique ou ontématique, selon la terminologie de M. IMBS) c'est-à-dire un besoin concret de définir une chose, une fabrication nouvelle.

Il semble un peu prématuré, pour M. REY, de traiter à ce moment-ci du problème de l'acculturation trans-nationale ou mondiale. Ici se pose le problème de l'application et de l'intégration à certains lexiques nationaux (comme l'allemand) des termes à base de morphèmes gréco-latins. Le besoin d'acculturation trans-nationale est un facteur positif, dans la mesure où il améliore les communications entre nations, mais c'est aussi un facteur qui peut jouer un rôle négatif à certains niveaux, parce que le besoin de cohérence peut stimuler l'adoption d'emprunts. M. REY rappelle ici comment ce besoin de cohérence a joué, dans le cas de la traduction du terme "Generative Grammar" de Chomsky. Un traducteur très compétent avait d'abord proposé grammaire "génératrice", mais le terme a été vite remplacé par celui de "générative", parce que ce dernier avait l'avantage d'être totalement analogue et identique graphiquement, et très voisin phonétiquement, du terme du créateur. La solution qui a été choisie, même s'il s'agit d'un anglicisme incontesté, a aussi l'avantage de donner une plus grande homogénéité au vocabulaire international de la linguistique. Les travaux de M. REY l'amènent justement à étudier, pour des raisons toutes différentes, la concurrence qui existe actuellement entre sémiologie et sémiotique. Ici le facteur prédominant, pour le choix de l'un ou de l'autre, ne dépend pas du tout de la conceptualisation, mais du fait qu'on est influencé plutôt par une tradition française, celle de Ferdinand du Saussure (pour sémiologie) ou par une tradition anglo-saxonne, qui est celle de Peirce, de Charles Morris, et d'autres chercheurs plus récents (pour sémiotique). C'est un problème qui est conditionné par la largeur du domaine d'acculturation, et les tensions qui existent entre les modèles de création d'un mot et ses modèles de diffusion.

Tout en soulignant que, selon lui, il n'est pas suffisamment terminologue pour développer longuement ce qu'il a déjà dit, M. REY ajoute quelques éléments à son exposé du matin, en réponse aux propos de M. IMBS sur la mise en situation de communication.

Même s'il admet que la typologie des émetteurs en inventeurs, ingénieurs de fabrication, contremaîtres et ouvriers, a un mérite pragmatique, il croit qu'on pourrait l'élargir. Ce qui est vrai

pour l'inventeur, le contremaître et les ouvriers, doit être aussi vrai dans d'autres domaines, par exemple pour le chercheur théoricien d'une science, disons le linguiste théoricien pur, le linguiste qui fait de la linguistique appliquée, le lexicographe qui travaille sur le métier, et la personne qui travaille à un service de documentation, ou qui est secrétaire dans un atelier lexicographique (et qui a aussi, comme les ouvriers d'usine, son petit argot de métier).

M. REY apporte ici le cas du mot "machine", qui se subdivise en des quantités de concepts différents, suivant qu'il s'agit d'un ordinateur, d'une presse ou d'une machine à fabriquer du papier. L'ouvrier français, parisien en tout cas, substitue volontiers à ce terme de machine, le mot "bécane", que l'on retrouve également dans les ateliers d'informatique (la bécane, note-t-il, n'est plus la bicyclette: il y a longtemps que le terme est archaïque dans cet emploi-là). Ce type de vocabulaire peut être étudié, mais il ne fait évidemment pas partie du vocabulaire technique et scientifique, parce qu'on retrouve dans ces emplois-là, le même niveau de généralité qu'on avait dans le terme générique du français neutre, c'est-à-dire le mot "machine".

M. IMBS s'informe alors si ce genre de vocabulaire ferait éventuellement l'objet d'une enquête; ce à quoi M. CORBEIL répond que, effectivement, ces termes sont recueillis en situation industrielle, avec notation de leur niveau de langue. Le nombre des termes argotiques, fait-il toutefois remarquer, est relativement restreint par rapport à l'ensemble du vocabulaire technique, et procède par toute une série de métaphores difficilement prévisibles quant à leur naissance ou à leur maintien. D'autre part, ce niveau apparaît comme celui de la plus grande diversité, si l'on compare le vocabulaire d'un établissement, d'une région, ou surtout, d'un pays à un autre. Il ne viendrait jamais à l'esprit d'un Québécois, par exemple, d'appeler une machine, une "bécane"!

C'est autour de ce dernier terme que va s'organiser, pour un bon moment, la discussion. M. IMBS note que, du point de vue de l'ouvrier, le mot bécane a les caractéristiques sémantiques et linguistiques d'un terme scientifique. Il est caractérisé, dit-il, par une monosémie, et il est, par-dessus le marché, fortement motivé. M. REY acquiesce et ajoute, à l'appui des propos de M. CORBEIL que, même si le mot désigne pour l'ouvrier un objet unique, qui a ses caractéristiques particulières, et si d'autre part le mot fonctionne en France dans des usines et des situations très différentes, il n'en reste pas moins que ce genre de vocabulaire ne fonctionne que dans une communauté linguistique bien précise (la France, en l'occurence). M. IMBS insiste en soulignant que les termes de ce niveau (familier ou argotique) sont quand même extrêmement intéressants, puisqu'ils montrent quelles sont les conditions de créativité spontanée d'un terme technique, conditions qui pourraient s'universaliser.

Au niveau des ouvriers, reprend M. CORBEIL, il y a en même temps une très grande familiarité avec le vocabulaire technique, et une sorte d'hostilité qui se manifeste par la création de mots de leur cru, les raisons de cette réaction demeurant par ailleurs mystérieuses. C'est un bilinguisme terminologique interne qui apparaît, note aussitôt, M. IMBS. M. DUBOIS intervient à son tour pour signaler que, à son avis, il n'y a pas de conditions mystérieuses. Il s'agit peut-être, dit-il, d'un vocabulaire de classe, puisqu'on est là dans un monde caractérisé par les divisions du travail. M. REY objecte que le directeur ou le patron de l'usine emprunteront éventuellement et volontiers ces termes en parlant avec les ouvriers. ("Réaction à la division du travail, réplique M. DUBOIS). Mais ce que M. REY veut avant tout préciser, c'est que ce vocabulaire de classe est en même temps un vocabulaire professionnel. C'est-à-dire que ce vocabulaire est intentionnellement conçu comme devant être un vocabulaire argotique, donc relativement clos, et relativement mal compris par les milieux extérieurs. On tient à identifier, par ce signe, son appartenance à un milieu de classe, certainement, mais aussi à un milieu socio-professionnel, même en transgressant les barrières hiérarchiques, dans le cas présenté par M. DUBOIS.

M. CELLARD apporte une note d'humour dans la discussion, en expliquant que si le patron parle de "bécane", c'est par une espèce de culpabilisation, de remords! Selon lui l'apparition de "bécane" est d'abord liée à la notion de machine-outil, le terme lui ayant été attribué pour des raisons gestuelles, puisque le commandement, le maniement de la machine-outil, manivelle et pédales, ressemble à celui de la bécane. De plus, il semble que le terme soit apparu dans le même mouvement qui a fait de la bicyclette, en France, "l'instrument" pour se rendre au travail. Or aucun patron ne s'est jamais rendu à son travail en bicyclette, d'où ce sentiment de culpabilité! Ce fait est confirmé d'ailleurs par un glissement dans l'autre sens: c'est ainsi qu'on voit apparaître le terme "manivelle", pour désigner les couverts, dans les cantines de restaurants ouvriers! M. REY intervient alors pour souligner le fait très intéressant que, même si la machine-outil est assimilée à une bicyclette, c'est le mot "bécane" qui est choisi. De plus, il est surprenant de constater que le même terme soit employé non plus seulement pour une machine-outil ou une machine apparentée, mais également pour un ordinateur. Il n'y a à ce moment aucun autre rapport qu'un rapport conceptuel pris en charge par le terme générique de machine. Pour M. IMBS, il y a là un élément affectif commun, entre la bicyclette qui est la propriété personnelle de l'ouvrier, et l'ordinateur auquel le desservant se lie, à la longue, d'une façon affective.

M. CORBEIL souligne, à ce moment, qu'il serait bon, pour le dernier quart d'heure de discussion, de revenir au concept de néologie et de réseau de néologie, afin d'alimenter les ateliers de l'après-midi.

L'intervention de M. GUILBERT, qui suit alors, porte sur la définition du concept de néologie, telle que l'a proposée M. REY. Ce dernier suggérait, dit-il, de situer le néologisme au niveau de l'unité lexicale et de le rejeter en tant que morphème. Ce point de vue est discutable. Dans le cas, par exemple, de "mini", la néologie peut être vue, non pas au niveau de l'unité globale produite, mais au niveau de l'élément. Il faut se situer, pour l'expliquer, non pas au niveau de l'analyse de l'unité lexicale, mais à celui de la construction de l'unité lexicale. En d'autres termes, il faut considérer non pas le résultat seulement, mais aussi le processus de création, dans lequel intervient, en plus du mode de jonction, de construction syntaxique, la force de production, le poids spécifique qui est acquis par l'élément. Car il y a une certaine créativité qui, finalement, s'installe dans l'élément lui-même, en tant que tel, (c'est le "coefficient d'expansion" dont parlent certains linguistes). Si donc on fait la différence entre le néologisme résultat et la néologie processus de création, on peut effectivement situer un élément novateur dans le morphème et le considérer alors comme source de néologie.

Le deuxième point qu'aborde M. GUILBERT concerne les unités syntagmatiques. M. REY a établi, à ce niveau, une distinction entre le point de vue du linguiste et celui du terminologue, pour ce qui concerne le néologisme. M. GUILBERT croit que, là encore, on ne peut réunir les deux points de vue que si on fait appel au processus de création et non si on considère le résultat seulement. Devant le néologisme "résultat", le terminologue s'intéressera à l'ensemble, si complexe qu'il soit, alors que le linguiste (surtout s'il est lexicographe) ne peut accepter cet ensemble extrêmement complexe. Par contre, si on analyse le processus de création, de déterminations successives, qui exige des différenciations successives, on retrouve l'unité entre le point de vue du terminologue et celui du linguiste.

La dernière question s'adresse à la fois à M. REY et à M. CORBEIL et porte sur la distinction entre les notions de système et de sous-système. Si l'on se place dans le cadre d'une francophonie générale, toute différenciation par rapport au système général peut être considéré comme nocive dans la mesure où elle accroît l'écart entre ce système général (disons au plan de la francophonie), et un sous-système, par exemple le français québécois. Mais on peut aussi considérer que la différenciation est un processus qui est engagé et qui dépend de beaucoup d'autres choses que du système linguistique. De toutes façons, il faut préciser la stratégie linguistique à suivre, car si l'on veut définir une politique générale linguistique, il est nécessaire d'être extrêmement clair sur les notions fondamentales.

En réponse à ces remarques, M. REY souligne, malicieusement, que les questions de M. GUILBERT ont l'avantage merveilleux de contenir

leurs propres réponses, ce qui, ajoute-t-il, est le signe d'un grand talent! Je ne vois, pour ma part, dit-il, aucune différence de point de vue entre mes opinions et celles de M. GUILBERT. Le fait de ne pas considérer le morphème comme un néologisme n'exclut pas, en effet, qu'on puisse le considérer comme un facteur néologique. Il est bien évident que le pouvoir combinatoire et les potentialités sémantiques d'un élément sont à envisager, dans la néologie, au sens créatif du terme. Ce que je voulais simplement dire, explique M. REY, c'est qu'on ne parlait de néologisme que lorsqu'il s'agissait d'une unité intégrée dans le code et produite en tant que telle dans le discours. Il faut, bien sûr, établir une division entre l'élément étudiable en tant que mot ou syntagme et le processus créateur. Quand au groupe de mots, M. REY croit qu'il y a tout de même une différence de point de vue entre le linguiste et le terminologue, même si on envisage la créativité du langage. Il y a évidemment des nécessités ontématiques ou noématiques nouvelles, qui demandent la réalisation d'une forme linguistique. Mais il est possible que la créativité du langage n'apporte dans ce cas aucun élément nouveau, dans la formation du syntagme, aucune modification de sens ou de valeur des éléments employés, aucune nouveauté combinatoire, (comme M. GUILBERT l'a admirablement montré dans sa thèse sur la création du vocabulaire de l'aviation). On ne parlerait pas, à ce moment-là, de "néologie", au sens linguistique du terme. Il faudrait, d'ailleurs, mettre à contribution les terminologues praticiens pour savoir si, effectivement, pour eux, il y a un problème de définition entre les termes, les éléments qui sont relativement nouveaux linguistiquement et puis des termes qui ne sont formés d'aucun élément nouveau. Si l'on considère, par exemple, le cas du "bacille de Koch", il y a là un ontème nouveau, qui correspond à un concept nouveau pour le biologiste, et qui correspondra à un élément linguistique qui pourra très bien ne pas être néologique du tout. Il existe, toutefois, une différence de point de vue, suivant qu'on part des choses, des classes de choses et des concepts qui leur correspondent, ou suivant qu'on envisage la relation signifiant-signifié et la créativité du langage.

M. REY fait alors appel à M. CORBEIL qui, dit-il, "a plus à dire que moi sur le problème socio-linguistique". Celui-ci signale à l'appui de M. GUILBERT, qu'il faut concevoir le terme de néologie comme étant un processus dynamique de créativité qui s'établit entre un besoin néologique identifié et un moyen linguistique qui va servir à exprimer le besoin néologique ressenti. Il y a avantage à ne pas confondre néologie, besoin néologique et néologisme. Le néologisme est un <u>résultat</u> qui provient d'une dynamique du système qui le génère, et, à cet égard, les préfixes et les suffixes ont, en effet, un plus ou moins grand pouvoir de créativité. Et dans ce sens-là, tout inventaire des préfixes et des suffixes avec un taux de leur créativité éventuelle est extrêmement important.

M. CORBEIL est également d'accord avec M. GUILBERT relativement à la stratégie linguistique qui doit être sous-jacente au concept de réseau de néologie. Cette stratégie doit être étudiée de très près, entre autres, pour la fonction recherche, puisqu'elle implique des travaux à la fois d'ordre psycho-linguistique et d'ordre socio-linguistique, dont on ne dispose pas aujourd'hui. Il faudrait, pour la mise en place d'un réseau de néologie, chercher des solutions à cette espèce d'écart que l'on observe entre les différents usages linguistiques, que ce soit sur un territoire donné, ou entre territoires différents. Il y a là tout un champ de recherche à l'intérieur duquel on s'engage peu à peu.

M. GUILBERT, pour sa part, tient à souligner qu'une distinction est à établir entre l'ensemble "termes techniques" et l'ensemble "termes scientifiques". Car, si l'on peut concevoir pour les termes techniques une possibilité d'unification, qui est liée à la pratique de l'objet ou à la pratique d'un processus de fabrication, il n'en est pas de même pour les termes scientifiques. Leur caractère scientifique, justement, implique qu'ils sont liés à une théorie, souvent en opposition à une autre théorie, ce qui entraîne, dans l'élaboration de chacune, une terminologie différente. Il est presque vain, à ce moment-là, d'espérer une désignation unique.

M. REY approuve vivement cette distinction que vient d'établir M. GUILBERT et souhaite que l'on revienne sur ce thème au cours du colloque. Il est évident, ajoute-t-il, que chaque science différente suppose, au niveau théorique, une articulation conceptuelle complète, avec des traits différents, et requiert, par conséquent, sa propre terminologie. En technique, par contre, les besoins pratiques, les rapports entre les peuples, l'unification capitaliste, ou technico-financière dans la totalité des pays, font que les terminologues peuvent s'unifier relativement plus facilement. Devant l'intention manifestée par M. CORBEIL de mettre un terme au débat, M. IMBS ajoute, à la hâte, une dernière remarque. L'ontème, note-t-il, et c'est capital, est plus "interne" dans le cas du vocabulaire scientifique que dans la pratique de la terminologie industrielle.

M. CORBEIL intervient alors pour clore la discussion, et après quelques remarques relatives à l'organisation en ateliers, de l'après-midi, lève la séance à 12 h.

III. SÉANCE PLÉNIÈRE: RAPPORTS D'ATELIERS ET DISCUSSION

A) Rapports d'ateliers

La séance est ouverte à 17 h 30. Le PRÉSIDENT demande aux secrétaires d'ateliers d'être le plus bref possible en présentant leurs rapports, de façon à gagner un peu de temps pour la discussion.

Atelier n° 1:

La première partie du travail de cet atelier, dont le secrétaire est M. JAAR, a porté sur le concept de néologie, où on a distingué deux domaines: langue commune et langue spécialisée (technique et scientifique). Le néologisme est défini de façon très générale comme étant le mot nouveau.

Parmi toutes les espèces possibles de néologismes: mots d'auteurs (souvent éphémères), mots sauvages (lancés par la mode ou d'autres besoins passagers), la catégorie la plus importante est celle qui regroupe les mots répondant à un besoin concret.

L'idéal serait d'effectuer le dépistage des néologismes à partir des besoins plutôt que des mots. Les besoins détectés à temps permettent une véritable création; autrement, on se trouve, et c'est plus fréquent, devant des cas d'emprunt. Intervient alors le problème de la traduction. Pour que ce dernier travail soit utile, les membres de l'atelier jugent que le dépistage doit se faire dans des domaines restreints, et que le travail de traduction devrait être confié à des spécialistes.

La deuxième partie du rapport concerne le réseau de néologie. Celui-ci est nécessaire et utile. Sa mise en place exige d'abord que l'on fasse l'inventaire des modules existants. Il faudrait prévoir également quel organisme pourrait coiffer ces modules (le Conseil international de la langue française, peut-être). Enfin on préconise les échanges entre pays francophones de même niveau, entre organismes internationaux, entre industries et divers autres groupes. En conclusion, on insiste très fortement, relativement au réseau de néologie, sur sa fonction de diffusion qui devrait être une étape prioritaire.

Atelier n° 2:

Ce deuxième groupe de travail, comme le rapporte M. BOULHIAC, a également établi une distinction entre langue commune et langue technique, mais en soulignant qu'il se produisait une pénétration de cette

dernière dans la langue commune. Tout en essayant de déterminer certains des critères qui séparent les deux niveaux de langue, on a souligné, que du côté de la langue technique, le support scientifique ne permet guère au traducteur de faire son travail sans recourir à des spécialistes.

Il serait plus aisé, dit-on, d'établir un réseau de néologie dans le domaine technique. Cet aménagement pourrait être confié à des techniciens, l'intervention du linguiste portant plutôt sur les aspects contrôle et conseil. Les membres de l'atelier sont hautement conscients de l'importance des consultations multiples, répétées et permanentes au niveau gouvernemental.

Relativement au schéma présenté, le matin, par M. CORBEIL, le groupe s'est attardé surtout à l'aspect dépistage et suggère, à ce propos, que l'on fasse une étude sur le mode de production des néologismes, phénomène qui leur semble difficile à cerner. On peut, pour ce dépistage, consulter les industriels qui inventent de nouvelles techniques, mais on agirait alors a posteriori, et le travail serait, par ailleurs, trop considérable. La fonction dépistage pourrait s'exercer utilement au niveau des problèmes posés par les nouvelles inventions, les difficultés de traduction et on pourrait confronter les divergences qui apparaissent entre traductions d'un pays à l'autre. L'atelier suggère enfin que soit créé un bureau de renseignements où les personnes intéressées pourraient puiser, lorsqu'elles rencontrent des problèmes de traduction.

Atelier n° 3:

Le rapporteur, M. HUMBLEY, fait d'abord remarquer, que contrairement aux autres groupes, l'équipe qu'il représente a tenu compte des niveaux de langue: il est indispensable de rendre un néologisme d'un niveau particulier en langue étrangère, par un néologisme de même niveau, en français.

On s'est interrogé sur les traits pertinents de la nouveauté. Quand un mot est-il nouveau? Se basant sur les remarques de MM. REY et IMBS, l'équipe s'est arrêtée sur trois types de néologismes:

1er cas: il existe un concept ou un procédé nouveau pour lequel il faut créer un terme, en français.

2e cas: le concept, le procédé, est déjà connu dans une autre langue, et il a un nom, pour lequel il faut trouver un équivalent.

3e cas: c'est celui des emprunts bruts qui entrent dans la langue.

C'est sur ces deux derniers cas qu'on s'est surtout attardé.

Un des membres de l'équipe, M. FANTAPIÉ, a souligné la part de responsabilité de l'éducation française, qui culpabilise les gens relativement à la formation de mots nouveaux. Et il suggère que des efforts soient faits, dans l'enseignement, pour systématiser autant que possible l'usage du préfixe et du suffixe, afin de réactiver un peu toutes les possibilités de dérivation et de composition que possède la langue française. Du côté québécois, M. LAPALME a confirmé cette hantise de la grammaire et du dictionnaire et il a insisté sur les difficultés que présente, ici, l'usage de l'anglais. Les praticiens du groupe ont souligné le besoin qu'ont les techniciens de se comprendre entre eux et ils insistent sur le besoin de monosémie absolue. M. POISSON, qui représente l'Institut international de la soudure, ayant exposé les travaux de son organisme, se demande quelle serait, justement, la place d'un tel organisme, déjà existant, dans le réseau qui va se créer.

Tous sont d'accord, enfin, pour dire qu'il faut devancer la traduction, c'est-à-dire inventorier les besoins, les concepts nouveaux qui exigent un terme nouveau, et, enfin, faire l'inventaire des organismes compétents auxquels pourraient faire appel les utilisateurs.

Atelier n° 4:

La discussion, dont le rapport est présenté par Mme NOBILI, a été centrée dès le départ sur le texte présenté, la veille, par M. CORBEIL. Tous les participants se sont dit satisfaits de son contenu général et de la démarche suivie.

Concernant la définition du concept de néologie, on a cru bon d'ajouter aux néologismes de type sémantique et lexical un troisième concept, celui de la néologie d'emploi, c'est-à-dire une nouvelle acception d'un signifiant déjà existant. Il se pose, par ailleurs, un problème, dans le cas de résurgence d'un mot ou d'une expression: celui de savoir dans quelle mesure l'emploi est exactement le même (ce qui est peu probable, les conditions de vie ayant considérablement changé en l'espace, par exemple, de cinquante ans).

Relativement au réseau de néologie, la discussion a porté principalement sur la définition, la description et la place du "module" dans le réseau. Selon les participants, il faudrait préciser davantage quel serait le travail confié aux modules. Doit-on prévoir, par exemple, une répartition des tâches entre les modules, sont-ils uniquement des organes de production et de recherche? On suggère qu'il y ait quatre niveaux de réseau: au plan d'une région (donc, possiblement, plusieurs modules par région), d'une zone (pays), de la francophonie, ou sur le plan universel.

Lorsqu'on parle de centraliser et diffuser les travaux terminologiques, peut-on penser que l'organisme responsable serait doté de moyens puissants pour coordonner les activités, déterminer les objectifs et mettre des ressources à la disposition des modules, ou son action se limiterait-elle à une centralisation pour fin de diffusion? On se demande qui remplirait cette fonction centralisatrice, ou encore à quel niveau elle serait exécutée: celui des modules ou celui du réseau.

Le principe des quatre fonctions est accepté, mais on suggère de compléter le passage relatif aux objectifs de la fonction dépistage, en identifiant les besoins prioritaires.

Au niveau de la fonction traitement, on rappelle que le mot ou l'expression à privilégier exige un choix entre deux critères: on choisit le meilleur terme sur le plan linguistique, ou le plus percutant sur le plan publicitaire, la majorité des participants préférant cette deuxième option.

La notion de recherche a donné lieu à une précision sur le plan de la méthode: on aimerait voir la recherche s'engager dans trois voies: celle des données, celle de la méthodologie et celle de la recherche interdisciplinaire.

Les participants ont insisté, enfin, sur la fonction diffusion, qu'ils jugent essentielle, et ils suggèrent de placer en tête de tous les objectifs celui de la création de dictionnaires.

Atelier n° 5:

Comme la plupart des autres groupes, rapporte Mlle WEISS, nous avons fait la distinction entre vocabulaire technique et vocabulaire du langage courant.

Dans le vocabulaire scientifique, celui de la physique, par exemple, le néologisme apparaît par nécessité et par urgence. Chaque découverte entraîne forcément un néologisme et il est créé sur-le-champ par les spécialistes, sans donc que la normalisation linguistique puisse intervenir. Le problème est un peu différent, toutefois, pour les sciences sociales, où la diversité des écoles nuit au consensus.

Il est évident qu'un terme du langage scientifique peut passer dans le langage courant et on a cité comme exemple le mot téléphone, en distinguant bien nettement différents mots annexes au téléphone, comme le récepteur.

Existe-t-il des critères de détermination du néologisme? On note que le néologisme ne peut se définir que par rapport à un code

particulier. Ainsi, dans les dictionnaires, on n'identifie plus les néologismes en les désignant comme tels, mais en datant les termes. Une autre question se pose: comment peut s'effectuer le partage entre les mots qui appartiennent au langage courant et ceux qui relèvent du vocabulaire scientifique? On peut répondre à cette question, par exemple, en faisant des relevés statistiques dans des journaux, d'une part, de vulgarisation courante et, d'autre part, purement scientifiques, en comparant ensuite les deux listes de mots. Les membres de l'équipe considèrent que l'emprunt devient un néologisme proprement dit lorsqu'il s'adapte aux principes de formation de la langue emprunteuse, et ils citent le cas du mot "téléphone" qui s'insère très bien dans la langue, alors que "design", par exemple, à cause de son orthographe, continue à faire figure d'emprunt.

Relativement au réseau de néologie, tous sont d'accord pour en affirmer la nécessité, car il est important de mettre en commun toute la masse d'information qui est dispersée et de combler ainsi des besoins évidents. Un problème se pose toutefois au niveau de la diffusion, à cause de la diversité des besoins. Reste à déterminer, enfin, qui fera cette diffusion et comment. Faut-il prévoir un nouvel organisme, de nouveaux moyens financiers, ou utiliser un organisme déjà existant?

B) Discussion

Avant de laisser la parole à l'assemblée, le PRÉSIDENT tient à souligner que les rapports d'ateliers qui viennent d'être présentés le laissent perplexe sur plusieurs points. Il est très difficile, fait-il remarquer, de dégager de l'ensemble des rapports, soit des points de convergence, soit des points de divergence très précis. Il lui semble qu'on en est resté au niveau des généralités polies sans aborder ou, du moins, sans pousser assez loin l'analyse critique des véritables problèmes. Serait-ce que le problème de la néologie n'existe pas, qu'il a été créé artificiellement, ou qu'il se réduit au problème de l'emprunt? Dans ce cas, il faudrait laisser la langue vivre normalement sa vie courante. Mais si on reconnaît qu'il y a vraiment un problème néologique, en français, il faudrait tenter d'abord de cerner le concept de néologie, définir avec rigueur la situation et décider enfin de l'action à entreprendre.

L'intervention de M. CORBEIL suscite de vives réactions dans l'assemblée.

M. DARBELNET demande à M. CORBEIL de préciser quelle doit être, selon lui, la teneur des rapports. Sont-ils censés faire état

des divergences aussi bien que des convergences d'opinion? Dans l'atelier où il travaillait, on a opté pour un rapport qui présente surtout les points de consensus. Peut-être en a-t-il été de même pour d'autres ateliers?

Le rapport, en principe, répond M. CORBEIL, est un reflet relativement fidèle de ce qui s'est passé pendant l'atelier, ce qui implique aussi bien les points de divergence que les points de convergence. En fait, l'expression d'opinions divergentes est plus intéressante, parce qu'elle permet de connaître des points de vue plus diversifiés et garantit une réflexion plus fructueuse.

M. PÉTIAU soumet à l'assemblée un cas de traduction ou de création particulièrement difficile, celui du B.P. (Before Present) qu'emploient les minéralogistes anglo-saxons. M. IMBS revient sur les critiques préliminaires de M. CORBEIL. A son avis, il aurait été préférable de confier à chacun des ateliers l'étude d'une question différente, de manière à ce qu'ils puissent l'approfondir davantage. Ayant trop de problèmes à débattre en peu de temps, les différents groupes les ont forcément effleurés. M. CORBEIL répond que cette dernière remarque est intéressante surtout pour la conception d'un autre colloque. Les deux colloques précédents, ajoute-t-il, ont été menés avec la même formule et se sont déroulés avec des résultats d'atelier complètement différents. Si donc le rendement des ateliers a été ce qu'il est, c'est à cause du sujet lui-même, et non à cause de la formule. Et si vraiment la préparation du rapport a souffert du manque de temps, il y aurait peut-être lieu, pour le prochain, d'y consacrer la dernière partie du temps attribué aux travaux en atelier.

Comme M. IMBS insiste sur l'avantage que constituerait, selon lui, la spécialisation des ateliers, M. CORBEIL note qu'on suscite alors un autre problème: la frustation de celui qui n'a pas la liberté de choisir l'aspect du problème qui l'intéresse. De plus, s'il y a choix, on peut se retrouver avec des ateliers vides et des ateliers super-pleins, et le rendement final, à ce moment-là, n'est pas meilleur.

M. VITALE souligne, fort à propos, qu'il faut dépasser les rapports d'ateliers auxquels les secrétaires n'ont pu consacrer qu'une vingtaine de minutes, et suggère que chaque personne qui le désire devrait, à ce moment-ci, revenir sur les points importants, oubliés ou seulement effleurés par le rapporteur. Dans son atelier, par exemple, deux points de vue différents se sont rencontrés, quant au type de travail néologique à accomplir: néologismes d'emprunt, ou néologismes de création seulement. On a de plus constaté qu'il y avait deux formes de néologie: lexicale et terminologique, et on a abordé enfin un problème assez spécial au Québec, qui est celui de créer des termes avant que ne s'implante le terme anglais d'origine.

M. BACHRACH se dit d'accord avec cette proposition et développe ensuite une question qui n'a pas été traitée en atelier: comment s'assurer qu'on a vraiment affaire à un néologisme? Le non-francophone comme le non-spécialiste peut, à l'occasion, considérer comme un néologisme un mot qui n'est pas nouveau en réalité, pour les habitués du domaine. Il faudrait donc qu'intervienne un contrôle, un organisme, chargé de recevoir les remarques, les questions et de fournir des réponses, donc un système de traitement et de diffusion. M. GOETSCHALCKX, qui faisait partie du même atelier que M. BACHRACH, complète les propos de ce dernier. Il suggère qu'on demande à un organisme déjà existant de donner, en plus d'une information sur les travaux de néologie, les adresses et numéros de téléphone des groupes de spécialistes. Car le premier pas à faire, pour déterminer si un mot est néologique ou non, c'est de le soumettre à un spécialiste du domaine. En cas de néologie externe, ce dont on a surtout parlé, il faut alors inventer tout un mécanisme d'équivalence, d'invention: il y a là un domaine de recherche qu'il faudrait approfondir. A ce propos, il faudrait également étudier les mécanismes qui, jusqu'à présent, ont permis au français d'assimiler certains termes étrangers considérés au début comme néologismes. On pourrait ainsi, à partir des résultats, mieux guider la recherche d'équivalents aux emprunts qui, aujourd'hui, nous gênent.

M. CORBEIL tient à entériner l'une de ces remarques, qu'il trouve particulièrement juste. Plusieurs des soi-disant besoins néologiques ou néologismes s'avèrent, dans une phase de recherche plus poussée, n'en pas être; ou encore, les solutions sont déjà inventées et disponibles en un endroit donné. C'est le rôle de la fonction traitement de faire cette recherche. L'obligation, dans laquelle s'est souvent trouvé l'OLF, de pousser très loin sa recherche, l'a amené à établir des relations avec plusieurs organismes techniques, qui fournissent de la documentation, et souvent même des termes dont on ignorait l'existence. M. CORBEIL souligne que, à son avis, le réseau aurait comme conséquence psychologique de diminuer l'impression des besoins néologiques et ramènerait les gens à une conception beaucoup plus globale des ressources de la langue française. C'est à l'absence de relations suivies entre les différents groupes qu'est due l'impression d'une certaine "pauvreté" de la langue française. Cette dernière remarque de M. CORBEIL plaît beaucoup à M. LAROSE qui souhaite, pour sa part, qu'on laisse un peu de côté les définitions savantes, pour s'attarder surtout sur les moyens de communiquer les uns avec les autres. Il faudrait donc s'attarder moins sur le concept de recherche et de normalisation que sur celui de communication, de diffusion, par le biais d'organismes plus ou moins spécialisés, selon les besoins.

M. GUILBERT revient à son tour sur la question de la qualité des discussions et des rapports d'atelier. Les remarques de M. CORBEIL lui ayant paru pessimistes, il veut, dit-il, le "rassurer". Même si la discussion a été imparfaite, elle s'est, tout de même, engagée, les problèmes sont apparus, on les a délimités; tout cela est important. Le

résultat normal de la première journée d'un colloque, c'est de poser les problèmes. Une réflexion plus approfondie suivra.

Le point principal qui ressort de la discussion d'atelier, c'est qu'il est difficile d'isoler le concept de néologie de l'action qu'on se propose d'avoir. Les deux sont liés. On ne peut discuter dans l'absolu de la délimitation d'un concept de néologie et indépendamment, ensuite, des moyens d'action. En définitive, précise M. GUILBERT, même si cela se fait de façon inconsciente, une certaine définition de la néologie apparaîtra très probablement, en même temps qu'une délimitation du programme d'action, au cours des discussions qui vont suivre.

M. REY approuve fortement les propos de M. GUILBERT et commente à son tour les remarques "pessimistes" de M. CORBEIL. Tous les ateliers sont absolument persuadés, dit-il, que le problème de la néologie est un vrai problème, mais ce dernier ne peut pratiquement pas être traité indépendamment de tous les problèmes connexes de la terminologie et de la normalisation. On s'est aperçu, dans le courant de la discussion, que, dès qu'il s'agit d'autre chose que de conceptualisation scientifique, on glisse constamment de la définition du réseau de néologie à celle d'un réseau de terminologie plus ou moins générale. Si donc, d'une part, comme l'a indiqué M. GUILBERT, la définition de la néologie doit sortir de la stratégie, cette définition sera en même temps reliée à d'autres domaines connexes ou interpénétrants et elle devra aussi distinguer, à l'intérieur du concept de néologie, des concepts très spécifiques, comme l'emprunt, par exemple. Peut-être aurait-il mieux valu, ajoute M. REY, spécialiser les ateliers, comme le suggérait tout à l'heure, M. IMBS. Le procédé n'est pas forcément meilleur, mais les rapports, qui ne sont pas mis en cause ici en tant que rapport, n'auraient peut-être pas laissé cette impression de grisaille.

En terminant, le PRÉSIDENT indique que la journée du lendemain sera toute entière consacrée à l'exposé d'actions en matière de néologie, chacun des deux groupes d'exposés étant suivi d'une période de questions et réponses. L'exemple de travaux précis en matière de néologie donnera l'occasion de discuter des différentes méthodologies utilisées et contribuera, sans doute, à donner aux échanges de vues en atelier et aux discussions un caractère plus concret.

En conclusion, le PRÉSIDENT se dit convaincu que, derrière l'ensemble de l'action qui sera menée dans les prochaines années, vont se profiler et se préciser un certain nombre de concepts abstraits, qu'il s'agisse de néologie, de normalisation linguistique ou d'une théorie de la créativité du français. Sous-jacent à la mise en place d'un réseau de néologie, il y aura donc, il y a déjà, un certain nombre d'options en matière de théorie linguistique, options dont il faut avoir conscience au moment où l'on commence à travailler.

La séance est levée à 18 h 30.

Mardi, 1er octobre

DEUXIEME SÉANCE

Au moment de l'ouverture de la séance, à 9 h, le PRÉSIDENT du colloque signale aux participants que l'orientation de la journée sera passablement différente de celle de la veille. Elle sera consacrée à la présentation de travaux intéressant la néologie et qui pourraient éventuellement s'insérer dans un réseau de néologie. Bien sûr, l'inventaire présenté ne saurait être exhaustif: il pourra être complété à loisir au niveau des ateliers. L'important, pour le moment, est de concrétiser l'idée des travaux affectés à chacune des fonctions du réseau de néologie, dont il a été question la veille, les exposés se rattachant à l'une ou l'autre de ces fonctions.

Les deux premiers exposés, ceux de MM. LECLERC et AUGER présentent les résultats du travail de petites équipes, travail sous-tendu par des objectifs bien définis et une méthodologie appropriée aux buts poursuivis. Objectifs, méthodologies et résultats peuvent, bien sûr, être discutés, mais ils représentent, de toutes façons, des essais intéressants.

Le troisième exposé, présenté par M. FORTIN, appartiendrait à la fonction dite de diffusion . Il est concevable, en effet, qu'une banque comme celle de l'OLF puisse non seulement devenir un instrument de diffusion québécois, mais en arrive aussi, éventuellement, à étendre ses services à l'ensemble de la francophonie.

Pour ce qui est des exposés de l'après-midi, ils seront présentés en temps et lieu.

Le PRÉSIDENT cède ensuite la parole à M. Gilles LECLERC qui poursuit, pour l'Office de la langue française, des travaux en matière de néologie, appliqués à ce qu'on conviendra d'appeler, pour le moment, la "langue commune", sans chercher à préciser davantage le concept sous-jacent.

I. EXPOSÉS LIMINAIRES

Exposé de M. Gilles LECLERC
Agent culturel à l'OLF

- "Néologie et francophonie"

Mesdames, Messieurs,

A la suite de mes supérieurs et de mes confrères, j'aimerais souhaiter à mon tour la bienvenue à chacun de vous, Européens, Québécois, Canadiens et Américains.

Je dois vous dire ici que j'ai tout tenté pour m'éviter, à moi, le supplice de parler en public, et pour vous éviter, à vous, celui de m'entendre, mais ce fut sans succès. J'ai dû obtempérer aux usages et aux ordres.

Si, comme le veut un postulat commun en linguistique, on n'est maître de la langue qu'en lui obéissant, il n'en va par contre pas ainsi dans l'Administration. C'est au fond très heureux ainsi. Chacun son métier, etc.

Ceci dit, passons à autre chose de plus sérieux.

N'étant pas un linguiste de carrière, mais de fortune, il ne faudra pas que l'auditoire se surprenne ou s'offusque de ne pas m'entendre truffer mon discours de termes techniques du genre: morphosémantème, synthème, paraoxyton, rapport de sélection syntaxique, rapport d'expansion prédicative et non prédicative, ou de composition par expansion appositive, épithétique, prédicative et déterminative, etc. car je m'y perdrais comme dans une jungle.

Aussi me contenterai-je d'exposer avec la plus grande simplicité de langage ce que nous, nous faisons au Québec dans le domaine de la néologie.

Cependant, à cause de la tournure même qu'ont semblé prendre les discussions d'hier, j'ai dû, à la dernière minute, m'écarter considérablement du texte original que j'avais rédigé.

Je parlerai donc ici à bâtons rompus, à partir de notes succintes.

Voyons maintenant ensemble:

1° Comment et pourquoi l'idée nous est venue de créer un secteur de néologie à l'Office;

2° A la lumière de quels principes, au sens large, de quelles règles de conduite simples nous travaillons;

3° Notre méthode de travail;

4° Enfin, quelques exemples concrets.

I. Création d'un secteur de néologie

Toutes les langues connues ont dû, doivent et devront encore et toujours recourir à l'emprunt lexical à un moment ou un autre de leur histoire. S'il va de soi que les grandes nations ont moins besoin d'y avoir recours que les petites, il n'en est pas moins vrai qu'elles n'échappent pas pour autant à la règle, puisque, de mémoire d'homme, il n'a jamais existé de civilisations et de cultures qui aient été autarciques, c'est-à-dire aient pu vivre exclusivement de soi et sur soi.

Le concept de "néologie" que propose et défend l'Office de la langue française pourra étonner beaucoup de gens de la profession, mais il nous paraît tirer son entière justification de la situation bien particulière du Québec français en Amérique anglophone, et du rôle même de conseiller général que joue et est appelé à jouer de plus en plus notre organisme public.

L'OLF l'a donc pris dans son sens le plus large et a voulu y inclure: a) non seulement les inventions spécifiques de mots, rendues indispensables pour nommer les nouveautés ou les améliorations techniques, scientifiques et autres; b) mais également les expressions du langage populaire ou argotique d'outre-quarante-cinquième[1]; c) et enfin des termes courants de la vie quotidienne, de l'industrie, du commerce, de la science, du sport, etc., qui n'ont jamais reçu en français d'équivalents satisfaisants ou qui n'ont pas encore reçu du tout d'équivalents.

1. Et Dieu sait si nos voisins du Sud en sont friands, beaucoup trop même, de l'avis d'Américains de plus en plus nombreux, de la presse, de la littérature et de l'université: Leo Rosten, Jean Stafford, Thomas H. Middleton et Fred Hechinger, pour ne nommer que ceux-là.

La situation géographique du Québec rend inévitable l'importation lexicale; mais, même si cet "internationalisme" se fait à sens unique (on peut le déplorer, mais les faits sont les faits, et dès qu'il y a contacts de cultures et de civilisations, les échanges de mots, d'idées et d'images, de même que les rapports de forces ont immédiatement et irrémédiablement lieu), il n'exclut cependant ni la discussion du produit lexical étranger ni le discernement et la raison, ni l'exercice du sens critique, ni le respect de l'esprit de la langue française, ni la pratique du bon goût.

Il nous est apparu que si un "néologisme" surgit dans la "littérature" américaine, un mois plus tard, il aura franchi la frontière: les journaux canadiens lui feront fête et, par la suite, sinon sur l'heure, la presse francophone du Québec lui donnera asile, mais souvent dans quelles conditions, hélas! Nous avons vérifié la chose des centaines et des centaines de fois sur une période de dix ans. Aussi nous a-t-elle amenés à aborder le problème de la "néologie" sous un angle original. Au lieu d'attendre que le flot lexical nous atteigne, nous allons à lui et nous tâchons, dans la mesure de nos faibles moyens, de l'intercepter à la source, dans un acte de vision que nous pourrions qualifier de "préventive". Nous dépouillons avec régularité de grands quotidiens et périodiques, et nous nous efforçons d'y dépister, d'y traquer les mots américains nouveaux susceptibles de remonter vers le Nord et d'y faire, en quelque sorte, carrière. Puisque le produit néologique américain va nous atteindre de toute manière, nous avons cru qu'il était en conséquence préférable, d'un certain point de vue, de le détecter dès sa "mise sur le marché" de l'information instantanée, bref de suivre à la trace les progrès de la néologie du continent, et ainsi de nous éviter de pénibles surprises, et d'innombrables pièges lexicaux et sémantiques dont nous n'arrivons plus à nous extirper.

"Les langues vivent d'emprunts et meurent de contraintes", a écrit le grand linguiste français Antoine Meillet. Mais il y a emprunt et emprunt, contrainte et contrainte. Encore faut-il savoir ce qu'ils sont l'un et l'autre, veiller à ne pas les confondre et surtout ne pas vouloir, en se croyant autorisé à jouer sur les deux plans, en tirer des hybrides ou mots in-signifiants au sens littéral du terme. La position de l'OLF occupe le juste milieu: ni emprunts excessifs, ni contraintes excessives; en somme, ni laxisme, ni purisme.

C'est pour aider le public québécois à parvenir à démarquer instinctivement les limites de l'une et l'autre chose, les paliers d'expression et les niveaux de langue, que l'Office a songé, en fin d'année 72, à créer un secteur de néologie.

Toutefois, ici, je dois faire acte de foi et déclarer ce que je considère comme un prélégomène, un postulat, une évidence, quoi! à savoir: la néologie française n'a de sens pour nous du Québec que si elle a lieu,

que si elle se développe au sein (et peut-être aussi au profit) d'un groupe de peuples ayant de fortes affinités, les peuples entièrement ou partiellement francophones. Elle n'a de sens que s'il y a francophonie.

De la francophonie, on a parlé, reparlé et, si vous me permettez la tournure, déparlé aussi, sur tous les tons, avec bonne humeur, avec mauvaise humeur; en usant de la raison et en n'en usant plus; on a exalté d'un côté la notion même de francophonie, mais d'un autre côté, on l'a également ravalée.

Toutefois, pour nous du Québec, la francophonie est et doit rester une réalité, et vivante! Nous ne la remettons jamais en question. Nous ne pouvons donc pas souscrire à la thèse de M. Louis-Jean Calvet: "Linguistique et colonialisme", car même si elle est juste et défendable du point de vue qui est le sien, elle nous paraît légèrement idéaliste, voire "extrémiste", si l'on peut dire, en ce sens que si on y prête foi, elle viendra saper de l'intérieur ladite francophonie et, du même coup, les chances du français sur la scène internationale; si nous du Québec, nous endossions la thèse de M. Calvet, cela équivaudrait à nous saborder, à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Ce ne serait pas de la meilleure hygiène intellectuelle, croyez-moi.

La francophonie repose à la fois sur des valeurs positives et des valeurs négatives. C'est-à-dire, dans le premier cas, des valeurs culturelles, linguistiques, ethniques et historiques communes; dans l'autre, sur des valeurs nationales, des spécificités et des diversités. Simplement dit, est positif tout ce qui nous rapproche; est négatif tout ce qui nous différencie et nous éloigne les uns des autres dans le temps et dans l'espace. Les premières valeurs sont connues de tous, tout au moins encore pressenties et désirées par tous les francophones dont le français est la langue maternelle,et acceptées comme telles sans autre forme de procès, avec, bien entendu, ça et là, des accommodements inévitables et raisonnables; les secondes valeurs, que j'ai appelées négatives, demandent des éclaircissements:

1° Les langues coïncident rarement avec la géographie, l'histoire et la civilisation; il y a recoupements souvent, mais superpositions, presque jamais;

2° Le temps, l'éloignement, les moeurs, la tradition, la coutume différencient les langues, et peuvent même les rendre impénétrables les unes aux autres;

3° Il n'y a pas un français ou le français, mais des français nationaux, régionaux, voire locaux; c'est un fait aveuglant;

4° Mais il y a aussi et surtout le français international, c'est-à-dire les couches, les portions de ces parlers français qui ne sont pas exclusivement nationales ou locales, mais bien communes à 20, à 30 pays, libres ou à l'être;

5° Le français international est donc, à mon humble avis, ce qui reste du français après qu'on en a retranché toutes les différences, donc celui qui permet la plus parfaite communication avec:

a) Tous les nationaux dont le français est la langue maternelle ou seconde;

b) Tous les étrangers qui en ont fait leur langue véhiculaire, ou l'ont appris par curiosité intellectuelle, ou encore la pratiquent couramment dans les voyages, les organismes internationaux, etc.

Comprenez-moi bien, je ne voudrais tellement pas qu'on puisse dire des peuples de la francophonie ce que George Bernard Shaw a dit un jour des Etats-Unis et de l'Angleterre: "Ce sont des pays séparés par la même langue". Il l'avait dit à la blague, mais avec un remarquable esprit d'anticipation. Car ce que Shaw avait prévu ou pressenti est arrivé: les États-Unis parlent aujourd'hui un patois. Voilà le sentiment même de nul autre que l'écrivain et essayiste américain Jean Stafford, Prix Pulitzer de littérature pour 1970. Pareil pessimisme est corroboré chaque semaine, dans de grandes revues sérieuses, par de non moins sérieux auteurs et journalistes tels que Fred Hechinger, Leo Rosten, Thomas H. Middleton, John Ciardi, etc. De son côté, le "National Council of Teachers of English" a fondé, en 1974, un "Comité de l'Ambiguïté publique" pour dénoncer et combattre le bourrage de crâne dont se font une vocation les pouvoirs publics et la publicité. C'est dire que la prolétarisation du langage est très avancée, au coeur même de ce que j'ai l'habitude de nommer l'Empire romain du vingtième siècle. L'Angleterre elle-même, l'ancienne mère patrie des ex-treize colonies américaines, n'a pas échappé à l'avatar, sinon l'avanie totale dont est victime la langue anglaise de par le monde entier, et ce malgré son immense prestige contemporain.

Nous avons donc, nous aussi Québécois et francophones, parfaitement raison et tout intérêt à nous préoccuper du français et des "menaces", pour employer une exagération, que peut faire peser sur lui la néologie étrangère, et particulièrement la néologie nord-américaine.

II. Méthode et principes de travail

Il n'est cependant pas exagéré d'affirmer que cette néologie nord-américaine déferle littéralement sur le Québec français. On sait que pour

les besoins de ses nouveautés techniques et de sa gigantesque publicité commerciale et industrielle, l'Amérique invente des mots et des mots avec un enthousiasme surprenant qui confine presque au sport professionnel, sinon encore tout à fait au délire. C'est pour éviter que la marée néologique anglo-américaine n'engloutisse le Québec que l'Office, par le truchement de son secteur de néologie, cherche à déceler, retracer, traquer et intercepter à la source ces eaux turbulentes, de manière à les endiguer dans la mesure du possible, en proposant des équivalents français et en diffusant largement ces derniers, avant que les individus et les organismes y aillent tous, à tour de rôle, de leurs fantaisies linguistiquées.

A. Méthode

Je rappelle ici ce que j'ai dit plus tôt: au lieu d'attendre que la vague américaine nous atteigne et nous noie, nous allons la prendre à sa source, c'est-à-dire aux Etats-Unis.

Notre méthode de travail est d'une étonnante simplicité de conception et d'exécution:

Nous dépouillons quelques publications importantes, aussi bien quotidiennes et hebdomadaires que mensuelles, parmi lesquelles: le New York Times (édition dominicale) avec son "Book Review" et son "Magazine", le Time Magazine, le Saturday Review of Education, le Saturday Review of the World, et le Newsweek; et parmi les autres, des publications canadiennes anglaises: The Gazette of Montreal, The Montreal Star et le Financial Post de Toronto, qui, je vous le répète, copient et reproduisent la néologie américaine un mois plus tard dans leurs colonnes.

Nous considérons que dans les circonstances, c'est-à-dire la pénurie de personnel au secteur de néologie et l'inexistence d'un réseau international de néologie française, nous n'avons pas besoin davantage de sources d'information: l'essentiel se trouve ou se trouvera toujours dans ces publications d'envergure nationale, aussi bien américainesque canadiennes.

Nos dépouillements sont partiels et qualitatifs, et non systématiques et exhaustifs. Primo, parce que nous considérons que cela est inutile pour l'instant; secundo, parce que le service de néologie ne compte encore que deux personnes; enfin, parce que nous n'avons pas à alimenter un ordinateur international, une banque de terminologie électronique. Partiel et limitatif, c'est-à-dire que nous ne lisons qu'en surface et en diagonale, et nous n'avons pas le temps ni le goût, pour l'instant, de procéder autrement. Nous nous préoccupons surtout de la langue commune, aussi bien quotidienne, technique et politique que commerciale et culturelle, et moins directement de la langue dite scientifique

et des jargons techniques. (Avec la création récente du secteur de M. Pierre AUGER, la langue scientifique recevra sa juste part aussi.)

La notion de fréquence d'emploi d'un mot nouveau n'entre pas en ligne de compte dans le choix que nous faisons des mots à traiter. Dès qu'un mot se présente comme étant un néologisme, quel que puisse être son domaine d'emploi et ses chances d'insertion permanente dans la langue quotidienne, nous le traitons pour parution dans une publication ultérieure de l'Office. Par contre, nous ne perdons jamais de vue les niveaux de langue, je veux dire que nous ne traitons pas sur le même pied, avec la même rigueur et le même sérieux des mots tels que:

topless radio
fi-fi
non-book
sex hotel
porno plane
people mover
drive-in funeral home
health consumer
multiversity
(ou encore) eco-doomsters

et des mots tels que:

project engineer
psy war
rent-a-narc
task force
truth squad
etc.

car les premiers ont peu de chances de se voir "naturaliser" en français, à cause de leur caractère éphémère et ludique, tandis que les seconds, eux, il y a en tout cas tout lieu de le penser, vont s'infiltrer et s'incruster dans le français du Québec et par la suite gagner aussi l'Europe et la France. Autant donc éviter la surprise et prévenir la marée néologique anglo-américaine. Nous n'en sommes encore qu'à la phase d'exploration de la "richesse" (sic) de l'anglais américain, légèrement patoisant sur les bords, mais les deux dernières années de travail de notre secteur ont montré que nous pourrions facilement déceler et traquer à la source toute, enfin presque toute la néologie nord-américaine, de la plus vaine et éphémère à la plus sérieuse et utile.

L'insertion de mots nouveaux dans tel ou tel cahier de Néologie en marche relève du choix le plus arbitraire; il est le fait du hasard et de l'ampleur que nous avons décidé de donner à tel numéro de la publication. Nous n'obéissons là à aucun critère scientifique, pour le moment du moins; nous n'en sommes encore qu'à l'étape de mise en route de la "machine à néologie", si je puis dire. Mais si un jour nous tombons dans le "scientisme" en cette matière, nous ne voudrons cependant jamais perdre de vue qu'il pourrait bien être dangereux d'introduire une prétendue rigueur scientifique dans un domaine aussi vivant, aussi intangible que la vie elle-même.

A ce jour, nous avons lancé trois types de cahiers de néologie: ceux qui comportent des mots en vrac; ceux qui renferment des mots sériés, sélectionnés pour leur grande fréquence; enfin ceux où ne figurent que des emplois de fréquence inhabituelle d'un même mot (par exemple, 156 emplois de l'adjectif "corporate" dans le numéro 3). Au total, nous avons traité, en dix huit mois, plus de 650 mots dits néologismes pour les besoins de la cause et à la lumière de la conception peut-être un peu laxiste et pragmatique que nous nous faisons,nous, de la néologie, nous francophones isolés dans un continent d'expression, de culture et de civilisation anglaises et américaines. Nous ne snobons pas pour autant la néologie française européenne, croyez-moi. Nous lisons régulièrement quantité de périodiques, de journaux et de revues parisiennes, aussi bien populaires que techniques, et nous le ferons avec encore plus d'application, si jamais le Québec et la France parviennent à mettre sur pied une Banque électronique de terminologie: ce que je souhaite vivement. Non seulement nous du Québec, nous ne tournons pas le dos à l'Europe, mais je peux vous avouer qu'en quelques occasions, nous avons pu trouver une solution française élégante à tel ou tel néologisme nord-américain en consultant la revue italienne "Europeo" et la revue espagnole "ABC". Pourquoi? Mais parce qu'il y a plus d'idées dans trois têtes que dans une; mais parce que nous voyons là se dérouler sous nos yeux le cheminement de deux autres mentalités nationales, de caractère latin aussi comme nous et observer de quelle façon ces peuples différents de nous ont réagi devant l'anglicisme américain et s'y sont pris pour établir une ou des équivalences dans leur propre langue.

B. Principes

Principes est un bien grand mot pour désigner simplement les quelques idées maîtresses qui nous guident dans notre travail de "néologues". Ces principes sont: a) Extra-linguistiques ou socio-culturels, c'est-à-dire géographiques, économiques et politiques; b) Intra-linguistiques ou formels.

Les premiers se réfèrent à des évidences: nous sommes des francophones, des francophones d'Amérique du Nord; la langue de civilisation, sinon encore de toute la culture, y est sur tout le continent l'anglo-américain. La pression socio-culturelle est donc terrible pour les 5 ou 6 millions de Français que nous sommes restés. Nous ne changerons rien à cette réalité historique, pour le moment du moins. Il faut nous en accommoder, bon gré, mal gré. Les Américains nous sont d'une certaine façon utiles et... à notre service, et nous ne voulons prendre d'eux que le meilleur. Sans doute la proximité quotidienne des Américains fait que nous avons beaucoup moins que les autres peuples, particulièrement les Européens, raison de nous laisser impressionner ou hypnotiser par eux, ou pis de les craindre, en les parant de la couronne de je ne sais quelle immortalité. Les Américains ne sont pas plus immortels que les Romains: ils sont simplement omniprésents et inévitables, pour le moment du moins, je le répète,

mais un moment qui pourrait bien se prolonger jusqu'en l'An 2000 ou même au-delà. Nous avons appris à prendre notre mal en patience.

Cette situation particulière fait, en conséquence, que notre démarche est l'inverse de celle de la France: nous partons toujours de la langue américaine, pour les simples raisons que: a) Nous vivons de la civilisation américaine; b) Nous n'inventons à peu près rien; c) Nous n'avons donc à peu près rien à nommer de neuf ou à renommer. Par contre, la France, elle, possède sa propre civilisation de type européen, moins tributaire de son "homonyme" américaine, non pas autarcique mais encore largement autonome, mais inventrice, quand elle s'en donne la peine. Elle compte 55 millions de citoyens et un marché potentiel de quelques 200 à 300 millions d'individus d'autres nations continentales; la technique française est bien connue de par le monde, et non pas seulement sa langue, sa littérature, son théâtre, son cinéma et sa gastronomie. Je répète ici ce que j'ai déjà dit plus haut: nous sommes en Amérique du Nord, nous sommes des francophones, mais nous sommes aussi des Français, et c'est pourquoi nous cherchons le rapprochement avec la mère patrie.

Il n'y a ici au Québec qu'un problème: l'anglicisme, plus expressément l'anglicisme américain.

La néologie oeuvre dans le présent, c'est-à-dire la synchronie.

La néologie s'intéresse à ce qu'il est convenu d'appeler les langues vivantes, en attendant qu'elles deviennent des langues mortes à leur tour.

Il y a une néologie naturelle et une autre artificielle. La première est spontanée comme la vie; elle respecte les valeurs fondamentales de la langue de départ et celles de la langue d'accueil; l'autre verse vite dans l'obscurité, sinon totalement dans l'obscurantisme, la mode, la sottise, le snobisme, et quoi de plus insupportable encore. Bref, il y a des mots nécessaires et des mots gratuits ou inutiles.

A chaque concept nouveau ne correspond pas un mot nouveau, et vice versa, le mot ne se confond pas avec le réel.

On invente des mots: par besoin, par jeu, par ignorance.

Donc tous les néologismes n'ont pas la même valeur.

Les néologismes apparus avec la mode disparaîtront avec elle, dans la proportion de 50 pour cent, sinon davantage.

Il existe une néologie éphémère et une néologie permanente.

Toute nouveauté, matérielle ou intellectuelle, n'exige pas la création d'un mot nouveau.

Tout mot nouveau n'est pas nécessairement un néologisme.

Tout néologisme n'est pas fatalement, de son côté, une nouveauté, ni surtout un progrès. Souvent il s'apparente à la simple ré-invention des allumettes.

Donc le néologisme et la néologie sont des notions toutes relatives, et il ne faut pas en faire un drame. La durée de l'un dépendra de son acceptation ou de son rejet par les usagers, il conditionnera aussi, par le biais, l'utilité, la valeur de la seconde, comme instrument d'enrichissement de la langue.

Etant donné cette relativité et aussi parce que le signe est non seulement une forme, mais aussi surtout une valeur, c'est-à-dire qu'il évoque, exprime et si-gni-fie, le néologisme doit parfaitement s'insérer dans les 4 systèmes de la langue: phonétique, graphique, lexical et syntaxique; ne pas venir troubler ces ordres de façon trop brutale, car dans la langue, toutes les parties sont solidaires et tout se répercute sur tout.

Si en langue tout se tient, si toutes les parties s'influencent, s'éclairent, se fortifient ou s'annulent, comme l'évidence le montre, et comme nous nous interdisons formellement de l'oublier, nous ne traitons donc jamais un mot isolément. Nous le faisons toujours en nous référant à l'ensemble de la langue, ou à ses sous-ensembles: familles de mots, champs lexicaux ou syntaxiques, tableaux synonymiques, etc.; en d'autres termes, nous explorons toujours ses connotations et ses collocations intra et extra-linguistiques; autrement dit encore, quand nous traitons un mot, nous le considérons sous les deux aspects de la langue:

- en fonction (dans sa perspective synchronique ou statique; dans ses états présents);

- en évolution (dans sa perspective diachronique ou historique).

Ce qui revient à réaffirmer un des truismes fondamentaux de la linguistique: on n'est maître de la langue qu'en lui obéissant.

Cela nous amène à dire que lorsque nous traitons les mots anglo-américains et leur cherchons des équivalents dans notre langue maternelle, nous refusons de donner dans le piège de l'hermétisme et de l'opacité lexicale; mieux vaut un terme étranger intégré tout cru dans la langue française qu'un prétendu néo-signifiant autochtone qui est in-si-gni-fi-ant au sens technique du terme. En d'autres termes, à l'OLF, nous ne pratiquons jamais l'économie au détriment de la clarté, de la compréhension, de l'efficacité de la communication.

De surcroît, nous respectons la norme du français dit international, le français de bon goût, toutes les fois que la chose est possible, mais nous visons tout autant à éviter l'étranglement que cette norme (qui a tout de même des limites sociales) viendrait provoquer chez les usagers d'ici, s'il advenait que seul le bel usage prévalût sur le bon usage.

L'usage fait la langue, oui, mais il y a usage et usage; et il est légitime que cet usage soit défini (entre guillemets, bien sûr) par les personnes les plus soucieuses du bien dire, du vrai dire, les plus habiles à s'exprimer, mais il n'est cependant pas nécessaire que la subtilité des doctes ou le mercantilisme rampant vienne étouffer l'instinct populaire, ou saboter l'équilibre de la langue française, ou encore écoeurer tout le monde.

En néologie, nous voulons viser à la simplicité, à la précision, à la véracité et à l'universalité, si possible.

En quoi, la qualité essentielle du linguiste n'est-elle pas le discernement? a dit le professeur Bernard Pottier de Strasbourg.

- Le discernement est la faculté de juger sainement des choses, des hommes, des idées et des sociétés.

- Néologues ou généralistes, les linguistes doivent user d'autocritique, s'ils ne veulent pas passer pour des bonzes momifiés ou des imbéciles.

Nous tentons, nous au Québec, de cultiver cette vertu du discernement, en matière de néologie, et nous refusons absolument de nous laisser hypnotiser par la civilisation américaine.

Nous connaissons la relativité de la néologie nord-américaine, et nous ne sommes pas assez naïfs ou obnubilés par la géographie ou l'histoire contemporaine (qui ne daterait, selon certaines lumières, que de 1945! ouais!),pour restreindre la néologie dont l'univers a besoin pour enrichir ses langues, à l'emprunt à la langue anglaise ou plus exactement anglo-américaine.

Principes socio-culturels ou principes proprement linguistiques, dans la réalité du discours quotidien que nous avons à traduire, nous ne les séparons pas, sauf bien entendu, comme ici, pour des besoins de démonstration.

Du point de vue du francophone québécois, l'anglicisme est toujours un néologisme, s'il doit "s'ingérer" dans notre langue, quotidienne, technique ou scientifique.

Tous les néologismes n'ont pas la même importance; certains mourront bientôt, d'autres survivront. Nous les traitons, nous, sans nous

préoccuper de leur longévité: il suffit que le néologisme soit. Dans notre esprit, il n'y a aucune notion, ni aucun, absolument aucun mot américain qui ne puisse recevoir de solution française, à la fois authentique et élégante, soit par dérivation, par composition et recomposition, par emprunt à un autre domaine apparenté, et enfin par création "ex nihilo". Les américanismes ne sont pas fatalement une dégradation; ils peuvent être et souvent sont une source d'enrichissement pour la pensée, la communication, voire la culture. Parmi les nouveautés linguistiques américaines, il y en a des bonnes et d'indifférentes, d'autres enfin carrément mortes-nées ou simplement amusantes.

Les bons néologismes américains, c'est-à-dire ceux qui sont utiles, sont susceptibles de traverser l'Atlantique et d'atteindre la France. Ce sont justement ces mots-là dont l'Office se propose d'informer les Français et de leur faciliter le traitement, en leur fournissant des matériaux qu'ils pourront accepter, remodeler ou refuser. Il va de soi que nous n'échangerions avec la France que les "bons" néologismes", ceux qui seraient susceptibles de faire carrière outremer. Nous ne l'embarrasserions pas avec des suffixes populo du genre: noise-aholic, work-aholic, TV-holic, choca-holic, popa-holic ou sex-aholic (dérivés par je ne sais quelle aberration ubuesque du mot "alcoholic"); ni avec des mots tels que topless radio, commuter art, educare, loserism, dogs-only restaurant, ou avec drive-in funeral home.

Par contre, des mots comme truth squad, news cruiser, push-pull (train), task force, station add-on, mailgram, railgram, all-regrigerator, original equipment manufacturers, no-fault divorce, etc., ont toutes les chances d'atteindre l'Europe, et c'est avant que la chose se produise que l'Office entend ou entendrait, croit ou croirait pouvoir jouer un rôle défini et, d'un certain point de vue, indispensable.

III. Conclusion

Notre conception de la néologie, à nous de l'Office de la langue française, nous est dictée par notre situation particulière en Amérique du Nord, tant du point de vue économique et politique que du point de vue historique et culturel.

Cette notion de néologie est et doit être le plus large possible, par nécessité et intérêt, par curiosité intellectuelle et par goût aussi.

Large, cette conception peut cependant aussi être utile aux autres nations francophones, dans le jeu des échanges et des dialogues entre elles et nous du Québec.

C'est précisément pour parler de ces échanges et dialogues qu'a été organisé le présent colloque international.

S'il n'en tient qu'à moi, l'isolement, le compartimentage ont vécu!

Même si à l'OLF je passe depuis fort longtemps pour un homme désabusé et revenu de pas mal de choses, j'oeuvre de quelque chose à quelque chose dans ce qu'on a convenu d'appeler la néologie, avec la certitude que le français est apte à nommer le monde, à le régénérer de l'intérieur, apte aussi à tout exprimer, sauf l'inexprimable.

J'aimerais que nous nous souvenions qu'on a dit un jour que le mot impossible n'était pas français, histoire de nous redonner du courage.

Il y a quelque chose à faire en néologie, beaucoup à faire, et cela se fera.

Je ne voudrais pas qu'on puisse dire qu'en néologie française, le pessimisme est la seule vertu, la seule issue; ni non plus qu'on écrive que la francophonie pourrait devenir le cimetière de la langue française, à cause de querelles intestines ou d'affrontements de vanités nationales.

Quant à savoir s'il est possible de cerner enfin le concept même de néologie, ce n'est pas l'affaire des praticiens comme moi.

Le professeur GUILBERT a donné, hier, un début de réponse que je crois très juste: "C'est en faisant de la néologie que nous finirons bien par savoir, tout au moins soupçonner ce qu'elle est, a-t-il dit, ou pourrait être."

"Les langues vivent d'emprunts et meurent de contraintes", a écrit Meillet.

Empruntons mots et concepts, puisqu'il le faut, je veux dire puisque c'est une"loi naturelle" des sociétés, mais faisons-le avec discernement toujours: la langue française -et par elle, la francophonie- ne s'en porteront que mieux.

Merci bien, Messieurs, de votre aimable attention.

Exposé de M. Pierre AUGER
Agent culturel linguiste à l'OLF

- Les travaux de l'OLF en néologie de la langue technique et scientifique

Mesdames, Messieurs,

Après l'exposé de mon collègue Gilles LECLERC, sur ses travaux de néologie en langue commune, travaux qui sont bien amorcés à la suite de la parution de 4 numéros de Néologie en marche, j'hésite à prendre la parole pour vous parler d'un groupe de travail en néologie technique et scientifique qui est en train de s'organiser et dont les travaux restent encore à faire. Je me bornerai donc aujourd'hui à vous décrire ce projet: ses objectifs, la méthodologie que nous comptons adopter, son fonctionnement, sa clientèle et bien sûr les ressources humaines que sont les scientifiques, les ingénieurs, les techniciens et les traducteurs spécialisés et qu'un tel projet doit nécessairement mettre à profit pour se développer harmonieusement et fonctionner vraiment.

Au risque de répéter des choses cent fois dites et dans toutes situations, permettez-moi de faire quelques observations qui me serviront de préambule. Le Québec, de par sa situation géographique, n'est qu'une petite enclave francophone au sein d'une Amérique économiquement puissante et massivement anglophone. Nos "voisins du Sud" comme on les nomme souvent ont de par leur supériorité économique et démographique le "premier rôle" en terme de "progrès" social, culturel, technique ou scientifique en Amérique. Aussi est-on à même d'observer quotidiennement que les innovations, les découvertes, les modes, viennent bien souvent d'outre-frontière. Il ne faut point se le cacher. Chose plus grave encore, toutes ces nouveautés nous arrivent avec des dénominations anglaises toutes faites qu'on s'empresse d'accepter telles quelles. C'est l'issue normale d'une partie où les forces en jeu sont inégales au départ. Et à force de parler un langage technique ou scientifique où la structure de la phrase est française mais le lexique anglais, on dénonce l'inaptitude du français à suivre le progrès de notre monde moderne. On répète souvent que le français n'est pas assez clair, que les mots ne collent pas à la réalité, ils sont trop longs, ils sont difficiles à prononcer et j'en passe. C'est l'aveu d'un constat d'échec d'une population linguistique qui n'a pu rester en

pleine possession de ses moyens d'expression. Loin de moi, l'idée de vouloir faire le procès des tenants d'une "idéologie" qui continue de faire son chemin. Un organisme comme l'OLF, qui réfléchit et agit de plus en plus en terme d'aménagement linguistique du territoire québécois, ne peut pas ne pas apporter des solutions et des modèles en matière de néologie technique et scientifique, en évaluant les besoins du milieu voire même en les devançant, sans prendre sur ses épaules en même temps une grande part de responsabilité dans la situation que nous venons d'évoquer.

L'urgence de former un groupe de travail québécois en néologie technique et scientifique ne reste plus à démontrer surtout lorsque nous nous mettons à réfléchir en termes de "francisation de la langue du travail au Québec". Nous croyons d'une part, qu'un groupe de travail chargé du dépistage rapide des besoins néologiques permettrait de supprimer la phase habituelle d'emprunt direct à l'anglais. D'autre part, le dépistage systématique des néologismes "anglo-américains"et leur traitement par les procédés français de création lexicale permettrait de suivre,dans un laps de temps relativement court,l'évolution de la science et de la technologie contemporaines en Amérique.

Le seul organisme au Québec,à notre connaissance,à s'être préoccupé d'une façon systématique du phénomène néologique est l'Observatoire du français moderne et contemporain,de l'Université de Montréal rattaché au Centre d'étude du français contemporain,dont nous entretiendra cet après-midi Monsieur CLAS. En langue générale, il y a encore les travaux entrepris par Monsieur Gilles LECLERC qui vient de vous parler. Mais comme groupe de travail en néologie technique et scientifique au Québec, rien de systématique n'a encore été fait. C'est cette lacune que nous voulons combler en réalisant notre projet. Ce n'est pas par l'effet du hasard que nous, Québécois, connaissions assez mal la néologie (ou la créativité) proprement québécoise. N'oublions pas que les grands travaux scientifiques en lexicologie québécoise restent à faire. Il n'est donc pas surprenant que,n'ayant aucun inventaire permettant d'évaluer le fonds lexical québécois "général",nous nous soyons par ailleurs peu préoccupés de l'aspect néologique en français québécois.

L'idée d'un groupe de travail en néologie technique et scientifique à l'OLF n'est pas neuve. Nous n'y réfléchissons sérieusement que depuis deux ans seulement. En 1973, nous avons rencontré des universitaires, des techniciens, des documentalistes pour sonder le milieu; nous l'avons trouvé réceptif à notre projet. Ce n'est qu'au printemps dernier que nous avons pu amorcer ce projet si cher à notre directeur Monsieur Gaston CHOLETTE.

Voici maintenant les objectifs que nous poursuivons en amorçant la mise en place d'un tel groupe de travail. Ces objectifs sont au nombre de cinq.

1° Rendre disponibles le plus tôt possible parmi les scientifiques, les ingénieurs et les techniciens du Québec des néologismes en langue française selon les besoins (c'est-à-dire sans attendre que les mots viennent d'outre-frontière) dans la mesure où le Québec participe au progrès (par exemple les techniques de l'eau, la production de l'électricité, le laser etc.); ou encore lorsque les innovations nous viennent de l'Amérique anglophone, créer des mots à la suite des nombreux néologismes lancés par la presse technique américaine ou canadienne-anglaise; enfin, trier, analyser, normaliser, lorsque des néologismes qui sont en voie d'implantation se choquent dans des situations de synonymie néologique.

2° Développer chez les scientifiques, les ingénieurs et les techniciens québécois des réflexes bien "français" en matière de néologie technique et scientifique.

3° Utiliser au maximum cette plateforme privilégiée qu'est le Québec au sein de l'Amérique comme terrain d'observation de la néologie américaine. Le Québec pourrait être d'un apport précieux à cet égard au sein d'un réseau de néologie francophone "élargi".

4° Dans l'éventualité d'un tel réseau "élargi" contribuer à enrichir le stock lexical "français" en apportant la part originale du Québec, ce serait éviter bien souvent des prises de position regrettables en matière de normalisation, sur des sujets qui concernent pourtant le Québec de très près (par exemple la terminologie de l'industrie forestière).

5° Sur la plan de la recherche purement linguistique, évaluer, en observant la néologie technique et scientifique chez-nous si elle se présente de la même façon au Québec qu'en France (par exemple la fréquence des différents types néologiques et les tendances générales).

Nous avons déjà recruté une vingtaine de personnes pour ce groupe de travail en néologie spécialisée, sur un total de trente personnes rencontrées. Globalement, ce sont des scientifiques, des ingénieurs, des techniciens, des documentalistes, des traducteurs spécialisés, d'horizons les plus divers: chimie, mines, foresterie, environnement, métallurgie, pâtes et papiers, électricité, électronique, information, télécommunications, ingénierie, procédés industriels, physique etc. Nous leur demandons à la fois d'être intéressés aux problèmes de néologie et de bien connaître la terminologie relative à leur spécialité (française et anglaise). Le rôle des membres du groupe de travail est double. D'une part assurer le dépistage des néologismes à partir de la presse technique ou scientifique décrite avec indication de la source, et leur identification sémantique, la suite des recherches étant assumée par une équipe de travail constituée d'employés de l'OLF. Leur second rôle est purement consultatif et permettra de diriger des dépouillements systématiques qui seront faits à

l'Office. L'été dernier nous avons affecté une étudiante anglophone (niveau baccalauréat spécialisé en linguistique) au dépouillement de revues techniques et nous croyons avoir obtenu de très bons résultats. A chacun des membres du groupe de travail nous avons remis notre petit Guide de travail en néologie technique et scientifique[1] où sont groupés divers éléments d'ordre méthodologique. Nous en parlerons plus tard.

Comme champ d'observation de la néologie technique et scientifique nous pensons bien sûr à la presse écrite et spécialisée: - d'une part les revues spécialisées anglo-américaines et anglo-canadiennes, - d'autre part la presse québécoise spécialisée d'expression française (nous couvrons par là le dépistage de type 2 dont nous parlerons plus loin). De plus, nous croyons que de petites enquêtes menées auprès de chercheurs, scientifiques ou techniciens (cf. recherche faite au Québec) permettraient de couvrir le dépistage de type 1 (nous en reparlerons), dépistage s'effectuant sur des besoins néologiques directement.

La fonction "dépistage" est de deux types selon le point de départ envisagé:

1er type: Le dépistage s'effectue à partir de l'identification d'innovation, de réalités nouvelles pouvant apporter des "concepts" nouveaux et par là des besoins néologiques précis. Ce type de dépistage doit s'effectuer bien sûr directement auprès des centres, organismes de recherche (privés ou publics) où se créent ces besoins néologiques. L'avantage d'un tel type de dépistage est de ne pas avoir à attendre que le néologisme nous arrive par le biais de l'anglais et donc de précéder une éventuelle possibilité d'emprunt linguistique.
Par exemple: à l'Université Laval des recherches sont menées sur des types nouveaux de laser inventés sur place: il est probable qu'un besoin néologique en français soit créé simultanément.

2e type: Le dépistage s'effectue à partir d'une forme nouvelle. Quatre cas peuvent se présenter:

1° identification de néologismes techniques et scientifiques en anglais-américain et en anglais-canadien, ces néologismes "anglais" sont souvent des signes de besoins néologiques futurs en français. Les innovations, les découvertes, comme les mots voyagent.
Par exemple: Ceramic foam "sorte de mousse solidifiée à base de bioxyde de silicium utilisé comme isolant électrique" (électricité)
finger crusher "petit concasseur servant à réduire des matières solides de petites dimensions" (procédés industriels).

1. Ce petit guide s'adresse bien sûr aux membres du groupe qui ne sont pas linguistes, d'où la formule vulgarisatrice employée.

   On trouvera ce texte en annexe.

2° identification de néologismes anglo-canadiens ou anglo-américains n'ayant pas encore reçu en français d'équivalents adéquats. Les néologismes de cette catégorie ont souvent engendré un foisonnement d'équivalents en français.
Par exemple: en technique minière down-the-hole drill qui a donné perforatrice trou-en-bas, marteau au fond du trou etc.

3° identification de néologismes anglo-canadiens ou anglo-américains empruntés tels quels (ou à peu près) en français québécois technique et scientifique et pour lesquels il faudrait créer des néologismes français.
Par exemple: lidar "laser-radar" (invention américaine), rivet pop (m.d.) "rivet creux dont l'extrémité inaccessible peut être aplatie grâce à une tige à tête plate passant dans le rivet et qu'on tire vers l'extérieur à l'aide d'une pince spéciale".

4° identification de néologismes québécois, scientifiques et techniques désignant des concepts nouveaux (ou des réalités nouvelles) qu'il s'agisse de néologie formelle ou de néologie sémantique. Notons que ces réalités ont pu être nommées différemment en France, ce qui peut être la cause de conflits d'ordre terminologique.
Par exemple: laser TEA "laser excité transversalement à pression atmosphérique" (invention québécoise), pancréas artificiel (id.), lacucide "qui détruit la vie lacustre" (environnement), thermoradiopilule "radiothermomètre miniaturisé pouvant être ingéré" (médecine, invention américaine).

Le dépistage fait, la méthode de travail est relativement simple. Nous demandons aux informateurs de porter le néologisme sur la fiche prévue à cet effet (cf. annexes 1 et 2) qui comporte cinq cases. Je vous en donne ici le contenu:

Case 1: Identification du concept nouveau exprimé soit par un mot anglais, soit par un mot français. Dans ce dernier cas le mot français pourra être reporté directement dans la case 2 si l'on suggère son maintien. Dans le cas contraire, les entrées dans les cases 1 et 2 seront différentes.

Case 2: Les propositions d'équivalents français par le rédacteur de la fiche (facultatif).

Case 3: Le domaine d'utilisation du mot est de préférence détaillé (p.ex. mine/forage, foresterie/engins forestiers).

1. Le terme "mot" désigne ici aussi bien une unité simple (p.ex. écaillage) qu'une unité complexe (ou syntagme) (p.ex. effet opto-acoustique, jet d'éventail, down-the-hole drill).

Case 4a: Le contexte i.e. la phrase ou le segment de phrase où le mot apparaît en langue de départ.

Case 4b: Les commentaires du rédacteur s'il y a lieu (facultatif).

Case 5: a) Les indications de la source (i.e. titre détaillé de l'ouvrage dans lequel le mot est apparu, avec le nom de l'auteur s'il y a lieu, la date de publication, le No de la page où l'on a trouvé le renseignement)[1].

b) Le nom du rédacteur de la fiche.

Nous demandons également à l'informateur de compléter la fiche bibliographique fournie à cet effet. L'équipe de travail en néologie technique et scientifique à l'OLF se charge de compléter le dossier lexicographique du mot au besoin.

Lorsque l'informateur a recueilli un certain nombre de néologismes, il est prévu des séances de travail avec lui pour préparer le "dossier" de chacun de ces néologismes (p.ex. définition, propositions de néologismes français, examen des notes, etc.). On prévoit l'existence possible de sous-comités. Des réunions générales du groupe de travail sont également prévues tous les trois mois pour faire le point sur l'avancement des travaux. Nous avons prévu aussi des "enquêtes" à intervalles réguliers auprès des secteurs techniques de l'OLF pour recueillir les néologismes au fur et à mesure de l'avancement des travaux (cf. à ce sujet le Guide de travail en néologie technique et scientifique). Afin d'assurer des "livraisons" régulières de néologismes nous voulons réunir un groupe assez important d'informateurs (jusqu'à 50 peut-être). Ces "livraisons", qui s'ajouteront aux dépouillements en néologie effectués à l'OLF et au matériel recueilli auprès des équipes terminologiques de l'OLF, devraient constituer un stock assez dense de néologismes à étudier.

En réfléchissant à la formule idéale de diffusion en matière de néologie, nous avons préféré reporter à plus tard les problèmes du choix d'un support intéressant pour diffuser nos travaux. Nous nous contenterons dans un premier temps d'une publication-maison à partir d'un manuscrit dactylographié (c.-à-d. à peu près la formule de Néologie en marche).

En terminant, nous émettons le voeu de voir le groupe de travail en néologie technique et scientifique de l'OLF fonctionner sous peu et peut-être un jour de voir ce groupe de travail s'insérer comme module dans un réseau de néologie débordant largement le Québec et comprenant toute la francophonie.

1. Pour chaque ouvrage différent remplir la fiche bibliographique prévue à cet effet (cf. annexe 1).

ANNEXE 1

case 4a

case 4b

E-610(2)

case 5

ANNEXE 2

éléments de la fiche

néologisme (entrée anglaise) (1)	propositions d'équivalents français par le rédacteur de la fiche	domaine
- contexte (anglais)		
- commentaires du rédacteur (s'il y a lieu)		

E-610(2)

(1) source (initiales du rédacteur)

fiche-exemple

delimber (1)	machine à ébrancher, ébrancheuse	engins forest.

The trees are topped, limbed and bunched by a (...) delimber, whose productivity is 65 cords (or 650 trees) per 10-hour shift.

E-610(2)

(1) Canadian Forest Industries, mars 1973, p. 47

ANNEXE 3

CENTRE DE TERMINOLOGIE - O.L.F.
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

TITRE DE L'OUVRAGE ET SOUS-TITRES
Instrumentation in the Mining and Metallurgy Industries vol. 1

SOURCE NO: 003789
COTE EN BIBLIO: 622.7 ISA

AUTEUR(S) (PRÉNOM ET NOM)
J.A.C. Whiteside (editor)

NO DE L'ÉDITION

LIEU DE L'ÉDITION (VILLE): Pittsburg
NOM DE L'ÉDITEUR: Instrument society of Amer.

ANNÉE DE L'ÉD.: 1973
NBRE DE VOLUMES: 1
NBRE DE PAGES: 98
HORS-TEXTES ☐
ILLUSTRATIONS ☐

NOM DE LA COLLECTION:
NO DANS LA COLL.:

NOM DU DEMANDEUR
L.-J. Rousseau

CT-OLF-PBB-1.79

BROCHURE ☐
CATALOGUE ☐
DICTIONNAIRE ☐
LEXIQUE ☐
LIVRE ☐
NORME ☐
REVUE ☐
COMITÉ ☐
PERSONNE ☐
AUTRES ☐

CENTRE DE TERMINOLOGIE - O.L.F.
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

TITRE DE L'OUVRAGE ET SOUS-TITRES
Mining Engineering Handbook

SOURCE NO: 003967
COTE EN BIBLIO: 622 CUM 9106

AUTEUR(S) (PRÉNOM ET NOM)
Arthur B. Cummins

NO DE L'ÉDITION

LIEU DE L'ÉDITION (VILLE): New-York
NOM DE L'ÉDITEUR: Society of Mining Engineers

ANNÉE DE L'ÉD.: 1973
NBRE DE VOLUMES: 2
NBRE DE PAGES:
HORS-TEXTES ☐
ILLUSTRATIONS ☐

NOM DE LA COLLECTION:
NO DANS LA COLL.:

NOM DU DEMANDEUR
L.-J. Rousseau

CT-OLF-PBB-1.79

BROCHURE ☐
CATALOGUE ☐
DICTIONNAIRE ☐
LEXIQUE ☐
LIVRE ☐
NORME ☐
REVUE ☐
COMITÉ ☐
PERSONNE ☐
AUTRES ☐

Exposé de M. Jean-Marie PORTIN
Agent culturel à l'OLF

- Le mode de participation de la Banque de terminologie du Québec au réseau de néologie

Mesdames, Messieurs,

La recherche de schémas de circulation de l'information néologique et terminologique semble à l'ordre du jour de tous les colloques de néologie, de terminologie et de traduction, et ce, depuis bientôt dix ans. Les organismes et les centres de recherches qui s'en préoccupent entendent ainsi aboutir à une organisation qui rendrait plus dynamiques et indépendantes des activités, qui faute de normes risquent du jour au lendemain d'être remises en cause, en tout ou en partie, dans leur fondement même. En somme, la bonne volonté qui a toujours caractérisé jusqu'ici l'activité des néologues ne suffit plus face à la variété, à la multiplication et à l'accélération des moyens d'information et de diffusion.

Y a-t-il parmi vous des praticiens de la néologie et des néologues qui ne se sentent pas débordés par la tâche à accomplir? Et pour cause, dans un monde en pleine évolution où livres, journaux, revues, etc. (pour ne citer que ces sources de néologie) sont publiés électroniquement, les néologues de la présente génération les dépouillent encore, si je ne m'abuse, manuellement. Puis ils classent et traitent leurs documents en restant fidèle à Pascal, l'inventeur du système de fiches. Quant à la recherche, ils la font, semble-t-il, avec les moyens du bord faisant appel à leurs ressources linguistiques personnelles et à la consultation des dictionnaires existants. Enfin, ils publient un jour leurs recherches par les bons soins d'une bonne vieille imprimerie.

Résultat, quelques néologismes se trouvent consignés dans les dictionnaires ou dans des ouvrages spécialisés à cette fin, cinq ans, dix ans, vingt ans après leur apparition dans la langue. Par ses méthodes de travail et les moyens mis à sa disposition, le néologue en est encore au siècle de Gutenberg et de Pascal. Tout se passe comme

si nous n'étions pas à la troisième génération d'ordinateurs, dans un monde où les facteurs espace et temps comme limites de la communication n'existent plus.

Mon ambition au cours de cet exposé n'est pas de continuer à caricaturer la situation présente ou encore par opposition à celle-ci, de vous proposer un programme de création automatique de néologismes. Certains ont prétendu que c'était possible, je leur ai laissé le soin de le réaliser. Je ne veux pas non plus dresser un canevas de spéculation sur la science de la néologie pour les vingt-cinq prochaines années. Je voudrais tout simplement vous décrire comment la Banque de terminologie du Québec, pourrait, à mon avis, dans un avenir très prochain servir de relation d'aide aux praticiens de la néologie.

Je n'élimine pas, toutefois, au cours de mon exposé une certaine vision synthétique et prospective de cette entreprise qui pourrait être nôtre. Le besoin d'une telle vision, je ne peux l'éliminer, car au carrefour des hommes et des faits du monde de la néologie, saisis tout vifs dans la trame de la quotidienneté des contraintes, des espoirs, des grandes percées, une entreprise de transfert de la néologie et de la terminologie témoigne de toutes les incertitudes de notre temps. C'est pourquoi la part du pari, la volonté de créer des changements, l'imagination du futur, demeurent nécessaires. Je souhaite que ma démarche heuristique nous permette de préparer des décisions d'avenir.

Il s'agit donc pour nous de doter notre entreprise de néologie d'un système d'information dynamique et évolutif qui assure l'équilibre entre le besoin néologique, la créativité et la diffusion. L'objectif principal de ce système serait d'asservir les créateurs de nouveautés, les praticiens de la néologie et les usagers à des objectifs communs pour maintenir le rapport de force entre la parution d'un nouveau signifié et le besoin d'un nouveau signifiant ou l'équivalent.

Afin de bien faire comprendre le sens de la relation envisagée entre la Banque de terminologie du Québec et le monde de la néologie, il importe dès maintenant de décrire brièvement les grandes lignes du projet de la Banque de terminologie et de donner un aperçu du programme d'interrogation des fichiers. Ensuite nous verrons l'exploitation qui pourrait en être faite par les néologues.

Description du projet

La Banque de terminologie du Québec se présente actuellement comme un grand ensemble de cinq banques de données. Quatre d'entre elles forment un système intégré que l'on peut interroger depuis le début de mai

en direct ou en différé de façon encore expérimentale. Ce grand ensemble appelé TERMINOQ 1 a pour buts de:

1° Rassembler et de centraliser les fiches de terminologie bilingues (anglais-français) ou unilingues françaises pour les mettre instantanément à la disposition des bureaux de l'OLF à Québec, à Montréal et en province. Il desservira également les services de traduction des grandes entreprises québécoises, les bureaux du gouvernement, les maisons d'enseignement, etc.

2° Faciliter l'entretien et la mise à jour des fichiers et les opérations de normalisation par l'accumulation de fiches techniques sur une unité de signification.

3° Accélérer la préparation et la publication de lexiques et de vocabulaires spécialisés en évitant la lenteur des procédés d'impression traditionnels.

4° Donner plus de rigueur aux travaux de terminologie en suivant une méthodologie mise à l'épreuve au point de vue linguistique et adaptée aux possibilités de l'ordinateur pour assurer un maximum de rendement.

5° Faciliter les échanges avec d'autres banques de terminologie nationales ou spécialisées en vue d'éviter le chevauchement des travaux.

Le projet TERMINOQ 1 prévoit l'entrée massive de 100 000 fiches par année pendant deux ans et par la suite, un rythme de croisière d'entrée d'environ 50 000 fiches par année. A ce jour[1], plus de 55 000 fiches ont déjà été mises en mémoire électronique, depuis le début décembre 1973 et ce nombre devrait atteindre au moins 500 000 en 1980. La Banque de terminologie du Québec qui est encore dans sa phase expérimentale peut être consultée en direct ou en différé, au moyen d'une imprimante rapide avec majuscules, minuscules et diacritiques, (au total 191 caractères). Au cours de l'année 1975, des terminaux seront placés dans tous les bureaux régionaux de l'Office de la langue française et dans les services de traduction et de terminologie d'entreprises qui en auront fait la demande. Grâce au réseau de télécommunication du Service d'informatique du ministère de l'Education, la plupart des régionales des conseils scolaires du Québec et les collèges d'enseignement général et professionnel pourront consulter instantanément la Banque de terminologie.

Parallèlement à ce projet, l'Office de la langue française a mis au point un programme d'inventaire permanent des travaux de terminologie pour faire suite aux voeux des participants au colloque international de terminologie de Baie-Saint-Paul, en octobre 1972. Conscient de l'importance d'une terminologie bien à point pour véhiculer la pensée de notre

1. 15 septembre 1974

temps caractérisée par une haute technicité, l'Office de la langue française a voulu que la documentation terminologique ne soit pas laissée de côté, d'autant plus qu'un inventaire exhaustif dans ce domaine n'a jamais été mené à terme, ni peut-être même entrepris.

L'inventaire englobe non seulement les travaux de terminologie identifiés comme tels (lexiques, vocabulaires, dictionnaires), mais aussi tous les ouvrages (livres, périodiques, documents divers) contenant un lexique, un vocabulaire, une nomenclature ou simplement un index de termes. Il porte en outre sur les travaux en préparation, les projets, les besoins et les fichiers de terminologie existant au Québec. La Banque de terminologie du Québec compte ainsi répertorier et mettre en mémoire électronique la plupart des travaux de terminologie rédigés en français ou ayant le français comme langue de départ ou comme langue d'arrivée. L'inventaire fournit, en plus de la référence bibliographique complète, un grand nombre de renseignements sur les documents terminologiques soit:

1° le genre d'ouvrage (dictionnaire, lexique, vocabulaire, nomenclature);

2° les langues utilisées;

3° les données terminologiques (définition, contexte, note, synonyme, etc.);

4° le lieu de consultation;

5° les listes de vedettes-matière et de mots-clés qui permettent de retrouver les documents terminologiques par domaines d'emploi.

Jusqu'à maintenant, la Banque de terminologie a fait l'inventaire des bibliographies de terminologie et un relevé des ouvrages de terminologie contenus dans les deux bibliothèques de l'OLF à Québec et à Montréal. Elle est entrée en communication avec les responsables d'un certain nombre de bibliothèques spécialisées et de centres de documentation qui s'avèrent être une source importante d'alimentation pour l'inventaire des travaux de terminologie. Le personnel de la Banque aidé d'étudiants a également fait la visite des services du gouvernement dans le but de recueillir la documentation qui s'y trouve, de procéder à l'examen des travaux en cours, de leurs projets, de leurs sources de consultation en terminologie et finalement de les amener à formuler leurs besoins. Enfin, par des ententes qu'elle a faites avec le Centre de documentation du CNRS la Banque de terminologie est assurée du dépistage de tous les travaux de terminologie publiés dans les revues dépouillées du CNRS et de tous les travaux de terminologie qui apparaissent dans l'un ou l'autre document consigné dans les bibliothèques des maisons d'enseignement du Québec.

L'inventaire des travaux de terminologie constitue en soi une banque de documentation terminologique (TERMINOQ 2) intégrée à la Banque de terminologie du Québec dans le but de faciliter les recherches des traducteurs et des terminologues, et j'ajouterai des praticiens de la néologie, en mettant à leur disposition des relevés bibliographiques exhaustifs de travaux de terminologie existant sur un sujet déterminé. Cette banque contiendra environ 15 000 fiches au début de 1975 et elle pourra être consultée en direct ou en différé.

Pour mener à terme notre projet d'interrogation de nos cinq banques de données, nous avons senti le besoin d'un système informatisé évolué, à temps de recherche et de réponses plus ou moins court selon le type d'application. Ce qui caractérise un tel système au delà de toute considération, c'est avant tout la disponibilité permanente d'un réseau de communication efficace . Si on se place du point de vue nous préoccupe, celui de l'information néologique et terminologique, l'utilisation de l'ordinateur a tout de suite soulevé un certain nombre de problèmes, qui pour l'essentiel se rattachent à la nécessité de disposer d'un support matériel approprié pour les informations à traiter.

La découverte d'informations terminologiques nouvelles donne naissance à un nouveau document qu'on appelle fiche. Lorsque les documents ainsi créés sont en nombre considérable, on éprouve le besoin d'utiliser un moyen automatique et rapide pour les traiter: l'ordinateur.

Objectifs du système de recherche conversationnel TERMINOQ

La recherche automatique en terminologie consiste pour le projet TERMINOQ 1 à utiliser un ordinateur pour retrouver une ou des unités de terminologies précises parmi une masse importante de fiches et parmi des millions de mots.

Aussi les 55 000 fiches mises en mémoire électronique couvrant environ 900 domaines d'emploi, donnent une segmentation d'environ 1 150 000 mots, à l'exclusion des mots considérés comme vides pour les besoins du traitement électronique. Sur ce nombre, 250 000 ne reviennent qu'une fois.

Rechercher un mot ou une unité de terminologie parmi des millions de mots, c'est un peu la proverbiale recherche de l'aiguille dans la meule de foin... Pour retrouver l'information désirée, nous devons fournir à l'ordinateur une question structurée. La réponse à la question se présente sous la forme de fiches répondant aux conditions de la question. Les fiches sont préparées de façon à produire les résultats suivants: l'exhaustivité maximale et la pertinence optimale.

L'exhaustivité est le rapport entre le nombre de fiches pertinentes fournies en réponse à la question et le nombre de fiches pertinentes stockées dans la mémoire de l'ordinateur. La pertinence est le ratio entre le nombre de fiches pertinentes fournies en réponse à la question et le nombre total de fiches obtenues en réponse. La concordance de ces deux paramètres forme ce qu'on appelle aujourd'hui "l'optimisation".

L'ordinateur est donc utilisé pour effectuer, à très grande vitesse, des recherches précises dans un fichier. Différents modules de recherches sont utilisables en fonction de l'organisation des fichiers composants la Banque de terminologie. Dans les modules, ces fonctions se nomment: rechercher, peser, trier, aider, visualiser, conserver.

La fonction "rechercher"

La fonction "rechercher" permet à l'utilisateur de retrouver les fiches répondant à sa demande par l'intermédiaire de questions préparés en mode conversationnel. En fait, il faut que l'ordinateur réponde principalement à des demandes de traduction d'une unité de terminologie plus ou moins complexe, à des consultations pour savoir si tel terme peut être utilisé en français et dans quelles conditions. Cette recherche, afin de multiplier les accès à l'information doit être faite, non seulement sur l'entrée dans la langue de départ et l'équivalent dans la langue d'arrivée, mais aussi dans les champs des définitions, des contextes, des notes, des synonymes, des abréviations, des variantes orthographiques, etc. Dans la deuxième version de la Banque de terminologie, il sera possible de faire le même type de recherche sur tous les dossiers se rapportant à chaque fiche.

A cette fin, peuvent être utilisés les opérateurs suivants constitués à l'aide des codes A et B représentant des mots. Mais la recherche n'est pas limitée au groupe binaire.

1° A adj B: A et B sont adjacents l'un à l'autre à l'intérieur d'une unité de terminologie ou d'une phrase.

2° A avec B: A et B apparaissent à l'intérieur de la même phrase.

3° A Para B: A et B apparaissent à l'intérieur du même paragraphe.

4° A sauf B: A apparaît dans la fiche, mais pas B.

5° A et B: A et B apparaissent tous les deux dans la fiche.

6° A ou B: A ou B ou les deux apparaissent dans la fiche.

7° A ou ex B: A ou B, mais pas les deux dans la même fiche.

8° A syn B: les mots A et B devront être considérés comme synonymes.

Notons également que les mots de la question peuvent être masqués, ce qui permet d'effectuer des recherches sur un certain nombre de caractères alphabétiques suivis du signe $ comme par exemple sur les préfixes et les suffixes. Ainsi péri avec le signe de $ permettra d'effectuer des recherches sur tous les mots commençant par ces quatres lettres quelles que soient les lettres suivantes. Autre exemple: péri $ 10 permettra d'effectuer des recherches sur tous les mots composés d'un maximum de 14 lettres et commençant par péri. Il s'agit dans ce cas d'un masque limité.

La fonction "ordonner"

La fonction "ordonner" permet à l'utilisateur d'effectuer, à l'aide des opérateurs logiques précédemment décrits, des recherches uniquement sur la partie structurée du fichier identifiant chaque fiche, c'est-à-dire sur les champs de longueur fixe de la première page de la fiche de terminologie. Il est par exemple possible de réduire le nombre de fiches répondant à une question en ne demandant à visualiser que celles rédigées entre telle et telle date, avant ou après la date. Exemples d'opérateur "ordonner": EG = Egale à; PG = plus grand que; IA = inférieur à; EL = entre limites; PE = pas égale à; PP = pas plus grand que; PM = pas moins que; EDL = en dehors limites.

La fonction "peser"

La fonction "peser" permet de présenter les fiches répondant à une question dans leur ordre de pertinence. Les documents répondant le mieux à la question apparaissant en tête de liste, les moins pertinents à la fin. Cette opération de calcul du poids d'une fiche est effectuée à l'aide d'algorithmes choisis par le demandeur. Ce calcul de poids s'effectue sur les seules fiches répondant à la question, il s'agit en fait de présenter les réponses dans leur ordre de pertinence. Exemples d'opérateur "peser": VMD = Valeur ou importance d'un mot M dans la fiche D; FMD = Fréquence d'apparition du mot M dans la fiche D; FM = Fréquence d'apparition du mot M dans l'ensemble des fiches répondant à la question; DM = Nombre de fiches répondant à la question, dans lesquelles apparaît le mot M.

La fonction "visualiser"

Cette fonction permet à l'utilisateur du terminal de visualiser

les fiches sur l'écran cathodique. Pour ce faire, il frappe sur le clavier de la console du terminal le mot"visualiser".

Dès réception de ce message, c'est-à-dire de façon pratiquement instantanée, l'ordinateur retrouve les fiches et les fait apparaître sur l'écran. A l'aide de codes appropriés, l'utilisateur peut s'il le désire, limiter la visualisation à la partie de la fiche qui l'intéresse. Il a, par exemple, la possibilité de ne faire apparaître que l'entrée dans la langue de départ, l'équivalent dans la langue d'arrivée, le domaine d'emploi et la définition française en laissant ainsi de côté les 64 autres champs d'information. De toute façon, n'apparaîtront sur l'écran que les fiches ou parties de fiches auxquelles l'accès est autorisé par le code de sécurité du demandeur.

A noter qu'il est également possible, à partir du terminal, de passer directement de la première fiche réponse à la troisième par exemple, il suffit pour cela, d'entrer au terminal le message Doc+n (n indiquant le nombre de fiches sautées. Bien entendu, l'opération inverse est possible, c'est-à-dire que l'utilisateur peut revenir en arrière en faisant Doc-n). Si la fiche est longue et nécessite la lecture de plusieurs pages sur l'écran, il est possible de sauter des pages pour aller par exemple directement à la dernière.

P+x = aller n pages plus loin

P-x + revenir en arrière de n pages

P=x = aller à la page x

Le message P+1 peut être utilisé pour aller de la dernière page d'une fiche à la fiche suivante. L'utilisation du message Doc pourra être particulièrement intéressante lors de la consultation d'un dossier volumineux établi sur une unité de signification au cours de séance de normalisation, par exemple.

La fonction "conserver"

Cette fonction permet à l'utilisateur de conserver, pour rappel ultérieur, les données correspondant à toutes les fiches répondant aux concepts d'interrogation précédemment visualisés sur l'écran. A noter que l'utilisateur peut, plus spécifiquement, demander la conservation des réponses à telle ou telle question particulière, par exemple: conserver la question 20, signifie que les références de toutes les fiches répondant à cette question seront conservées pour consultation ultérieure.

Cette fonction peut également être utilisée pour une opération de diffusion sélective de l'information. A partir d'un terminal l'utilisateur peut préparer une "question permanente" qu'il enregistrera en mémoire à l'aide de cette fonction "conserver". Il pourra dès lors, interroger périodiquement les mises à jour de la Banque de terminologie en composant sur le clavier du terminal son numéro de"question permanente". Les nouvelles fiches répondant à sa question pourront alors être lues sur l'écran cathodique ou imprimées par l'imprimante rapide située dans les locaux du Service d'informatique du ministère de l'Education.

La fonction "trier"

Cette fonction a surtout pour but de permettre une organisation de la liste des réponses dans un ordre croissant ou décroissant. Cet ordre est établi à partir des données enregistrées dans les champs fixes de chaque fiche. Par exemple, les réponses peuvent être présentées dans un ordre chronologique parce que la zone structurée des fiches contient la date de rédaction. Le code des sources contient aussi la date de publication de la source et le nombre de documents pouvant être triés de cette façon est limité à 200. Si aucune indication n'apparaît, le programme suppose une liste réponse commençant par les fiches les plus récentes en date.

La fonction "aider"

Cette fonction permet d'aider l'utilisateur non familiarisé avec le système. En fait, elle est disponible, dès le premier accès au terminal, en présentant sur l'écran la liste des différentes fonctions offertes par le système, et en proposant à l'aide de codes appropriés leur appel, leur lecture également sur l'écran, enfin un texte décrivant les possibilités offertes par ces fonctions à partir du point d'interrogation.

A n'importe quel moment de l'opération de recherche, c'est-à-dire lors du dialogue au clavier du terminal, l'utilisateur peut faire appel à la fonction "aider" qui lui permettra de connaître toutes les publications utiles à la continuation de sa recherche.

Pour accomplir toutes ces recherches, il en prend en moyenne à l'heure actuelle, 10,92 secondes. Et ce temps peut être considéré comme long. Cela est dû à la surcharge de l'ordinateur. Ce détail technique sera réglé avec la mise en service d'un nouvel ordinateur dans quelques semaines.

Cette brève description de l'utilisation du mode conversationnel pour l'interrogation des fichiers de terminologie me conduit à rappeler que la Banque de terminologie du Québec pourrait être utile au néologue principalement à trois points de vue:

1° Pour le dépouillement, il est toujours souhaitable de savoir rapidement si une unité de terminologie est déjà consignée dans un dictionnaire quelconque, et ce, sans avoir à consulter une multitude d'ouvrages. A cause du nombre de mots qui se trouvent déjà dans la Banque de terminologie et à cause des développements prévus, on peut dire d'ores et déjà que la Banque de terminologie du Québec est une des grandes sources de consultation à l'heure actuelle, qu'elle est rapide, et qu'elle peut répondre aux questions les plus raffinées.

D'autre part, la fiche de terminologie elle-même avec ses 68 champs d'information et les dossiers qui peuvent y être adjoints, représente un support d'information fonctionnel, qui a déjà été mis à l'épreuve au niveau linguistique.

2° Au point de vue du traitement de l'information, l'ordinateur peut remplacer avantageusement les fichiers traditionnels. Il facilite aussi les travaux fastidieux de compilation de fiches, d'élaboration d'index, d'entretien et de mise à jour des fichiers. Le traitement permet, en plus de donner l'accès aux 68 champs d'information, de les associer entre eux pour créer de nouveaux types d'information.

3° Enfin, j'ai assez insisté précédemment, dans la fonction "rechercher" sur les possibilités d'accès et de traitement de l'information terminologique, à l'intérieur même de tous les champs, dont celui de la définition et du contexte.

La Banque de terminologie offre en résumé la possibilité d'assurer l'enregistrement, l'entretien, la mise à jour et la consultation rapide, à distance, par des terminaux qui pourraient desservir chaque module du réseau de néologie, sans passer par le bureau central de la Banque, et ce, à cause des codes de sécurité qui sont distribués à chaque usager de la Banque. Ce système très personnalisé permet en fait à des individus ou à des groupes privilégiés (il faut bien le dire) d'avoir leur propre fichier électronique, tout en concourant à l'élaboration d'un fichier central.

Le mode de consultation de la Banque en direct n'élimine pas la consultation en différé et la publication de listages d'appoints sur des domaines particuliers et même l'élaboration de lexiques et de vocabulaires automatiquement. Si je passe rapidement sur cet aspect, c'est qu'il n'élimine pas les problèmes traditionnels. Pour n'en citer que quelques-uns: la manipulation de listages et leur classement même

temporaire. Ainsi si on devait vous remettre les sorties d'ordinateur pour fin de correction, que manipule présentement le personnel de la Banque de terminologie, eh bien, je crois que nous devrions tous sortir de cette salle, car elles représentent environ 1 500 000 feuilles de papier, et ce pour une année de travail seulement.

On peut donc se demander aujourd'hui quelle direction il faut prendre, vers quels objectifs il faut se diriger, comment il faut construire le réseau de néologie. Avec le concours de l'ordinateur et du traitement en mode conversationnel ou selon des procédés traditionnels? Il est nécessaire que les penseurs de la néologie réfléchissent aussi sur le sujet. Une base théorique solide élimine souvent des travaux inutiles.

Ces réflexions sont indispensables, mais j'ai cependant la conviction que les mots ou les déclarations ne suffisent pas, et que l'homme n'est complet que s'il agit après avoir pensé. Pour ma part, il m'est apparu que la Banque de terminologie du Québec pourrait apporter dans ce domaine une certaine contribution.

Le PRÉSIDENT remercie chacun des exposants et suspend la séance à 10 h 30 en donnant rendez-vous à l'assemblée pour la période de questions et discussion prévue pour 11 h.

II. SÉANCE PLÉNIÈRE: QUESTIONS ET DISCUSSION

La séance est ouverte à 11 h.

Avant de leur céder la parole, le PRÉSIDENT demande aux participants de synthétiser le plus possible leurs propos, au moment où ils interviennent, de façon à ce qu'on obtienne un éventail assez large d'opinions, même si la période allouée pour la discussion est brève. Les questions peuvent s'adresser à l'un ou l'autre des conférenciers du matin.

Mlle BÉLANGER ouvre le débat en demandant à M. AUGER s'il a pensé à un portrait-type de l'informateur technique dans l'industrie. Les spécialistes étant des gens extrêmement occupés, elle les voit mal s'astreindre à faire des fiches. Plusieurs mois me seront encore nécessaires, répond M. AUGER, pour me faire une idée du portrait idéal de l'informateur. Quant au fait que les spécialistes sont très occupés, c'est parce que, justement, j'y ai pensé, que j'ai formé un comité très nombreux, de façon à avoir toujours du matériel à traiter. Ceux qui en ont le temps peuvent participer au réseau à part entière. A ceux qui ne peuvent faire davantage, on ne demande que de fournir à chaque mois une liste de termes, que l'Office s'occupe ensuite de traiter au point de vue sources, définitions, contextes, etc.

M. LAURIOL, s'adressant à M. LECLERC, lui demande s'il voit dans l'invasion du néologisme américain un enrichissement redoutable de la langue anglaise, ou, au contraire, une sorte d'affaiblissement de cette langue; quels sont, de toutes façons, les rapports entre l'invasion de l'anglais par les néologismes et la défense de la langue française? L'anticipation que nous faisons des néologismes susceptibles de nous parvenir, répond M. LECLERC, sert la langue française, par le fait même qu'elle est une mesure préventive contre l'anglicisation et qu'elle l'enrichit de nouveaux termes. Ceci dit, M. LECLERC souligne qu'il n'est pas alarmiste: toutes les langues se sont un jour ou l'autre enrichies par un apport étranger. L'anglicisme, dit-il à la blague, est un mauvais moment à passer!

M. HANSE exprime sa satisfaction de ce que les exposés lui semblent avoir apporté des éléments de réponse à plusieurs doutes et inquiétudes. Il apprécie notamment le travail de dépistage des néologismes anglais, et le désir maintes fois réitéré, du côté québécois, de travailler en collaboration avec le Conseil international de la langue française. Cette coopération permettrait à l'organisme français de profiter de l'expérience québécoise. Revenant à l'exposé de M. LECLERC, M. HANSE souligne qu'il portait uniquement sur le dépistage des néologismes et requiert des informations supplémentaires quant au traitement subséquent de ces nouveaux termes. M. LECLERC explique alors comment il s'y prend pour traiter un mot, en appuyant ses propos par de nombreux exemples. Son premier souci est de

s'imprégner de la notion nord-américaine. Dans le cas, par exemple, de "topless radio", il faut d'abord comprendre qu'il s'agit d'une émission de radio, de type ligne ouverte, où les gens quêtent des solutions à leurs problèmes sexuels. Le terme américain est farfelu, facétieux, drôlatique, grotesque, chaplinesque, peu importe, c'est la notion qu'il importe de traduire, et du terme américain il n'y a que le détail important qui doive retenir l'attention, le mot radio ici. On peut donc proposer "radio-porno", "radio sexe-porno", "la radio du sexe", etc. Et comme M. HANSE lui demande si le travail de traitement, comme celui du dépistage, n'est le fait que de deux personnes, M. LECLERC explique que toutes ses suggestions, qu'il a discutées d'abord avec son auxiliaire, sont soumises à l'enquête publique par la publication du bulletin Néologie en marche. Revenant ensuite sur la nécessité de prévoir les besoins néologiques suscités par les créations américaines, M. LECLERC cite le cas du "hot-dog skiing", sur lequel on l'a interrogé récemment. Ayant déjà travaillé sur la notion, il a pu faire sur-le-champ des propositions précises (dont ski-bouffe, sur le modèle d'opéra-bouffe, ski acrobatique etc.). Il y a, aux Etats-Unis, souligne M. LECLERC, deux cent millions de personnes et huit mille stations de télévision. C'est dire que dès que le mot est lancé, il est entendu par deux cent millions de personnes et répandu le lendemain par huit cent quotidiens. Il faut donc aller au-devant de ces termes, qui ne tarderont pas à nous parvenir, et leur trouver sur-le-champ des équivalents.

M. COTTEZ demande ensuite à M. AUGER s'il a bien dit qu'il n'y avait pas d'inventaire proprement linguistique des mots du français québécois. Pourrait-il indiquer, du moins, un certain nombre de travaux? Pour le fond régional, reprend M. AUGER, un projet est en cours, celui de M. Gaston DULONG, qui travaille à un atlas linguistique ethnographique du Québec. A côté des ouvrages du genre "dites, ne dites pas", assez nombreux mais vieillis, le seul inventaire qui demeure intéressant, c'est le Glossaire du parler français au Canada, qui date toutefois de 1930. Le fonds en est évidemment très vieilli, surtout au niveau des anglicismes. Ce qui manque beaucoup, c'est, entre autres, un inventaire lexical des parlers urbains. Quant au dictionnaire du franco-québécois, il y a celui de M. BÉLISLE, mais il n'est pas très scientifique, au niveau, par exemple, des critères d'entrée.

M. DUBOIS intervient pour faire remarquer que l'on semble réduire le problème de la néologie à celui des emprunts, ce qui signifie, s'il se base sur le nombre d'additions faites chaque année au Larousse (20 emprunts, sur 166 acceptions et expressions nouvelles), que l'on est en train de toucher à 10% du problème. Ne vaudrait-il pas mieux alors, suggère-t-il, revenir à un aspect plus large des problèmes soulevés par les exposés du matin?

M. CORBEIL acquiesce et profite de cette intervention pour faire une mise au point. Les deux premiers exposés, ceux de MM. LECLERC et AUGER, se préoccupaient surtout, en effet, de ce qu'on a appelé, la veille, la néologie externe, c'est-à-dire celle qui se manifeste sous la forme d'emprunt. Mais les deux exposés de l'après-midi permettront d'arriver à une vision plus globale de la situation, puisque M. REY parlera des travaux du Conseil international de la langue française, alors que M. CLAS traitera de la néologie au sens le plus large du terme.

La question qui suit porte sur la diffusion des néologismes d'emprunt et est posée par Mme KERPAN. Cette dernière s'interroge sur la portée de l'action du CILF sur les usagers: journalistes, commentateurs à la radio, etc. Comment un Français qui se trouve devant un terme anglais nouveau, une notion nouvelle, peut-il repérer le terme français qui a déjà été proposé pour l'exprimer? M. HANSE répond, non sans une pointe d'humour, que le CILF n'a ni action, ni pouvoir. Tout ce que son organisme peut faire, c'est d'essayer de toucher divers milieux, de les intéresser. "Il ne faut pas extrapoler, ajoute-t-il: ce qui se fait au Québec se fait dans des conditions infiniment plus favorables à la défense du français. Nous n'avons pas vos moyens. Je dis souvent que le Québec me fait rêver, à bien des points de vue, mais à ce point de vue-là, notamment!"

M. CORBEIL revient à la question de Mme KERPAN, à propos de la diffusion des néologismes. Si le Québec, l'Office en l'occurence, au niveau de la diffusion d'une terminologie française vise le très grand public, il ne s'adresse pas directement à lui dans sa stratégie d'implantation, où la politique consiste plutôt à s'insérer dans le réseau de forces sociales qui détermine, en définitive, le comportement linguistique des individus. L'Education nationale, par exemple, est une voie de diffusion très importante en matière de terminologie scientifique et technique. L'Office travaille beaucoup, également, par le biais des assemblées syndicales, des associations, etc. Il s'établit pour ainsi dire, à l'intérieur d'une corporation professionnelle, une discipline terminologique, et il y a des autorités, dans chaque matière technique, qui décident de la terminologie. On essaie également d'utiliser beaucoup, par exemple, le circuit de la communication normale à l'intérieur des entreprises, en demandant à ces dernières de veiller à la qualité des documents de gestion qu'on met en circulation. Car ce sont ces documents qui auront une influence sur la masse des utilisateurs du vocabulaire technique, dans l'entreprise elle-même. La diffusion, si elle était de type massif, n'aurait peut-être pas d'influence sur les comportements linguistiques. Elle doit être institutionnelle, c'est-à-dire qu'elle doit s'insérer à l'intérieur même des réseaux de communication, à travers les personnes qui ont le pouvoir.

Là-dessus, M. HANSE exprime son pessimisme face à une action possible de l'Education nationale en France, et M. LAURIOL l'appuie, tout en complétant ses propos. Il n'est pas question en France, aujourd'hui,

note-t-il, de créer un "Office", comparable au vôtre, qui aurait une valeur de législateur de la langue. On peut tout au plus songer à un organisme qui puisse soutenir la politique de la langue, et qui crée l'opinion publique. Il y a actuellement, en France, des commissions de terminologie qui valent, en principe, pour les administrations. Comme leurs travaux ne reçoivent pas suffisamment de publicité, ils ne pénètrent pas chez les journalistes. M. LAURIOL rend ici hommage à M. GODIVEAU qui fait des travaux considérables à l'ORTF pour essayer d'amener les commentateurs de la télévision à parler un français, non seulement correct dans sa structure, mais qui ne soit pas imprégné d'anglais, pas un franglais. Malheureusement, ses efforts ne sont pas toujours couronnés de succès, comme en font foi certains reportages. En terminant, il pose aux Québécois une question bien précise, à savoir: comment la France (la maison mère, comme il dit) peut-elle aider le Québec, et vice-versa. Quels sont les services qu'on attend?

Avant de laiser la parole au directeur de l'Office, M. CHOLETTE, M. CORBEIL souligne que la matinée du lendemain devrait normalement faire naître dans les esprits une sorte de projet collectif pan-francophone en matière de néologie. M. CHOLETTE, pour sa part, précise, en réponse directe à M. LAURIOL, que son exposé du lendemain traitera de la coopération franco-québécoise et de l'implantation du français comme langue de travail au Québec. On y entendra alors des suggestions précises. Reprenant un propos qu'il a entendu maintes fois, et tout récemment de la part de M. HANSE, M. CHOLETTE souligne, d'un ton amusé, que, si les Québécois eux aussi rêvent à la situation qui est la leur, c'est pour en faire des cauchemars! En France, continue-t-il, on est en possession tranquille de la francité, ici on ne l'est pas. Les avantages que nous pouvons avoir sont largement compensés par les obstacles à vaincre et les difficultés à surmonter.

M. POISSON revient à la question de la diffusion des néologismes. Il faut, encore une fois, distinguer le problème de la langue commune de celui de la langue technique et scientifique. La première connaît effectivement plus de difficultés d'implantation massive. Mais au niveau de la langue technique et scientifique, ces difficultés devraient être moindres parce qu'il y a déjà des associations scientifiques et techniques qui, en France et ailleurs, se préoccupent beaucoup de terminologie. Et M. POISSON cite, à titre d'exemple, le travail qui se fait à l'Institut international de la soudure, dont il est membre. Il conviendrait donc, semble-t-il, de passer par l'intermédiaire des associations techniques nationales et internationales, lorsqu'on voudra faire pénétrer des néologismes dans le monde scientifique et technique francophone, et le futur réseau de néologie, s'il se matérialise, devrait tenir compte de leurs travaux.

Revenant sur les interventions précédentes de MM. CHOLETTE, LAURIOL, POISSON et LECLERC, M. REY fait observer qu'il y a, depuis le début de la

matinée, certaines ambiguïtés dans le débat, qui proviennent, peut-être, du défaut d'analyse préalable des conditions très différentes des situations linguistiques en France et au Québec. Une situation linguistique globale, dit-il, doit être envisagée en relation, non seulement avec des problèmes politiques, administratifs, comme il faut le faire quand il s'agit de prendre des mesures, mais aussi en relation avec des conditions au sens plus général et historique, c'est-à-dire économique, sociale, etc. Le problème qui se pose au Québec est profondément différent de celui qui se pose en France, non pas tellement pour les assauts des langues étrangères, notamment l'anglais, contre une certaine cohérence lexicale du français, non pas tellement quant au problème de la créativité linguistique de la langue française, qui est la même dans les deux variantes du français, pour répondre à ces difficultés, mais surtout quant aux attitudes vis-à-vis du langage. Et ces attitudes vis-à-vis du langage sont l'élément moteur, l'élément sans lequel on ne peut absolument rien faire de positif. Aucune loi, aucune règle administrative ne pourra obtenir de résultats, si les locuteurs ne sont pas motivés. Or si cette motivation collective est plus grande au Québec qu'en France, c'est que les dangers, les difficultés de définition d'une identité linguistico-culturelle sont beaucoup plus grands au Québec qu'en France. En d'autres termes, la nécessité, pour le Québécois, de se définir en tant que tel, est un problème, non seulement linguistique, politique, mais socio-culturel. Il y a souvent, ici, une dépendance de la culture québécoise par rapport à la culture américaine. Il est évident, par exemple, pour un Européen, au niveau de la télévision, qu'on a affaire à des émissions américaines en français, dont le contenu rejaillit sur l'expression en français. Pour en revenir, d'autre part, aux 160 emplois de "corporate", dont parlait M. LECLERC, il est évident que le problème ne se posera pas à Paris, parce que l'organisation économique est très différente de celle de New York, ce qui n'est pas le cas pour Montréal. Dans le langage technique et scientifique, toutefois, comme le soulignait M. POISSON, le problème est plus semblable, entre la France et le Québec, car le spécialiste technicien français utilise autant de sources anglaises (au sens d"étatsuniennes") que le spécialiste québécois. Mais pour ce qui est du langage courant, la situation demeure très différente. M. REY croit, enfin, que les procédures de traitement elles-mêmes peuvent être envisagées dans la globalité, plus facilement pour le langage technique et scientifique que pour le langage courant.

M. LECLERC exprime alors l'espoir que la France intervienne justement dans les secteurs où elle ne se sent pas touchée. Elle pourra éventuellement nous aider à nommer des choses qui existaient déjà en France et ailleurs, et que les Américains redécouvrent! M. REY précise qu'il ne faudrait pas se faire une idée trop abstraite de la France: elle peut fournir des termes français par le biais d'un organisme, mais pour que cet échange entre la France et le Québec soit efficace, il faudrait d'abord une sensibilisation de l'opinion publique française.

M. PÉTIAU fait remarquer, pour sa part, que dans l'enseignement, au niveau technique surtout, il y a une frontière commune entre le langage scientifique et technique, et le langage commun, et il aborde le problème que pose la floraison des néologismes dans les manuels scolaires français, tout en déplorant que ces innovations échappent à tout contrôle. Ce contrôle de la langue d'enseignement devrait être le fait, dit-il, des maisons d'éditions.

L'intervention de M. IMBS se rattache aux propos récents de MM. REY et PÉTIAU et à l'exposé de M. FORTIN. Selon lui, il y a possibilité d'agir, notamment dans l'enseignement, car il existe des possibilités légales. D'autre part, poursuit-il, quelle que soit la différence de situation, de motivation, entre la France et le Québec, si nous voulons les uns et les autres agir dans le domaine de la nomenclature, de la néologie scientifique et technique en particulier, nous avons besoin de moyens puissants comme ceux qu'a décrits M. FORTIN. Nous n'avons pas ces moyens en France. Puis-je demander à M. FORTIN comment il s'y est pris, quelle est l'origine de ses ressources? Car enfin, conclut-il, nous sommes ici pour solliciter également des informations de cette espèce, et il y a, sans doute, bien d'autres services de ce genre que la France peut espérer du Québec. M. FORTIN apporte alors quelques précisions relativement aux ressources de l'OLF. Il a fallu, dit-il, travailler pendant près de cinq ans avant d'obtenir l'autorisation de mettre en marche un projet comme celui de la banque de terminologie. Dans une structure administrative comme la nôtre, les projets doivent être très bien organisés, structurés. Et cette structure doit être présentée de façon intelligible pour les administrateurs. Mais il faut noter que le budget alloué à la banque de terminologie n'est pas si phénoménal: un coût d'un million de dollars, pour un an de travail, sur un budget provincial total de six milliards, ce n'est rien! M. CORBEIL poursuit en apportant une précision importante: les fonds, (qui sont uniquement gouvernementaux), ont été consentis, après une longue période d'attente, le jour où le projet s'est inséré dans un cadre politique. En d'autres termes, c'est à cause d'une motivation politique à l'égard de la langue que le Gouvernement du Québec a décidé d'investir dans une Banque de terminologie, concevant que cet outil en serait un d'accélération dans la transformation de la situation linguistique québécoise.

M. CELLARD se propose, par l'intervention qui suit, d'apporter quelques précisions et quelques éléments de réponse aux différentes questions qui viennent de se poser. Le premier point concerne la prédominance accordée à l'anglais dans l'enseignement des langues étrangères, en France. Alors qu'on y est en contact essentiellement avec quatre langues, soit l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol (auxquelles il conviendrait d'ajouter l'arabe), il semble y avoir une espèce de volonté de faire de l'anglais la première langue étrangère, presque la seule.

Le danger n'est pas tellement dans un bilinguisme franco-anglais, qui serait, après tout, merveilleux. Il est surtout dans la création d'une ambiance psychologique. C'est-à-dire que tout jeune français, même s'il est évident qu'il n'aura jamais à utiliser un mot anglais dans son existence professionnelle, est pénétré de cette certitude que, sans l'anglais, on est un infirme, que l'anglais est la langue mondiale, y compris pour les Français. D'autre part, s'il y a déjà une forte imprégnation du vocabulaire technique anglais jusqu'à la fin des études secondaires, le danger apparaît surtout au niveau des instituts universitaires de technologie, comme en font foi les statistiques suivantes: les fréquences d'emploi des néologismes d'emprunt qui étaient de 7% au niveau du bac passent brusquement à 40% en première année d'université puis à 65% au niveau de la seconde année et même à 100% au niveau des ingénieurs. Quant au problème de l'hyper-création de terminologie, dans les manuels scolaires, évoqué par M. PÉTIAU, M. CELLARD n'y voit rien d'alarmant tant que ces terminologies nouvelles ne constitueront pas des emprunts d'ossature et resteront morphologiquement françaises; plusieurs disparaîtront, le temps fera son oeuvre. Il est important de noter ici, déplore M. CELLARD, qu'il n'y a jamais eu en France, comme cela a été le cas au Québec, d'enquête sérieuse qui précise exactement les lieux et le niveau du danger d'anglicisation, particulièrement dans le langage courant, mais aussi dans la langue d'enseignement, dans les processus de fabrication et de commercialisation. Il ne faut pas, bien sûr, se préoccuper outre mesure de l'anglicisation: ce que la mode fait, elle le défait aussi bien. Dès qu'on lit Marcel Proust, par exemple, on s'aperçoit que les trois quarts des anglicismes qu'il met dans la bouche de ses personnages ont disparu. Ce qui manque vraiment, c'est une approche sérieuse du problème. Et M. CELLARD cite, ici, l'expérience qu'il a faite, à l'occasion d'une enquête chez un vendeur d'appareils de haute fidélité, de radio etc. Il y a trouvé des disques créés par des Français pour le compte de l'UNESCO et édités par Philips. Les disques en question présentent une musique d'un mode musical absolument différent de nos habitudes occidentales. On y joint donc un texte d'initiation. Or ces textes sont rédigés uniquement en anglais. Si on demande alors au vendeur: une pochette rédigée en français se vendrait-elle également? il répond: peut-être; il n'est pas certain. Ce qui est sûr, c'est que le client français ne proteste pas parce qu'il lui semblerait déshonorant de le faire: protester laisse entendre, en effet, qu'on ne connaît pas l'anglais. Et pourtant, il n'y a effectivement que 8% de bilingues français-anglais en France, selon les estimations les plus optimistes.

M. RONDEAU, pour sa part, revient directement à l'exposé de M. FORTIN et demande des renseignements supplémentaires quant au projet Terminoq 2. Les objectifs en sont-ils de fournir l'information bibliographique seulement, ou s'il existe un objectif à plus long terme, qui permettra éventuellement de faire l'analyse de la documentation qui est fournie? M. FORTIN répond que le but principal de cette banque de données est de servir de complément

à l'information qui pourrait être distribuée par Terminoq 1. Si, par exemple, quelqu'un consulte la Banque au sujet du laminage à froid, il se peut qu'il n'y trouve qu'une cinquantaine de termes, mais il obtiendra en même temps, et pour compléter, des renseignements d'ordre bibliographique sur le même sujet. On ne veut pas, à la Banque de terminologie, recommencer des travaux déjà faits. Fournirez-vous uniquement le titre de l'ouvrage, poursuit M. RONDEAU, ou bien également un résumé? Et est-ce que vous traitez les ouvrages unilingues français et anglais, ou bilingues anglais-français? M. FORTIN précise que la fiche d'inventaire des travaux de terminologie contient non seulement une référence bibliographique, mais aussi une description terminologique du document et un résumé des mots-clés du contenu terminologique. Il s'agit, en somme, de dépister les domaines qui sont traités dans ce vocabulaire. De plus, on fait, à la Banque, un inventaire des travaux de terminologie qui sont rédigés en français et de ceux dont le français est, soit la langue de départ, soit la langue d'arrivée. Nous pourrons, par cet inventaire, cerner à peu près tous les vocabulaires techniques et scientifiques qui sont ou seront publiés, précise-t-il.

M. CORBEIL intervient alors pour remercier les participants et annoncer que la séance reprendra à 15 h de l'après-midi.

La séance est levée à midi.

III. EXPOSÉS LIMINAIRES

La séance est ouverte à 15 h. Le PRÉSIDENT, après quelques considérations préliminaires, cède la parole au premier conférencier, M. Alain REY, dont le texte est reproduit ci-après. A la suite de l'exposé suivant, celui de M. CLAS, le PRÉSIDENT souligne que la dernière conférence, donnée par M. GUILBERT, constitue une sorte d'illustration du mode de participation de la recherche universitaire en linguistique à la mise en place d'un réseau de néologie.

Exposé de M. Alain REY
Rédacteur en chef
Dictionnaire Robert

- Les travaux du CILF en néologie

Mesdames, Messieurs,

Je me sens un peu coupable d'avoir à présenter des travaux auxquels je n'ai contribué que de façon très occasionnelle, de l'extérieur. De toute évidence, les personnes qui travaillent efficacement et effectivement d'une manière suivie à ces entreprises, et notamment à la Clé des mots, seraient plus qualifiées pour le faire. Mais enfin, je me fais le porte-parole d'une équipe qui mérite une certaine reconnaissance, parce que les conditions dans lesquelles elle a été obligée d'entreprendre et de perfectionner ses entreprises ne sont pas les meilleures possibles.

Le Conseil international de la langue française, d'une manière générale, assume un rôle dans l'observation et dans la diffusion de la néologie, et ceci à la fois par des publications et par l'élaboration complète d'un système de fiches, la Clé des mots.

La publication de vocabulaires porte en particulier sur des secteurs de pointes ou des secteurs en mutation. On peut mentionner ici un Vocabulaire de l'environnement qui a d'ailleurs eu un large succès, et un tout récent Vocabulaire de l'écologie. De tels domaines, en évolution rapide, ont l'intérêt particulier de fournir en néologismes techniques et scientifiques la langue courante; en effet, par l'intermédiaire des mass-média, ces termes peuvent être rapidement diffusés dans un très large public. Le Vocabulaire de l'écologie, a en outre le mérite d'être un relevé conceptuel dans lequel chaque notion est définie par l'extrait d'un ouvrage signé par un grand spécialiste. La méthode a l'avantage de définir une série de concepts qui n'étaient pas toujours nettement différenciés et de donner une série de définitions parfois divergentes, parfois même complémentaires ou opposées, pour des concepts tels que l'écologie, l'éthologie, l'environnement, etc. Je pense que de telles publications -celles qui viennent d'être mentionnées ne sont que des échantillons- jouent un rôle relativement important dans la stabilisation d'un vocabulaire spécial.

Une autre fonction du Conseil de la langue française, est la publication de manuels ou de petits ouvrages à l'intention des pays où le français est la langue véhiculaire, notamment l'Afrique. Il ne faut pas oublier non plus un périodique qui joue un rôle notable dans la lexicographie néologique et terminologique: la Banque des mots. On y trouve notamment les données de l'Observatoire du français contemporain de Bernard Quémada et une mise à jour perpétuelle des dictionnaires. En outre, des articles théoriques ou méthodologiques jouent un rôle de "digestion" et permettent l'interprétation du matériel lexical présenté. C'est un instrument de travail précieux pour le lexicographe mais aussi pour le technicien, pour le spécialiste.

Cependant, la fonction terminologique essentielle du Conseil international de la langue française, qui en fait un module au sens technique proposé par Jean-Claude CORBEIL, un module non négligeable dans un éventuel réseau de néologie, est certainement la Clé des mots. C'est une publication mensuelle dont je vais essayer de vous donner les principales caractéristiques concrètes, puis d'analyser le contenu, tout en signalant les difficultés majeures de l'entreprise. Publication mensuelle, ai-je dit. Ce n'est pas tout à fait exact, parce que les mois d'été, vous le savez, en francophonie hexagonale, sont un moment de torpeur léthargique qu'il est difficile de neutraliser, notamment sur le plan de l'édition, de l'imprimerie même. En fait, la mensualité de la Clé des mots aboutit à une collection de onze cahiers par an, nombre gênant pour les calculs. Mais, sans être de grands arithméticiens, vous pourrez calculer le nombre de fiches produites annuellement quand vous saurez que chaque cahier contient 178 fiches. Ces 178 fiches par cahier mensuel proviennent d'une récolte d'environ 300 fiches, lesquelles sont soumises à un écrémage. Ces fiches ne concernent pas les concepts, mais des termes, qui peuvent être des mots ou des syntagmes, et les premiers relevés qui sont faits aboutissent comme toujours à une collecte un peu trop abondante, de laquelle il faut éliminer d'une part les termes mal formés ou inacceptables (c'est le rôle des commissions de terminologie du Conseil), et aussi des termes parfaitement valables et relativement récents, mais qui figurent déjà dans un dictionnaire. La définition du néologisme est ici strictement pratique. Est considéré comme tel, tout terme qui n'est pas enregistré dans une série de recueils comprenant tous les dictionnaires du français général, un certain nombre de dictionnaires spéciaux de grande diffusion, et les recueils spécialisés en néologie (le plus connu et le plus utile, dans le domaine du langage courant, est celui de Pierre Gilbert). Sont "néologismes" les termes qui ne figurent dans aucun de ces recueils, ce qui pose un problème à la fois théorique et pratique. Bien entendu, il y a des oublis dans tous les recueils et on peut trouver dans la Clé des mots des termes que les spécialistes dénonceront immédiatement comme étant d'usage tout à fait normal depuis un certain temps; leur absence dans les recueils de bonne diffusion prouve cependant qu'ils demeurent peu connus, qu'ils ont une certaine force néologique dans l'usage général, force attachée au caractère récent de leur diffusion.

Le point de départ d'un tel travail, c'est évidemment un corpus. En fonction des conditions concrètes de travail, du petit nombre de collaborateurs qui relèvent les textes, sa rentabilité doit être relativement élevée. L'on est arrivé, par l'expérience de plus d'un an de travail, à une constatation que je crois assez intéressante parce qu'elle concerne tous les chercheurs qui font de la terminologie active par relevés de textes: on a constaté qu'une revue spécialisée, gardant le même niveau d'énonciation dan le même domaine, fournissait un nombre de néologismes qui tendait vers zéro. Ceci ne signifie évidemment pas que la néologie est plus importante au moment où l'on commence à relever la revue et qu'elle tend à décroître, mais que, lorsqu'on commence à relever une revue technique, on accède à un certain degré de technicité. Illusoirement, un certain nombre de termes qui étaient déjà d'utilisation banale pour le spécialiste, et qui se manifestent dans ce texte sont considérés comme des néologismes. Lorsqu'on dispose de ce fonds, de diffusion relativement récente, les termes nouveaux qui apparaissent dans des contextes, toujours à l'intérieur du même domaine, tendent à diminuer, et, au bout de cinq ou six mois, le relevé régulier et mensuel d'une revue (disons une revue de mécanique ou de recherche pétrolière) tend à un rendement trop faible pour l'efficacité concrète et quotidienne. La politique qui a été adoptée, et qui me paraît extrêmement sage, c'est de disposer d'un très grand nombre de revues spécialisées et différentes, de les relever pendant un laps de temps qui peut aller de trois à six mois, puis d'interrompre les relevés et de ne les reprendre qu'après une interruption raisonnable de six mois ou d'un an après laquelle un nouveau flot de néologismes se manifeste. Bien entendu, ceci est purement pragmatique, ce n'est pas la méthode idéale; si l'on disposait des moyens puissants qui nous ont été exposés ce matin, et j'entendais parler avec des frémissements d'envie des millions d'unités qui pouvaient être stockées dans l'ordinateur, on pourrait procéder "en continu". Mais il faut rentabiliser l'opération et avec quelques personnes, obtenir un résultat absolument régulier, qui doit porter sur 300 fiches mensuelles, ce qui est déjà beaucoup, puisqu'il doit s'agir de termes non enregistrés dans les dictionnaires. Les revues qui constituent le corpus sont essentiellement des revues techniques et scientifiques. Quant aux revues "scientifiques", il ne s'agit pas de travaux de recherche au niveau le plus élevé, il s'agit d'organes de diffusion. Une revue comme la Recherche représente le bon niveau de langue, sinon toujours le bon niveau conceptuel (je vois ici un regard discrètement contestataire, et sans doute, si je mentionnais une publication comme Science et vie, cela se transformerait en une réaction beaucoup plus vive, mais je ne crois pas qu'il faille éliminer Science et vie d'un tel relevé parce que cela représente un niveau de vulgarisation qui a son intérêt). On m'a donné comme exemple de revues prises en considération pour montrer la variété des domaines, des périodiques sur la mise en valeur en matière d'agriculture, domaine assez peu connu en dehors des spécialistes, une revue qui s'appelle Actuel développement (vous excuserez la syntaxe du titre, dont personne n'est responsable, sinon la rédaction de cette revue) et qui est consacrée aux problèmes spécifiques du tiers monde ou encore une revue de technique appliquée, qui se transmet assez rapidement dans la

vie quotidienne qui s'appelle Sonovision qui traite des problèmes de l'audio-visuel, des chaînes de haute fidélité, etc., qui sont, comme chacun le sait, un des domaines privilégiés de l'anglicisme galopant et commercial.

Un des facteurs importants dans les relevés est la contribution d'organismes extérieurs au Conseil de la langue française, qui n'a qu'un rôle de rassembleur. Les bonnes volontés sollicitées, le sont progressivement. La responsable principale de la Clé des mots, Mme MURCIA (je tiens à citer son nom parce qu'elle a fait un travail considérable et a assumé un rôle à tous les niveaux du travail) a pris des contacts avec des organismes représentant les industries techniques et mécaniques, avec le laboratoire du caoutchouc, avec le Docteur MANUILA à Genève pour des questions de terminologie médicale, etc. Bien entendu, ces consultations sont limitées par la disponibilité et la bonne volonté des personnes consultées, mais aussi, et surtout par la surcharge de travail des consultants. Il est bien certain qu'il faudrait que d'autres personnes puissent être distraites du travail matériel de relevés et de traitements que je vais aborder maintenant, pour établir des contacts avec l'extérieur. Ces organismes seraient certainement en mesure de proposer un échantillonnage de termes suffisamment génériques, suffisamment importants conceptuellement, ou appelés à se diffuser dans la totalité de la technique, et qui mériteraient d'être introduits dans la Clé des mots avec un traitement contrôlé et en accord avec les descriptions des spécialistes. Bien entendu, le problème des relevés est délicat, mais c'est surtout un problème matériel, les problèmes théoriques se posant beaucoup plus au niveau du traitement. Les problèmes principaux sont reflétés par la structure même des fiches de ces cahiers de terminologie. Donc, si vous le voulez bien, je vais décrire une fiche. Ce sont des fiches normalisées qui peuvent être mises dans un fichier mécanographique modeste, et qui contiennent un certain nombre de renseignements, renseignements grammaticaux (nature grammaticale du mot ou de l'expression), motif de l'insertion dans la Clé des mots (qui peut être l'intérêt documentaire, conceptuel, le caractère néologique, etc.), marque linguistique et marque géographique (le mot vient du français québécois, du français belge ou alors du français-français, ce qui est le cas le plus courant dans le cadre des dépouillements); on trouve ensuite un certain nombre de traductions, ou, en tout cas, de cases qui permettent la traduction en anglais, allemand, espagnol, italien et russe, avec une case blanche qui permet d'ajouter une langue éventuelle (si le mot, par exemple, était un emprunt à une autre langue); puis une définition, le contexte qui a motivé l'apparition du mot dans cette série de fiches et enfin, éventuellement, des remarques. Définition et contexte sont référenciés; si la définition est empruntée à un texte, on en donne la référence; si elle ne l'est pas, elle porte la référence CILF avec un numéro d'ordre. Dans cet ensemble de marques et d'informations, certaines posent des problèmes pratiques, comme les traductions en langues étrangères qui sont maintenant assez bien organisées, d'autres posent des problèmes

plus délicats au point de vue théorique, problèmes de la définition, du choix et de la délimitation du contexte, du domaine d'utilisation. La question du contexte implique celle du relevé d'un corpus par le lexicographe; je n'en parlerai pas parce que c'est un problème très général. Dans la pratique, on peut s'interroger sur le fait de savoir si on a intérêt à multiplier les contextes du même terme, ou si l'on peut se contenter d'un seul contexte, selon sa qualité, si l'on doit préférer des contextes de nature para-définitionnelle, ou si l'on doit choisir des contextes qui donnent simplement un bon exemple du fonctionnement. Les problèmes de définition sont graves et difficiles. Il est bien entendu que les définitions empruntées à des organismes, et en particulier à l'AFNOR, sont considérées à priori comme descriptives du concept, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y avoir d'attitude critique à leur égard, ni qu'elles correspondent toujours à l'usage linguistique le plus fréquent ou le plus normal du terme. Ces définitions terminologiques, qu'elles soient empruntées ou signée du CILF valent ce que valent les spécialistes qui les ont élaborées, ce qu'ils connaissent du domaine et aussi la qualité du contexte d'où elles sont extraites. Bien entendu, il peut y avoir des contrôles ultérieurs et des correctifs apportés, mais de toutes façons, il est exclu qu'on donne une fiche sans définition puisque par principe, l'utilisateur des fiches n'est pas très compétent dans le domaine décrit, et qu'il faut au moins lui donner une idée du fonctionnement du terme et de la nature du concept traduit par le mot en question. Le problème des domaines d'emploi est celui de tous les documentalistes du monde et surtout de ceux qui s'occupent de répartition de l'information: il faut que ce domaine soit suffisamment concret pour qu'on voit exactement quelle est la nature de l'emploi, et il faut y ajouter une superclassification inspirée, par exemple, de la classification décimale, qui est cependant beaucoup trop vague et trop large. On s'oriente vers une classification par domaines hiérarchisés avec un domaine très général, un domaine spécifique, et éventuellement, un domaine technologique qui peut être d'une extrême précision (comme par exemple, la manutention d'objets en verre dans telle et telle condition). Mais ce problème, pour être résolu d'une manière entièrement satisfaisante, supposerait des études préalables que tous les documentalistes souhaitent d'ailleurs, et qui proposerait une hiérarchie vraiment cohérente des domaines. Pour les scientifiques la question est conceptuelle, et pour les techniciens, partiellement pragmatique, et le classement est très difficile à organiser quand on arrive au niveau de techniques concrètes, comme le commerce, la commercialisation. Les listes disponibles de domaines, d'hyperdomaines, de sous-domaines sont évidemment utilisées dans la mesure du possible, mais la difficulté reste souvent posée dans la mesure même où il s'agit de néologismes, donc de termes qui appartiennent fréquemment à des domaines en cours de constitution, qui n'ont pas encore été décrits de manière hiérarchique. Des critiques, concernant aussi bien les définitions que les classements hiérarchiques, peuvent provenir d'organismes extérieurs: du Centre de Saclay sont justement venues un ensemble de

critiques concernant les fiches déjà parues et qui donneront lieu à quatorze fiches correctives. Les erreurs viennent de la nature même du matériel. Il est presque impossible de donner une bonne affectation et une bonne définition d'une unité lexicale quand on ne dispose que d'un ou deux contextes, car ces contextes impliquent fréquemment une définition trop étroite et qui ne couvre pas la totalité des possibilités du mot.

Les traductions sont assez importantes, parce qu'elles mettent en rapport, non seulement des terminologies du même type dans les langues différentes, et qu'en faisant ce rapport, elles commencent à rendre envisageable le dépistage para-linguistique dont parlait Jean-Claude CORBEIL, qui devrait être un dépistage au niveau du concept. Lorsqu'on a la série des termes anglais, allemands, espagnols, français et russes, qui correspondent aux termes français relevés, on entre dans un domaine inter-linguistique et donc, dans un domaine conceptuel. Les comparaisons peuvent donner lieu à la constatation de synonymies néologiques; puisque les fiches peuvent être classées dans n'importe quel ordre, on pourra ensuite procéder à des choix. Bien entendu, les possibilités d'utilisation de tels cahiers ne commencent à se révéler que lorsqu'on dispose d'un nombre suffisant de fiches parues. Au bout de trois ou quatre ans, je crois qu'on s'apercevra que l'ensemble est plus utilisable qu'il n'en avait l'air dans les débuts de la publication. Pratiquement,les traductions anglaises sont faites à Ottawa, la traduction allemande au bureau des traductions de l'Allemagne fédérale, les traductions du russe sont faites par M. NATANSON, un terminologue russe qui travaille d'une manière permanente au Conseil, international, après avoir enseigné la terminologie pendant un temps à Vienne; enfin, récemment, la Faculté des sciences humaines de Madrid a accepté de traiter les termes en espagnol. On a même l'espoir de traductions arabes provenant, je crois, du Maroc. On est obligé, pour constituer de tels cahiers, et en garantir la périodicité mensuelle, d'être très en avance. En fait, outre les onze cahiers parus et ceux qui sont à l'impression, il y a maintenant sept cahiers pratiquement terminés et qui sont pour la plupart en cours de traduction. Il faut donc avoir une demi-année d'avance pour assurer une parution régulière. Voici comment se passent concrètement les opérations: après les dépouillements, on retient un certain nombre de fiches, environ 300 par mois, qui sont toutes définies, et pour chacune desquelles un domaine est assigné, ensuite se fait le filtrage, en même temps qu'on élimine les termes inutiles ou inacceptables, on reprend les définitions et l'affectation des domaines d'une manière critique; puis le texte est dactylographié, après une première relecture, il est envoyé pour être traité en traduction (en Allemagne, au Canada, etc.), ensuite intervient une vérification systématique pour toutes les sources, les numérotages, l'indexation des sources qui figurent en fin de volume; ensuite le texte est composé par une multipointiste, une dernière relecture est faite, puis l'impression.

On remarque, à consulter ces fiches, qu'elles illustrent assez bien les problèmes de la néologie qui ont été exposés hier. On y trouve en

effet un grand nombre de nouveautés morphologiques françaises dont la majorité, puisqu'il s'agit de vocabulaires techniques et scientifiques, est formée par la morphologie savante avec des éléments gréco-latins, mais il y a beaucoup de morphologie "populaire" française. Les suffixes et préfixes utilisés pourront être listés, quand le corpus sera assez grand. On trouve des sigles en nombre relativement élevé, ce qui prouve que ce type de formation tend à se répandre. On constate que le nombre des emprunts n'est pas très élevé (ceci ne veut pas dire que dans des domaines spécifiques il n'y ait beaucoup d'emprunts). Enfin, puisqu'il s'agit de terminologie, beaucoup de syntagmes sont enregistrés; si j'ouvre par hasard une page, je tombe sur un syntagme, qui est la "chandelle de renfort", terme de manutention, défini comme un: "élément vertical de renfort des caisses et des conteneurs inspiré par les chandelles utilisées en construction". A côté, figure le "conduit de pistonnement" et bien d'autres syntagmes. Ceci corrobore d'une manière très rassurante les remarques qui ont pu être faites ce matin, et qui sont faites généralement par les spécialistes, concernant la productivité de la morphologie et du syntagme, en français, la fréquence des nouvelles formations du type du sigle et la relative modestie du nombre des emprunts. Je crois que l'impression intuitive dans un certain public que l'emprunt est la question majeure en néologie vient du fait que l'emprunt se signale par sa nouveauté formelle plus grande, et qu'il est plus remarqué. Justement, le sentiment néologique est toujours déclenché quand il s'agit d'un emprunt, alors qu'il l'est fort peu quand il s'agit de morphologie régulière.

Quant au problème de l'origine des textes, la critique des sources de la Clé des mots conduit à penser que la sélection de revues scientifiques et techniques est la meilleure possible. La sélection des termes est fonction du corpus; plus on pousse dans la spécialisation, plus on a de néologismes à traiter; il est évident qu'avec des moyens légèrement supérieurs, on pourrait passer à un niveau de spécialité plus poussée, et que les cahiers pourraient facilement augmenter d'importance.

Quant au traitement, on peut résumer la situation en disant que la fonction recherche est déjà assurée au niveau des dépouillements de textes, que cette fonction alimente un éventuel traitement, mais que les besoins de la fonction dépistage, telle que l'a définie Jean-Claude CORBEIL, ne sont évoqués qu'à l'occasion de la discussion sur les néologismes constatés. En effet, on part toujours de termes et on n'en est pas encore à pouvoir décrire les besoins conceptuels; mais je me console en constatant que la plupart des travaux présentés jusqu'à maintenant rapportent la même situation. En effet, au Québec, on a souvent l'impression de travailler au niveau des besoins conceptuels, tout simplement parce qu'on parle des termes anglais; comme les termes anglais ne sont pas encore traduits du côté nord du St-Laurent, on dit: c'est un besoin conceptuel qui est traité. En réalité, il s'agit d'un problème de traduction, qui correspond effectivement à un besoin conceptuel, lequel ne peut être repéré

que parce qu'il est déjà réalisé dans l'autre langue. En français, où l'on n'est pas souvent dans la même situation, on n'est pas en mesure, pour le moment et avec des moyens limités, de faire des fiches, des débuts de dossiers de besoins terminologiques qui seraient axés sur le concept avec toutes leurs possibilités de réalisation. La fonction diffusion, quant à elle, ne concerne que des données linguistiques, observées sur des phrases réellement employées à un niveau de diffusion contrôlable, parce qu'on sait quel est le tirage des revues, quelle est leur importance dans la spécialité et hors de la spécialité. L'observation concerne une néologie définie conventionnellement par l'absence du terme dans un certain nombre de recueils courants, mais dans un pays comme la France, où la lexicographie générale est tout de même assez développée (nous en avons suffisamment de témoignages dans cette assemblée), la position du problème n'est pas absurde et l'on peut parler raisonnablement de "néologisme", de "valeur néologique" à un certain niveau. Ce néologisme est traité quant à la définition et à l'assignation d'un domaine d'utilisation. Ce dernier point est important parce que la constitution des nouveaux domaines passe évidemment par la structure de leur vocabulaire. Une fonction non négligeable de la Clé des mots est celle de la diffusion des résultats; cette fonction, on souhaiterait évidemment qu'elle soit remplie avec plus de force, parce que diffusion veut dire action, effet de la publication, mais aussi alimentation financière de la publication! Il serait bon que les cahiers de terminologie du Conseil international de la langue française soient mieux connus en dehors des milieux des spécialistes de la terminologie, qu'on ait une sympathie active pour cette entreprise qui s'est faite d'une manière très artisanale et dont les résultats sont, me semble-t-il, tout à fait appréciables. Il serait bon que, d'une manière ou d'une autre, des moyens supérieurs soient affectés à l'équipe qui s'en occupe, notamment, pour envisager la préparation de cahiers thématiques. On doit considérer que la Clé des mots, malgré ses défauts, constitue déjà un véritable module. Ce n'est qu'à partir d'un module de ce genre que le réseau pourrait s'organiser en relation avec d'autres modules existants (certains sont représentés ici en terminologie technique et scientifique). Ce module jouera son rôle dans la normalisation des différentes terminologies et pourrait constituer une sorte de plaque tournante pour la diffusion de ces éléments néologiques. Il serait bon que les Québécois exposent leurs besoins par rapport au travail effectué, mais aussi les Français, les Belges, les Suisses, les Africains. Malgré les divergences, il est certain qu'un recueil de ce genre doit jouer son rôle dans l'harmonisation des vocabulaires francophones.

Exposé de M. André CLAS
Directeur du département de linguistique de l'Université de Montréal

- Les travaux de l'Observatoire du français moderne et contemporain de l'Université de Montréal

Mesdames, Messieurs,

Pour situer convenablement l'Observatoire de l'Université de Montréal, permettez-moi de faire un petit détour historique. Je vous prie d'accepter toutes mes excuses si je rappelle certaines choses archiconnues.

En 1958 est créé à Besançon, sous la direction de Bernard Quemada, le Centre d'étude du vocabulaire français. Ce Centre devient plus tard le Centre d'étude du français moderne et contemporain, laboratoire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en intégrant une partie des activités du Centre d'étude du vocabulaire français, soit les recherches sur le français moderne, et en absorbant les Archives du français contemporain fondées un peu plus tôt. Les Archives du français contemporain avaient pour mission de coordonner et de centraliser les recherches sur le français écrit et parlé, en France et hors de France.

Le français contemporain étant défini comme français recensé dans des documents à partir de 1950, soit tout ce qui n'était pas touché par les travaux du Trésor de la langue française, les Archives du français contemporain devraient réunir et classer tous les matériaux intéressant linguistiques, lexicographes, enseignants, futurs historiens de la langue, etc.

Ces archives comprenaient:

1° un Centre principal à Besançon, responsable de l'organisation et de la coordination des recherches et de la centralisation des résultats, et

2° des Observatoires du français contemporain. Des Observatoires

qui fonctionneraient sur une base d'échange, c'est-à-dire enverraient leurs travaux à Besançon et recevraient en retour les travaux de Besançon ou d'autres Observatoires. Tout le réseau fonctionne donc comme une coopérative.

Des Observatoires seraient créés en France et à l'étranger. En 1964, Pierre Gilbert fonde le 1er Observatoire à l'Université de Sarrebruck. D'autres Observatoires tentent de se créer, à Giessen, à Kiel, à Louvain, à Lausanne, etc.

L'Université de Montréal s'intéresse naturellement à ces travaux et crée en 1970, grâce à un accord avec le CNRS français, un Observatoire du français contemporain.

Si l'on songe à l'immensité de la tâche, français parlé et écrit, publications innombrables, on comprend que seule la coopération, la création de nombeux Observatoires, peut faire face à la situation, surtout si l'on veut relever les nouveautés du français hexagonal et les nouveautés des autres pays de la francophonie. Pour résoudre le problème il faut au fond avoir un immense filet avec des mailles aussi serrées que possible pour pêcher les petits et les gros poissons, donc pour avoir des données assez complètes et représentatives. Il y a un fait qu'il faut souligner, c'est que cette entreprise est d'abord et essentiellement descriptive.

Pour le moment les Observatoires ne relèvent que les faits lexicaux ou plus précisément:

1° les variantes graphiques
Ex.: récrire, réécrire, réecrire
Souvent les dictionnaires se contredisent et le relevé en tenant compte des fréquences peut aider à éclaircir le débat. Le principal problème est évidemment le trait d'union.

2° le genre grammatical
Ex.: un mi-temps, une mi-temps

3° la dérivation impropre
adjectifs substantivés du type affreux ⟶ mercenaire
inconditionnel ⟶ partisan enragé

4° la préfixation
Ex.: mini, maxi, midi, non, anti

5° la suffixation
soit directe, soit par mots pleins
Ex.: -iser, -isation
magasin-témoins; femme-enfant

6° la composition où l'on trouve une répartition de plusieurs types, soit une double fonction ou spécialité du type analyste-programmeur; déjeuner-débat; soit la réduction d'un syntagme par ellipse du type chauffage-plafond = par ou à travers le plafond. C'est un des domaines les plus riches.

7° les adjectifs composés à sens ethnique
du type canado-américain

8° les unités à plusieurs éléments, soit formés d'un substantif et d'un syntagme du type président-directeur général, soit formés par un mot relié à un syntagme par un trait d'union du type mère de famille-maîtresse de maison.

9° les emprunts aux autres langues
check-up, walkie-talkie, etc.

10° les changements sémantiques et les collocations
du type

basculer — Ex.: le temps a basculé
le destin bascule

Ex.: escalade diplomatique
escalade d'agressivité
escalade de la violence

Tous ces faits sont relevés sur des fiches. A Montréal, nous avons, pour l'instant, deux types de fiches:

1° les fiches contextes qui comportent le mot vedette, des indications grammaticales et le contexte avec la source.

2° les fiches de contrôle
Chaque fiche contexte est accompagnée d'une fiche de contrôle, qui n'est que la vérification dans les dictionnaires.

A l'Observatoire de Montréal, nous avons depuis deux ans centré nos préoccupations sur le dépouillement de journaux et de revues locales. Nous dépouillons le Devoir, presque systématiquement, la Presse par sondage, les revues "Nous", "McClean", "Châtelaine" et les magazines "Actualité" et "Commerce".

N'ayant aucun budget spécial, nous avons dû fonctionner avec les moyens du bord et utiliser la structure d'un cours pour faire faire les dépouillements par les étudiants. Dès janvier, nous pensons restructurer notre Observatoire en spécialisant les dépouillements et en entreprenant une démarche plus systématique.

Pour faire fonctionner notre Observatoire, nous avons dû adopter un certain nombre de critères, notamment celui d'une définition du néologisme. Comme nous avons centré nos dépouillements sur le français du Québec, nous avons défini le néologisme comme étant le terme ou l'expression qui ne se trouve dans aucun dictionnaire français, soit le Petit Larousse, Grand Larousse, le Larousse en 3 volumes, Petit Robert, Grand Robert, Dictionnaire du Français Contemporain.

Cette définition pose évidemment un certain nombre de problèmes, mais permet une première moisson. Plus tard, il s'agira de filtrer le tout et de faire les vérifications qui s'imposent, en dépouillant le Glossaire du parler français au Canada, le Bélisle, par exemple, et en complétant les dépouillements par l'analyse des romans, par exemple.

Nous considérons donc, pour le moment, comme néologisme du français du Québec tout ce qui n'est pas dans un dictionnaire français. Notre dépouillement nous a donc permis d'obtenir diverses catégories de faits lexicaux: d'une part des nouveautés linguistiques identiques au français hexagonal; d'autre part des mots du terroir, des québéquismes qui peuvent être des archaïsmes, des créations locales mais déjà anciennes et relevés dans le Glossaire, et des nouveautés nouvelles.

Sans doute peut-on critiquer cette démarche, mais nous croyons qu'elle est valable parce que nous ne sommes, pour l'instant, qu'au stade de la collecte des données. Nous pensons pouvoir amorcer d'ici un an une première étape de vérification en dressant certaines biographies et bibliographies des mots et en nous engageant dans la publication. Je tiens à signaler en passant que la bibliographie des chroniques de langage au Canada va paraître incessamment. Elle permettra de fournir un complément d'information sur certains mots.

Si je fais l'inventaire rapide de nos dépouillements des journaux québécois, qu'avons-nous relevé?

Bilan sommaire des dépouillements:

1° Variation du genre grammatical
les belles escaliers
un interview
une job
un étude (peut-être par hypercorrection puisque la tendance locale est de croire que tous les mots qui commencent par une voyelle sont féminin. Cf. une ascenseur, une avion, etc.)

2° Dérivation impropre
un épais (quelqu'un qui ne comprend rien)
les néos (les nouveaux canadiens)
une corporation dynosaure
le style rétro

3° Préfixation

On trouve là toute une série de mots formés à l'aide des préfixes super-, anti-, non-. En règle générale, ce sont exactement les mêmes mots que l'on trouve en français hexagonal.

4° Suffixation et composition

Rien de particulier, sinon la même série qu'en français hexagonal formée avec les mots: clé, témoin, pilote, par exemple.

Ex.: 1/ enquête-clé
maison-pilote
2/ la québécisation
la canadianisation

5° Emprunts et calques

La moisson est extrêmement riche.

Ex.: bureau-chef
col-tortue
coupe-vent
le vert (green)
les oiselets (birdies)
être straight
gamique (gimmick)
backbencher
talk-show

6° Changements sémantiques

artilleurs (baseball)
professeur cochon (dur)

7° Canadianismes

les accotés
j'étais amanché
amieuter les choses (rendre mieux)
babiche
baise-la-piastre
barbotte (maison de jeu)
bardasser
beurrer de mélasse (salir)
turluter
turlutage
turluterie
snoros
tarla
tarlateries
quétaine
quétaineries
rouleuse (cigarette faite à la main)
Jo-connaissant
Jo-public
décocrissé
déflaboxisé
fourrette (mensonge)

Quelles conclusions provisoires peut-on tirer de ces quelques données?

Tout d'abord, on constate que le français du Québec utilise les mêmes procédés de néologisation que le français de France. Cela n'a évidemment rien de surprenant, mais une étude plus poussée permettrait peut-être des remarques importantes sur la datation de certains mots.

Le français du Québec utilise très largement le procédé du calque pour enrichir la langue et l'emprunt direct se limite à certains types d'activités: vocabulaire politique, vocabulaire de la jeunesse (drogue, sous-culture, etc.), vocabulaire technique.

Les formations strictement autochtones semblent se situer, pour la majorité, dans le domaine social affectif.

Il est évident que ce relevé est très sommaire et très imparfait. Il est nettement souhaitable de pousser plus loin les relevés et d'analyser très rigoureusement les néologismes relevés, si l'on veut tirer des conclusions valables. Notre intention n'était que de présenter, à titre d'information, les travaux de l'Observatoire de Montréal et de montrer l'intérêt pour la description des langues de telles entreprises.

Exposé de M. Louis GUILBERT
Professeur et directeur de
recherche en néologie lexicale
à l'Université de Paris

- Les travaux de linguistique
en matière de néologie

Mesdames, Messieurs,

Je suis ici en tant que représentant de la recherche universitaire, et par conséquent, je serai amené à aborder des aspects théoriques à l'égard desquels on a perçu une certaine réserve après la première journée de ce colloque; néanmoins je tiens liminairement à affirmer que la recherche, quant à la détermination du concept de néologie ne peut pas se faire d'une manière pragmatique et qu'il faut bien s'étayer sur une recherche théorique; chacun sait qu'il ne peut pas y avoir de progrès de la science, s'il n'y a pas une théorisation, un essai de théorisation.

Si l'on se réfère à l'analyse pertinente des fonctions constitutives d'un réseau de néologie présentée par J.-C. CORBEIL, on remarque la place importante qu'il réserve au besoin de théorie; il se manifeste au niveau du dépistage du néologisme, au niveau du traitement, c'est-à-dire de la proposition d'une forme néologique en liaison avec un concept nouveau; la théorie est donc partie intégrante du processus qui doit aboutir dans son esprit à une certaine normalisation. C'est pourquoi ma "fonction" de directeur d'une équipe de recherche sur la néologie lexicale dans le cadre de l'Université et du CNRS semble correspondre à une fonction de recherche théorique envisagée dans le réseau à créer.

La présentation du Centre d'étude de la néologie lexicale peut donner, en outre, l'occasion de préciser la nature du nécessaire lien entre la recherche universitaire et l'énorme laboratoire de linguistique appliquée que représente l'Office de la langue française du Québec, les organismes d'incitation et de coordination que sont le Conseil international de la langue française d'une part, le Haut Comité de la langue française d'autre part.

Le Centre d'étude de la néologie lexicale dont j'ai pris l'initiative est né de la volonté de prolonger la recherche sur le thème de la

néologie, sous-jacent à tous les travaux que j'ai menés jusqu'à présent. L'impulsion créatrice de ce centre est venue du colloque qui a eu lieu à Paris, voilà trois ans, sur la néologie. Son objet est d'examiner la néologie sous tous ses aspects, en tant que phénomène global, et la manière dont ce phénomène peut s'insérer dans la théorie linguistique; son objet est donc de rechercher une théorie, plus précisément, il s'agit de confronter les théories linguistiques pour discerner la théorie ou les éléments de théories diverses capables de rendre compte de ce phénomène. Cette pétition de principe met en cause la définition banale de la néologie considérée simplement comme ensemble de néologismes; la néologie est d'abord un processus de création qui se manifeste par le renouvellement de la langue dans son ensemble, et pas seulement et nécessairement sous l'aspect du lexique. Quels sont les moyens maintenant de cette recherche théorique? Il s'agit à la fois des moyens financiers et des matériaux d'étude. Les moyens financiers sont l'affaire, comme l'a dit J.-C. CORBEIL, des Etats. Or ces moyens sont, pour nous, restreints, et ils conditionnent la constitution du corpus: le rassemblement des données à partir desquelles l'étude théorique peut être menée. Pour mettre sur pied une banque de données autonome, suffisante pour servir de support à la recherche théorique, il aurait fallu des crédits beaucoup plus considérables que les 6 000 Francs offerts par le CNRS et les 20 000 Francs de l'Université, et beaucoup de temps pour procéder à d'amples dépouillements. Dans ces conditions, il ne pouvait être question de se proposer l'ensemble du lexique comme domaine d'exploration. Adopter une telle perspective aurait conduit à "aller à la pêche" au néologisme, selon l'expression d'un membre de notre équipe. Les circonstances où intervenait la réflexion sur le domaine à explorer ont fait que nous avons été amenés à nous rabattre sur un corpus de presse: nous étions à la veille des élections législatives de 1973; il y avait là une période électorale de luttes politiques intenses qui se manifestaient dans la presse, et cela nous a paru pouvoir offrir un domaine de recherche. C'est pourquoi nous avons fondé d'abord notre étude sur un ensemble de textes politiques de la période du 1er janvier 1973 jusqu'au 20 mars 1973, tirés de l'ensemble des quotidiens parus du 1er janvier au 20 mars 1973, et des hebdomadaires, parus pendant les six semaines précédant et suivant immédiatement les élections, à l'exception des hebdomadaires de caractère technique; nous avons pris en considération les hebdomadaires dits apolitiques, d'orientation purement sexiste, aussi bien que ceux qui se caractérisent par un degré extrême de "politicité", je pourrais dire, à savoir tous les journaux de tous les groupuscules politiques qui peuvent exister, afin de mieux mesurer l'impact des événements politiques dans la presse considérée comme un ensemble et dans chaque organe selon le public qu'il se définit. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il fallait intégrer le Canard enchaîné. C'est un problème très difficile à résoudre; c'est un journal qui se caractérise par une manipulation intense des signifiants; ou bien il faudrait l'analyser en lui-même comme phénomène langagier particulier; son intégration dans un corpus risquant de fausser l'équilibre de l'ensemble, nous avons décidé de ne pas le prendre en considération.

De la constitution de ce corpus résulte une certaine caractéristique de la recherche; il était évident, en vertu de l'orientation des travaux antérieurs d'un certain nombre, et aussi à l'épreuve des faits, qu'on ne pouvait pas faire une recherche de caractère uniquement lexical; nous étions obligés d'intégrer la problématique du discours dans cette recherche, si bien que l'étude sur la néologie s'oriente dès lors vers la saisie des emplois lexicaux en liaison avec les modalités du discours politique. Comment aborder l'étude de ces textes? On pouvait procéder à une approche purement lexicologique, relever un certain nombre de termes et ne retenir que ceux qui n'étaient pas dans le dictionnaire. Mais très vite, il est apparu que, si on se limitait à cet ensemble, on laissait échapper non pas la quasi-totalité, mais un très grand nombre d'aspects des manifestations néologiques dans le langage. Nous avons été amenés à essayer de cerner ce qu'on peut appeler le sentiment néologique ou mieux le jugement de néologie; pour essayer de le définir, nous avons entrepris une petite enquête qui a consisté à extraire d'un hebdomadaire, qui, à cause justement de son apparition, accentuait peut-être la recherche de la nouveauté dans l'expression. Nous avons pris deux pages présentant le caractère de textes de campagne électorale; nous avons soumis ces textes à un ensemble de chercheurs, homogènes par leur formation, malgré des nuances inhérentes à chaque individu, en leur demandant de souligner toutes les expressions, qui leur paraîtraient néologiques afin de pouvoir vérifier, sur la base de cette enquête, comment ils réagissaient devant le phénomène néologique dans un texte. On en trouvera le compte-rendu dans le numéro de la revue Langages (Didier-Larousse), La néologie lexicale qui doit sortir en décembre 1974. Les résultats ont été extrêmement intéressants parce qu'il est apparu une diversité extrême dans le jugement néologique; le nombre des termes sur lesquels s'est réalisée la quasi unanimité a été très faible, deux ou trois. Pour les autres termes ou expressions soulignés, on constatait une dispersion extrême. On s'apercevait, d'abord, que lorsque l'unanimité ou la quasi-unanimité se réalisait, il s'agissait de formes néologiques à caractère morphosyntaxique, mais que, par contre, quand il s'agissait de glissements de sens ou d'amorces de métaphorisation, la diversité de jugement était extrême: celle-ci concernait non seulement le choix de l'unité repérée comme néologisme mais aussi l'étendue du contexte qu'il fallait prendre en considération, pour qu'apparaisse le phénomène néologique. On peut trouver là une indication sur le processus néologique: lorsqu'il s'agit d'une néologie de caractère morphosyntaxique, la délimitation est faite par la forme même, en vertu de la liaison paradigmatique qui est établie par l'intermédiaire du préfixe ou du suffixe avec la série des termes comportant le même suffixe ou le même préfixe; la délimitation ne pose pas de problème; mais quand il s'agit d'un phénomène de glissement de sens, sur quel point, sur quel mot, faut-il situer le phénomène de novation? La néologie de caractère sémantique peut prendre l'aspect d'une métaphorisation généralisée dans toute une partie d'un texte, voire dans le texte entier; comme il s'agissait d'un discours polémique, en revenant au sens originel du terme polémique,

c'était évidemment les métaphores impliquant la lutte, la compétition sportive, ou même, effectivement, la compétition guerrière, qui s'imposaient. Nous avons alors été amenés à définir, étant dans l'incapacité, sur la base de cette enquête, de situer le phénomène néologique dans un terme lexical, ce que nous avons appelé des zones néologènes à l'intérieur du discours.

Un deuxième aspect de notre étude, concerne la relation du néologisme avec la parole, l'énonciation. Le néologisme, en tant qu'élément de la communication linguistique écrite, se manifeste souvent par l'utilisation des guillemets. Mais l'interprétation des guillemets présente de grandes difficultés; les guillemets sont utilisés par un locuteur, comme chacun sait, quand celui-ci ne veut pas assumer un terme qu'il emprunte à quelqu'un; le fait de ne pas l'assumer peut signifier qu'on le cite comme appartenant à un autre, sans que le terme en lui-même soit rejeté ou qu'on le condamne implicitement en tant que mot non pertinent du point de vue de la situation ou du point de vue de la langue. Il existe donc des guillemets de rejet ayant des valeurs très diverses, et des guillemets de néologie. Dans l'énonciation encore, on constate qu'il y a toute une série de phénomènes linguistiques accompagnant l'insertion du néologisme, soit qu'on trouve une présentation de paraphrase qui se conclut par le néologisme, comme substitut de l'ensemble de la paraphrase ou de la phrase d'abord exprimée, soit au contraire qu'il y ait la production immédiate du néologisme qui est suivi d'une explicitation pour maintenir la communication avec le destinataire, par une phrase ou encore par un synonyme juxtaposé. C'est un phénomène que nous avions déjà constaté, lors de notre recherche sur la formation du vocabulaire de l'aviation; la première apparition du terme "aviation" se situe dans le titre d'un ouvrage de La Landelle, en 1862, Aviation ou navigation aérienne; le deuxième terme était connu et permettait d'interpréter correctement le premier terme. Il existe aussi d'autres formes de présentation, des précautions linguistiques qui manifestent un certain souci du locuteur à l'égard de la langue qu'il emploie; lorsqu'il s'agit d'un terme risqué à titre de néologisme, on l'entoure d'un cérémonial de présentation comportant toute une gamme d'expressions d'atténuation: pourrait-on dire, si l'on peut dire, c'est-à-dire, ce que X appelle, ou de renvoi à l'origine du terme, s'il est d'un autre.

Deuxième observation: les variations dans l'interprétation au cours du déroulement du texte. On constate que le dépouilleur, celui qui lit le texte en vue de repérer les néologismes s'habitue à la forme néologique. Il commence, puisque toutes les expressions néologiques devaient être soulignées, à les souligner d'abord, il souligne la même forme une, deux, trois fois, puis cesse. Cette attitude correspond au comportement du locuteur qui emploie un néologisme. Il commence, dans un texte assez long, par mettre le terme risqué comme néologisme, entre guillemets, puis, petit à petit, les guillemets disparaissent; on s'aperçoit qu'il l'intègre, à mesure du discours, dans son vocabulaire, après

avoir pris une première fois la précaution de le présenter. La deuxième source de variations dans le jugement de néologie peut provenir d'une différenciation dans la culture linguistique. Il est évident que, pour certains types de néologismes, il faut, pour les percevoir, connaître profondément les mécanismes de formation des mots; un dépouilleur qui n'a pas cette culture linguistique, qui n'a pas une connaissance intime des processus de production de la néologie, peut laisser échapper un grand nombre de formations qui, paraissant parfaitement normales selon le système linguistique, échappent à l'attention. Ensuite, il peut se produire des variations provenant de la différence de niveau dans la compétence lexicale, comme on l'a déjà dit; il est évident que, si des termes techniques interviennent, ils peuvent être interprétés par ceux qui ne les connaissent pas comme des termes n'ayant jamais existé, alors qu'ils existent dans le vocabulaire technique en cause. De ces constatations on peut tirer un enseignement sur le choix des collaborateurs à un réseau de néologie. Il convient de les recruter en fonction d'un niveau de culture impliquant une certaine compétence lexicale, mais aussi une formation dans le domaine de la linguistique. Sous cet aspect, la liaison entre l'université et la formation théorique qu'elle donne et le réseau de néologie nous semble indispensable. Nous avons encore rencontré un autre problème théorique dans notre recherche: celui de la relation de la synchronie et de la diachronie en matière de néologie. Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur cet aspect dans une communication au XXIVe Congrès de l'Association Internationale des Etudes Françaises (Théorie du néologisme, Cahiers de l'Association N° 25 mai 1973). La mutation dans le domaine lexical comporte deux aspects: la création du néologisme, ponctuelle dans le temps, qui est le fait du locuteur néologisant, et l'installation du néologisme dans la langue qui implique une sélection par l'usage, donc un processus diachronique. L'état de langue contemporain doit donc être considéré, non comme un moment hors de la durée, mais comme un moment de l'histoire formant la jonction d'un état antérieur qui s'achève et de l'état suivant qui s'amorce. Prenons comme référence le dictionnaire de P. GILBERT (Dictionnaire des mots nouveaux, Hachette-Tchou, 1971); l'auteur explique, dans l'introduction, la difficulté de déterminer une période synchronique selon le jugement de néologie, parce que celui-ci disparaît au bout d'un certain temps; il subsiste quand même le sentiment que ce terme est apparu il n'y a pas tellement longtemps, si bien qu'il faut établir une différence entre le néologisme qui est entré dans la langue, dont on sait encore qu'il figure dans le lexique, depuis peu de temps. Il y a deux catégories de néologismes: ceux qui ne sont pas encore totalement assimilés en langue, qui produisent encore une réaction atténuée de semi-étrangeté, et les néologismes qui frappent le locuteur-auditeur par leur singularité d'inédits. La frontière entre les deux catégories est mouvante; elle ne réside pas nécessairement dans l'enregistrement par les dictionnaires. Parmi les néologismes ne figurant pas encore dans le dictionnaire, la même différenciation se fait également. On constate qu'il existe des "mots nouveaux", des "mots dans

le vent" déjà fort répandus en vertu d'une mode linguistique soudaine avant que le processus lexicographique se déclenche.

De notre expérience de recherche, limitée et orientée par le corpus retenu, il ressort cependant une observation qui peut être utile pour la définition des travaux d'un réseau de néologie, en fonction de ses objectifs. Il conviendra de faire le départ entre les processus de production néologique qui se manifestent dans le discours quotidien des locuteurs, dans la langue commune et les créations néologiques délibérées répondant à la nécessité de dénommer des objets et des concepts nouveaux. Cependant, même dans ce domaine qui semble bien délimité, on ne saurait réduire le processus néologique à l'apposition d'une étiquette verbale sur un objet.

Quoique l'orientation de notre recherche nous ait amenés à viser essentiellement la néologie de discours, nous avons rencontré le problème de la relation entre la forme néologique et le référent (objet ou concept) nouveau, en définitive le problème de la néologie terminologique. Et je voudrais en faire une démonstration très rapide, à propos d'une expression centrale que nous avons trouvée dans ce corpus, le syntagme "programme commun". Nous en avons trouvé un très grand nombre d'exemples. Le syntagme désignant le programme qui est à la base de l'union des formations de gauche en France n'est pas apparu dans cette période même; il était antérieur; mais il est évident que cette formation syntagmatique est au centre de la discussion politique. Alors fallait-il considérer cet élément lexical comme néologique ou non? Un premier jugement peut consister à dire: il n'y a là-dedans (on l'a entendu formuler l'autre jour ici) rien de nouveau, puisqu'il y a deux termes parfaitement connus et, s'il peut y avoir un jugement de néologie, c'est par rapport à la réalité politique qu'il recouvre. Alors convient-il de rejeter la réalité politique, dans l'extra-linguistique et ne pas la prendre en considération, ou, au contraire, la liaison entre cette réalité politique nouvelle et sa manifestation linguistique est-elle une forme de néologie? Je constaterai, d'abord, que selon la théorie qu'on peut appeler générativiste, de toute façon, même s'il s'agit du rapprochement de deux termes comme "programme" et "commun", d'éléments linguistiques qui sont non néologiques dans la langue, le fait de leur jonction, résulte d'un certain processus linguistique qui consiste dans la différenciation d'un terme générique par une détermination particulière pour se référer à une situation nouvelle. J'ai appelé, quant à moi, le processus linguistique de création d'un ensemble syntagmatique apte à désigner une réalité nouvelle: dérivation syntagmatique (Colloque de Saint-Cloud sur les langues de spécialité en 1967). Mais outre cet aspect de dérivation qui est essentiellement linguistique et qui permet de saisir la liaison étroite entre les processus de production lexicale et de production phrastique, la relation entre la nouveauté, la création sur le plan de la réalité du monde, de la réalité sociale, et la création correspondante sur le plan linguistique mérite d'être examinée et discutée. Faut-il dissocier la cause et l'effet,

la première étant extra-linguistique et le second linguistique? Ou faut-il considérer le processus comme unique en tant que socio-linguistique? Dans notre corpus, nous pouvions constater que la bataille politique déclenchée à propos du programme commun de la gauche qui cristallisait l'affrontement entre l'ensemble de la gauche et l'ensemble de la droite, se traduisait par un processus linguistique tendant à installer le syntagme: programme commun dans le lexique de la langue. L'effort principal de la polémique du côté de la droite consistait à tenter de briser l'union de la gauche; il se traduit linguistiquement par la constitution d'un paradigme lexical de rupture du syntagme soit par l'introduction d'un élément exprimant le doute: le programme dit commun, soit par une reformulation voulue péjorative: le programme socialo-communiste ou encore avec une intention de péjoration accentuée: le programme communo-socialiste, soit par une transformation parodique: programme de la gauchunie. La reformulation prend parfois un caractère plus neutre: le programme d'union de la gauche. D'autre part, le camp opposé voulant prendre à son tour l'initiative d'un programme concurrent suscite la formation du syntagme concurrentiel: le programme de Provins, du nom de la ville où sé sont tenues les assises de l'UDR (le parti gaulliste). Le paradigme lexical formé à partir du syntagme programme commun contribue ainsi à l'installer dans le vocabulaire politique. Il n'est pas suffisant de dire que tous les syntagmes formés dans cette bataille politique constituent autant de réalisations occasionnelles de la base programme, solution adoptée généralement dans le traitement lexicographique. Le phénomène dépasse le plan du seul discours de la phrase.

Si l'on dépouille, en effet, cette recherche de ses aspects spécifiques provenant du corpus choisi et de la prise en considération de la création lexicale à travers le discours, il subsiste un problème plus fondamental. On peut se poser la question: est-ce qu'il est possible, comme on le fait traditionnellement, d'opposer, d'une part, la nouveauté qui apparaît sur le plan des choses, et, d'autre part, la nouveauté qui apparaît sur le plan de la langue? Le jugement qui préside à la description du réseau de néologie selon différentes étapes, quoiqu'elles soient présentées comme étroitement solidaires, semble orienter vers la scission entre l'extra-linguistique et le linguistique, dans la mesure où J.-C. CORBEIL qualifie la fonction dépistage comme para-linguistique et la fonction traitement comme linguistique.

En réalité, c'est toute la science de la terminologie qu'il faudrait définir. Il n'est pas sûr qu'elle puisse se présenter sous la forme dichotomique: la reconnaissance du besoin néologique d'une part chez le technicien (fonction dépistage) et la création linguistique de l'autre (fonction traitement). C'est sans doute de techniciens linguistes qu'on a besoin, car je pense que l'acte de dénommer ne peut guère être dissocié de la création matérielle.

Je dirai encore un mot sur notre expérience de l'informatique. D'abord, nous ne disposions pas de moyens puissants, seulement un certain nombre d'heures de calculs éventuellement accordé par le C.N.R.S. Il est apparu que, si on voulait constituer un ensemble de fiches assez abondant pour que le fichier soit exploitable par le moyen de l'informatique, cela exigeait un personnel pour dépouiller manuellement les textes, ensuite pour les transformer, afin de les rendre aptes à entrer dans l'ordinateur; cela représentait un nombre d'heures de travail rémunérées entraînant des dépenses qui dépassaient nos moyens, si bien qu'on a été obligé de faire appel au bénévolat d'un rendement très irrégulier. Mais ce n'est pas là le problème essentiel. L'ordinateur est un outil puissant quand il s'agit d'accumuler un ensemble de documentation; mais quand il s'agit d'essayer d'étudier une théorie de la néologie, le problème se pose de savoir sur quelle base théorique on entreprend la description: on ne peut pas faire une description à partir de n'importe quel modèle linguistique pour essayer, ensuite, d'en tirer des résultats. Il faut, au préalable, avoir déjà une hypothèse théorique, peut-être pas définitive, mais capable de déterminer un comportement conséquent dans la description, de telle manière qu'ensuite cela soit exploitable éventuellement sur ordinateur. Il est évident que, si on a une théorie purement paradigmatique, comme traditionnellement, c'est-à-dire si on accorde la priorité aux éléments de suffixation ou aux éléments de préfixation, comme générateurs de la création, cela entraîne un certain type de description des unités; si on a, au contraire, une théorie à base syntaxique selon laquelle la création résulte du mode de jonction entre les deux éléments, cela entraîne un autre type de description; on s'aperçoit qu'au départ il faut déjà faire un certain nombre d'options théoriques y compris pour l'usage de l'ordinateur.

Une deuxième conclusion peut être tirée de cette expérience et elle se rattache au thème de ce colloque; on a posé le problème de la néologie comme phénomène global. Le problème est justement de savoir si on peut considérer la néologie comme un processus unique, même si on la restreint au domaine lexical, ou s'il faut l'envisager selon un certain nombre d'aspects. Il me semble nécessaire de distinguer plusieurs types de néologie. Il y a d'abord la néologie que j'appellerai syntaxique, dans la mesure où elle se manifeste par la construction de mots qui se forment par la combinaison d'éléments, analogue, pour simplifier, à celle qui entraîne les syntagmes, puis la phrase, à partir des syntagmes. Si l'on envisage la néologie sous cet aspect, on s'oriente vers la théorie de la grammaire transformationnelle, et on considère que, au cours même de la production de la phrase, interviennent un certain nombre de transformations qui permettent de passer très facilement, et normalement, d'une base sous sa forme nominale à la forme verbale, du verbe à la forme nominale, du nom à l'adjectif, et tout cela dans la production même de la phrase. Cette activité néologique qui est inhérente à l'activité du langage, se confond avec les règles mêmes de production du discours; on peut simplement remarquer qu'il y a un certain nombre de transformations qui

sont plus fréquentes que d'autres: ce qui se manifeste par des zones particulièrement productives dans le lexique; je citerai, c'est bien connu, les adjectifs verbaux en "able", la nominalisation de ces adjectifs en "abilité" ou au contraire la transformation négative du type faisable > infaisable. Je voudrais citer simplement, comme exemple, le compte-rendu d'une réunion de conseil régional, dans un journal local le Dauphiné Libéré, où le journaliste résume les thèmes abordés dans cette réunion; il procède par une nominalisation généralisée au lieu de faire des phrases; il dit, par exemple, "assainissement du littoral des rivières", "étude sommaire de la liaison Gap-Grenoble", "étude de la faisibilité d'une percée alpine dans les Alpes du sud". Ce dernier membre de phrase peut s'interpréter de deux façons; ou bien, il s'agit d'une double transformation de: "on étudiera" en "étude" et "la percée alpine est faisable" en "la faisibilité de la percée alpine" auquel cas faisibilité apparaît comme une création de discours; ou bien, il s'agit d'un concept déjà nommé, celui de la "faisibilité", auquel cas la transformation est de "la faisibilité d'une percée alpine est étudiée" en "étude de la faisibilité" [vérification faite, faisibilité est déjà un terme technique]. Je veux montrer par là que, dans le discours même, intervient une certaine forme de création. Quand il s'agit de cette forme de création, il ne peut pas être question d'un contrôle quelconque ou d'une intervention quelconque, puisqu'elle est profondément liée à l'activité linguistique, et que ce serait nuire à la possibilité d'expression de tout locuteur que de vouloir restreindre sa faculté d'expression aux formations qui existent déjà. Ces créations sont virtuelles dans le système linguistique, et il est parfaitement naturel qu'elles apparaissent. On doit donc en conclure, si l'on se situe sur le plan de la néologie générale, qu'il ne pourrait être question, en aucune circonstance, à mon avis, d'interdire de telles formations et de porter un jugement défavorable sur telle ou telle formation qui apparaît de cette manière. Il en est de même d'un autre type de création néologique, que j'appellerai la néologie d'expression; elle est de caractère et d'essence sémantiques et se traduit par la métaphorisation; elle est liée naturellement à un certain nombre de phénomènes sociaux, au mode de vie que nous avons dans tel type de société, dans un cadre donné; la généralisation de la pratique de l'automobile entraîne nécessairement, qu'on le veuille ou non, le recours à un certain nombre d'expressions empruntées au domaine de l'automobile ou encore de l'aviation, du cinéma, de la télévision, etc...; ce sont des choses qui ont déjà été étudiées; ainsi l'emploi de "créneau" (pour signifier un creux dans un emploi du temps), l'emploi de "en catastrophe", l'emploi de "goulot d'étranglement"; mode de vie, mode de pensée et expressions sont intimement liés si bien que l'apparition de la métaphore est inscrite dans la réalité sociale. Il serait nocif, à mon avis, de vouloir limiter cette créativité inhérente au corps social. Sur le plan littéraire où le phénomène est particulièrement répandu, la création d'expressions originales, de dérivés inédits, est constitutive du style et de la personnalité de l'écrivain dans sa relation avec son public. Ces formes de créativité sont irrépressibles et souhaitables; on se plaint souvent de la pauvreté en néologie de la langue française; je ne crois

pas que ce soit une réalité: si on étudie attentivement les textes, on découvre un foisonnement d'apparitions de cette nature; c'est la preuve de la vitalité de la langue. L'apparition ne signifie pas qu'automatiquement le terme sera intégré au lexique de la langue; l'aventure de l'intégration dans le lexique de la langue est d'une autre essence. Il s'agit d'un processus socio-linguistique; l'espérance de vie du néologisme dépend du milieu où le terme est né, du prestige du créateur, de ceux qui l'emploient: qu'on pense au mot auto-détermination, créé par le général de Gaulle; il est probable que, si le créateur avait été un autre, le terme d'auto-détermination, malgré le contexte international, ne se serait pas répandu si rapidement et si généralement. La diffusion du néologisme est liée ou bien au jugement des élites, ou bien aux modes de langage du peuple; en dernier lieu, comme stade suprême, intervient l'intronisation sous forme d'enregistrement dans le dictionnaire, le dictionnaire objet de référence pour une communauté. A partir du moment où le terme est consacré par le dictionnaire, il fait son entrée dans la langue. Mais ce processus peut se produire, selon une double détente. D'abord les ouvrages qui sont des recueils de néologismes peuvent jouer un très grand rôle pour donner une première assise du terme; à partir du moment où il a été relevé une fois, dans un recueil quelconque, le néologisme a déjà acquis une autorité lexicale; à partir de ce moment-là, un processus de recueil s'engage; il a beaucoup plus de chance d'entrer dans le lexique de la langue. Un troisième facteur intervient, dont on conviendra sans doute mieux, ici, au Québec; l'accession d'un néologisme, au niveau lexical, sanctionné par le dictionnaire, peut être favorisée par une certaine idéologie de la langue; celle-ci dépend évidemment des différentes situations linguistiques; il est évident que l'idéologie de la langue au Québec n'est pas la même que celle qui se manifeste à l'égard de la langue en France. Les réactions d'accueil ou de refus sont autrement motivées dans le cadre québécois que dans le cadre hexagonal.

A la néologie spontanée en conformité avec le système de la langue, il convient d'opposer la néologie terminologique. Les choses se présentent autrement parce que la source de la création n'est pas essentiellement et d'abord dans le système de la langue, quoiqu'elle se manifeste nécessairement selon le code de la langue; elle est prédéterminée par une situation extra-linguistique, compte tenu des réserves que j'ai faites tout à l'heure sur la scission entre l'extra-linguistique et le linguistique. Ce type de néologie pourra être appelé néologie dénominative. Je pense que, dans l'étape même de la conceptualisation de la chose nouvelle, est incluse la dénomination, pour donner naissance réellement à ce concept. Il ne peut pas y avoir de pensée sans langage, il ne peut pas y avoir de concept formé sans une désignation, car la formation d'un concept est concomittante avec sa formulation linguistique, d'abord peut-être sous forme de périphrase, mais de toute façon selon une désignation nécessaire. La dénomination constitue une personnalisation de la pensée. C'est pourquoi ceux qui formulent une théorie ne peuvent éviter de nommer les concepts qu'ils formulent et que chaque auteur trouve sa dénomination

particulière. C'est là une des sources principales de la synonymie. L'appropriation par le nom est une règle juridique quand il s'agit d'objets créés. La néologie dénominative est donc une règle intellectuelle dans le domaine scientifique une règle industrielle et commerciale dans le domaine technique. Cette forme de néologie admet-elle l'intervention réglementaire? Celle-ci est inscrite dans la loi qui fait obligation à chaque inventeur de dénommer sa création par un nom qui n'appartient pas à un autre. La contrefaçon synonymique serait donc interdite en principe. On constate cependant qu'il n'en est pas ainsi dans le domaine de la publicité où chacun s'ingénie à la surenchère verbale pour un même produit. La normalisation est inséparable de l'efficacité industrielle et commerciale de la communication dans le domaine de la technologie. Le dirigisme linguistique, ou l'aménagement lexical, pour employer une expression moins brutale, est possible évidemment à ce niveau-là. Mais il me semble faux de croire qu'une expression peut rester toujours terminologique. Elle est terminologique dans un certain cadre, dans un certain milieu homogène de locuteurs, par rapport à une certaine situation dans la réalité; mais, très rapidement, elle sort de ce domaine et entre dans le processus socio-linguistique de toutes les autres, ne serait-ce que par la métaphorisation, ne serait-ce que par l'exploitation qu'on en fait du point de vue de la publicité où on recherche des caractères qui ne sont pas nécessairement liés à la valeur dénominative correcte de l'expression. Je conclurai par quelques mots sur la classification de l'emprunt comme phénomène néologique. Si l'on considère, comme je le pense, que l'aspect référentiel entre dans le processus linguistique, la création véritable intervient avec sa première dénomination; c'est à ce stade-là qu'est la véritable création néologique du signe, comme union d'une chose signifiée et d'un signifiant, le nom qui la désigne; ensuite, il y a adaptation de cette première formulation linguistique dans un autre système linguistique; le problème est de savoir si on peut appeler cela néologie ou si c'est simplement la traduction dans un autre système d'un phénomène néologique intervenu dans un autre cadre; je pense que le phénomène de création essentiel se situe dans la langue où est intervenue la création du concept ou de l'objet, ensuite il s'agit d'une adaptation. La meilleure preuve en est qu'on n'a guère d'exemples, dans tous les travaux qui ont été menés dans les commissions ministérielles de terminologie en France, où on ait repensé entièrement le concept pour le formuler par une autre forme linguistique. La plupart du temps, il s'agit d'une adaptation au système linguistique français de la première expression.

IV. SÉANCE PLÉNIÈRE: QUESTIONS ET DISCUSSION

La séance est ouverte à 17 h.

Le PRÉSIDENT fait d'abord quelques mises au point, que lui ont inspirées l'exposé de M. GUILBERT, relativement aux intentions de l'Office de la langue française vis-à-vis la langue. Il veut ainsi dissiper, au besoin, certaines ambiguïtés concernant la manière dont les Québécois entrevoient le travail sur le plan linguistique en comparaison avec la perspective française. Il n'est pas du tout dans l'intention de l'Office de réduire, de quelque façon que ce soit, l'activité créatrice du langage ou encore le fonctionnement normal du langage dans une société donnée. Bien au contraire, son intention, à l'occasion d'un colloque comme celui qui est en cours, est de trouver le moyen de favoriser la créativité de la langue française et de la documenter aussi bien par la connaissance de ce qui existe, et de ce qui est possible dans le domaine linguistique, que par le fait de libérer les individus d'une sorte de poids psychologique, qui les empêche de concevoir leur créativité linguistique avec cette sorte de spontanéité nécessaire, pour ainsi dire, au fonctionnement normal d'une langue. On a préféré au concept de dirigisme linguistique, celui d'aménagement linguistique parce qu'il existe, au sein d'une société, une forme de dirigisme linguistique qui est naturelle au mécanisme lui-même. C'est-à-dire que toute langue fonctionne à l'intérieur d'un faisceau d'influences qui orientent le comportement linguistique des individus. L'ensemble de ces phénomènes a été, à venir jusqu'à maintenant, très peu étudié et très peu décrit par les linguistes. Il sera inutile de parler de dirigisme linguistique aussi longtemps qu'on ne connaîtra pas mieux la façon dont le langage fonctionne à l'intérieur d'une société.

Loin donc de vouloir imposer des comportements linguistiques aux individus par une sorte d'autorité étatique, poursuit en substance M. CORBEIL, nous voudrions plutôt libérer la langue française d'un certain nombre de contraintes, tout particulièrement en matière de néologie. Et il fait remarquer, à l'appui de ces propos, que plusieurs des conférenciers ou des participants se sont sentis obligés, à un moment ou l'autre, de s'excuser: "si vous me permettez ce néologisme", "si je puis utiliser ce terme..." On sent très bien que le comportement spontané d'un francophone en face de la nouveauté est de s'excuser de s'y risquer.

Ces mises au point étant faites, le PRÉSIDENT donne la parole aux participants, après leur avoir signalé qu'en l'absence temporaire de M. REY, ils pourront poser leurs questions relatives au CILF à M. HANSE, président de cet organisme.

M. DARBELNET ouvre le débat en demandant à M. CLAS certaines précisions au sujet de la manière dont les étudiants présentent leurs fiches

terminologiques. Est-ce qu'on leur demande, par exemple, de rédiger une définition? Il ne faut pas oublier que l'on a à former des chercheurs. Ces travaux sont intégrés à un cours, explique M. CLAS. On a, bien sûr, l'intention d'obliger les étudiants à lire, à devenir sensibles aux mots qu'ils lisent et non pas simplement au contenu de l'histoire qui est racontée, par exemple. Tout ce qui leur est demandé, c'est de relever les termes qui leur semblent être un néologisme, le néologisme étant défini, à l'étape actuelle: "tout ce qui n'est pas dans les dictionnaires". En dehors de cela, on leur demande de découper un contexte suffisant pour pouvoir éclairer éventuellement le sens du mot. Comme il s'agit d'un groupe assez nombreux d'étudiants, il y a des recoupements; il peut y avoir, par exemple, pour un mot, une cinquantaine d'attestations. On finit fatalement par trouver le meilleur contexte possible. Pour ce qui est de la source de ces relevés, on traite plutôt les éditoriaux, les articles de fond, les comptes rendus de discours, etc., mais non les courriers de lecteurs. On prépare actuellement, d'ailleurs, à l'Université de Montréal, une publication, sur le modèle de ce qui a été fait en France par M. QUEMADA, qui regroupera, par tranches, des chroniques de langage et des lettres de lecteurs aux journaux. Parallèlement à cette publication, deux étudiants travaillent à dégager de ces mêmes documents un concept de norme. M. CLAS signale, enfin, qu'il demande à ses étudiants, une fois leur collecte terminée, de faire un petit rapport d'analyse, c'est-à-dire, au fond, de classer leurs découvertes, de façon à ce qu'ils aient l'occasion de réfléchir sur un certain nombre de données: calques, emprunts, etc.

M. DUBOIS souligne l'intérêt qu'il a éprouvé à suivre l'exposé de M. CLAS, d'autant plus que leur approche respective des problèmes et leur méthode de travail sont à peu près identiques. Il expose toutefois le problème que pose, à ses yeux, l'autocensure de certains journalistes ou de certains journaux. A ce sujet, il fait remarquer qu'on trouve plus de termes familiers dans certains grands journaux, comme le Monde, par exemple, que dans des journaux très populaires, où le journaliste voulant écrire "bien", l'autocensure est très forte. Ce problème a amené M. DUBOIS et ses collègues à élargir le matériel analysé en y ajoutant, par exemple, les tracts syndicaux, les affiches et toute une série de documents écrits concernant des groupes très spécifiques. Le deuxième point de l'intervention de M. DUBOIS porte sur le français oral. L'Observatoire de Montréal a-t-il fait des analyses sur ce plan, au Québec? M. CLAS répond à cette question que l'Observatoire n'a pas touché au français parlé. Néanmoins, il existe un groupe à l'Université de Montréal qui fait des recherches sur le français parlé à Montréal, comme cela se fait, d'ailleurs, également à Sherbrooke et ailleurs. On procède par enregistrements et le dépouillement se fait actuellement au point de vue phonétique et phonologique. On n'a pas abordé encore le point de vue lexicologique. Revenant sur la première observation de M. DUBOIS à propos de l'autocensure dans les journaux, M. CLAS admet qu'elle existe

également au Québec, mais qu'elle est peut-être moins rigoureuse qu'en France, c'est-à-dire qu'on a au Québec une attitude plus ouverte. Quant aux journaux qui sont dépouillés, il précise qu'il a choisi ceux qui sont d'un certain niveau, et il nomme le Devoir, qui est dépouillé de façon assez systématique, la Presse et, à côté de ces journaux, des revues comme Actualité, Maclean, Châtelaine, Commerce, qui sont des revues, en quelque sorte, de vulgarisation. Quant aux journaux dit "jaunes" comme Nouvelles et Potins, Photo-Journal, etc. on les a laissés de côté, pour le moment, quoiqu'ils puissent être intéressants, parce qu'il fallait quand même limiter le champ, les étudiants étant en nombre restreint, et l'Observatoire étant lui-même limité dans ses moyens d'action. Là-dessus M. DUBOIS fait remarquer que M. CLAS a déjà fait, quand même, un travail considérable et qu'il mérite félicitations et remerciements. Ce dernier poursuit en faisant remarquer que plusieurs des termes soit-disant nouveaux qu'il a soulignés dans son exposé sont, en réalité, bien connus des Québécois. On trouve un certain nombre d'entre eux dans le Glossaire; mais de toutes façons, il est intéressant de noter que certains mots, certains suffixes, sont encore bien vivants, comme par exemple le suffixe "eux", qu'on trouve même accolé à une base anglaise.

Mme VILLA intervient à ce moment pour demander si les mots qu'elle a vus sur les fiches de la Clé des mots (on les a fait circuler dans l'assemblée) sont censés être des néologismes. M. HANSE répond que oui, si l'on se base sur la définition donnée précédemment du néologisme: "un mot qui n'est pas dans le dictionnaire". Mme VILLA fait alors remarquer que, lorsqu'il s'agit de grandes spécialisations, les dictionnaires généraux, fussent-ils en dix ou douze volumes, ne sont habituellement pas tellement utiles. Un des termes qu'elle a relevés sur les fiches en question, le mot "embosser", est absolument courant dans le métier de la charcuterie salaison, quoiqu'il ne soit probablement pas dans les dictionnaires.

Mme VILLA s'adresse ensuite à M. CLAS pour savoir comment il traite certaines expressions typiquement québécoises, s'il les considère comme des néologismes, ce à quoi elle s'objecterait. M. CLAS explique à nouveau qu'il en est pour l'instant au ramassage des données et qu'il part de la définition "tout ce qui n'est pas dans les dictionnaires". Il a déjà dit ce qu'il pensait du Glossaire; il date de 1930, et l'enquête sur laquelle il se base a été faite vers 1910. C'est donc un document important, mais limité. Quant au Bélisle, il en a parlé également... Après le ramassage, viendra l'étape analyse. A ce moment, les mots pourront recevoir l'étiquette d'archaïsmes (encore vivants), être datés etc. Des attestations relevées dans la littérature viendront également compléter ce matériel. Mais pour le moment l'insuffisance des données ne permet pas d'aborder l'étape d'analyse.

L'intervention qui suit est faite par M. GUILBERT et porte sur la conception du dictionnaire. Le dictionnaire et surtout le dictionnaire de

langue, ne peut jamais être exhaustif. Il ne peut tout enregistrer et doit faire un choix, ce qui suppose une certaine vision de la langue, à un certain moment.

M. DUBOIS vient à nouveau appuyer les travaux de M. CLAS qui tente, dit-il, de faire une description du lexique actuellement en usage en français-québécois. Il utilise une synchronie précise et il a raison de récupérer la totalité des termes, qu'ils soient anciens ou non. L'important est que ces termes soient effectivement utilisés actuellement. Sa méthode est excellente et il ne lui manque que les moyens d'étendre plus largement cette étude. Là-dessus, M. CLAS apporte un nouvel exemple qui illustre ses propos. Il cite le mot "fiable", qui est un néologisme pour les français, mais qui a toujours existé au Québec. Il est quand même relevé, parce que les sources en sont nombreuses. Quant à certains documents qu'on peut qualifier de malhonnêtes, comme le Speaking Canadian French, (on y trouve des mots ou expressions inventés de toutes pièces), on prend note qu'ils existent, sans en tenir compte davantage, pour l'instant.

M. CHOLETTE demande alors à M. GUILBERT si, selon lui, la démarche de l'Office de la langue française, qu'a décrite M. LECLERC, risque, en quelque sorte, d'inhiber les Québécois francophones en les plongeant dans tout ce qui vient des Etats-Unis. Cette démarche risque-t-elle de gêner leur esprit créateur? Il semble, pour M. GUILBERT, que le fait d'envisager la traduction, de faire une transposition dans le domaine québécois, avant que le terme américain ne soit complètement généralisé, est de nature à favoriser l'extension de la traduction.

M. COTTEZ revenant sur l'exposé de M. GUILBERT, fait observer que la définition de la néologie, donnée par ce dernier, lui paraît extrêmement large, dans la mesure où il assimile la néologie à une manière personnelle de parler. Il s'agit alors d'une performance individuelle dans le discours, beaucoup plus que d'un fait de langue. Si l'on en croit cette conception, non seulement le grand écrivain, mais même un simple locuteur, qui a un peu de personnalité, va discourir d'une manière totalement néologique. C'est un peu gênant. Dans l'enquête dont on vient de parler, et qui est très intéressante, on interroge des informateurs pour provoquer un jugement de néologie. Il y a moyen quelquefois d'obtenir des renseignements plus précis qui évitent d'en rester à une impression totalement subjective. Citant alors et commentant un exemple de néologisme tiré de Proust ("Il nous faut gagner la guerre, selon la forte expression de Lyold George..."), M. COTTEZ souligne que l'expression "gagner la guerre" n'est effectivement attestée, en français, dans aucun dictionnaire, avant 1920. "Voilà, dit-il en concluant, un type de sources de documents qui me paraissent tout de même plus sûrs, dans ce genre, que de demander à un quelconque observateur de juger de la néologie de tel ou tel syntagme; cela me paraît un peu du même genre que les enquêtes pour lesquelles, je suis, moi, d'un scepticisme total."

M. GUILBERT commente les propos de M. COTTEZ relativement à la liaison entre le discours et la langue. La nouveauté, selon lui, apparaît d'abord dans le discours pour s'installer ensuite au niveau de la langue. Par conséquent, on ne voit pas où on pourrait repérer la nouveauté autrement que dans la production du discours. La transformation d'une création, qui apparaît au fil du discours en unité lexicale de langue, est le résultat d'un certain processus, qui, lui, peut être décrit: fréquence, niveau de langue, etc. Il ne s'agit donc pas de dire que n'importe quelle formation qui apparaît dans le discours va devenir un élément de langue: il a virtuellement la possibilité de le devenir. Il arrive que, dans des circonstances exceptionnelles, un locuteur possédant parfaitement son système explique comment il a formé le terme, mais ce sont là des situations privilégiées.

M. CELLARD parle ensuite de la censure dans les journaux pour souligner l'importance et l'influence des correcteurs ou réviseurs. Suivant la qualité ou l'idéologie de telle ou telle équipe de correcteurs, on peut en arriver à des résultats nettement faussés, les articles remis par les journalistes pouvant être plus ou moins modifiés. Dès qu'il s'agit de faire un dictionnaire normatif des difficultés du français, en France, on le confie généralement au chef-correcteur d'une entreprise quelconque... M. REY interrompt alors M. CELLARD pour contester cette dernière affirmation.

M. DUBOIS pour sa part confirme que le code des correcteurs comporte un certain nombre d'interdits, pour des termes qui sont souvent parfaitement du métier.

A propos de la censure toujours, M. HANSE souligne que chacun des participants pourrait témoigner de quelque incident qui le concerne, et M. CELLARD ajoute qu'il s'agit là d'un fait de langue et qu'il y a deux catégories possibles d'autocensure: le rejet ou le surchoix, ou en d'autres termes, la prédominance, le favoritisme. Dans le cas d'un journal comme l'Equipe, par exemple, il est très net qu'il y a un favoritisme marqué pour les anglicismes. M. CLAS intervient à ce moment pour citer une revue dans laquelle on trouve un très grand nombre de créations systématiques, de néologismes systématiques, d'anglicismes francisés systématiquement, etc. Il y a justement, ajoute M. GUILBERT, des journaux qui se caractérisent par cette formule; tel est le cas, par exemple, de Charlie-Hebdo. M. REY note, de son côté, qu'on y retrouvera une syntaxe anglaise, en français. M. GUILBERT reprend la parole pour commenter une observation faite antérieurement, relative au relevé de M. CLAS, et il souligne que l'on n'a pas parlé d'un aspect de la néologie: celui du "changement de poids spécifique" d'un mot dans le lexique, par suite de sa diffusion et de sa fréquence. Un mot peu employé à un certain moment peut jouir, par suite d'une mode, brusquement, d'une diffusion décuplée. Ce phénomène d'extension selon un certain mode linguistique, ne peut-il pas constituer une certaine forme de modification du lexique, un aspect statistique. M. DARBELNET apporte alors un exemple à l'appui de cette remarque

et M. REY commente: "cela correspond à un changement, un élargissement du modèle de communication". Il y a des paliers de fonctionnement, poursuit-il. Il ne suffit même pas de dire "répandu à telle époque", mais il faudrait ajouter "dans tel milieu", ou "jusqu'à tel point". Et il cite comme exemple le cas de "chienlit", mot assez courant au XVIII^{e} siècle, plutôt rare au XIX^{e}, et, pour ainsi dire, jamais employé en français central. Lorsque, plus récemment, le Général de Gaulle l'a repris, le mot a acquis, en quelques instants, une fréquence qu'il n'avait jamais eue dans son histoire, à aucun moment.

M. IMBS fait d'abord remarquer dans l'intervention qui suit, que chacun des conférenciers s'est senti obligé de définir à nouveau le terme de "néologie" avant de l'utiliser. Peut-on penser qu'il y a dans l'organisation de ce colloque une invitation à conceptualiser la notion de façon très systématique? C'est la question qu'il pose au responsable du colloque. Pour sa part, il propose que l'on s'entende sur le point suivant: quand on parle de néologie, une chose est évidente, c'est qu'il y a du nouveau par rapport à quelque chose. C'est ce "quelque chose" qu'il semble difficile à définir. Or pour M. IMBS, on devrait y distinguer deux notions: innovation linguistique par rapport à la langue, et par rapport à des locuteurs. L'innovation par rapport au dictionnaire entre dans cette dernière catégorie, puisque, comme l'a signalé M. DUBOIS, le dictionnaire est le fait d'un ensemble d'hommes qui ont opté pour un point de vue commun et forcément humain, vis-à-vis la langue. Soulignant la difficulté d'appréhender le néologisme par rapport à la langue, M. IMBS propose la distinction suivante: est-ce qu'on ne peut pas dire que pour qu'il y ait vraiment néologisme, le terme, le morphème néologique doit être intégré au système de la langue, et que cette intégration trouve sa traduction dans une marque, qui doit être négative ou positive. Ainsi si l'on revient à l'exemple amené par M. GUILBERT: "programme commun", on peut dire qu'il y a changement, innovation néologique à partir du moment où le terme de "programme commun" change d'environnement syntaxique. Lorsque ce syntagme appartient encore à un usage général, on peut dire "un programme commun", "des programmes communs", etc. Or quand les partis de gauche l'ont utilisé, dans une première étape ils ont dit le "programme commun de la gauche". Dans une deuxième étape, il n'est plus apparu comme nécessaire: c'est un signe négatif et d'ordre linguistique. D'autre part, on ne peut plus employer le terme, ni avec l'article indéfini, ni au pluriel. Il y a eu passage, et c'est une opération linguistique très courante, du statut de nom commun à celui de nom propre. On pourrait dire, en conclusion, que même s'il y a difficulté à appréhender un phénomène par opposition à la langue, il y a des signes d'ordre linguistique qui, eux, ne trompent pas et qui devraient toujours, semble-t-il, être exigés de la néologie. Ce qui rejoindrait la thèse fondamentale de M. GUILBERT, à savoir que c'est dans le discours qu'un néologisme peut être appréhendé.

M. CORBEIL admet, là-dessus, que le concept même de néologie et de néologisme n'est pas sous-tendu par une très bonne recherche sur le plan

linguistique. Il se peut, en effet, qu'une des conclusions du colloque soit l'émergence, dans l'esprit des chercheurs, d'un certain nombre de préoccupations de recherche, qui permettraient aux praticiens de la néologie et de la terminologie d'avoir des assises théoriques encore aujourd'hui; c'est pourquoi on peut remarquer, dans l'ensemble des travaux dont ont fait état les exposés, une base méthodologique extrêmement fragile.

M. REY revient à son tour sur l'intervention de M. IMBS, pour signaler qu'il y avait dans son exposé de la veille -qu'il a dû abréger faute de temps-, quelques éléments de départ qui peuvent rendre compte des difficultés pratiques rencontrées dans la définition du néologisme. D'une part, et c'est le premier point, distinction exigée entre la définition du néologisme et celle de la néologie (à laquelle se joint l'adjectif "néologique"). Il s'agit d'une distinction, d'une part, entre compétence créative, et d'autre part, un élément d'un ensemble, le code lexical, qui se situe dans une autre perspective. Cette division dichotomique rend déjà compte d'un certain nombre de faits, mais M. REY ne croit pas qu'on puisse résoudre aucun des problèmes qui se posent dans la néologie, si on s'accroche à une dichotomie entre langue et parole. Suivant sur ce point deux linguistes éminents, Hjelmslev et Coseriu, M. REY croit qu'il faut faire intervenir, en plus, le niveau de la norme ou de l'usage. Les articulations entre diachronie et synchronie, entre langue et parole, entre code et message, entre système de la langue (système abstrait) et réalisations limitées (possibles dans le discours): toutes passent par ce champ de la norme. Et ce champ de la norme, qui est difficile à définir théoriquement, mais qui peut être intégré, n'est pas du tout incompatible avec l'articulation des théories linguistiques contemporaines. Bien au contraire, on peut dire qu'une théorie comme celle de la grammaire générative, au moins depuis Aspects de la théorie de la syntaxe de Chomsky, requiert ce stade-là, justement parce que le problème de la lexicologie ne peut être résolu, si on s'en tient à une dichotomie: système abstrait et réalisations observables. Entre les deux, il y a des sous-systèmes qui sont en relation avec les éléments sociologiques, en relation avec l'Histoire, qui rencontrent des modifications à court terme - ceux du lexique sinon ceux de la syntaxe. Tout le problème de la néologie se situe là.

Le deuxième point fondamental, c'est que toute définition de la néologie est une définition d'un concept opératoire -comme la diachronie saussurienne-, ce n'est pas une réalité. Est néologique quelque chose qui est défini par rapport à un ensemble, et cet ensemble est constitué par le chercheur. La "néologie" de M. CLAS, par exemple, en est une dans la structuration de sa recherche. Son travail étant structuré pour arriver aux résultats qu'il obtient, on ne peut lui faire un procès d'intention; il suffit de reconnaître que certaines définitions opératoires ne sont pas en accord avec la majorité des définitions opératoires, ou avec les éléments de la théorie.

Il s'agit donc de savoir si on cherche à obtenir une définition ad hoc, purement pragmatique et opératoire de la néologie, ce qui est le cas de toutes les équipes, que ce soit celle de la Clé des mots, de l'Observatoire, de l'Office, celle-ci plus socio-linguistique et orientée vers le discours. Chacune se situe à l'intérieur d'un modèle et on peut évidemment trouver qu'un modèle est supérieur et englobe tous les autres. Mais, comme le soulignait M. CORBEIL, on n'en est pas là. Il n'y aura pas une théorie satisfaisante de la néologie et du néologisme tant qu'il n'y aura pas une théorie univoque et satisfaisante de la norme et du lexique. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse rien faire pour se rapprocher de cet idéal.

M. BACHRACH interroge M. REY au sujet des fiches de la Clé des mots. Ne serait-il pas intéressant de publier également des termes qui ne sont pas justes, en indiquant qu'il faut leur préférer tels autres? Comme traducteur, il rencontre souvent des termes sur lesquels il s'interroge et qui proviennent parfois d'auteurs éminents. Ces termes n'étant pas du tout acceptés, on ne les trouve relevés nulle part.
M. REY répond que la chose se fait de temps à autre, mais le problème est de savoir jusqu'à quand et jusqu'à quel point on peut ou on doit le faire. Car il arrive que certains termes qui sont contestés par la majorité des utilisateurs spécialisés soient observés dans un contexte où ils fonctionnent. Le terme peut être considéré comme mal formé parce que, par exemple, il n'est pas en cohérence avec le système, qu'il a fait l'objet d'un mauvais traitement orthographique, qu'il comporte des voyelles de liaison mal choisies, etc. Il y a alors plusieurs solutions. Quand il s'agit vraiment d'une erreur au niveau de la formation du mot, c'est un problème de norme orthographique, on donne et la graphie normale et la variante aberrante en faisant remarquer que la première graphie est préférable. Il est parfois difficile de savoir s'il s'agit d'une fantaisie du rédacteur, d'une négligence du correcteur-réviseur, d'une coquille typographique ou d'une volonté délibérée. Quand il s'agit, d'autre part, de termes qui sont un peu bizarres, mais qui se rencontrent couramment, on conseille l'emploi d'un synonyme auquel on renvoit, s'il existe (on le retrouve alors sur une autre fiche). Si le synonyme n'existe pas, on se contente de faire une remarque et on attend de le trouver pour pouvoir l'attester. Si, enfin, un terme est vraiment rejeté par l'ensemble de la profession, s'il est employé par un seul spécialiste, on hésite à le diffuser; parce que même en le condamnant, on le diffuse. C'est le problème des dictionnaires normatifs. Tout au plus pourrait-on en faire une diffusion restreinte et confidentielle pour les spécialistes.

Sur ce, M. CORBEIL suspend la séance, à 18 h 30.

Mercredi, 2 octobre

TROISIEME SÉANCE

I. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 9 h. Le PRÉSIDENT signale aux participants que le but de cette brève rencontre est de faire le point avant que ne commence le travail en ateliers.

Il rappelle donc qu'aucun des membres de l'assemblée consultative n'est mandaté, pas plus que lui-même, pour prendre des décisions qui engageraient les organismes ou les gouvernements représentés. Il s'agit, pour le moment, d'examiner un certain nombre de questions, de préciser des idées ou des projets; les décisions administratives et financières se prendront ailleurs. Ces remarques n'ont pas pour but de réduire le rôle des participants à quelque chose de négligeable, mais elles précisent le type de responsabilité que chacun engage, en formulant des recommandations. Cette responsabilité limitée permet d'ailleurs une plus grande liberté d'expression.

Dans le passé, les recommandations qui ont été formulées à l'issue des colloques de terminologie ont toujours eu des suites administratives, dans des délais plus ou moins longs. On peut donc être assuré que, si l'assemblée actuelle, qui regroupe les gens à peu près les plus intéressés à la néologie, formule un projet collectif ou des recommandations, il y aura des suites précises et concrètes.

Les travaux en atelier devraient être une séance de remue-méninges, où l'on examine les questions sous tous leurs angles, en formulant toutes les réserves et les objections que l'on veut, de manière à ce que se dégage, à travers les rapports, une vision globale des avantages, des inconvénients, des obstacles que peut rencontrer le projet du réseau de néologie. Le PRÉSIDENT propose alors trois questions sur lesquelles on pourrait s'attarder:

1° Est-il opportun de constituer un réseau de néologie (il est possible qu'on en arrive à parler plutôt d'un réseau de terminologie), quelles réserves, quelles mises en garde, veut-on formuler à l'égard d'un projet comme celui-là?

2° Comment faut-il concevoir ce réseau? On peut faire l'inventaire des modules existants, faire des remarques sur la relation entre la recherche universitaire et la terminologie elle-même dans son existence quotidienne, parler de la fonction de coordination, des aspects administratifs, financiers, etc.

3° Comment et quand entreprendre la mise en marche de ce réseau, c'est-à-dire quels seraient les gestes à poser pour que ce projet prenne consistance?

Les ateliers sont invités, enfin, à formuler à la fin de leurs travaux, des recommandations autant que possible précises, concrètes, réalisables, qui puissent être adressées à la fois aux gouvernements représentés dans l'assemblée et à des organismes comme le CILF, à cause de son caractère international, et l'OLF, en tant qu'organisme responsable d'une partie des travaux, sur un territoire donné. Ces recommandations devraient viser à orienter la formulation d'un projet collectif et les prises de décision sur le plan administratif avec comme intention qu'à l'intérieur de la francophonie se dégagent peu à peu des relations de travail beaucoup plus suivies, et beaucoup plus nourries.

La séance est levée à 9 h 30.

II. SÉANCE PLÉNIÈRE: RAPPORTS D'ATELIERS ET DISCUSSION

A) Rapports d'ateliers

La séance est ouverte à 15 h. Le PRÉSIDENT invite les secrétaires d'atelier à présenter leurs rapports.

Atelier n° 1:

Après quelques remarques préliminaires, M. de BESSÉ résume les travaux de son atelier.

L'équipe n'a pas répondu de façon formelle à la première question posée par M. CORBEIL, à savoir s'il est opportun de constituer un réseau de néologie, mais il semble que le "oui" ait été sous-jacent à la discussion. Il est apparu que le réseau de néologie devait être vu comme une partie d'un plus vaste ensemble qui serait un réseau de terminologie. De plus, c'est principalement de néologie technique et scientifique que ce réseau devrait se préoccuper, puisque ce sont ces domaines qui intéressent et concernent en commun tous les pays francophones. Quant aux fonctions de ce réseau, on a deux hypothèses essentielles à présenter. Son premier but pourrait être, en enregistrant des données, d'informer les utilisateurs et de répondre à leurs questions. C'est donc un but informatif. Le deuxième but, et il faudrait choisir entre les deux, serait plus restrictif: il s'agirait d'un but normatif. Ici une distinction s'impose entre, d'une part, les objets, les techniques concrètes, les sciences exactes, où une norme est relativement facile, et d'autre part, les concepts où elle est plus difficile. Le problème de la norme, de toutes façons, s'est posé en termes de socio-linguistique et on en est arrivé à la conclusion suivante: la normalisation devrait être diverse, compte tenu de contextes culturels ou socio-culturels différents. On suggère de créer une "banque centrale", dont le but serait de stocker toutes les informations existantes sans privilégier l'une plus que l'autre, de donner une information objective et exhaustive, en spécifiant, par exemple, que tel usage est propre à telle région, ou en précisant le niveau de communication où se situe un terme: niveaux géographique, social, scientifique, etc. Cet organisme centralisateur devrait également être bilingue et même, peut-être, multilingue.

En ce qui concerne la deuxième question, tous les membres ont semblé d'accord sur le projet présenté par M. CORBEIL mais on n'en a pas abordé les modalités. On s'est plutôt attardé sur le "comment concevoir le réseau", "comment le mettre en marche", autrement dit

on a envisagé surtout l'aspect pratique de la question. Relativement à l'inventaire des organismes, les opinions ont été différentes. M. DARBELNET, pour sa part, pense que c'est le CILF et l'OLF qui devraient être à la base du réseau, puisque, selon lui, il vaudrait mieux commencer à travailler avec ce qui existe. Il faut mettre le projet en route, dit-il, tout de suite et dans un domaine limité, circonscrit, et de façon expérimentale, pour ensuite développer le réseau. Les autres membres de l'atelier sont d'accord, par contre, pour dire que le CILF tout en ayant une prédisposition naturelle à coiffer un tel réseau, n'a cependant pas les moyens pour le faire, dans l'état actuel des choses. Ces moyens, bien sûr, on les trouve du côté des gouvernements. L'atelier recommande donc la formation d'un comité provisoire dont le mandat essentiel serait de sensibiliser les gouvernements à l'intérêt que présente le projet d'un réseau de néologie. Ce comité serait chargé d'effectuer les démarches nécessaires dans les différents pays et il assurerait le secrétariat. Il constituerait,par conséquent, un exécutif provisoire, pour faire un travail préliminaire. Comme il est cependant difficile de fédérer des banques terminologiques qui ne sont pas encore en état de fonctionnement (les banques nationales étant peu nombreuses actuellement), il faut envisager le problème globalement, dans son ensemble. Il y a dans l'assemblée un certain nombre d'organismes qui sont représentés, mais il y a aussi des absents dont il faut tenir compte. Au lieu donc de vouloir regrouper les organismes ici présents, en commission représentative, on propose de former un comité, (un "directoire" si l'on veut) composé de cinq éléments, soit les gouvernements respectifs du Québec et du Canada, le Haut Comité de la langue française et le CILF, éléments auxquels on adjoindrait des spécialistes de la terminologie dans d'autres pays. Le mandat de ce comité, pour compléter ce qu'on a dit plus haut, serait d'élaborer le statut et l'organigramme d'une banque internationale de terminologie francophone et d'effectuer l'inventaire de tous les organismes intéressés à la terminologie, à la néologie dans les pays francophones. Il est entendu que le mandat de ce comité se terminerait dès que l'essentiel de ses objectifs serait atteint et qu'on pourrait le remplacer par une structure plus officielle.

Atelier n° 2:

Dans cet atelier, comme le rapporte Mme VILLA, il y a eu accord unanime sur la nécessité d'un réseau non seulement de néologie, mais de terminologie, bien que se soient manifestées quelques divergences sur la notion même de réseau. Tous les organismes internationaux qui font des travaux de terminologie devraient en faire partie. Les étapes de l'établissement de ce réseau ont été considérées dans le futur et, surtout, dans l'immédiat. Dans l'immédiat, les fonctions d'un tel réseau seraient de trois ordres: information, normalisation (ou consensus) et diffusion à

la fois interne et externe. On préconise, pour la mise en marche du réseau, l'établissement de ce qu'on a convenu d'appeler une plaque tournante, dans chaque pays ou "région", dont le rôle serait d'établir la liste des organismes qui font de la terminologie, avec la liste de leurs travaux, et de stimuler les échanges entre ces différents organismes. Une mise au point s'impose ici. La centralisation des informations au niveau de la plaque tournante n'empêcherait pas les organismes demandeurs d'avoir des communications bilatérales entre eux; ils garderaient leur autonomie. Quant au degré d'autonomie de chaque plaque tournante, les membres de l'atelier ont des avis divers qu'ils pourront exprimer au cours de la discussion qui suivra. Du côté européen, il semble que le CILF pourrait jouer ce rôle à la fois pour la France et les autres pays membres, quoique, là encore, tous les membres de l'équipe ne soient pas du même avis. Pour ce qui est de ce côté-ci de l'Atlantique, on peut considérer que les plaques tournantes existent déjà, puisqu'il existe des rapports bilatéraux entre les organismes de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

On ne s'est pas attardé au rôle de normalisation de telles plaques tournantes. On envisage que la plupart des vocabulaires communiqués à l'organisme central seraient déjà normalisés et qu'il y aurait tout au plus à régler le cas de quelques mots nouveaux sur lesquels tous ne seraient pas d'accord. Pour opérer cette normalisation au sommet, on préconiserait la formation d'un comité composé d'un représentant de chaque plaque tournante, les pays ou régions demeurant toutefois très autonomes.

On note, au sujet de la fonction de diffusion interne, que chaque publication devrait être distribuée aux organismes qui font de la terminologie, par l'entremise de la "plaque tournante". Quant à la diffusion externe, elle exigerait que toute cette terminologie soit acheminée, de façon non contraignante, vers des organismes de grande diffusion et des media d'information de toutes sortes, comme le fait présentement, par exemple, l'Office de la langue française.

Parmi les moyens pratiques qu'exige l'établissement de ces centres d'information et de diffusion, on signale d'abord la mise en place d'un secrétariat dans chaque pays membre pour dresser, par exemple, la liste de tous les organismes existants et de tous les travaux déjà effectués. Ces organismes, note-t-on au passage, sont actuellement très pauvres en moyens matériels, techniques et financiers. On souhaite, enfin, que les représentants des divers organismes présents au colloque alertent sans plus tarder les pouvoirs publics de leurs pays respectifs quant à la nécessité de soutenir le projet de réseau.

Pour ce qui concerne le futur, on envisage la création d'un organisme central qui coordonnerait l'action de ces différentes plaques tournantes. Cela se fera, dit-on, presque logiquement et comme allant

de soi dès que les réseaux bilatéraux et multilatéraux seront établis. On souhaiterait, en dernier lieu, en arriver à une relation par terminaux d'ordinateur.

Atelier n°3:

Comme dans les ateliers précédents, rapporte Mme de VILLERS-SIDANI, on a étudié d'abord la distinction entre terminologie et néologie, et on a distingué néologie technique et néologie de la langue commune. Pour ce qui est du réseau, tous les membres en ont admis l'importance et l'urgence. Les seules réserves qui ont été formulées ont trait à la diversité des apports des divers pays francophones. Certains étant surtout donneurs, d'autres à la fois donneurs et receveurs, on a parlé de la possibilité d'un impérialisme linguistique.

Relativement aux fonctions du réseau, et d'abord au dépistage, on souligne l'importance de faire l'inventaire des modules existants et à prévoir, tout en suggérant plusieurs agents dépisteurs possibles: organismes gouvernementaux, organismes professionnels, centres techniques, etc. L'organisme central pourrait être le CILF, et il serait ou non distinct d'un centre de traitement électronique de stockage des données. Il y aurait par ailleurs des modules de cueillette "primaire" (pour les créations) et "secondaire" (pour les emprunts).

On recommande, en vue de la coordination entre les divers organismes et modules, d'établir une fiche-type pour le recueil des données, par exemple, et de faire l'arborescence des divers domaines et secteurs intéressés. Au sujet de la normalisation, on souligne qu'il faudrait établir une coordination entre l'action du réseau et les directives des divers organismes nationaux. Et comme les modules exerceront à la fois les quatre fonctions de dépistage, recherche, traitement et diffusion, on suggère que les agents dépisteurs soient également des agents diffuseurs.

La dernière proposition de l'équipe rejoint celle des ateliers précédents. Il importerait, pour vendre l'idée de ce projet aux autorités gouvernementales concernées, de nommer un sous-comité provisoire chargé de définir un projet détaillé, d'en évaluer les diverses modalités, de le situer, etc. Ce comité pourrait être le CILF, quoique plusieurs membres de l'atelier lui préféreraient un groupe formé de représentants des divers pays intéressés.

Atelier n° 4:

Le rapporteur de cet atelier, M. JAAR, propose d'abord quelques définitions des termes qu'on a utilisés. On entend par module: "tout groupe

de travail possédant des objectifs bien définis, une méthode de travail et les moyens nécessaires". Le module central est un "module spécialisé dans l'échange de l'information (renseignements portant sur les éléments du réseau et sur les ressources de ces éléments, de ces modules généraux)". Enfin, on appelle réseau "l'ensemble des modules et du module central".

Le groupe considère que le réseau de néologie est à la fois nécessaire et possible. Déjà, en effet, il se fait des échanges bilatéraux entre individus; il faudrait qu'une structure vienne assurer la permanence de ces relations.

Une fois admise l'opportunité du réseau, on a parlé de ses modalités. Les modules, d'abord, doivent être autonomes et conserver leurs objectifs précis, qui répondent à des besoins particuliers; ils maintiendront des échanges entre eux, puis avec l'organisme central et renseigneront les usagers sur le plan local. Quant à l'organisme central, on lui confierait les tâches minimales suivantes:

a) l'inventaire permanent des modules, de leurs domaines, des travaux réalisés, etc.

b) l'information, c'est-à-dire, les renseignements fournis aux modules à la suite de leurs demandes.

Il est souhaitable que l'organisme central ne remplisse pas les fonctions d'un module ordinaire, qu'il ne joue pas les rôles de directeur ou de normalisateur. C'est à lui de transmettre les dossiers d'étude afin d'assurer une certaine démocratie dans la normalisation. L'atelier estime préférable que le module central soit greffé sur le CILF, tout en conservant, toutefois, son autonomie en ce qui a trait au budget et au personnel. Si le choix du CILF était confirmé, on jugerait nécessaire, considérant sa vocation internationale, de bien définir son domaine d'action et sa mission. On aimerait, de plus, que pour lever l'ambiguïté Francophonie/France, le partenaire le plus important du CILF, soit la France, se dote d'un organisme de traitement des problèmes de néologie qui lui sont propres.

On suggère donc l'établissement d'un modèle de module central (définition des tâches et des moyens), modèle qui pourrait être soumis aux éventuels membres du réseau, lors d'une autre réunion internationale.

Atelier n° 5:

Mme REY, secrétaire de cet atelier, rapporte que tous les membres sont favorables à la création d'un réseau de néologie, lequel aurait une fonction de coordination et de stimulation. Il serait souhaitable que, bien que s'appuyant sur des organismes existants, ce

réseau en soit indépendant et possède un statut juridique autonome. La nécessité du réseau est moins ressenti, toutefois, du côté français que du côté québécois, où une volonté politique et une attente populaire incitent à passer rapidement à l'action. Il y a eu des réserves précises; on a émis des doutes sur les objectifs réels du réseau. La création de ce réseau, notamment, implique-t-elle l'acceptation de la notion linguistique de francophonie ou celle de la politique de francophonie? En France et dans les pays francophones autres que le Québec, les relations entre le gouvernement et les entreprises ne permettent pas ce genre de collaboration terminologique. On s'est demandé ensuite si le réseau avait l'intention de vendre son travail aux entreprises privées ou de le leur fournir gratuitement (ce à quoi on s'objecte). Autres questions: est-ce que la conjoncture politique actuelle qui permet cette collaboration franco-québécoise est durable? et peut-on espérer que les autres pays de la francophonie obtiendront les mêmes avantages que le Québec qui, pour des raisons politiques, jouit des moyens financiers nécessaires?

Le réseau aura une fonction de coordination. On doit donc y trouver des vues d'ensemble, des règles communes, et un personnel spécialisé. Il devrait être composé de modules sectoriels, chaque module représentant un secteur, c'est-à-dire un domaine de la connaissance, et éventuellement de modules intersectoriels. Chaque module sectoriel réunirait les quatre fonctions de dépistage, recherche, traitement et diffusion. Chacune de ces fonctions pouvant être plus ou moins développée selon les besoins. Certains ont proposé que le module sectoriel soit en même temps inter-régional et international. On reconnaît, toutefois, les difficultés pratiques que poserait l'établissement de tels modules. On s'entend, en tout cas, pour souhaiter la création d'un module spécial de recherche, recherche qui se ferait à trois niveaux: 1° la recherche fondamentale qui traiterait des problèmes généraux; 2° la recherche appliquée qui s'occuperait de l'élaboration des modèles; 3° la recherche de développement qui serait, en somme, la réalisation sur le terrain, les deux premiers types de recherche étant typiquement universitaires, mais non le troisième.

On a évoqué aussi le problème des relations des chercheurs entre eux (centres universitaires et autres) et avec le réseau. Les chercheurs pourraient fournir au réseau des modèles théoriques et du personnel qu'ils auraient formé. On propose à ce sujet que les universités s'occupent de la formation de terminologues, ce qui ne se fait pas, à l'heure actuelle, en France. Le réseau, par contre, offrirait aux chercheurs un corpus, des services techniques et des moyens financiers.

Le personnel des modules, sauf pour ce qui concerne la fonction dépistage, devrait être ramené au minimum, avec des emplois permanents, afin de ne pas disperser les efforts de la recherche et des

travaux. Quant à la mise en marche du réseau, on suggère d'entreprendre les travaux immédiatement et de faire fonctionner le réseau graduellement, en progressant par domaines, selon l'urgence des besoins.

Complément à l'atelier n° 2:

Avant que ne débute la discussion proprement dite, M. Jean-Denis GENDRON tient à compléter le rapport de l'atelier dont il faisait partie. Selon lui, en effet, on n'a pas mis suffisamment en relief le cheminement des travaux. Les relations bilatérales entre différents organismes existent peut-être déjà, souligne-t-il; ce qui manque ce sont des renseignements précis et complets quant aux sources d'information de chacun. Chaque organisme régional devrait donc en faire la liste, tout en restant toutefois bien autonome, étant donné que des besoins terminologiques différents entraînent une action différente. A supposer que le Québec ait besoin de faire un vocabulaire de l'environnement, le réseau devrait d'abord pouvoir lui fournir les termes, la nomenclature déjà établie dans la francophonie. Comparant cette liste avec celle qu'il a lui-même dressée, le Québec pourrait constater s'il y a concordance ou encore s'il existe plusieurs termes pour désigner le même concept. Si les divergences sont nombreuses, il faudrait évidemment tenter un effort de normalisation inter-francophonique. Il s'agirait donc avant tout, en somme, de créer un réseau pratique, pragmatique. C'est probablement rêver toutefois que de croire qu'on pourra uniformiser tout le vocabulaire: on doit y tendre, de façon pragmatique, mais on doit avant tout informer, tout en laissant à chaque région son autonomie.

Complément à l'atelier n° 3:

Selon un texte remis par M. POISSON, le rapport de l'atelier dont il faisait partie pourrait être complété par les quelques éléments suivants: A la question "faut-il établir un réseau de néologie?", on a répondu "oui" et "le plus tôt possible", comme l'a signalé le rapport. Au niveau de la conception du réseau, il serait bon, une fois réalisé l'inventaire des modules existants, qu'un organisme central, le CILF, par exemple, prenne contact avec des organismes ayant des activités terminologiques suivies, pour voir dans quelle mesure ils peuvent ou veulent coopérer.

Comment et quand entreprendre, enfin, la mise en place du réseau? La première urgence serait de soumettre un projet détaillé aux gouvernements respectifs en vue d'un financement éventuel. Pour ce faire, il faudrait créer un comité composé de représentants des pays en cause. Pour ce qui est du fonctionnement ultérieur, on pourrait penser à des modules sectoriels, à la fois dépisteurs, (donc, émetteurs) et utilisateurs (donc, récepteurs). Les personnes responsables dans chaque module enverraient leurs fiches à un organisme central (à établir), soit

en demandant une équivalence française, soit en en fournissant une. Cet organisme serait d'abord une banque de données, mais pourrait aussi convoquer des experts sur des sujets bien précis pour mettre au point des termes pour lesquels, soit aucune équivalence n'a été proposée, soit l'équivalence française est jugée inadéquate ou fausse.

M. CORBEIL présente alors une liste-synthèse des points qui lui ont paru communs à tous les ateliers. La plupart d'entre eux sont d'accord, dit-il, sur le fait que le réseau de néologie devrait être, au fond, une sorte de réseau de terminologie scientifique et technique, dont l'un des sous-produits serait la néologie. Plusieurs équipes ont ensuite proposé, comme solution immédiate, la formation d'un comité provisoire de définition de ce réseau, qui serait chargé de préciser le projet lui-même, d'en amorcer les statuts, la définition des tâches, etc.

Trois buts semblent avoir retenu l'attention. On est d'accord unanimement sur le rôle d'information que doit jouer le réseau, mais on ne semble pas tout à fait s'entendre sur le sémantisme du mot "coordonner", et donc sur les modalités de la fonction de coordination. Les uns y voient tout simplement une opération technique qui consiste à mettre en commun des travaux pour les diffuser plus largement et d'autres voient déjà apparaître l'ombre de la centralisation, "coordonner", signifiant pour eux "diriger". Cette hésitation sur la notion même de coordination se manifeste, d'ailleurs, dans le choix des expressions "plaque tournante", "organisme central de gestion"... Notons qu'on est revenu plusieurs fois, d'ailleurs, sur l'importance de l'autonomie que devraient conserver les modules au sein du réseau.

Le troisième objectif a trait à la normalisation. Il y a là un problème, puisqu'il s'agit d'un concept difficile, et que l'état de documentation de chacun est différent. Ce concept de normalisation linguistique devrait donc être étudié sérieusement avant la mise en place d'un réseau, puisque les conceptions ne sont pas identiques et unanimes quant à la nécessité de la normalisation et quant à la façon de l'opérer.

Presque toutes les équipes reviennent sur la nécessité d'un inventaire des organismes ou modules existants et sur l'importance pour les chercheurs de se rencontrer et d'échanger leurs travaux.

Une dernière observation, qui semble se dégager des rapports, concerne le statut du CILF. D'une part, on s'interroge sur le partage des tâches entre le CILF et les modules français. D'autre part, on distingue deux rôles ou deux aspects du CILF. Il y a le CILF, comité international de la langue française, ayant un statut, un conseil d'administration, une assemblée générale, des objectifs, des travaux, etc... Et en même temps, on aurait le CILF, plaque tournante du réseau. Ce

deuxième rôle du CILF provoquerait la constitution d'un nouveau conseil d'administration et d'une nouvelle assemblée générale complètement différents. Il y aurait donc deux séries de personnes différentes, qui pourraient apparaître dans l'une ou l'autre assemblée, ou dans les deux.

Ces mises au point étant faites, le PRÉSIDENT déclare la discussion ouverte.

B) Discussion

Mlle BÉLANGER exprime à la fois sa surprise et sa déception. Elle croyait que tous les participants étant comme elle convaincus à l'avance de la nécessité d'un réseau, on ne s'attarderait guère sur cette notion et qu'on dégagerait davantage les modalités pratiques du réseau, chacun essayant de préciser le rôle qu'il entendait y jouer, qui ferait le dépistage et qui le traiterait.

Mme KERPAN appuie Mlle BÉLANGER. Deux tendances, dit-elle, se sont manifestées pendant le colloque, l'une se situant dans la théorie et l'autre dans la pratique. Selon les praticiens, les traducteurs, entre autres, on devrait songer à constituer d'abord des mini-réseaux dans le secteur de l'activité professionnelle. Si l'on considère, par exemple, le domaine de l'électricité, il appartiendrait à une entreprise et à tous les autres groupes concernés par l'électricité de mettre sur pied un mini-réseau, c'est-à-dire d'échanger le fruit de leurs travaux terminologiques, au Québec d'abord et ensuite avec la France, la Belgique etc., de façon à établir finalement un réseau international dans des domaines particuliers. Une fois la recherche terminée, d'autre part, on la verserait à un tronc central qui serait une banque de traitement des données. Cette façon de procéder favoriserait probablement l'uniformisation des termes ou tout au moins la traduction et l'emploi d'expressions techniques pertinentes.

M. CORBEIL intervient pour souligner essentiellement l'écart qui existe entre le Québec et l'Europe francophone, au niveau de la prise de conscience. Des raisons bien particulières font, en effet, qu'au Québec, on est déjà prêt à mettre le réseau en marche, alors que, du côté européen,on envisage peut-être la question pour la première fois. Il y a divergence, non pas entre les opinions, les besoins ou les intentions, mais entre la chronologie de chaque côté tant sur le plan psychologique que sur le plan administratif. Ce contraste entre québécois, canadiens, et francophones des autres pays est manifeste et constant à chaque colloque international. On pourrait, en définitive, considérer que le réseau a pour rôle de mettre les gens en relation, en indiquant aux intéressés ceux qui travaillent dans le même domaine qu'eux, quitte à laisser ensuite à chaque module sa parfaite autonomie.

Reprenant les propos des trois premiers intervenants, M. CELLARD rappelle que tous les ateliers ont signalé comme premier constituant du futur réseau les modules déjà existants. Ce qui manque, c'est un organisme de connexion ou d'interconnexion, (pour éviter le terme de coordination qui n'a pas plu). Un troisième élément du réseau, enfin, ce sont les relations établies entre les modules existants, entre eux, bilatéralement, et entre chacun d'eux et le module central. Dans la plupart des cas, l'organisme central devrait simplement être informé qu'une relation bilatérale existe et suggérer à son tour, au besoin, une autre relation du même ordre. Dans cette optique, le noyau central pourrait démarrer sans tarder et de façon réduite en enregistrant simplement l'existence des modules et de leurs relations.

M. VITALE, pour sa part, est d'avis qu'un organisme central devrait aller beaucoup plus loin. Son rôle ne consiste pas seulement à mettre un organisme en contact avec d'autres organismes semblables ailleurs, mais également avec des équipes universitaires, en suggérant, par exemple, à telle université de créer tel module oeuvrant dans un domaine particulier. A ce moment, les chercheurs universitaires deviennent le trait d'union entre l'organisme central et le praticien. M. BACHRACH appuie M. VITALE en soulignant que ce serait l'occasion pour le chercheur universitaire de sortir un peu de sa tour d'ivoire et de voir où sont vraiment les problèmes pratiques.

M. GOETSCHALCKX fait remarquer qu'il y a deux types de problèmes dans le domaine de la néologie. D'une part, ceux qui concernent proprement le domaine de la recherche entreprise, et d'autre part, les problèmes qui appartiennent à un domaine marginal. Dans les deux cas, mais surtout dans le second, on pourrait signaler au centre collecteur l'existence du terme étranger (s'il s'agit d'un cas de traduction) avec la solution qu'on suggère en français, en demandant à ce centre de référer le cas à un spécialiste en la matière pour connaître son avis et corriger, au besoin, la solution d'abord proposée. Ce sera l'intérêt du réseau: en répartissant les efforts, on diminue l'énergie investie par chacun et on profite des connaissances et de l'expérience des autres.

M. LAROSE avoue à ce moment qu'il est assez mal à l'aise devant la tournure que prend la discussion. On discute, à propos de néologie, dit-il, de deux choses en même temps: du contenu, c'est-à-dire du travail néologique en lui-même, et de ce qu'on pourrait appeler le contenant, c'est-à-dire des liens organiques à établir entre les groupes qui s'occupent de travail néologique. C'est à ce dernier point qu'il aimerait voir se limiter la discussion: comment établir ces liens organiques, afin de savoir ce qui se fait et comment ça se fait. Tout en appuyant les propos précédents, M. RONDEAU tient à souligner la distinction fondamentale qui existe, selon lui, entre terminologie et néologie, lorsqu'on se situe au niveau de la diffusion ou de la transmission. La terminologie se transmet sous forme de plaquettes, de lexiques, de glossaires et les échanges sont relativement faciles. La néologie a besoin

d'une autre forme de circulation, celle-ci devant être avant tout très rapide. On devrait donc songer à un organisme très simple qui permettrait la transmission des néologismes sans délai, au moment où ils se créent.

M. COTTEZ, appuyé ensuite par M. PÉTIAU, se demande si l'on n'est pas en train de réduire les objectifs du réseau à des études de terminologie spécialisée. Dans son atelier, il a semblé capital, au contraire, que néologie générale et néologie spéciale restent associées, dans la mesure où les modes de formation qui apparaissent en néologie générale, appartiennent à un système de langage et se retrouvent évidemment dans la néologie scientifique et technique.

Revenant sur un des point du rapport de l'atelier N° 1, M. AUGER se demande si les pays francophones sont vraiment prêts à envisager l'idée d'une banque centrale de terminologie. M. FORTIN répond par la négative et précise que, selon lui, il serait prématuré de parler de banque centrale tant qu'on n'aura pas défini l'activité exacte des modules. Ceux-ci devraient avoir pour leur travail des principes de base très nets et un personnel bien formé, sinon ils s'exposent à faire de la terminologie sauvage. On devrait également préciser davantage le type de relations à établir entre les modules et le monde universitaire. Mme KERPAN intervient pour exprimer l'avis qu'il n'y a pas de problèmes pour ce qui concerne la recherche terminologique, chacun fonctionnant déjà suivant une méthodologie. L'Office de la langue française a déjà préparé un guide de terminologie et, dans l'entreprise, on aborde la tâche d'une façon de plus en plus scientifique. La normalisation se fait dans un cercle de spécialistes comprenant des traducteurs et des spécialistes du domaine. M. FORTIN fait remarquer que les principes proposés par l'Office ne seront pas forcément acceptés au départ. Il aimerait connaître, sur ce point, l'avis des participants français. M. CELLARD est d'avis que, loin de vouloir centraliser les données dans un seul pays, la France, par exemple, les différents pays de l'aire francophone vont tendre plutôt, au cours des années qui viennent, à revendiquer, comme un élément fondamental et non aliénable de leur souveraineté, la possession et le maniement des données terminologiques par ordinateur. M. GENDRON revient à un aspect plus simple du problème en soulignant, encore une fois, que c'est le réseau d'informations bilatérales, dont le coût serait peu élevé, qu'il importe actuellement de mettre sur pied. Le stockage central des données entraînerait, en effet, des frais que l'on n'est pas en mesure d'assumer pour le moment.

La pratique qu'a M. PÉTIAU de la terminologie scientifique l'a amené à constater que toute invention nouvelle, au niveau des techniques ou de l'appareillage, amène une prolifération de néologismes pour désigner une même notion, chaque laboratoire et chaque utilisateur créant le sien. Il serait donc excellent que soit constitué un groupe qui aurait une certaine autorité morale pour effectuer un choix parmi ces nouveaux termes en en privilégiant un seul. M. CORBEIL fait remarquer que l'on

se retrouve devant un problème de synonymie et que, pour le prévenir, il faudrait pouvoir intervenir assez rapidement pour éviter que tous ces mots nouveaux, créés en même temps pour désigner la même notion, ne prolifèrent et s'implantent. Toutefois le procédé de normalisation que suggérait M. PÉTIAU lui paraît difficile à appliquer dans le cas des sciences humaines et impossible pour la langue commune. Il ne s'étonne donc pas, en conséquence, que, dans certains ateliers, on ait senti le besoin de réduire la néologie à la partie qui se contrôle le mieux, c'est-à-dire celle du vocabulaire scientifique et technique. Il y a des obstacles réels certainement prévisibles et beaucoup plus difficiles, du côté de la langue commune ou de certains aspects des sciences de l'homme.

L'intervention qui suit, due à M. IMBS, comporte une série de propositions précises et concrètes. Les rapports d'atelier que nous avons entendus, dit-il en substance, contiennent des éléments suffisants pour élaborer une stratégie d'action sommaire. Il semble que tous soient d'accord pour approuver le projet de réseau et admettre son urgence. Nous sommes donc prêts à en recommander la création à toutes les instances qui ont pouvoir de décision. On ne peut le faire, cependant, sans soumettre un projet quelque peu élaboré. Or, un projet de ce genre ne peut être l'oeuvre d'une assemblée générale. Nous en revenons donc à la suggestion bien précise qui a été faite: celle de la création d'un comité provisoire.

Voyons donc quelle serait la composition de ce comité. Plusieurs idées ont été émises. On semble souhaiter, de façon générale, que ce comité regroupe à la fois des membres représentant les pouvoirs de décision, les principaux organismes s'occupant de terminologie, qu'il y ait des universitaires spécialisés ou non, connaissant en tout cas les problèmes relatifs à la terminologie et à la néologie, et également des représentants des usagers de la terminologie (les traducteurs, entre autres). Cette énumération ne prétend pas être exhaustive, mais comporte des éléments essentiels. Pour ce qui est du travail terminologique à accomplir, on peut tenter d'en donner une définition typologique fondamentale, quoique sommaire. Il existe ce qu'on pourrait appeler une terminologie primaire. C'est celle qui consiste à chercher un nom pour une notion, objet ou procédure, qui n'en a pas encore. L'autre activité terminologique, nommons-la secondaire, part, elle, de mots existants et provenant de deux sources possibles. Ces mots viennent soit de l'étranger, en même temps que la notion ou le produit, ou encore de la région ou du secteur dans lequel ou pour lequel on travaille. On peut considérer, de plus, que cette activité néologique se déroule dans trois grands domaines: il y a d'abord celui de la langue commune, puis celui de la production scientifique et technique; et entre les deux, celui du vocabulaire technique qui serait utilisé dans la vie courante. Relativement à l'implantation du comité provisoire, il y aurait lieu également de déterminer la durée du mandat, qui devrait être plutôt brève, étant donné l'urgence du réseau, et il faudrait déterminer selon les deux principales hypothèses avancées, qui du CILF ou de l'OLF serait chargé de mettre sur pied ce comité. Le premier organisme a été

mentionné à plusieurs reprises, et le second, qui a eu l'initiative du projet de réseau, dispose d'une logistique étoffée et de moyens d'action très puissants.

La tâche de ce comité serait, en première partie, de formuler un projet définitif. En plus d'un exposé théorique (théorie orientée, bien sûr, vers l'action), ce projet devrait comporter une définition des finalités et un projet de statut. Ce projet de statut, comme on le sait, exige forcément qu'on définisse les objectifs, les procédures, les modes de financement, etc. En seconde partie, on établirait des modèles, un échantillonnage d'actions possibles, en se basant sur ce qui s'est déjà fait. Et il faudrait indiquer quel est le mode de fonctionnement de chaque type d'action. Certaines actions sont de type individuel ou sectoriel: mines, sidérurgie, sciences humaines même, comme la pédagogie. D'autres concernent la langue commune et d'autres enfin cette zone intermédiaire entre cette dernière et la langue technique et scientifique.

Dernier point, enfin. Ce projet, avant d'être présenté aux instances de décision, pourrait éventuellement être soumis aux observations des membres du présent colloque. Il est possible, en effet, que pour des raisons de contrainte temporelle, certaines idées intéressantes n'aient pu se manifester au cours des discussions.

M. GUILBERT s'étonne, pour sa part, qu'il subsiste encore une certaine ambiguïté, une certaine confusion relativement au rapport terminologie-néologie. Il importe beaucoup pour des universitaires que cette distinction soit bien nette, car elle détermine, dans une certaine mesure, la forme de collaboration qu'il faudra apporter au futur organisme.

Il est évident que la création de caractère terminologique doit être liée à une recherche d'ensemble sur le processus de création du langage, mais les interventions, qui sont une sorte de régulation de la création, ne peuvent se faire effectivement et efficacement que dans le domaine scientifique et technique. A un autre point de vue, M. GUILBERT souligne que l'objection fondamentale qu'on peut faire à un réseau de coordination, c'est qu'on tend à coordonner, et c'est un obstacle dont il faut prendre conscience, des besoins ou des objets de nature différente. Au Québec, par exemple, c'est une situation bien spécifique, la menace qui pèse sur la communauté linguistique, qui entraîne une politique linguistique bien déterminée. Il est naturel ici que le Gouvernement intervienne et prenne à sa charge la responsabilité, l'organisation et les frais qu'entraîne cette politique. De l'autre côté de l'océan, on ne trouve qu'un organisme ambigu qui dispose de ressources limitées, provenant de subventions gouvernementales d'un caractère général. Quant aux entreprises qui ont leurs propres services terminologiques, elles ne tiennent pas du tout à ce qu'il y ait un contrôle sur le fonctionnement des dits services. Si, par conséquent, on parlait

de coordination, on verrait se poser le problème suivant: dans quelle mesure les entreprises qui ont financé la création d'un objet linguistique le fourniraient-elles gratuitement? Il ne faut donc pas manquer de prévoir des problèmes très concrets sur le plan du financement du réseau. M. CORBEIL tient à préciser, là-dessus, que le Gouvernement du Québec ne donne pas gratuitement aux entreprises l'ensemble de la terminologie technique dont elles ont besoin. Deux types d'organismes de terminologie coexistent, en effet, sur le territoire du Québec. Les premiers appartiennent aux entreprises, et, en général, leurs travaux sont centrés sur les activités propres à leur orientation et à leur vocation spécifique. Les autres organismes sont des groupes gouvernementaux, dont l'OLF, en voie de devenir la Régie de la langue française, est le plus important. Après une période de tâtonnement, on s'oriente de plus en plus vers un partage des tâches qui voudrait que les entreprises se chargent de la terminologie spécifique à leur activité professionnelle et que le Gouvernement prenne en charge ce qu'on appelle la terminologie commune, c'est-à-dire l'ensemble des termes qui, n'étant pas spécifiques à une entreprise en particulier, servent à peu près chacune d'entre elles; telles sont, par exemple, la terminologie de la machine-outil et celle de l'électricité d'entretien. C'est le Gouvernement également qui est en voie de prendre en charge une banque de terminologie qui suppose un contrat d'échange entre les deux types d'organismes, puisqu'elle est conçue à la fois comme un réservoir de terminologie disponible et aussi comme un lieu de déversement de l'activité des entreprises. Ajoutons que, comme conséquence de la loi 22, les groupes terminologiques des entreprises sont appelés à augmenter considérablement et qu'ils continueront à s'autofinancer.

M. RONDEAU, tout en affirmant qu'il est en faveur de l'établissement d'un comité comme celui qu'a décrit M. IMBS, insiste sur le fait que, selon lui, la mise sur pied de ce comité n'est qu'une seconde étape. Ce qui est prioritaire, c'est d'inventorier et de diffuser ce qui se fait à l'heure actuelle dans le domaine de la terminologie. Et il suggère que, du côté canadien, trois plaques tournantes déjà existantes: Québec, entreprises et Ottawa, soient chargées de dresser et distribuer cet inventaire le plus tôt possible. Sur une question de M. CORBEIL, M. RONDEAU précise qu'il pense à un inventaire à la fois des travaux et des modules de terminologie. M. CELLARD riposte à ce moment qu'il voit mal le Québec financer l'inventaire des travaux et des organismes de terminologie qui existent en France. M. CORBEIL intervient à nouveau pour signaler que l'inventaire en question est passablement avancé en ce qui concerne le Québec; on a une vision assez complète des groupes terminologiques qui existent sur le territoire. L'Office est déjà entré en contact avec la plupart d'entre eux en vue d'une éventuelle collaboration. Au niveau de l'inventaire des travaux toutefois, on s'est heurté au problème que présentent les bibliothèques constituées. Là se pose un problème de remanipulation énorme des volumes pour savoir si, oui ou non, dans tel cas, il s'agit d'un dictionnaire ou d'un lexique, s'il y a un

appendice terminologique, etc. L'Office tente donc de négocier un accord avec la Centrale des bibliothèques, de manière à ce qu'ils ajoutent à leurs fiches bibliographiques, une fois standardisées, une petite case relative à la terminologie. De cette façon, on pourrait, au moment où l'on fait la codification normale des livres en bibliothèque, fournir à l'inventaire des travaux de terminologie tous les renseignements nécessaires et on constituerait ainsi, en quelque sorte, un inventaire permanent des travaux de terminologie. L'inventaire et des modules et des travaux est donc pratiquement fait au Québec et il s'est effectué assez facilement, avec un personnel réduit et des "outils" qu'on a inventés et perfectionnés au fur et à mesure. M. CORBEIL tient néanmoins à souligner de nouveau que l'inventaire des travaux de terminologie ne va pas sans difficultés. Il n'y a pas, par exemple, de liste complète des centres documentaires existant en Europe et il est parfois difficile de les repérer. Il faut, à chaque fois qu'on aborde un domaine nouveau, reprendre à la base tout un réseau de relations. Comme M. POISSON objecte que cette liste de Centres documentaires peut s'obtenir facilement, M. FORTIN rappelle que le CILF s'était engagé, au cours du colloque de 1972, à faire cet inventaire, mais que les résultats se font encore attendre. Il y a au moins deux organismes en France, précise M. POISSON, qui ont un inventaire disponible: l'un, au niveau national, est l'ANRT (Association Nationale de la Recherche Technique) et l'autre de niveau international est l'UATI (Union des Associations Techniques Internationales). Ces deux organismes ont un inventaire complet des travaux terminologiques de leurs associations. M. IMBS suggère, quant à lui, que l'on s'adresse, entre autres, aux organismes reliés au CNRS Là-dessus M. FORTIN précise que le contact est déjà établi.

Revenant sur l'intervention de MM. GENDRON et RONDEAU, Mme VILLA demande à ce dernier si, dans son esprit, le Québec devrait faire l'inventaire dont il a parlé aussi bien en France qu'au Canada. Et elle poursuit en suggérant que cette liste des ressources disponibles se fasse respectivement de chaque côté de l'Atlantique pour ensuite être échangée, ce qui serait déjà un grand pas. A la demande de M. CLAS, M. FELBER apporte quelques informations relatives aux travaux que soutient l'UNESCO, en matière de terminologie. L'INFOTERM, dit-il, a préparé une bibliographie des vocabulaires normalisés qui comporte environ huit mille normes terminologiques et qui devrait paraître l'an prochain. Un autre projet est en cours: celui d'un inventaire de tous les comités techniques. Ces travaux servent à la préparation d'une conférence organisée par l'INFOTERM, avec l'assistance de l'UNESCO, et qui aura lieu à Vienne, du 9 au 11 avril 1975, sous le titre "Corporations internationales en terminologie".

Le PRESIDENT lève la séance à 16 h 30 et donne rendez-vous à tous pour une dernière période de questions et recommandations qui aura lieu à 17 h.

III. SÉANCE DE CLÔTURE

Le PRÉSIDENT ouvre la séance à 17 h 30, en proposant aux participants, puisqu'on en est à la dernière période de discussion, de reprendre la proposition relative à la mise sur pied d'un comité provisoire. Si l'on prend pour acquis que l'énumération typologique de la terminologie et de la néologie est un des aspects théoriques de la définition du projet, il s'agirait que l'assemblée s'entende maintenant sur la composition du comité provisoire, sur le lieu d'implantation, la durée du mandat, la tâche à accomplir et peut-être aussi sur une procédure de consultation des organismes représentés au colloque, lorsque le projet sera quelque peu élaboré.

M. RICHARD, parlant au nom des organismes de normalisation dans le domaine technique, souhaite que l'on n'oublie pas l'existence de réseaux déjà constitués et fédérés, sur le plan mondial, au sein de l'ISO. M. CORBEIL appuie cette intervention, en soulignant qu'il appartiendrait justement au comité provisoire de repérer chacune de ces associations nationales ou internationales. M. LAROSE propose d'utiliser l'expression "groupe de travail" plutôt que comité. Il lui semble, de plus, d'après les discussions, que tout le monde n'est pas d'accord sur l'établissement d'un réseau très structuré. Ne vaudrait-il pas mieux alors parler plutôt des moyens d'établir ce groupe de travail sur des bases efficaces, en tenant compte des aspects recherche et organisation des réseaux?

M. CHOLETTE intervient pour signaler qu'il serait bien difficile à la fin d'un colloque, en assemblée plénière, d'élaborer une proposition très bien structurée, un texte concret. Celle-ci engagerait d'ailleurs le groupe de travail, par la suite, à respecter scrupuleusement tout ce qui aurait été écrit. On ne peut engager ainsi l'avenir de façon irrémédiable, d'autant plus que la mise sur pied du comité provisoire exigera que l'on pose de nombreux gestes dont certains ne peuvent l'être sans consultation avec des autorités supérieures. M. CHOLETTE suggère donc qu'on laisse à l'Office, qui s'est chargé d'organiser le colloque, le soin d'étudier ultérieurement les propositions et suggestions qui auront été faites et de leur donner suite, particulièrement pour ce qui concerne la mise sur pied du comité provisoire. M. CORBEIL appuie ces deux dernières interventions: on ne doit pas maintenant engager l'avenir de façon définitive; il s'agit tout au plus de former un groupe de travail qui poursuive les réflexions de l'assemblée, avec le mandat que celle-ci lui conférera et qui soumette à la consultation des participants, dans un délai fixé, le rapport de ses travaux. M. BOULAY, pour sa part, trouve qu'il y a disproportion entre cet aboutissement du colloque, qui est presque un constat d'échec, et l'affirmation de tous les ateliers, à savoir que l'établissement du réseau est éminemment souhaitable. M. CHOLETTE fait alors remarquer que puisque l'Office

a organisé le colloque sur un tel sujet, son intérêt demeure et qu'il entend bien donner suite au projet. Il ne s'agit pas d'être pessimistes, mais simplement de réaliser que l'Office est en voie de devenir la Régie et qu'on ne peut engager à l'avance ses futurs membres. Le même problème se pose d'ailleurs pour les représentants du gouvernement fédéral et pour les participants des autres pays.

M. VITALE prend la parole pour souligner l'importance du facteur "sensibilisation". Il faut, en effet, non seulement s'assurer la collaboration des linguistes, des chercheurs, qui eux sont déjà sensibilisés, mais faire en sorte que l'élaboration des projets par le groupe de travail aille de pair avec une sensibilisation des Gouvernements, de façon à assurer à l'avance un appui au projet définitif lors de sa soumission. Sinon le travail risque de rester au niveau des voeux pieux, pour reprendre l'expression de M. BOULAY. M. LAROSE propose alors que, pour sensibiliser plus efficacement les organismes gouvernementaux et les chercheurs, on établisse deux groupes de travail, un de chaque côté de l'Atlantique, qui travaillent en parallèle au départ et échangent ensuite le résultat de leurs recherches. M. GENDRON appuie cette proposition de même que M. CORBEIL qui y ajoute certains commentaires. L'établissement d'un comité unique posant, entre autres, des problèmes de déplacement et donc de coût, il serait en effet souhaitable que se constituent deux comités: l'un ici et l'autre, par exemple, à Paris, et qu'une séance de travail conjointe ait lieu, en mai ou en juin 1975, au moment de la réunion du Conseil international de la langue française. Cette proposition semble agréer aux participants et l'on discute immédiatement de la composition éventuelle de ces groupes de travail. M. HANSE faisant remarquer qu'on ne peut sur-le-champ constituer le sous-groupe européen, M. CORBEIL suggère que l'on désigne au moins un responsable de l'organisation du comité européen. M. GUILBERT pour sa part fait remarquer que la composition des deux sous-groupes sera forcément différente, puisque de ce côté-ci de l'Atlantique, il faut tenir compte de deux gouvernements différents. M. CORBEIL répond que la composition du sous-comité lui paraît relativement simple: il y a l'OLF, le gouvernement fédéral, l'entreprise et l'université, et il spécifie, à l'endroit de M. IMBS qui rappelle l'importance du personnel d'exécution, des traducteurs, que ces derniers se retrouvent au sein des groupes qui travaillent en entreprise. Reprenant une suggestion que viennent de formuler MM. CHOLETTE et CORBEIL, M. GENDRON propose que du côté européen, ce soit le CILF qui se charge de constituer le sous-groupe de travail. Le PRÉSIDENT d'assemblée demande alors aux participants de se prononcer sur la proposition suivante: que l'OLF prenne l'initiative des travaux du côté canadien, que le CILF soit responsable pour le côté européen et que les deux groupes constitués se retrouvent en mai. M. GENDRON reformule la proposition pour ce qui concerne le côté européen et il est appuyé par M. BOULAY. L'assemblée ayant apparemment acquiescé, M. RONDEAU reprend la proposition relative au côté canadien à savoir que le

sous-comité regroupe Québec, Ottawa, l'entreprise et l'université. M. CHOLETTE fait remarquer qu'il n'y a pas lieu, toutefois, d'aller jusqu'à désigner immédiatement telle ou telle université, et il est appuyé par M. IMBS qui ajoute que personne dans l'assemblée n'est d'ailleurs accrédité pour désigner officiellement tel ou tel organisme.

On discute ensuite quelques moments quant à la durée du mandat de ces deux groupes de travail. Les mois de mai ou juin paraissant à M. CHOLETTE être la limite extrême, M. HANSE promet d'étudier la possibilité de fixer la réunion du CILF en avril.

M. CELLARD souligne à ce moment que la procédure qui vient d'être dégagée semble exclure totalement la France du groupe de travail, ce qui lui semble un abandon de souveraineté discutable. M. HANSE répond là-dessus qu'il a effectivement considéré mentalement cet aspect de la question. Le Haut Comité de la langue française serait, de toute évidence, mieux qualifié que le CILF pour s'adresser au Gouvernement français. D'autre part, il est possible que l'Assemblée ait songé, en proposant le CILF, à donner une espèce de pendant à l'OLF. Le Haut Comité serait de toutes façons le premier organisme consulté par le CILF. On pourrait, si on veut, confier le mandat au CILF en spécifiant "en collaboration avec le Haut Comité". M. FANTAPIÉ remercie M. HANSE de l'égard qu'il manifeste pour le Haut Comité, mais il souligne que le CILF est le seul organisme international qui couvre l'ensemble des pays de langue française et qu'à ce titre il est mieux désigné que le Haut Comité pour constituer le groupe de travail, du côté européen. Il assure toutefois le CILF de l'entière collaboration de l'organisme qu'il représente, pour ce qui est de la mise au point d'un projet de programme et son application.

M. CORBEIL rappelle qu'il faudrait également préciser la tâche du comité provisoire, et il reformule la proposition en trois points de M. IMBS. Le document devrait comporter:

1° une introduction théorique pour bien définir le cadre du projet,

2° les aspects organisationnels habituels: statuts, objectifs, qualité des membres, mode de financement, etc.,

3° des modèles d'action, c'est-à-dire la description très concrète de certains types d'action, basée sur des réalisations existantes.

M. RONDEAU objecte que cette énumération précise de tâches risque de limiter le travail des comités, et il propose que la proposition

de l'assemblée suggère simplement aux groupes de travail de s'inspirer, pour la définition des tâches, des remarques et suggestions du colloque. M. CORBEIL acquiesce, tout en soulignant que cette énumération des tâches n'était pas dans son esprit limitative, mais qu'elle constitue une sorte de rappel destiné à délimiter le concept du mandat confié au comité provisoire. Ceci dit, il souligne que les Actes du Colloque seront mis très bientôt à la disposition des groupes de travail et que l'on peut très bien compléter la formulation de la proposition en disant simplement que le comité aura pour tâche de poursuivre les réflexions et les travaux du colloque. Comme M. IMBS émet la crainte que l'on hésite trop en ce moment à se compromettre et à s'engager fermement, M. CHOLETTE répond que les travaux déjà accomplis témoignent d'une volonté d'engagement plus valable que les grandes déclarations. M. HANSE, pour sa part, suggère que l'on insère dans la proposition les mots suivants: "approuvant le projet de création d'un réseau de néologie". Et il précise que le voeu émis dans son atelier allait plus loin que ce qui vient d'être dit. On confiait au comité non seulement le soin de reprendre le projet de réseau, de faire un organigramme, etc., mais en même temps de commencer la cueillette des renseignements. Plusieurs mois séparent le colloque de la réunion conjointe prévue pour mai et il ne faudrait pas perdre ce temps précieux. La première démarche à effectuer (par l'OLF, peut-être) consisterait à faire appel, sur-le-champ, à tous les membres de l'assemblée qui représentent un organisme quelconque, afin de dresser déjà la liste de ces organismes et de ceux avec qui ils sont en relation. Cette collaboration permettrait de constituer un premier fichier qui assurerait un démarrage rapide, une fois les autorisations gouvernementales acquises. M. IMBS fait alors remarquer qu'il est difficile de confier une mission à un organisme qui n'existe pas juridiquement et suggère que l'OLF soit de préférence désigné pour la remplir. M. CORBEIL rappelle de son côté que la proposition d'inventorier les groupes et les travaux terminologiques a déjà été faite deux ans auparavant et n'a pas donné de résultats. Il est possible que les mêmes difficultés persistent du côté du CILF et on peut se demander alors s'il est opportun d'entreprendre immédiatement l'inventaire des groupes et des travaux de terminologie existants. Il propose donc que l'OLF se mette en relation avec un certain nombre de participants et qu'on constitue ainsi une sorte de "bibliographie des bibliographies". On pourrait ensuite faire circuler cet inventaire préliminaire pour annotation, augmentation, commentaires. L'OLF a déjà, d'ailleurs, constitué un premier fichier, pour ses propres besoins. M. HANSE suggère alors que M. CORBEIL lui remette ce premier inventaire lors de son prochain voyage à Paris, ce qui lui laisse environ un mois et demi pour le mettre à point.

Le temps alloué pour cette période de discussion étant pratiquement écoulé, le PRÉSIDENT demande à l'assemblée si elle a d'autres propositions à soumettre. M. RONDEAU remercie alors l'Office de la langue

française d'avoir organisé ce colloque, remerciements auxquels M. IMBS se joint en ajoutant ceux de la section européenne qui, dit-il, a apprécié la chaleur de l'accueil, et il affirme que tous garderont un souvenir enrichissant des quelques jours passés au colloque. L'assemblée souscrit à ces propos.

Le PRÉSIDENT remercie chacun des participants de sa collaboration et exprime sa satisfaction pour le sérieux et l'efficacité des travaux effectués. Il est d'avis qu'une étape décisive a été franchie, pour ce qui est de l'interrelation des groupes francophones qui travaillent à l'amélioration, à la créativité et peut-être aussi à la "défense" de la langue française. Il souhaite à chacun un excellent voyage de retour.

La séance est levée à 18 h 30.

ALLOCUTION DE M. Gaston CHOLETTE

Prenant la parole à la toute fin de cette dernière journée du troisième colloque international de terminologie, M. Gaston CHOLETTE, directeur de l'Office de la langue française, expose aux participants quelques perspectives relatives à la coopération franco-québécoise et à l'implantation du français comme langue du travail. Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé de M. CHOLETTE.

Exposé de M. Gaston CHOLETTE .
Sous-ministre adjoint du ministère
de l'Éducation, directeur de l'OLF

- La coopération franco-québécoise et l'implantation du français comme langue du travail au Québec

Mesdames, Messieurs,

Les données du problème

- La terminologie technique française utilisée tout naturellement au Québec est celle que l'on connaissait sous le Régime français. Elle portait sur l'agriculture traditionnelle, le petit artisanat, etc.

- Dans la langue courante, la terminologie est restée essentiellement française mais a été plus ou moins influencée par l'anglo-américain.

- La terminologie technique moderne (liée à la révolution industrielle, à l'urbanisation, aux techniques commerciales, etc.) est arrivée en anglais au Québec. C'est celle que l'on emploie tout naturellement.

- Beaucoup de mots encore couramment utilisés au Québec sont devenus des archaïsmes en France, du fait de la séparation des deux communautés et du manque de communications entre elles.

- La syntaxe est toutefois restée essentiellement la même.

- Il existe quelques cas exceptionnels: Chinic, par exemple, à Québec, Deserres à Montréal, se sont efforcés d'utiliser la terminologie technique française dans leurs catalogues d'articles de quincaillerie.

- Des efforts individuels, ceux des diplômés universitaires notamment, permettent à de plus en plus de gens d'apprendre la terminologie technique française moderne même si les occasions de s'en servir sont parfois rares.

- D'une manière générale, c'est la terminologie technique anglo-américaine qui est utilisée tout naturellement par les francophones dans le travail moderne.

- Il va donc falloir changer les habitudes des francophones pour que les termes techniques français leur soient naturels. De plus, ceux qui doivent rédiger des textes au cours de leur travail, particulièrement dans les usines et les bureaux des entreprises privées, n'ont généralement pas l'habitude de la stylistique française appropriée. Toutefois, de grands efforts ont été faits dans les écoles commerciales pour améliorer la situation, particulièrement en ce qui concerne la correspondance.

- Les Québécois francophones sont tellement conditionnés par la technique américaine et l'ambiance anglo-saxonne du continent nord-américain qu'ils ne peuvent pas imaginer que le français puisse devenir la langue des entreprises.

- L'enseignement professionnel au Québec ne prépare pas les jeunes comme il le devrait en ce qui concerne l'utilisation du français au travail:

Les professeurs de métiers du niveau secondaire et ceux des techniques au niveau des CEGEP n'ont pas une formation linguistique appropriée;

Les professeurs de français n'ont pas la formation nécessaire leur permettant de donner, à ces deux niveaux, un enseignement approprié à ceux qui se dirigent vers le monde du travail sans se rendre à l'université;

Le programme-cadre d'enseignement du français ne contient rien de spécial concernant le secteur professionnel;

La majorité des manuels et ouvrages de référence utilisés au niveau CEGEP sont en anglais.

- Les entreprises au Québec n'ont pratiquement pas de contacts avec la France, ce qui veut dire que l'écrasante majorité des écrits qui leur parviennent sont en anglais, qu'il s'agisse des catalogues, des modes opératoires, des modes d'emploi, des cahiers des charges, des plans et devis, des procéduriers administratifs, des formulaires, etc.

- Les universités contribuent à faire connaître la terminologie technique et scientifique française, mais un grand nombre de professeurs sont marqués par l'influence américaine. Beaucoup de professeurs ne connaissent pratiquement pas les travaux scientifiques français et n'ont pas de contacts avec la France.

- A l'exception d'Informatech France-Québec, aucun organisme québécois ou canadien de documentation technique et scientifique ne se préoccupe de faire connaître adéquatement la production française aux scientifiques et aux ingénieurs québécois.

Les exigences qu'impose aux entreprises québécoises la politique de francisation

Une entreprise qui s'engage dans le processus de francisation doit procéder:

- à l'analyse de sa situation linguistique;

- à la rédaction d'un programme de francisation qu'elle doit faire approuver par la Régie de la langue française;

- à la mise en oeuvre de ce programme de francisation.

L'analyse de la situation peut se faire selon une méthode bien arrêtée et bien rodée. La préparation du programme tient compte de cette analyse et des objectifs fixés par les autorités publiques compétentes. La loi sur la langue officielle et ses règlements établis ainsi que le guide préparé par l'Office de la langue française fournissent aux entreprises les éclaircissements nécessaires à ce sujet.

Les normes de réalisation du programme, et surtout son déroulement ou ses étapes chronologiques, ne peuvent pas être établies aussi rigidement que celles de l'analyse de la situation linguistique. La situation d'une nouvelle entreprise n'est pas la même que celle d'une maison qui fonctionne depuis cinquante ans. Une entreprise peut choisir de commencer par la modification de l'affichage, interne et externe. Une autre préférera s'attaquer d'abord à la traduction de certains documents importants d'où découlent beaucoup d'autres et dont le taux de "fécondité" est par conséquent très élevé. D'autres entreprises choisiront peut-être de procéder à d'importantes modifications de l'affectation des cadres supérieurs. Dans une dynamique de changement qui échappe aux cloisonnements étanches, beaucoup de choses peuvent se faire en même temps.

Il faut cependant respecter les délais normaux de réalisation de certains éléments du programme, par exemple l'acquisition d'un certain degré de connaissance du français de la part du titulaire anglophone d'un poste donné ou encore la traduction de certains textes. Il existe aussi des impératifs concernant l'établissement d'un ordre de séquence des opérations. Inutile, par exemple, de songer à la francisation immédiate

d'un circuit de communications si l'un des titulaires d'un poste clé est anglophone unilingue. Ainsi, le magasinier de l'une des quatorze usines où l'Office a effectué des expériences pilotes n'avait absolument aucune connaissance du français. Pour obtenir des pièces, on devait donc s'adresser à lui en anglais. Dans un cas semblable, il faut, soit attendre que l'anglophone connaisse suffisamment le français, soit le muter et le remplacer par une personne qui remplit les exigences linguistiques du poste. A l'usine de Québec de la Compagnie générale électrique du Canada, on a dû attendre pendant plusieurs mois la fin de certains travaux de terminologie avant d'entreprendre la traduction des bons de travail (il s'agit des fiches ou cartes que l'on place au poste de travail de chaque ouvrier pour lui indiquer ce qu'il doit faire). On a aussi attendu que les bons de travail soient en français avant de convoquer les ouvriers à des séances d'information et d'animation: il était bon d'attendre le moment d'un changement qui soit vraiment frappant pour eux, et d'avoir à leur présenter quelque chose de concret.

Le programme de francisation entraîne des changements importants touchant les personnes et occasionne la modification d'un grand nombre d'écrits. La responsabilité de cette francisation sera assumée par l'entreprise elle-même, mais les services officiels fourniront la "logistique", en particulier l'assistance technique sous forme d'instruments et de conseils.

Voici, dans les grandes lignes et sans tenir compte de l'ordre prioritaire, ce que sera le rôle de l'entreprise:

- motivation du personnel, en commençant par les personnes qui occupent des postes clés dans la hiérarchie: directeur de l'établissement, directeur de la production, directeur de l'ingénierie, directeur du personnel (lequel a habituellement la responsabilité du programme de francisation);

- modification des habitudes linguistiques des francophones, en particulier de ceux qui doivent rédiger des textes ou donner des cours, en les familiarisant avec la terminologie, la stylistique et la documentation techniques françaises;

- bilinguisation des anglophones;

- réalisation des travaux de terminologie dans les domaines qui lui sont propres, à l'exclusion de ce qui appartient à l'ensemble d'une branche de l'économie ou du vocabulaire qui se rattache au tronc commun général (vocabulaire de la gestion des entreprises, vocabulaire industriel élémentaire, etc., dont l'Office de la langue française se charge);

- rédaction directe en français ou traduction de nombreux imprimés: plans et devis, cahiers des charges, bons de travail, archives techniques de base, cours de formation professionnelle, notices techniques, formulaires, procéduriers administratifs, manuels, catalogues, avis, directives, bons de commande, factures, reçus, etc.

- changement de l'affichage à l'intérieur de l'établissement.

Ce que le gouvernement du Québec doit fournir aux entreprises en voie de francisation

Le Gouvernement du Québec devra fournir aux entreprises un soutien logistique qui, après la Loi sur la langue officielle et les règlements qui en découleront, se manifestera surtout par une assitance technique sous forme de conseils et d'instruments.

Par son guide d'implantation et son système de traitement des données provenant de l'entreprise, l'Office pourra aider celle-ci à faire l'analyse de sa situation et à préparer son programme de francisation.

La Loi sur la langue officielle et l'attitude d'une bonne partie de la population québécoise constituent déjà de bons stimulants pour le personnel des entreprises, mais il faut y ajouter une opération de démythification afin de combattre un certain nombre de préjugés, aussi bien chez les francophones que chez les anglophones, et permettant de présenter la francisation sous un aspect positif qui mettra l'accent sur l'importance de l'enrichissement culturel.

Le Gouvernement peut, par l'entremise du ministère de l'Education, fournir aux entreprises de bons cours de langue à l'intention du personnel anglophone ainsi que des cours de perfectionnement au personnel francophone. Si l'on veut cependant remédier proportionnellement au mal dont souffre actuellement le monde du travail québécois en ce qui concerne ses habitudes linguistiques, il serait opportun, afin que le redressement soit rapide, de fournir au personnel qui occupe des postes clés dans les communications de l'entreprise, l'expérience d'un milieu "enrichi" au point de vue linguistique. Pour créer un effet "d'entraînement", cette action devrait porter sur un nombre important d'entreprises.

Le Gouvernement devrait enfin jouer le rôle de maître d'oeuvre dans les domaines de la terminologie et de la documentation technique, car le mal causé par deux siècles de séparation du Québec et de la France est trop profond pour justifier qu'on attende le rétablissement de relations normales entre les deux sociétés, particulièrement entre

les entreprises québécoises et françaises. Le Québec devrait donc pousser jusqu'à son aboutissement le développement de la banque de terminologie mise en place par l'Office de la langue française. Les mêmes remarques s'appliquent à Informatech France-Québec pour ce qui est de la documentation technique française.

Comment la coopération franco-québécoise pourrait aider le gouvernement du Québec et les entreprises dans la francisation du monde du travail

Les actions de coopération franco-québécoise pourraient porter sur la motivation du personnel, le changement des habitudes linguistiques, les travaux de terminologie et de traduction, la documentation technique, l'enseignement professionnel, enfin les relations entre les entreprises québécoises et les entreprises françaises.

Motivation du personnel

Le Québécois a du mal à imaginer une entreprise fonctionnant tout naturellement en français car il n'en a jamais vu. C'est pour lui quelque chose d'abstrait. Les expériences déjà faites permettent de supposer qu'une mission de deux semaines de membres du personnel d'un même établissement québécois dans des établissements similaires en France ont un excellent effet puisqu'elles plongent ces personnes dans des usines et dans un milieu social où tout fonctionne naturellement en français. Grâce à cette formule, beaucoup de préjugés à l'égard du français technique disparaissent, les participants à la mission se procurent éventuellement de la documentation appropriée, des relations de travail entre homologues s'amorcent, des conversations d'affaires débutent et aboutissent parfois à des commandes de matériel, à des accords de fabrication sous licence, etc.

Lorsque la campagne de francisation des entreprises fonctionnera sur une grande échelle, ces missions pourraient se multiplier et devenir un élément du programme de francisation de chaque entreprise, au moment le plus approprié du processus, donc, en principe, vers le début. Lors de l'application du plan Marshall, les Etats-Unis ont accueilli en masse des missions européennes sous le signe de la productivité. Il faudrait que la France accueille massivement le personnel clé des entreprises québécoises en voie de francisation.

En définitive, rien qu'en permettant ces visites, la France peut jouer un rôle important dans la motivation du personnel québécois.

Changement des habitudes linguistiques

Pendant la francisation d'une entreprise, le changement des habitudes linguistiques chez les anglophones sera considérable, mais

il atteindra aussi une grande ampleur dans le cas de beaucoup de francophones.

Un ingénieur francophone qui a travaillé pendant une vingtaine d'années en anglais peut se trouver handicapé s'il doit du jour au lendemain rédiger un cahier des charges en français. Non seulement aura-t-il du mal à trouver le mot français, mais encore il aura de la difficulté pour ce qui est de la construction des phrases. Il en est ainsi pour le technicien du bureau des méthodes qui doit désormais rédiger en français les bons de travail. Dans certains cas il lui faut alors apprendre quelques centaines de mots nouveaux. Pendant une période de transition pouvant varier entre deux et trois ans, le technicien ou le contremaître à qui l'on a demandé de rédiger son rapport quotidien en français hésitera entre les termes français et les termes anglais, le terme anglais étant celui qui, pendant cette période, lui reviendra spontanément.

La coopération franco-québécoise pourrait être fort utile dans ce domaine. Par exemple, les techniciens d'un bureau des méthodes chargés de mettre en français les bons de travail d'une usine trouveraient profitable d'effectuer un stage dans le bureau des méthodes d'une usine française similaire. D'autres membres du personnel se trouvant dans une situation semblable, en particulier les préposés à la formation et les ingénieurs appelés à rédiger des textes techniques longs et compliqués, pourraient aussi se prévaloir de ces stages.

Travaux de terminologie et de traduction

C'est au début du processus de francisation que devrait se faire le recrutement des personnes appelées à effectuer des travaux de terminologie et de traduction. Et c'est peu de temps après qu'elles pourraient accomplir une mission de deux ou trois semaines en France afin d'y recueillir la documentation et les ressources humaines nécessaires. Grâce à cette mission terminologique et à celle, dite de sensibilisation, qui réunit les dirigeants de l'entreprise, cette dernière pourrait établir des contacts avec des entreprises et des organismes français et préparer la venue au Québec d'un ingénieur français.

Celui-ci viendrait au Québec lorsque l'opération traduction serait vraiment prête à être lancée. Grâce à un seul ingénieur français, une équipe de traducteurs et de techniciens de l'Office de la langue française et de la raffinerie Aigle d'Or a pu mener à bien en un temps record la traduction des principaux textes dont celle-ci avait besoin pour la formation de son personnel et pour son démarrage.

Un ingénieur français dans une usine québécoise c'est l'équivalent d'une banque de terminologie sur place et c'est la preuve évidente que le français technique peut être utilisé d'une manière naturelle et répondre à tous les besoins. Sa présence peut affermir dans leur résolution ceux qui ont à assumer les tâches les plus lourdes dans le processus de francisation pendant la période où ils pourraient connaître toutes sortes de petits problèmes de stylistique ou de terminologie. Il peut être particulièrement utile lors de la mise en marche du chantier terminologique ou de la traduction de volumineux documents techniques. Le directeur de la raffinerie BP de Ville d'Anjou aurait bien aimé compter sur les services de l'ex-directeur de la raffinerie BP de Dunkerque, monsieur GLOBET, lequel a rendu de grands services à la raffinerie Aigle d'Or de St-Romuald lors de son démarrage. Ces deux types d'échanges (stages d'ingénieurs québécois en France et missions d'ingénieurs français au Québec) ont été fort utiles à Marine Industries dans le domaine de la construction d'alternateurs et de turbines, grâce à la collaboration technique des entreprises françaises Alsthom et Neyrpic. Grâce à la présence d'un ingénieur français, la direction de la raffinerie Aigle d'Or a pu modifier tout son affichage au cours de la semaine qui a précédé son inauguration officielle.

Lors du démarrage d'une usine ou de l'installation de nouvel équipement, l'entreprise québécoise pourrait exiger que la formation du personnel et son encadrement temporaire soient assurés par des francophones. Dans certains cas, cette attitude obligera des fournisseurs à faire venir au Québec des équipes françaises. C'est ce qui s'est produit à la raffinerie Aigle d'Or de St-Romuald. En plus de monsieur Globet, dont on a déjà parlé, une équipe de techniciens français y a en effet été retenue de préférence à une équipe d'Américains pour la première année de fonctionnement.

La Régie de la langue française devra non seulement conseiller les entreprises en ce qui concerne les travaux de terminologie qui leur sont propres, mais elle devra coordonner tous ces travaux, faire de la suppléance et se charger elle-même de ce qui est commun à la plupart des entreprises. Il faut absolument que les entreprises aient facilement accès à la terminologie technique française moderne. Cette terminologie n'ayant jamais été utilisée d'une façon courante au Québec, il faut la recueillir, l'engranger et la rendre disponible. C'est la tâche à laquelle s'est consacré l'Office de la langue française en mettant en place la Banque de terminologie du Québec. La masse de fiches à préparer et à emmagasiner dans l'ordinateur est de l'ordre de sept cent mille à un million, mais une quantité minimale de deux cent cinquante mille environ répondrait aux besoins les plus pressants. Une centaine de personnes à l'Office font ces travaux de terminologie et produisent environ vingt-cinq mille fiches par année. La réserve accumulée étant d'environ cent vingt-cinq mille fiches, il reste du travail pour une bonne génération,

à supposer que l'effectif actuel reste constant, mais on pourra probablement diminuer cette charge en profitant de bon nombre de travaux faits à l'extérieur.

Il va sans dire que la France pourrait donner un bon coup de main au Québec dans ce domaine. L'Office de la langue française a déjà utilisé efficacement la coopération franco-québécoise dans la préparation de ses lexiques, en particulier par l'envoi, pour des missions de courte durée en France, de ses fonctionnaires et des experts de l'extérieur qui les assistent dans leurs travaux de terminologie, ou encore par l'accueil de spécialistes français qui viennent au Québec pour des séjours variant de trois semaines à quelques mois. Si l'effectif actuel des terminologues de l'Office n'augmentait pas, on ne pourrait pas accroître les échanges avec la France car la coopération joue à fond dans ce domaine. Il n'est pas opportun de créer des équipes françaises qui seraient basées en France. Deux expériences de ce type ont déjà connu l'échec.

La France pourrait cependant être très utile au Québec en effectuant l'inventaire des travaux de terminologie qui ont été faits chez elle. La Régie utiliserait les résultats de cet inventaire pour fournir à ceux qui l'interrogeront des renseignements qui leur permettraient de trouver les mots qu'ils cherchent même quand il n'y a pas encore de fiche de terminologie dans la banque sur ces termes.

Cette opération massive en matière de terminologie vise à rattraper le retard causé par deux siècles de séparation du Québec et de la France. En France lorsqu'un ingénieur cherche un mot, il peut presque toujours trouver la réponse en quelques minutes en s'adressant à ses confrères ou, parfois, dans la pire des hypothèses, il aura sa réponse dans un jour ou deux. Au Québec, il faut constituer une immense réserve de mots connus de tous et facilement accessible. C'est la raison d'être de la Banque de terminologie du Québec.

Documentation technique

L'accès facile à la documentation technique française est lui aussi essentiel. Peu d'entreprises au Québec sont abonnées à des revues techniques françaises. C'est ce que l'Office de la langue française a constaté au cours des trois dernières années, particulièrement dans les quatorze entreprises où des expériences pilotes de francisation ont été effectuées. Il faut pourtant que les ingénieurs québécois soient abondamment alimentés en documentation technique de langue française pour pouvoir travailler en français. Les organismes officiels chargés de fournir des renseignements techniques aux entreprises (la Bibliothèque nationale scientifique du Canada et le Centre de recherches industrielles du Québec) sont branchés sur les circuits américains mais ne s'occupent

pratiquement pas des sources françaises. C'est Informatech France-Québec qui, avec de faibles moyens financiers, joue le rôle de propagateur et de distributeur de la documentation technique française au Québec. Cet organisme a réussi à conclure des accords avec d'importantes banques de données françaises s'intéressant à l'urbanisme et à la planification territoriale, à l'agro-alimentaire et au texile. Il faudrait que les renseignements en langue française des banques de données techniques et scientifiques circulent abondamment entre le Québec et la France.

Enseignement professionnel

Il faudrait viser à atteindre une grande partie des enseignants du secteur professionnel. Il s'agirait d'une opération de démythification, de motivation et de changement d'habitudes linguistiques. Il serait opportun d'accorder une attention spéciale aux rédacteurs de manuels ou de notes de cours. Le monde de l'enseignement professionnel au Québec est à l'image du monde du travail où il puise la presque totalité de ses ressources humaines, mais il peut être modifié plus facilement, le Gouvernement du Québec ayant une prise directe sur lui.

Relations entre entreprises québécoises et entreprises françaises

C'est à ce sujet que la coopération franco-québécoise pourrait être le plus utile. Si un jour les entreprises situées au Québec avaient autant de relations techniques et commerciales avec les entreprises françaises qu'elles en ont actuellement avec des compagnies américaines, leur francisation se ferait tout naturellement et continuerait toute seule. Il n'est cependant pas nécessaire que les relations franco-québécoises atteignent un tel niveau pour en retirer une amélioration considérable de la situation de la langue française dans les entreprises.

Conclusion

Le Québec a beaucoup souffert, au point de vue linguistique, de la séparation de 1763. La langue française ne redeviendra sa langue naturelle, particulièrement dans le monde du travail, que par une symbiose très poussée entre le Québec et la France. Il faut patiemment, systématiquement, renouer les fils les plus importants de la trame, car certains d'entre eux sont indispensables à l'affirmation de la dimension française de la personnalité québécoise. Le destin du Québec peut devenir exaltant si les francophones d'ici savent puiser abondamment dans leurs valeurs françaises et prendre ce qu'il y a de positif en Amérique du nord afin de réaliser une des synthèses les plus intéressantes qu'il soit possible d'imaginer.

A la suite de l'allocution de M. CHOLETTE, M. BACHRACH, le remercie vivement, au nom de la communauté européenne, à la fois pour l'hospitalité cordiale du Québec et pour l'intérêt qu'ont soulevé les différentes conférences et discussions du colloque.

La séance de clôture est levée à 22 h.

A N N E X E S

GUIDE DE TRAVAIL EN NÉOLOGIE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE (comité OLF, 1974)

PAR

M. Pierre AUGER
AGENT CULTUREL LINGUISTE À L'OLF

Guide de travail en néologie technique et scientifique (comité OLF, 1974)

Depuis novembre 1973, le Conseil international de la langue française édite la Clé des mots, une nouvelle publication consacrée à la néologie technique et scientifique contemporaine. Mensuellement la Clé des mots publie sous forme de fiches détachables 150 à 200 néologismes dans les domaines les plus divers. Il va sans dire qu'un tel type de publication manquait et qu'il répond à un besoin réel exprimé par des terminologues de la francophonie tout entière.

Cependant, la néologie considérée comme phénomène linguistique intimement lié à l'avancement des techniques et des sciences et plus généralement des connaissances et du progrès humain a tendance à se concrétiser bien souvent en un mouvement unidirectionnel allant de l'Amérique vers l'Europe. Aussi était-il surprenant voire regrettable de constater que les préoccupations des francophones d'Amérique et du Québec plus particulièrement étaient absentes dans la Clé des mots. Les linguistes, les terminologues et les traducteurs du Québec regrettent depuis fort longtemps déjà de ne pouvoir exprimer et faire valoir leurs solutions en matière de néologie. Car, ne l'oublions pas, bien souvent le Québec de par sa situation géographique est confronté quotidiennement à des problèmes de langues en contact et les solutions qu'il adopte en matière de néologie méritent plus qu'un rapide examen.

Pour remédier à une telle situation, l'Office de la langue française aimerait mettre sur pied conjointement avec le Conseil international de la langue française un réseau de néologie en langue commune[1] aussi bien qu'en langue technico-scientifique (cf. annexes I - II). Pour cette dernière nous faisons appel au spécialiste que vous êtes dans un domaine bien délimité de la connaissance humaine. Votre connaissance du développement et de l'évolution de votre spécialité est pour nous un critère certain de compétence à identifier les néologismes (cf. annexe III) qui sont des témoins tangibles de l'évolution des langues dites de spécialité. En 1974 d'ailleurs, il est devenu tout à fait désuet de faire de la terminologie en vase clos et personne ne met plus en doute la nécessité qui incombe au terminologue de travailler avec les spécialistes et les techniciens. Depuis 1971, l'OLF a sans cesse tenté de mettre cette idée d'avant dans l'élaboration de ses travaux de terminologie technique et scientifique[2].

1. Cf. OLF, Néologie en marche, nos 1-2-3, 1973.
2. Cette collaboration a été particulièrement suivie et constante dans les travaux que l'OLF a entrepris dans les domaines de la métallurgie, du pétrole, des pâtes et papiers, de l'automobile, des mines et la liste est incomplète.

Les études linguistiques traitant de la néologie sont relativement nouvelles et nulle encore ne traite du phénomène néologique en profondeur. Disons que les grands travaux dans ce domaine restent encore à faire (annexe IV). Pour l'instant et compte tenu des objectifs de notre étude, nous retiendrons comme néologismes (cf. annexe III):

1° Les mots anglo-canadiens ou anglo-américains n'ayant pas encore d'équivalents en français technique d'aujourd'hui. Il s'agit souvent de néologismes représentant des réalités trop nouvelles pour avoir été "baptisés" en français (p.ex. slabber récemment traduit par dosseur en français pour désigner un "appareillage permettant la repasse des dosses" qui est un terme de scierie).

2° Les mots anglo-canadiens ou anglo-américains n'ayant pas encore reçu en français d'équivalents valables et pour lesquels il serait nécessaire de trouver un ou des équivalents plus adéquats. Les néologismes de cette catégorie ont souvent engendré en français un foisonnement d'équivalents tous insatisfaisants et c'est ce qui explique d'ailleurs ce foisonnement (cf. en informatique hardware et software; en technique minière down-the-hole drill qui a donné perforatrice trou-en-bas, marteau au fond du trou etc.).

3° Les mots anglo-canadiens ou anglo-américains empruntés tels quels (ou à peu près) en français technique et pour lesquels il faudrait trouver un équivalent français. On observe trop souvent des anglicismes en français technique d'aujourd'hui et ce,aux dépens des procédés français de formation de mots (cf. pétrole: packer, cracking, etc..)[1]

4° Les mots franco-québécois désignant des concepts nouveaux (ou des réalités nouvelles). Notons que ces réalités ont pu être nommées différemment en France, ce qui a pour effet de causer des conflits d'ordre terminologique (p.ex. traitement des minerais utilisé au Québec comme en France à côté de minéralurgie créé en France il y a quelques années).

5° Les mots français qui à l'origine appartiennent à la langue générale et qui ont subi une évolution sémantique en prenant un sens nouveau (p.ex. fantôme - terme de papier - qui désigne le "phénomène consistant en une modification du brillant d'un aplat lorsque celui-ci s'est trouvé en contact avec un autre aplat imprimé sur la face voisine", Clé des mots, avril 1974, et qui a donc pris un sens très spécialisé).

C'est donc en termes de "besoins" que nous abordons ce travail en comités spécialisés.

1. Vous trouverez en annexe V la liste des procédés courants de formation des créations néologiques en français contemporain.

La méthode de travail est relativement simplifiée. Le rédacteur porte sur la fiche 4" X 6" (divisée en 5 cases) les renseignements suivants (cf. annexe VI et VII):

Case 1: Identification du concept nouveau exprimé soit par un mot anglais, soit par un mot français[1]. Dans ce dernier cas le mot français pourra être reporté directement dans la case 2 si l'on suggère son maintien. Dans le cas contraire, les entrées en cases 1 et 2 seront différentes.

Case 2: Les propositions d'équivalents français par le rédacteur de la fiche. (facultatif)

Case 3: Le domaine d'utilisation du mot est détaillé de préférence (p.ex. mine/forage, foresterie/engins forestiers).

Case 4a: Le contexte i.e. la phrase ou le segment de la phrase où le mot apparaît en langue de départ (dans le cas qui nous occupe il s'agit de phrases écrites en anglo-canadien ou en anglo-américain).

Case 4b: Les commentaires du rédacteur s'il y a lieu (facultatif).

Case 5: a) Les indications de la source (i.e. titre détaillé de l'ouvrage dans lequel le mot est apparu, avec le nom de l'auteur s'il y a lieu, la date de publication, le no de la page où l'on a trouvé le renseignement)[2].

Lorsque vous aurez pu ainsi identifier un certain nombre de néologismes et les porter sur les fiches de travail, nous les examinerons ensemble pour tenter une amorce de solution (équivalent français et définition).

En terminant j'aimerais vous remercier d'avoir accepté de faire partie de notre comité de néologie technique, c'est un geste positif de votre part pour l'épanouissement du français technique et scientifique au Québec.

1. Le terme "mot" désigne ici aussi bien une unité simple (p.ex. écaillage) qu'une unité complexe (ou syntagme) (p.ex. effet opto-acoustique, jet d'éventail, down-the-hole drill).
2. Pour chaque ouvrage différent remplir la fiche bibliographique (cf. annexe VIII).

ANNEXE I

Description du réseau de néologie (OLF - CILF)

La mise au point du réseau de néologie a pour objectif:

a) de dépister les besoins des francophones en matière de néologie, aussi bien en langue commune qu'en langue scientifique et technique.

b) de trouver des solutions à ces besoins, ou encore d'assurer la diffusion des solutions existantes, qui ne sont pas encore inscrites aux dictionnaires, lexiques, etc.

c) de constituer des dossiers de néologismes, où sont conservés tous les renseignements propres soit à orienter un locuteur, soit à constater les convergences vers une solution unique.

Le réseau de néologie, pour l'instant, met en contact deux organismes: l'Office de la langue française du Québec et le Conseil international de la langue française. D'autres organismes pourraient s'y joindre par la suite.

Le réseau est constitué des éléments suivants (voir schéma ci-joint):

A) au Québec (OLF)

1° Un réseau d'informateurs techniques constitué d'ingénieurs et de techniciens, dont la caractéristique est d'être très curieux de ce qui se publie dans leur spécialité, que ce soit en anglais ou en français.

Le rôle de ces informateurs est double:

a) identifier les besoins néologiques, nouveaux concepts à nommer ou que l'on nomme en utilisant un certain nombre de mots en concurrence: mots ou expressions anglaises sans équivalent normalisé en français.

b) proposer des solutions ou indiquer les solutions existantes, en concurrence.

Les mots ainsi relevés sont soumis au Comité d'étude des néologismes français et soumis à l'enquête publique, au Québec et en France.

2° Une équipe de recherches en néologie de langue commune.

Cette équipe travaille de la manière suivante:

a) dépouiller des journaux ou des revues de langue anglaise reconnues pour leur importance et leur influence. Le dépouillement a pour objet d'identifier les mots ou expressions de langue anglaise dont on pense qu'ils pénétreront en français sous forme d'emprunts.

b) proposer des solutions ou indiquer les solutions existantes en concurrence.

3° La publication de Néologie en marche, de manière à informer les locuteurs et à soumettre les travaux à l'enquête publique.

B) en France (CILF)

4° Une équipe de recherches en néologie technique et scientifique.

Le rôle de cette équipe sera décrit par M. JOLY.

5° La publication de la Clé des mots

6° Un comité d'étude des néologismes français dont le rôle sera:

a) de recevoir les demandes soit de l'OLF, soit du CILF.

b) de donner un avis sur les différentes solutions aux problèmes de néologie, solutions observées par les équipes de l'OLF ou du CILF.

c) d'inventer un néologisme lorsqu'il n'en existe pas, ou lorsque ceux qui existent ne sont pas satisfaisants.

Les avis du comité sont soumis à l'enquête publique.

C) au service du Québec et de la France

7° La Banque de terminologie du Québec (BTQ) qui:

a) engrangera les dossiers de chaque problème terminologique

b) offrira à la clientèle un service de consultation rapide et complet.

Réseau de néologie

OLF - CILF

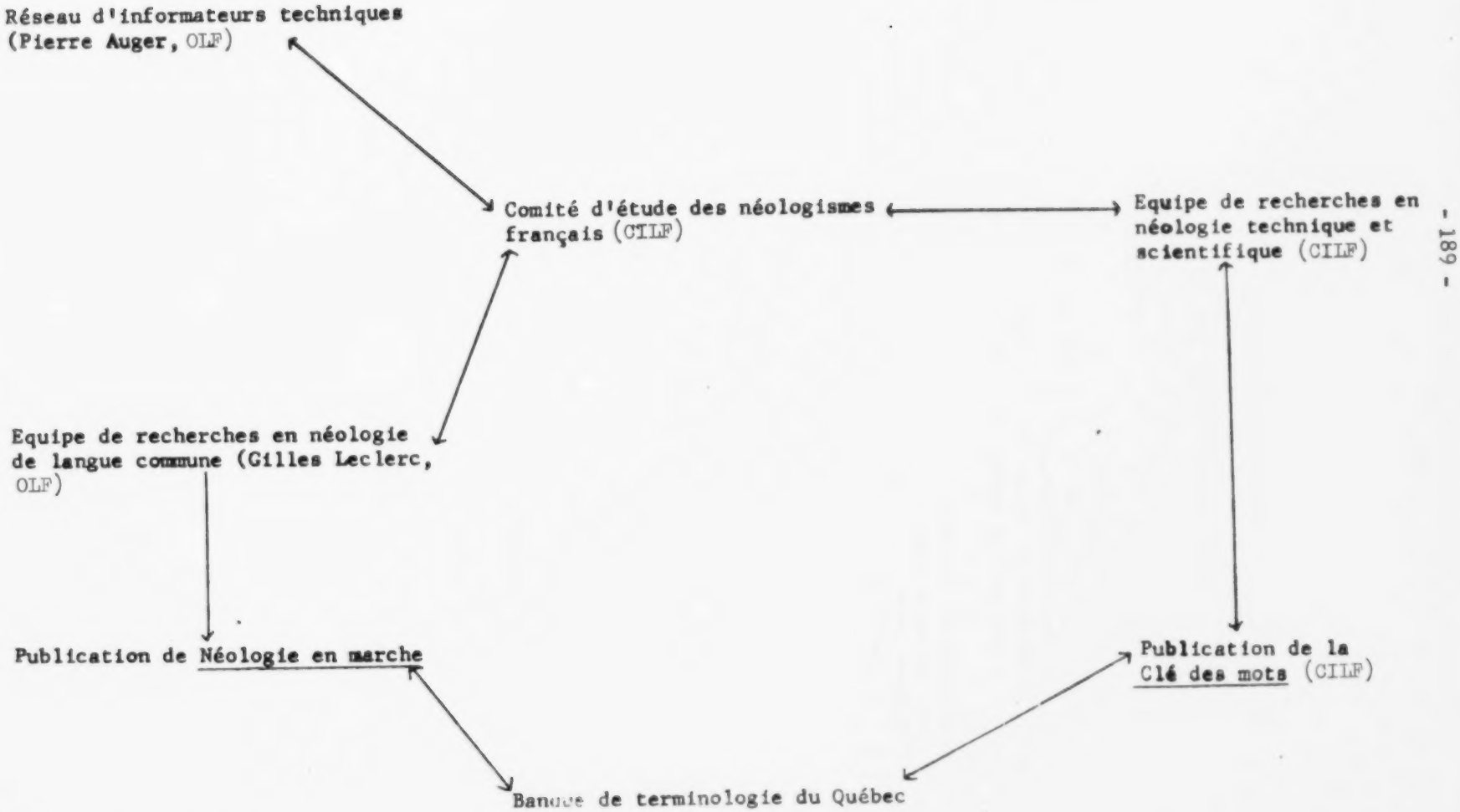

ANNEXE II

Les sources

Il me paraît important d'examiner d'abord les deux sources principales à partir desquelles nous pourrions alimenter un secteur de néologie technique et scientifique, chargé d'inventorier la créativité linguistique dans le monde scientifique et technique québécois.

1) L'OLF couvrant une bonne partie de l'industrie primaire et secondaire au Québec, nous pourrions sûrement obtenir du matériel à partir des secteurs directement. Un inventaire rapide des secteurs ou domaine de travail nous a donné 16 divisions importantes à l'intérieur de l'OLF:

   1° Mines (L.-J.R.)
   2° Pâtes et Papiers (P.A.)
   3° Foresterie (P.A.)
   4° Sidérurgie - Métallurgie (B. de B.)
   5° Machine - Outil (J.M.)
   6° Pétroles (M.H.)
   7° Electronique (A.A.)
   8° Automobile (A.-M.B.)
   9° Néologie (l. commune) (G.L.)
   10° Construction (OLF, Mtl)
   11° Electro-ménager (H.D.)
   12° Electro-acoustique (F.-P.C.)
   13° Textile (F.L. + M. Habert)
   14° Techniques de l'eau (S.T.)
   15° Lutte contre l'incendie
   16° Sécurité

2) Des représentants de l'extérieur de l'OLF (dans le domaine des sciences fondamentales, appliquées et des techniques industrielles de pointe):

   1° Mines
   2° Métallurgie
   3° Pâtes et papiers + Foresterie
   4° Chimie, Biochimie
   5° Physique
   6° Mathématiques
   7° Biologie
   8° Médecine
   9° Génie civil

10° Pétrochimie
11° Mécanographie / ordinateur
12° Automatisme
13° Machinerie industrielle (sens élargi)
14° Electricité
15° Organisme de documentation et de recherches: Informatech, IREQ, INRS
16° Sécurité (M. G. Courtemanche)

3) Programme et échéancier

a) En un premier temps il faudrait envisager d'inventorier en profondeur les secteurs techniques de l'OLF (début mars):

1° Pour prévoir s'ils disposent de matériel néologique propre à leur domaine. Puis, s'ils peuvent envisager de fournir périodiquement des néologismes techniques au comité formé à cet effet.

2° Pour connaître l'importance de la néologie dans leur secteur.

3° Pour s'informer si les chefs de secteur connaissent des personnes-ressources à l'extérieur de l'OLF pour faire partie de ce comité et y travailler moyennant une rétribution de $80.00 par jour.

b) Recherches de collaborateurs dans les secteurs de pointe (voir la liste à cet effet) et formation d'un comité pour mars et avril 1974.

c) Première réunion du comité (fin mai 74): explication et description de la tâche à remplir et élaboration d'un calendrier de travail.

Le comité pourrait ainsi devenir opérationnel pour l'été 1974.

4) Fonctionnement: Les réunions de travail en comité conviennent mal au type de recherches exigé. Chaque membre du comité travaillerait seul pour établir une liste de néologismes propres à sa spécialité. Des réunions de comité pourraient se tenir deux ou trois fois l'an pour faire le point et discuter du problème de la néologie en langue technique et scientifique.

Mon rôle serait principalement celui de secrétaire du comité (pour recueillir le fruit des recherches) et de lien avec M. GAUMOND au CILF. Je pourrais assurer également, de mon côté, une première amorce de travail soit en fournissant du matériel pour la rédaction des fiches, soit en proposant des équivalents au comité français.

ANNEXE III

Néologie

La néologie est le processus de formation de nouvelles unités lexicales. Selon les frontières qu'on veut assigner à la néologie, on se contentera de rendre compte des mots nouveaux, ou l'on englobera dans l'étude toutes les nouvelles unités de signification (mots nouveaux et nouvelles combinaisons ou synapsies).

On distingue néologie de forme et néologie de sens. Dans les deux cas, il s'agit de dénoter une réalité nouvelle (nouvelle technique, nouveau concept, nouveaux realia de la communauté linguistique concernée). La néologie de forme consiste à fabriquer pour ce faire de nouvelles unités; la néologie de sens consiste à employer un signifiant existant déjà dans la langue considérée en lui conférant un contenu qu'il n'avait pas jusqu'alors - que ce contenu soit conceptuellement nouveau ou qu'il ait été jusque-là exprimé par un autre signifiant.

De nombreux processus existant en langue permettent la néologie de forme: préfixation et suffixation (mini-jupe, vietnamiser), troncation (une mini), siglaison (une UER, Unité d'Enseignement et de Recherche), etc. On peut penser que l'emprunt aux langues étrangères est à assimiler au néologisme de forme. Souvent les processus se cumulent: préfixe et trait d'union (mini-jupe), siglaison et suffixation (Capessien, formé sur CAPES).

La néologie de sens semble pouvoir provenir d'origines diverses en discours: le néologisme peut être le fruit d'une métaphore figée, passée en langue; par exemple, la fourchette (en matière de prévisions électorales), un créneau (en organisation du travail). Il peut être obtenu aussi par changement de sens (Ch. Bally): une unité de la langue fonctionnant, par exemple, avec un complément non-animé peut accepter néologiquement un animé; si"Injecter une capsule sur orbite"est un phénomène métaphorique, le passage à"Injecter un homme sur orbite"semble dû à un changement de sens.

On sait la difficulté pour le français d'admettre les néologismes: le XVII^{e} siècle a contribué à figer les capacités du français en matière de néologie par des prescriptions rigoureuses, mais souvent injustifiées (la concurrence des suffixes créait parfois en moyen français des possibilités excessives de dérivation, chaque suffixe ne parvenant pas à se

spécialiser en un sens). Depuis, les progrès scientifiques, techniques, culturels ont conduit à la nécessité d'une néologie systématique et souple. La fixation du français dans son état classique rendant la néologie suspecte et difficile, l'emprunt a souvent été le seul recours possible. De nos jours, la situation est confuse; la nécessité pour le français de préciser ses capacités néologiques est ressentie par tous: mais on note une hésitation entre recours à l'emprunt et formation de nouvelles unités lexicales. L'emprunt est souvent pratiqué (sciences et techniques utilisant une partie des termes anglais correspondants); il se heurte à une difficulté pratique: celle que constituent les différences phonologiques importantes entre le français et l'anglais, principale langue-source. En revanche, la formation et l'introduction volontaires dans un vocabulaire d'un nombre de nouvelles unités n'est pas sans poser certains problèmes: le français technique ainsi formé n'est pas toujours accepté par les locuteurs: oléoduc, gazoduc, ingénieurerie sont loin de constituer des néologismes acceptables pour tous les locuteurs.

Néologisme

On appelle néologisme tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue, ou toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien. (V. néologie)

(tiré du Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973)

ANNEXE IV

Bibliographie

Le lecteur pourra consulter avec profit les six numéros parus de la Banque des mots (Presses universitaires de France, Paris) où il est fréquemment question de néologie ainsi que les pages d'introduction aux Termes techniques français (essai d'orientation de la terminologie) par le Comité d'étude des termes techniques français (publié chez Hermann, Paris, 1972). Il existe également un bon nombre de petits dictionnaires consacrés à la néologie en langue commune (cf. Dictionnaire des mots nouveaux de P. Gilbert, Paris, Hachette-Tchou, 1971, 572 pages; Les mots "dans le vent" de J. Giraud et collaborateurs, Larousse, 1971, 251 pages).

ANNEXE V

La création néologique

1. La composition.

1.1 par dérivation:

1.1.1 dérivation par préfixation (p.ex. antibruit, autosectorielle).

1.1.2 dérivation par suffixation (p.ex. concepteur, ionicité).

1.2 par création syntagmatique:

1.2.1 base + expansion:

- N + prép. + N (p.ex. marque de guide, schéma de tir).
- N + O + N (p.ex. cellule-souche, chargeuse-pelleteuse).
- N + adj. (p.ex. cendre volante, tir périmétrique).
- N + prép. + V (p.ex. pince à purger).
- V + régime (p.ex. chauffe-assiettes, brise-béton).
- p.p. + p.p. (p.ex. aspiré-soufflé)

1.2.2 en structure + complexe:

p.ex. SN(N) + prép. + N(SN)
traitement préventif des bois de mine
imprégnation des bois de mine

(N + prép. + N) + prép. + SN
abattage par le tir après sous-cavage

1.3 par composition savante à partir de racines gréco-latines: (p.ex. myxo-virus "virus de la grippe"): procédé très utilisé en langue médicale.

1.4 à partir de sigles: (cf. C.E.G.E.P./cégépien, PQ/péquiste/péquisant).

2. L'emprunt.

   2.1 l'emprunt interne: fr. hors de la France (Québec, Belgique, Suisse...).
   au fr. d'une époque antérieure (p.ex. abri sous roche).

   2.2 l'emprunt externe: aux autres langues que le fr.
   - forme et sens (avec ou sans adaptation formelle)
   - forme
   - sens (il peut s'agir d'un mot ou d'une forme qui existe déjà en fr.)

3. La création ex-nihilo.(p.ex. gaz 1670, siglaison, f. à partir de noms propres: poubelle). Procédé très rare.

4. L'extension de sens d'un élément (ou d'un mot) existant dans la langue. (p.ex. album (de disques), cassette).

5. Le changement de catégorie grammaticale. (p.ex. adoucissant "produit adoucissant").

ANNEXE VI

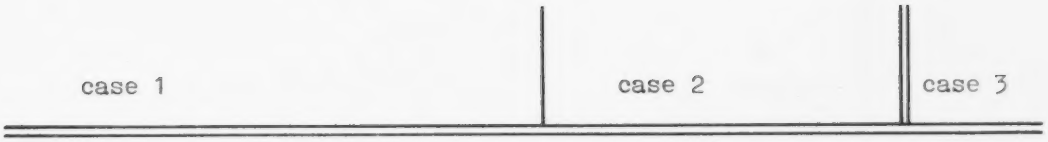

case 4a

case 4b

E-610(2)

case 5

ANNEXE VII

CENTRE DE TERMINOLOGIE - O.L.F.
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

TITRE DE L'OUVRAGE ET SOUS-TITRES
Instrumentation in the Mining and Metallurgy Industries vol. 1

SOURCE NO: 003789
COTE EN BIBLIO: 622.7 ISA
NO DE L'ÉDITION:

AUTEUR(S) (PRÉNOM ET NOM): J.A.C. Whiteside (editor)

LIEU DE L'ÉDITION (VILLE): Pittsburg
NOM DE L'ÉDITEUR: Instrument society of Amer.

ANNÉE DE L'ÉD.: 1973
NBRE DE VOLUMES: 1
NBRE DE PAGES: 98
HORS-TEXTES ☐
ILLUSTRATIONS ☐

NOM DE LA COLLECTION:
NO DANS LA COLL.:

NOM DU DEMANDEUR: L.-J. Rousseau

CT/OLF-FB2-1.73

BROCHURE ☐
CATALOGUE ☐
DICTIONNAIRE ☐
LEXIQUE ☐
LIVRE ☐
NORME ☐
REVUE ☐
COMITÉ ☐
PERSONNE ☐
AUTRES ☐

CENTRE DE TERMINOLOGIE - O.L.F.
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

TITRE DE L'OUVRAGE ET SOUS-TITRES
Mining Engineering Handbook

SOURCE NO: 003967
COTE EN BIBLIO: 622 CUM 9106
NO DE L'ÉDITION:

AUTEUR(S) (PRÉNOM ET NOM): Arthur B. Cummins

LIEU DE L'ÉDITION (VILLE): New-York
NOM DE L'ÉDITEUR: Society of Mining Engineers

ANNÉE DE L'ÉD.: 1973
NBRE DE VOLUMES: 2
NBRE DE PAGES:
HORS-TEXTES ☐
ILLUSTRATIONS ☐

NOM DE LA COLLECTION:
NO DANS LA COLL.:

NOM DU DEMANDEUR: L.-J. Rousseau

CT/OLF-FB2-1.73

BROCHURE ☐
CATALOGUE ☐
DICTIONNAIRE ☐
LEXIQUE ☐
LIVRE ☐
NORME ☐
REVUE ☐
COMITÉ ☐
PERSONNE ☐
AUTRES ☐

ANNEXE VIII

éléments de la fiche

néologisme (entrée anglaise) (1)	propositions d'équivalents français par le rédacteur de la fiche	domaine

- contexte (anglais)

- commentaires du rédacteur (s'il y a lieu)

E-610(2)
(1) source (initiales du rédacteur)

fiche-exemple

delimber (1)	machine à ébrancher, ébrancheuse	engins forest.

The trees are topped, limbed and bunched by a (...) delimber, whose productivity is 65 cords (or 650 trees) per 10-hour shift.

E-610(2)
(1) Canadian Forest Industries, mars 1973, p. 47

Liste des ateliers

Atelier n° 1:

Animateur: AUGER, Pierre

Membres:

BACHRACH, J. Albert	Commission des communautés européennes, Luxembourg
BOULAY, Jacques	CILF, Québec
CELLARD, Jacques	Association "Langue et communication"
GAMACHE, André	Office des professions du Québec
JAAR, Victor C.	Société des traducteurs du Québec
LABELLE, Guy	Université du Québec à Montréal
LAGRENADE, Marcel	DOMTAR Ltée, Montréal
LAROSE, Paul-Emile	Bureau des traducteurs d'Ottawa
LECLERC, Gilles	Office de la langue française, Québec
LORD, Danièle	Noranda Mines Ltd, Toronto

Atelier n° 2:

Animateur: DE BESSÉ, Bruno

Membres:

BOULHIAC, François	Informatech France-Québec, Montréal
BOURHOVEN, Jean	Syndicat national de la mesure électrique et électronique, Paris
DARBELNET, Jean	Université Laval, Québec
DUBOIS, Claude	Librairie Larousse, Paris
HANSE, Joseph	CILF, Belgique
KERPAN, Nada	Bell Canada, Montréal
LAURIOL, Marc	Assemblée nationale, Paris
RICHARD, Guy	Association française de normalisation, Paris

Atelier n° 3:

Animateur: DE VILLERS-SIDANI, Marie-Eva

Membres:

BÉLANGER, Nycole	Hydro-Québec, Montréal
FANTAPIÉ, Alain	Haut Comité de la langue française, Paris
GAUMOND, Jean-Claude	CILF, Paris
GOETSCHALCKX, Jean	Commission des communautés européennes, Luxembourg
GUÉRARD, Fernand	Radio-Canada, Montréal
HUMBLEY, John	Centre d'étude du français moderne et contemporain, France
LAPALME, Jacques	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec
POISSON, C.	Institut de la Soudure, Paris
RONDEAU, Guy	Université d'Ottawa

Atelier n° 4:

Animateur: FORTIN, Jean-Marie

Membres:

COTTEZ, Henri	Dictionnaire Robert, Paris
FELBER, Helmut	Centre international d'information pour la terminologie (INFOTERM), Autriche
GUILBERT, Louis	Université de Paris
IMBS, Paul	Trésor de la langue française, France
LAFONTAINE, Gilles	CEGEP de Thetford Mines
NOBILI, Mme	Haut Comité de la langue française, Paris
REY-DEBOVE, Josette	Université de Paris
VAUDELLE, Jean-Maurice	Centre de linguistique de l'entreprise, Montréal
VITALE, Geoffrey	Université du Québec à Trois-Rivières

Atelier n° 5:

Animateur: SALVAIL, Bernard

Membres:

CLAS, André	Université de Montréal

CLÉRICI, Michel	Haut Comité de la langue française, Paris
FALARDEAU, Cyrille	Secrétariat d'Etat, Ottawa
GENDRON, Jean-Denis	Université Laval, Québec
GODIVEAU, Roland	ORTF, Paris
PÉTIAU, Gérard	Comité du langage scientifique de l'Académie des Sciences, Paris
REY, Alain	Dictionnaires Robert, Paris
VILLA, Thérèse	Office de la langue française, Québec
WEISS, Danièle	CILF, Paris

Liste des participants au colloque

AUGER, Pierre	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
BACHRACH, J. Albert	Chef de la Division de la Traduction, Commission des Communautés européennes, Luxembourg
BÉLANGER, Nycole	Terminologue, Service de Rédaction et Traduction, Hydro-Québec, Montréal
BOULAY, Jacques	Vice-président du CILF, Québec
BOULHIAC, François	Informatech France-Québec, Montréal
BOURHOVEN, Jean	Conseiller technique, Syndicat national de la mesure électrique et électronique, Paris
CELLARD, Jacques	Journaliste au journal le Monde, Association "Langue et communication", Paris
CHOLETTE, GASTON	Sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, directeur de l'Office de la langue française, Québec
CLAS, André	Directeur du département de linguistique de l'Université de Montréal, Montréal
CLÉRICI, Michel	Bureau du Premier Ministre, Haut Comité de la langue française, Paris
CORBEIL, Jean-Claude	Directeur linguistique, Office de la langue française, Québec
COTTEZ, Henri	Rédacteur au dictionnaire Robert, Paris
DARBELNET, Jean	Professeur de linguistique à l'université Laval, Québec, président du Comité consultatif de l'Office de la langue française, Québec

DE BESSÉ, Bruno	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
DE VILLERS-SIDANI, Marie-Eva	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
DUBOIS, Claude	Rédacteur en chef, Librairie Larousse, Paris
DUPUIS, Henriette	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
FALARDEAU, Cyrille	Programme de langues du Secrétariat d'Etat, Ottawa
FANTAPIÉ, Alain	Bureau du Premier Ministre, Haut Comité de la langue française, Paris
FAULQUES, Gilbert	Attaché culturel, Consulat général de France à Québec
FELBER, Helmut	Centre international d'information pour la terminologie (INFOTERM), Autriche
FORTIN, Jean-Marie	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
GAGNÉ, Léo	Directeur du service promotion-diffusion, Office de la langue française, Québec
GAMACHE, André	Documentaliste, Office des professions du Québec, Québec
GAUMOND, Jean-Claude	Conseil international de la langue française, Paris
GENDRON, Jean-Denis	Professeur au département de linguistique de l'Université Laval, Québec
GODIVEAU, Roland	Secrétaire permanent du langage à l'Office de la radio et de la télévision française, Paris
GOETSCHALCKX, Jean	Chef du Bureau de terminologie de la Commission des communautés européenne, Luxembourg

GUÉRARD, Fernand	Directeur du Service de linguistique de Radio-Canada, Montréal
GUILBERT, Louis	Centre d'étude de la néologie lexicale de l'Université de Paris, France
HANSE, Joseph	Président du Conseil international de la langue française, Belgique
HUMBLEY, John	Centre d'étude du français moderne et contemporain, France
IMBS, Paul	Recteur de l'Université de Nancy, Trésor de la langue française, France
JAAR, Victor C.	Président de la Société des traducteurs du Québec, Québec
KERPAN, Nada	Service de traduction de Bell Canada, Montréal
LABELLE, Guy	Directeur du département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal
LAFONTAINE, Gilles	Directeur aux Techniques minières du CEGEP de Thetford Mines
LAGRENADE, Marcel	Chef du Bureau des traductions de Domtar Ltée, Montréal
LAPALME, Jacques	Directeur du Bureau de normalisation, ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec
LAROSE, Paul-Emile	Directeur du Bureau des traducteurs d'Ottawa
LAURIOL, Marc	Député des Yvelines, Paris
LECLERC, Gilles	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
LORD, Danièle	Traductrice à la Noranda Mines Ltd, Toronto
NOBILI, Mme	Secrétaire générale, Haut Comité de la langue française, Paris

PAQUETTE, Guy	Coopération internationale, ministère des Affaires intergouvernementales, Québec
PÉTIAU, Gérard	Secrétaire du Comité du langage scientifique de l'Académie des Sciences, Paris
POISSON, C.	Chef du Service de Documentation de l'Institut de la Soudure, Paris
REY, Alain	Rédacteur en chef, dictionnaires Robert, Paris
REY-DEBOVE, Josette	Rédactrice des dictionnaires Robert et professeur de linguistique à l'Université de Paris
RICHARD, Guy	Ingénieur, Association française de normalisation, Paris
RONDEAU, Guy	Directeur du département de linguistique et langues modernes à l'Université d'Ottawa
SALVAIL, Bernard	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
VAUDELLE, Jean-Maurice	Centre de linguistique de l'entreprise, Montréal
VILLA, Thérèse	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
VITALE, Geoffrey	Directeur du département des lettres, Université du Québec à Trois-Rivières
WEISS, Danièle	Conseil international de la langue française, Paris

TABLE DES MATIÈRES

Page

PROGRAMME I

SÉANCE D'OUVERTURE 1

PREMIÈRE SÉANCE 7

Aspects théoriques de l'aménagement de la néologie

- M. Alain REY, Dictionnaires Robert 9
- M. Jean-Claude CORBEIL, OLF 29

- Séance plénière 41
- Rapports d'ateliers 51
- Discussion 55

DEUXIÈME SÉANCE 59

Éléments dont dispose déjà la francophonie pour constituer la première phase d'un réseau de néologie

- M. Gilles LECLERC, OLF 61
- M. Pierre AUGER, OLF 75
- M. Jean-Marie FORTIN, OLF 85

- Séance plénière 97

- M. Alain REY, Dictionnaires Robert 107
- M. André CLAS, Université de Montréal 115
- M. Louis GUILBERT, Université de Paris 121

- Séance plénière 133

Page

TROISIÈME SÉANCE 141

Analyse des éléments dont devrait être constitué le réseau de néologie et des rapports entre eux

- Séance plénière 141
- Rapports d'ateliers 143
- Discussion 151

SÉANCE DE CLÔTURE 159

Allocution du directeur de l'OLF, M. Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation..... 165

ANNEXES

- Guide de travail en néologie technique et scientifique (comité OLF, 1974), par M. Pierre AUGER, OLF 181
- Liste des ateliers 205
- Liste des participants au colloque 209

Québec
Janvier 1975

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Mai 1975